



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**finances**



») Rapport de  
présentation

# Budget primitif

**ADOPTÉ**

Budget régional  
exercice 2021

SÉANCE PLÉNIÈRE  
17 DÉCEMBRE 2020

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

# Sommaire

Budget  
principal

Introduction	01
<b>L'équilibre général</b>	<b>13</b>
Equilibre général	14
<b>Les recettes</b>	<b>16</b>
Recettes par nature	17
Présentation détaillée des recettes	19
<b>Les dépenses</b>	<b>28</b>
Vue d'ensemble par piliers et axes	29
<b><u>PILIER 1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI</u></b>	<b>33</b>
Economie numérique	36
Filières, trans-filières et partenariats	40
Performance industrielle	43
Recherche, innovation et start-up	46
Attractivité, internationalisation et financement	52
Tourisme	55
Agriculture	59
Economie culturelle	66
Economie sociale et solidaire	70
Formation professionnelle continue	72
Emploi et évolution professionnelle	77
<b><u>PILIER 2 - JEUNESSE</u></b>	<b>82</b>
Orientation et accompagnement à l'insertion économique	85
Apprentissage	90
Education	92
Lycées (bâtiments)	100
Enseignement supérieur	105
Accompagnement des jeunes	108
Vie quotidienne	113
<b><u>PILIER 3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u></b>	<b>117</b>
Politique contractuelle	120
Economie territoriale et politique de retournement	124
Culture	128
Aménagement numérique du territoire	132
Foncier, Habitat et politique de la ville	134
Santé	138
Sport	141
Infrastructures transports	144
Europe et international	151
Vie associative et égalité	156

<b><u>PILIER 4 - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</u></b>	159
Biodiversité et PNR	162
Eau - Littoral	165
Economie circulaire et déchets	169
Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	172
Mobilité durable et intelligente	177
<b><u>PILIER 5 - GESTION DES FONDS EUROPEENS</u></b>	183
PO Aquitaine	186
PO Limousin	187
PO Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	187
<b><u>PILIER 6 - ADMINISTRATION GENERALE</u></b>	192
Modernisation de l'Administration	195
Ressources humaines	202
Élus et Ceser	207
Communication et attractivité	209
Affaires juridiques	212
Moyens généraux	214
Opérations financières	218

<b>Les opérations d'ordre budgétaires</b>	222
---	-----

## Budgets annexes

Cinéma	235
Fonds Européens	236
Agence Régionale de l'Innovation	237
Production d'Energie Photovoltaïque	238
Opérations d'ordre budgétaires	239

## Annexes

Présentation des dépenses et des recettes par chapitre	244
Liste des retraitements	248
Etat global de réalisation des AP et des AE	249
Présentation synthétique du budget	250

## **« Favoriser le rebond positif, économique, écologique et solidaire »**

A l'heure où la seconde vague épidémique entame sa décrue – lente mais réelle – les annonces de vaccins dans les prochaines semaines sont une lueur d'espoir attendue par les personnels soignants et l'ensemble de nos concitoyens. 2021 doit être porteuse d'optimisme et de rassurance. Mais avant le monde d'après – plus solidaire, plus respectueux de l'environnement, plus résilient – il y a le jour d'après. Et pour quelques temps encore – nous espérons tous que la deuxième vague soit en définitive la seconde – cette épidémie et les mesures prises pour y faire face vont continuer de fragiliser les entreprises, les jeunes ou les néo-diplômés, et nos concitoyens les plus fragiles.

**D'ici là, il faut tout à la fois « faire bouclier » et accompagner le rebond. C'est tout le sens de l'action de la Région depuis près de 10 mois, qui bien qu'elle-même fragilisée dans ses ressources par les périodes de confinement, a agi au cœur de la crise pour apporter des réponses à nos concitoyens et engager au plus tôt les fondements d'une relance positive, qualitative et écologique.**

En 2020, en plus du Budget primitif, 240M€ de nouveaux engagements financiers ont été votés par la Région en réaction à la situation, soit un effort inédit dans l'histoire de notre collectivité...certes au prix d'une dégradation conjoncturelle des indicateurs financiers de la collectivité et d'une mobilisation bien plus forte de l'emprunt.

Mais en responsabilité face à la crise, nous avons soutenu nos concitoyens. Les entreprises, au côté de l'Etat, face à leurs difficultés de trésorerie et leurs besoins rapides d'outillage numérique. Les associations à travers, d'abord, le maintien des subventions aux manifestations et des mesures spécifiques pour les structures de soutien à la jeunesse et le monde sportif. Les demandeurs d'emplois, tant par le maintien de leur rémunération quand les formations ont été interrompues que par le déploiement de nouveaux dispositifs de formation pour faciliter leur reconversion vers les secteurs en tension. Ou encore les familles fragilisées à travers un nouveau fonds de soutien pour les aider à assumer les charges de restauration, de transport, d'équipement numérique. Et bien évidemment, nos concitoyens les plus fragiles à travers une aide aux structures de dons alimentaires de près d'1M€.

**Et cette action au cœur de l'urgence a été menée sans dévier des politiques fortes menées par la Région. Bien au contraire, la crise les a renforcées car elle en a validé *a posteriori* tout le sens, la pertinence et le caractère anticipateur.**

Le programme Usine du futur était précurseur de la nécessaire réindustrialisation et du besoin de modernisation des entreprises, remplaçant l'humain et l'innovation technologique au cœur des facteurs de compétitivité. Avec le succès que l'on connaît : en 2019, 37% de l'emploi industriel français a été créé en Nouvelle-Aquitaine. Tout comme le souci de l'innovation et de la recherche, véritable ADN de notre collectivité, se révèle aujourd'hui indispensable – la pénurie de

médicaments aussi simples que le paracétamol ayant produit un électrochoc pour l'opinion publique.

La crise l'a par ailleurs confirmé : les transitions écologiques et énergétiques sont indispensables, elles doivent être systémiques et faire l'objet d'accompagnements forts car elles sont aussi source de résilience. Et les dix années à venir sont cruciales en la matière. Dix ans pour inverser la tendance – ou du moins la ralentir – du réchauffement climatique. Dix ans pour modifier les modèles productifs, tout comme les modèles de consommation, pour préserver le vivant et la biodiversité. C'est tout à la fois lointain et tellement près. La Région, par Néo Terra, a dressé cet horizon commun et les moyens pour y parvenir. Et c'est très positivement que nos partenaires et nos concitoyens s'en saisissent pleinement.

Ou encore le besoin d'équilibre territorial. La centralisation des activités, des richesses et des emplois dans les aires urbaines n'est soutenable, ni pour les aires urbaines qui souffrent de congestion (logement, transport), ni pour les territoires éloignés qui ne profitent en rien d'un effet d'entraînement. Pire, cette concentration participe de l'artificialisation croissante des sols, de la création d'une périphérie sans forme toujours plus étendue, d'un allongement des temps de transports pour nos concitoyens, source d'épuisement et de pollution. Et la crise a révélé combien la densité urbaine est propice à la circulation des épidémies. Aussi en la matière - il faut le reconnaître- la crise a fait bien plus pour l'aménagement du territoire que des décennies d'action publique. Principalement car elle a modifié le regard et les attentes de nos concitoyens. Une opportunité en naît pour les territoires, à condition de disposer des conditions d'attractivité largement portées par la politique régionale : accessibilité physique et numérique, cadre de vie, présence de commerces de proximité, offre de soins...

Enfin, sur un plan plus institutionnel, cette crise a mis à jour les limites d'un Etat jacobin. Tout ne peut être décidé de Paris, et la crise nécessite adaptation et anticipation. Les difficultés connues tant pour assurer la fourniture de masques à nos concitoyens que la mise en œuvre des tests en sont la matérialisation. Aussi en la matière il faut avancer résolument vers plus de décentralisation, et les campagnes de vaccination à venir sont l'opportunité de poser opérationnellement une gouvernance plus adaptée. L'Etat doit pleinement s'en saisir.

**C'est en prenant appui sur ces enseignements de la crise, sur le besoin de reconquête technologique et industrielle, sur l'indispensable transformation écologique que ce budget 2021 a été construit. Dans la lignée de la décision modificative de 2020, il porte une action de relance forte et des moyens renforcés pour la mettre en œuvre, sans pour autant restreindre l'action de soutien auprès des secteurs en difficulté, ni déroger à la stratégie budgétaire de mandature, garante d'une action publique régionale au rendez-vous dans la durée.**

## **1/ Un budget 2021 au cœur de la relance technologique, écologique et territoriale**

2021 marquera la mise en opérationnalité du plan régional de rebond et de reconquête technologique, en complémentarité des plans de relance nationaux et européens :

- **D'abord en déployant une action forte et structurelle envers les entreprises du territoire, en mettant notamment au cœur des problématiques la question des transitions numériques, écologiques et énergétiques.**

Globalement, **ce sont près de 342M€ de crédits de paiement que ce budget porte en faveur du soutien direct aux entreprises et aux réseaux de recherche et d'innovation, soit une hausse de +10,3% par rapport à l'an dernier.**

Tout d'abord, l'année 2021 sera consacrée à la mise en œuvre du plan régional de transitions et de reconquête technologique, qui sur la base d'un travail d'analyse de chaque situation, et en co-construction, propose une approche intégrée entre les différentes dynamiques de filières. Cela passera par la priorisation de l'investissement vers des démonstrateurs industriels permettant d'accélérer l'innovation dans les domaines technologiques clés pour le territoire (énergies alternatives, recyclage, chimie bio-sourcée, assemblage électronique, avion vert...), par le soutien à des projets collaboratifs d'expérimentation ou d'innovation (batteries du futur, hydrogène vert)... En conséquence, pour renforcer l'action régionale et accompagner le rebond, ce budget prévoit des crédits en hausse de +55% en faveur du soutien aux filières.

Plus particulièrement, le secteur de la santé et des médicaments fera l'objet en 2021, d'une attention particulière, tant dans l'accompagnement de projets de relocalisation et/ou sécurisation de productions (médicaments, principes actifs, équipements de protection...) que dans l'appui à l'innovation dans les dispositifs médicaux, d'équipements de protection et les biotechnologies (bio-sourcing, recyclage, matériaux intelligents, etc.).

Au-delà des filières et des accompagnements stratégiques, la crise renforce le besoin d'accompagnement individuel des entreprises, notamment industrielles, impactées durablement par la crise. Or une grande majorité d'entreprises considère que la crise est aussi une opportunité pour accélérer leur transformation organisationnelle, technologique et numérique, afin d'améliorer leur performance, tout en apportant des réponses aux enjeux de la transition énergétique et environnementale. 250 entreprises industrielles bénéficieront en 2021 d'un accompagnement à la réflexion stratégique et 200 entreprises supplémentaires bénéficieront d'un accompagnement spécifique, adapté aux besoins révélés par la crise, au sein d'un des programmes structurants de la Région (« usine du futur », « transformation numérique », « accélérateurs de croissance », etc.).

En ce qui concerne les TPE, l'accélération de la transformation numérique sera un axe fort de l'action régionale en 2021 et 1500 TPE seront accompagnées dans la mise en place de solutions favorisant le e-commerce.

La crise s'installant dans la durée, la question du financement des entreprises et de la consolidation des hauts de bilan est devenue une nécessité. En ce sens la Région déploiera en 2021 deux nouveaux outils de financement : un fonds de capitaux propres, s'adressant prioritairement aux secteurs clés impactés par la crise sanitaire pour des projets orientés vers l'intégration du développement durable et/ou du numérique, et dont l'objectif est de lever 100M€, et un fonds d'épargne régionale et solidaire devant permettre à des épargnants régionaux d'investir dans l'économie locale (objectif : entre 30M€ et 50M€, avec un apport initial de la Région de 1M€).

Une attention particulière sera portée au secteur du tourisme en 2021. Le retour à la situation antérieure ne saurait intervenir avant, au moins, 18 à 36 mois. D'ici là, et dès 2021, la Région accompagnera la structuration des acteurs professionnels dans les territoires pour rendre plus visible l'offre disponible, pour favoriser la modernisation des offres notamment d'hébergements, correspondant aux attentes des clientèles, pour intégrer les changements de comportement et les besoins des consommateurs et, enfin, engager la filière vers un tourisme durable.

Au-delà de cette relance, la Région sera soucieuse en 2021 du bon redémarrage des secteurs. Certains sont encore concernés par des mesures de fermeture pour raisons sanitaires, un second plan d'urgence a d'ailleurs été voté en novembre 2020, notamment pour accompagner les commerces, restaurants et bars. 2021 sera une année cruciale pour les entreprises et pour l'emploi, lorsque les activités pourront reprendre, et que les dispositifs massifs de soutien prendront fin (chômage partiel, prêt garanti, exonérations de charges, mesures de soutien à la trésorerie).

- **En préservant le plus possible l'emploi et en accompagnant, par la formation, le rebond des demandeurs d'emplois et des jeunes issus de formation ou en décrochage. Aussi près de 30M€ de crédits complémentaires sont inscrits en conséquence au titre du PACTE et du plan jeunes, assortis d'une recette en contrepartie.**

Au cœur de la crise, depuis quelques mois, la Région a fait du maintien en emploi une priorité. Car on le sait, le décrochage est toujours une fragilisation pour les personnes concernées. Le dispositif d'activité partielle de longue durée, permettant de réduire le temps de travail pour maintenir les emplois – et de fait les compétences ! – participe de ce souci de maintien en activité professionnelle. La Région, en 2021, maintiendra son engagement dans le dispositif « former plutôt que licencier » visant à accélérer l'évolution professionnelle et les compétences des employés afin de les préparer aux transitions technologiques et organisationnelles des filières et des entreprises.

Mais bien évidemment la perte d'emploi, tout comme l'impossibilité de la primo-insertion professionnelle, sont une réalité pour nombre de nos concitoyens. Pour y faire face, au-delà de la montée en puissance du PACTE de formation professionnelle – notamment par le recours aux deux habilitations de service public – la Région mettra en œuvre des mesures spécifiques afin d'intensifier la mise en place de parcours de formation pour les publics les moins qualifiés et les « décrocheurs » afin de faciliter leur insertion dans des métiers et des secteurs en tension. Un dispositif particulier « passerelles pour l'emploi » permettra aux jeunes ayant obtenu un diplôme professionnel (CAP ou Baccalauréat professionnel) et ne parvenant pas à s'insérer professionnellement, d'acquérir des compétences complémentaires facilitant leur insertion au moment de la reprise. Par ailleurs la Région accompagnera le plan #1Jeune1Solution et déploiera 8.387 parcours de formation supplémentaires en faveur de jeunes sans qualification ou post bac en situation d'échec.

Face à la précarisation grandissante, la Région s'attachera à renforcer l'accès à la formation et à sécuriser les parcours. En 2021, l'initiative prise par la Région de revaloriser – dans le cadre des deux habilitations de service public - la rémunération des personnes en formation à hauteur de 850€ par mois (soit +200€ pour que l'entrée en formation ne soit pas synonyme de perte financière et de précarisation) sera généralisée par voie réglementaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier. De même, deux nouveaux fonds d'accompagnement seront mis en place en 2021 : le Fonds social formation - permettant de prendre en charge des dépenses non prévues de transport et d'hébergement - et le Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi - aide financière attribuée aux sortants de formation pour faciliter leur accès à un emploi éloigné de leur domicile.

**Ce budget donne également les moyens nécessaires au déploiement de Néo Terra, dans la lignée des premières accélérations portées au budget 2020 et dont les engagements financiers complémentaires ont été *a minima* reconduits.**

- **L'accompagnement à la transition agricole sera amplifié en 2021** à travers principalement la sortie progressive et crantée des pesticides, le développement de l'agriculture biologique, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration du bien-être animal et le besoin de relocalisation. Un nouveau Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique sera conjointement élaboré pour les années 2021 et 2022, et la politique de labellisation sera poursuivie. Des mesures concrètes sont prévues en 2021 pour l'accompagnement des exploitations dans la production d'énergie renouvelable (agri-voltaïsme, méthanisation, label Bas Carbone, agriculture de conservation...), l'adaptation d'une quarantaine de coopératives dans leur transition agro-écologique (Néocoop) ou encore le soutien aux circuits alimentaires locaux avec la mise en œuvre de la feuille de route régionale « agriculture, alimentation et territoires ». La Région lancera – en partenariat avec l'Etat et la chambre régionale d'agriculture – un plan protéines afin d'augmenter les surfaces en oléo-protéagineux et les



surfaces fourragères pour répondre tant à des enjeux économiques (autonomie alimentaire) qu'environnementaux (diminution des gaz à effet de serre, fertilité des sols) que sociétaux (modification des régimes alimentaires).

- **Les actions entreprises en faveur de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité seront maintenues :** de nouveaux espaces seront notamment acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels et deux nouvelles Réserves Naturelles Régionales seront créées en 2021. Le déploiement de l'Appel à projet Nature et Transition avec son volet entreprise permettra de mieux concilier les enjeux de biodiversité et de relance économique. Pour préserver et protéger la ressource en eau, de nouvelles démarches de gestion intégrée à l'échelle de bassin versant seront mises en œuvre en 2021, et un nouveau programme Re-Sources plus ambitieux en matière de limitation des pesticides sera proposé. Enfin, dans le cadre du plan de relance, un travail sur les filières eau et déchets permettra à la fois de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et assainissement, le service public de traitement des déchets, tout en renforçant des savoirs faire régionaux porteurs de solutions d'avenir en matière de réutilisation des eaux usées, de traitement de nouveaux polluants dans les eaux, et de traitement des résidus plastiques...
- **En matière de transition énergétique, 2021 verra l'entrée en application de nouvelles politiques et dispositifs pour une meilleure maîtrise des énergies, une lutte contre la précarité énergétique et l'essor d'un nouveau mix énergétique.**

La Région accompagnera et financera la mise en œuvre du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé, à travers notamment la mise en place de Plateformes de rénovation énergétique portées par les EPCI, et proposera un nouveau dispositif de rénovation énergétique et de sortie des énergies fossiles pour les bâtiments publics. Elle renforcera par ailleurs son soutien aux territoires à énergie positive, prorogeant notamment de trois ans le soutien aux plus performants.

Elle poursuivra par ailleurs l'accompagnement des entreprises de production dans leur maîtrise énergétique (contrats de partenariat pluriannuels pour les entreprises consommant plus 100 GWh/an, appels à projet en deçà) et les actions entreprises pour développer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique : poursuite du développement de la méthanisation - à travers le dispositif régional d'animation MéthaN-Action, en prenant appui notamment sur un travail collaboratif avec la filière agricole et France Nature Environnement qui a permis la définition d'un cahier des charges spécifique concernant l'usage vertueux des Cultures intermédiaires (CIVE) ; appel à projet pour la création d'écosystèmes locaux intégrant à la fois production, distribution et stockage d'hydrogène ; appel à projet pour encourager l'agri-voltaïsme associant les acteurs du monde agricole, ceux de l'énergie et de l'environnement compte tenu des enjeux liés à la biodiversité et au foncier...

- **La mobilité propre et décarbonnée reste au cœur du budget pour 2021.**

De nombreux travaux de régénération ferroviaire, en vue de maintenir ou rétablir des circulations (Nantes-Bordeaux, Saintes-Saint-Mariens, Angoulême–Beillant), ainsi que des études préliminaires ou Avant-Projet (Niort-Saintes, Angoulême-Limoges, Saint-Sulpice-Laurière–Montluçon, Agen-Niversac) seront conduits en 2021. Le projet du RER métropolitain sera en phase d'études (haltes, infrastructures et besoins en matériel roulant), mais des premiers travaux seront déjà engagés en 2021 (halte du Bouscat).

En ce qui concerne le verdissement de la flotte, fin 2021, 200 véhicules à motorisation alternative (essentiellement bio-GNV, mais aussi véhicules électriques et véhicules au bio-éthanol) devraient être en exploitation sur les réseaux routiers. En ce qui concerne le TER, la Région continuera ses essais et travaux (Ter hybride, train à batteries rechargeables, solutions d'alimentation des rames exclusivement thermiques par les biocarburants, piles à combustible alimentées par hydrogène...) en vue d'opérer un choix technologique pour effectuer les rénovations à mi-vie des matériels roulants, d'ici 3 ou 4 ans. En bénéficiant de l'appui du Ferrocampus de Saintes dont la mise en œuvre en 2021 sera bien avancée.

**Enfin cet effort de relance au cœur du budget 2021 sera conduit avec et pour les territoires.** Ces derniers ont besoin de confiance, de soutien et d'ingénierie. C'est tout le sens de la politique contractuelle lancée en cours de mandature. 51 contrats ont été signés, portant près de 210M€ d'engagement financier de la Région et, fin 2020, près de 160M€ ont d'ores et déjà été affectés soit plus de 75%. Aussi dès 2021 une nouvelle génération, prenant appui sur Néo Terra et englobant en une seule contractualisation l'ensemble des dispositifs sectoriels, sera en préparation. Par ailleurs, 3 nouveaux CADETS seront déployés au premier trimestre, sur les territoires de Châtelleraut, Tulle et du Lot et Garonne, particulièrement frappés par la crise, et 8M€ seront consacrés au financement d'ingénieurs de projets au sein des territoires de contractualisation.

Une nouvelle génération de CPER, très largement concertée et co-construite avec les collectivités du territoire, sera soumise à l'Assemblée au cours du premier semestre 2021. Elle participera des réponses nécessaires aux défis actuels : accès à la santé, reconquête industrielle de filières stratégiques, recherche, accompagnement du bien vieillir, numérique, accès aux services essentiels, infrastructures, sûreté alimentaire, emploi, formation ou encore transition énergétique. Mais les engagements financiers de l'Etat – notamment sur le volet infrastructures de transport – et la gouvernance restent encore opaques à ce jour.

## **2/ Un budget qui porte par ailleurs des marqueurs d'action forts en faveur des jeunes, de la culture et des solidarités**

La crise sanitaire a fortement impacté les conditions d'enseignement des jeunes néo-aquitains. Tout a été fait pour garantir la continuité pédagogique, en présentiel ou en distanciel, et en 2021 il faudra clairement prendre appui sur ce retour d'expérience pour penser les enjeux de demain, qu'ils soient bâtimentaires, numériques, ou bien encore éducatifs et pédagogiques.

Au-delà de la mise en œuvre des protocoles sanitaires, la Région mobilisera au besoin en 2021 des moyens humains complémentaires, comme fin 2020, pour assurer la continuité du service public d'accueil, de nettoyage, de restauration et d'hébergement dans les établissements. Par ailleurs l'action de la Région en faveur des conditions d'accueil des apprenants est consolidée : la dotation globale de fonctionnement des lycées a été maintenue, même si cette stabilité d'ensemble peut masquer des évolutions établissement par établissement, et 2021 devrait être la dernière année de mise en œuvre des opérations du premier plan d'investissement de la Région Nouvelle-Aquitaine (100% des opérations programmées dans les lycées auront été votées, 95 opérations seront en travaux, tout comme les deux nouveaux lycées de Créon et du Barp). Aussi en 2021, une nouvelle génération de plan d'investissement sera étudiée en concertation avec les acteurs concernés. En ce qui concerne les aides et actions en faveur de la réussite éducative, le chèque livre de 20€ est reconduit et la Région accompagnera en 2021 la création d'un prix littéraire des apprentis et lycéens.

En matière d'apprentissage, malgré la recentralisation sans fondement de cette compétence, la Région poursuivra en 2021 sa politique volontariste en faveur des formations (via une labellisation régionale) et des appareils de formation (6 projets de rénovation sont programmés). Elle prendra par ailleurs toute sa part en augmentant le nombre d'apprentis au sein de ses propres effectifs, notamment sur les métiers de l'entretien bâtimentaire, de l'informatique, ou encore de la restauration.

En 2020, la crise a mis à mal un grand nombre de dispositifs en faveur de la jeunesse – qu'il s'agisse de la tenue du Nouveau Festival des Lycéens, des accompagnements à la mobilité internationale ou encore du dispositif de soutien au permis B. Des adaptations ont été mises en œuvre : il en est ainsi des Olympiades des Métiers qui ont été maintenues, mais organisées en distanciel. Tous ces dispositifs devraient logiquement retrouver en 2021 leur public, bien que la reprise puisse être progressive, notamment sur les séjours à l'étranger. Aussi à budget constant, de nouveaux dispositifs exceptionnels seront portés notamment la mise en place d'une offre culturelle numérique au sein des établissements et une aide à la vie quotidienne (aide alimentaire et hygiène).

L'ensemble du secteur de l'économie culturelle a été par ailleurs particulièrement impacté par la crise. Pendant le confinement, la fermeture de tous les commerces et lieux culturels, ainsi que l'interdiction des rassemblements (festivals en particulier) ont eu des impacts économiques et psychologiques très lourds pour tous les acteurs et des incidences sur les territoires. La mise en place du chômage partiel et du report de charges ont certes permis à la plupart des professionnels de se maintenir pendant ces mois d'inactivité, mais les conditions de la reprise sont très préoccupantes et disparates en fonction des secteurs.

Si certaines activités ont pu reprendre de manière satisfaisante (comme les librairies), d'autres activités ont repris au ralenti (fréquentation des cinémas par exemple) ou sont à nouveau impactées par les mesures de restrictions prises depuis l'automne face à la situation sanitaire.

Face à ce constat, la Région fait le choix de répondre à la fois à des enjeux immédiats nécessaires à la survie de nombreux acteurs, et aux défis qui se posent à plus long terme de reconquête des publics, de primauté des droits culturels et d'enjeux de développement durable. Aussi la Région a adapté sa réponse à la situation spécifique de chaque secteur, en conjuguant des dispositifs d'urgence ciblés (à l'image du plan d'aide aux cinémas d'art et essai) et des dispositifs de relance de moyen terme. En responsabilité la Région a – une fois encore – fait le choix de la sanctuarisation du budget de la Culture, et mobilisera autant que possible les crédits du plan de relance national et les crédits européens pour accompagner ce secteur.

Ce budget pour 2021 est également un budget solidaire. Il porte les crédits (1,5M€) assurant le soutien aux familles de lycéens fragiles pour les aider à assumer les charges de transports, de restauration, d'hébergement ou d'équipement numérique. Il porte encore les crédits (1M€) permettant d'assurer une aide alimentaire d'urgence à nos concitoyens les plus précaires.

**Enfin c'est un budget humain.** Près de 393M€ sont prévus au titre de la rémunération des agents et des prestations d'action sociale. 2021 est la quatrième et dernière année de mise en œuvre de l'alignement du régime indemnitaire des plus bas salaires, et c'est, au total, dès janvier, près de 180€ de plus par mois par rapport à 2017 dont vont bénéficier les agents des lycées ayant opté pour l'intégration dans le cadre d'emploi des agents techniques du siège.

### **3/ Un budget 2021 conforme à la stratégie budgétaire de mandature pour rétablir graduellement les indicateurs financiers de la collectivité**

Comme présenté lors des orientations budgétaires, la mise en œuvre de l'effort de relance s'accompagne par ailleurs d'un maintien de la stratégie budgétaire de mandature afin, tout à la fois, de donner les moyens d'action nécessaires et d'assurer le rétablissement de la soutenabilité budgétaire de la collectivité.

Les besoins réels d'accélération au titre de la relance et de Néo Terra bénéficient de renforcements de crédits opérés par réallocation interne de moyens, sur la base des besoins réels de chaque secteur, et prioritairement par la mobilisation des

financements apportés par les partenaires de la Région à commencer par les fonds européens REACT et les crédits complémentaires des plans de formation pour les demandeurs d'emploi et les jeunes.

Aussi, globalement, le budget primitif pour 2021 marque cet effort de relance et se traduit par une progression des dépenses de fonctionnement de +2,8% et des dépenses d'investissement de +5,2%.

Tableau 1 : Projet de BP2021 (sans retraitements)

EN M€ (tout périmètre)	BP 2020	BP 2021	%
Recettes de fonctionnement	2.315,4	2.354,7	+1,7%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1.987,1</b>	<b>2.040,8</b>	<b>+2,8%</b>
Recettes d'investissement	181,5	242,5	+33,6%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>911,3</b>	<b>936,6</b>	<b>+5,2%</b>
Annuité d'emprunt	172,5	203,6	+18,0%
<b>Besoin d'emprunt</b>	<b>579,0</b>	<b>588,7</b>	<b>+1,7%</b>
<i>Effort d'investissement</i>	<i>31,4%</i>	<i>31,4%</i>	

Cette situation est essentiellement imputable à la montée en puissance du PACTE de formation professionnelle et du plan jeunes (+35,6M€ de dépenses de fonctionnement) et à l'inscription des premiers crédits liés aux fonds européens REACT.

Concernant ces derniers, bien qu'en 2021 seulement 3,3M€ de préfinancements seront perçus par la Région, ce budget principal et le budget annexe Fonds européens Poitou-Charentes ouvrent des autorisations de dépenses cofinancées à hauteur de 166M€, soit le montant garanti par l'Union Européenne dont bénéficiera la Région (sur une enveloppe globale estimée à 210M€). Les crédits de paiement de l'exercice sont à ce stade estimés à 40M€.

Tableau 2 : Détail des crédits REACT inscrits au budget 2021

Crédits REACT (en M€)	Autorisations	Crédits
Fonction 6 Budget Principal	97,8	19,6
Fonctions sectorielles Budget principal	16,9	13,0
Budget annexe Fonds Européens	43,4	8,4
<b>Total</b>	<b>158,1</b>	<b>41,0</b>

Cette inscription de crédits est prévisionnelle et sera amenée à être revue en cours d'année, tant dans son montant que, possiblement, dans sa ventilation entre les anciens programmes opérationnels. De même, ces crédits sont essentiellement inscrits - à ce stade - sur le pilier 5 Fonds européens (fonction budgétaire 6) mais ils pourraient faire l'objet de réimputation sur les crédits sectoriels lors d'une

prochaine étape budgétaire, s'il advenait que des projets portés en maîtrise d'ouvrage par la Région venaient à être éligibles au cofinancement européen.

Corrigés des dépenses autorisées par les cofinancements perçus au titre de la relance, des fonds européens, et des évolutions de compétences, les crédits de fonctionnement et d'investissement sont globalement en stabilité conformément aux engagements pris lors des orientations budgétaires.

Tableau 3 : Evolution des dépenses à périmètre constant

EN M€	BP 2020	BP 2021	%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1.987,1</b>	<b>2.040,8</b>	<b>+2,8%</b>
dont DF au PACTE et plan Jeunes	110,7	146,3	+32,2%
dont DF liées aux fonds UE + REACT	57,5	71,7	+24,6%
dont autres retraitements		1,8	/
<b>DF retraitées</b>	<b>1.818,9</b>	<b>1.821,0</b>	<b>+0,1%</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>911,3</b>	<b>936,6</b>	<b>+5,2%</b>
dont DF liées aux fonds UE + REACT	81,2	104	+28%
<b>DI retraitées</b>	<b>830,1</b>	<b>832,6</b>	<b>+0,3%</b>

**Cette stabilité des dépenses de fonctionnement fait suite à l'effort de maîtrise constaté tous les ans depuis 3 ans (-0,44% en 2020) et s'explique aussi par l'atteinte de taux de réalisation budgétaire très performants (96% en fonctionnement), ce qui ne nécessite plus de conserver la marge de précaution prise depuis 3 ans (-0,5% en fonctionnement) pour absorber la montée en puissance des dispositifs régionaux.**

Globalement cette inscription de crédits au budget primitif, conjuguée avec le maintien d'un fort taux de réalisation (90%) devrait conduire à une réalisation jamais atteinte en matière d'investissement en 2021. En conséquence, Le besoin d'emprunt d'équilibre s'établit à 588,7M€, en progression de près de 10M€ par rapport au besoin estimé au BP2020. Cependant cette hausse est à relativiser étant donné que 30M€ d'emprunt viennent équilibrer le décalage temporel entre la perception des recettes et la constatation des dépenses REACT. Sans cela, l'emprunt d'équilibre serait en contraction de 20M€.

\*

\* \*

**Ce budget pour 2021 est un acte politique ambitieux. Un acte de responsabilité budgétaire pour porter une action qualitative et nécessaire tout en rétablissant une soutenabilité budgétaire mise à mal par la crise sanitaire. Et un acte positif pour nos concitoyens et nos territoires, qui dessine et catalyse une dynamique de relance vertueuse, ancrée dans la transition écologique et soucieuse de ne laisser personne au bord du chemin. Une nouvelle voie porteuse de sens, soucieuse de la préservation du vivant, garante d'une nouvelle solidarité entre les hommes, les entreprises et les territoires, ouverte au monde et forte de sa capacité d'innovation au service du bien-être collectif. Résolument positive et désireuse de l'avenir.**

# L'EQUILIBRE GENERAL

---



## BUDGET PRINCIPAL

### EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 315 422 540	2 354 755 693	39 333 153	1,70%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 030 564 390	2 086 707 292	56 142 902	2,76%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors dette</b>	1 987 131 390	<b>2 040 779 892</b>	53 648 502	<b>2,70%</b>
<b>Épargne brute</b>	284 858 150	<b>268 048 401</b>	-16 809 749	<b>-5,90%</b>
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	181 529 000	242 507 000	60 978 000	33,59%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 045 349 460	1 099 291 562	53 942 102	5,16%
<b>Dépenses réelles d'investissement hors dette</b>	911 249 460	<b>936 641 562</b>	25 392 102	<b>2,79%</b>
<b>Emprunt</b>	578 962 310	<b>588 736 161</b>	9 773 851	<b>1,69%</b>
<b>Budget total hors dette</b>	2 898 380 850	<b>2 977 421 454</b>	79 040 604	<b>2,73%</b>
<b>Budget total</b>	3 075 913 850	<b>3 185 998 854</b>	110 085 004	<b>3,58%</b>

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

# BUDGET PRINCIPAL

## EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

après retraitements PACTE, Plan Jeunes, REACT EU, PO 2014-2020, SARE (\*)

	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 200 229 540	2 167 110 693	-33 118 847	-1,51%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 862 357 268	1 866 904 039	4 546 771	0,24%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors dette</b>	1 818 924 268	1 820 976 639	2 052 371	0,11%
<b>Epargne brute</b>	337 872 272	300 206 654	-37 665 618	-11,15%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	130 252 000	181 973 000	51 721 000	39,71%
Dépenses réelles d'investissement (1)	964 160 450	995 240 414	31 079 964	3,22%
<b>Dépenses réelles d'investissement hors dette</b>	830 060 450	832 590 414	2 529 964	0,30%
<b>Emprunt</b>	496 036 178	513 060 760	17 024 582	3,43%
<b>Budget total hors dette</b>	2 648 984 718	2 653 567 053	4 582 335	0,17%
<b>Budget total</b>	2 826 517 718	2 862 144 453	35 626 735	1,26%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

\* détail des retraitements en annexe

# LES RECETTES

---

## BUDGET PRINCIPAL 2021 - RECETTES PAR NATURE

	BP 2020 (en M€)	BP 2021 (en M€)	évolution (en %)	évolution (en M€)
<b>FISCALITE</b>				
Panier de ressources	859,212	183,896	-78,60%	-675,316
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	669,337	0,000	-100,00%	-669,337
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	55,800	52,321	-6,23%	-3,479
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	75,475	75,475	0,00%	0,000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	58,600	56,100	-4,27%	-2,500
Fonds de péréquation des ressources	11,200	12,388	10,61%	1,188
Fraction de TVA - CVAE	0,000	677,765	Sans objet	677,765
Fraction de TVA - DGF	421,970	403,000	-4,50%	-18,970
Fiscalité indirecte	659,310	655,200	-0,62%	-4,110
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	452,110	450,200	-0,42%	-1,910
Cartes grises	207,200	205,000	-1,06%	-2,200
<b>TOTAL</b>	<b>1 951,692</b>	<b>1 932,249</b>	<b>-1,00%</b>	<b>-19,443</b>

### FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Dotation de fonctionnement (fonds de soutien)	14,000	14,086	0,61%	0,086
Dotation d'investissement	28,000	31,758	13,42%	3,758
Compensation financière pour perte de ressources	1,000	6,161	516,10%	5,161
Ressources pour la formation professionnelle	87,500	85,800	-1,94%	-1,700
Plan "500 000 formations"	6,000	0,000	-100,00%	-6,000
PIC-PACTE	66,500	126,950	90,90%	60,450
Plan "Jeunes"	0,000	19,350	Sans objet	19,350
<b>TOTAL</b>	<b>203,000</b>	<b>284,105</b>	<b>39,95%</b>	<b>81,105</b>

### DOTATIONS DE L'ETAT

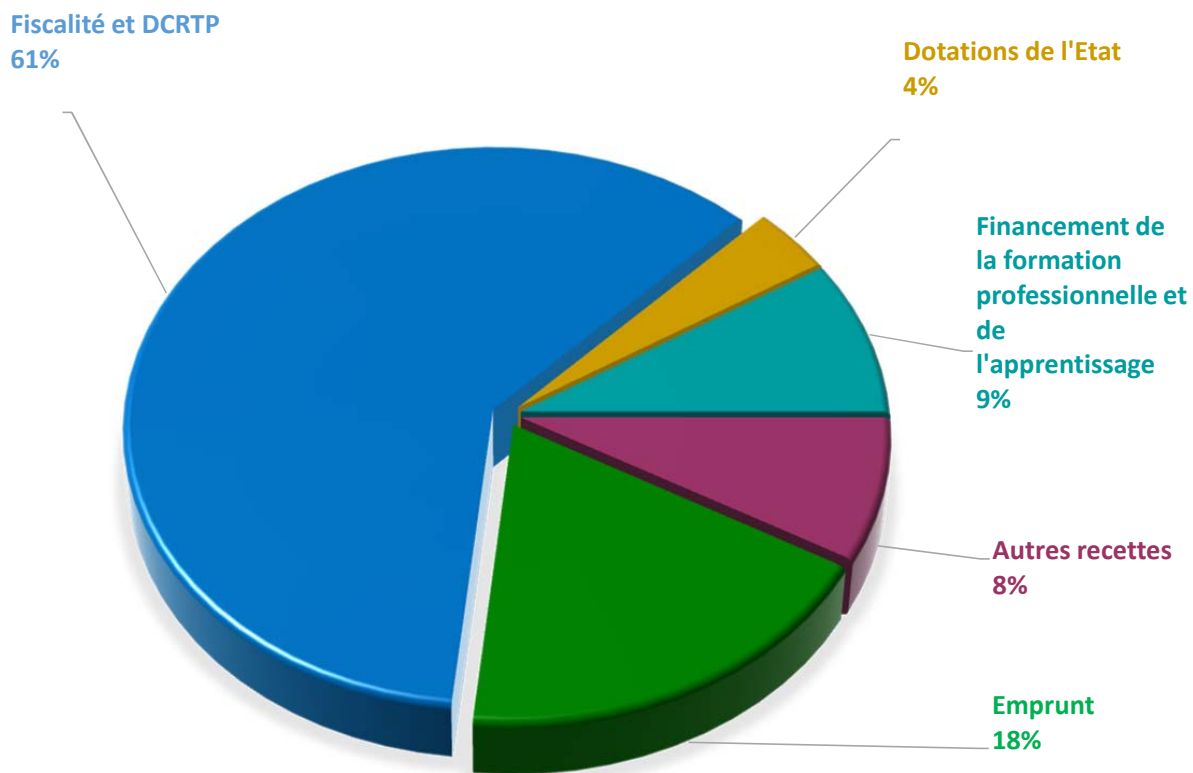
Dotation Générale de Décentralisation résiduelle	32,978	32,978	0,00%	0,000
DGD Ports maritimes de pêche et de commerce	3,573	3,573	0,00%	0,000
Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de FDL	9,500	7,400	-22,11%	-2,100
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	47,086	47,086	0,00%	0,000
Dotation Régionale d'Investissement (Plan de relance)	0,000	29,000	Sans objet	29,000
<b>TOTAL</b>	<b>93,137</b>	<b>120,037</b>	<b>28,88%</b>	<b>26,900</b>

### AUTRES RECETTES

F.C.T.V.A.	34,000	32,000	-5,88%	-2,000
Participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration	22,500	22,000	-2,22%	-0,500
Avances remboursables	9,170	9,170	0,00%	0,000
Fonds européens : programmation 2014-2020	93,970	99,580	5,97%	5,610
Fonds européens : REACT EU	0,000	2,299	Sans objet	2,299
Programmes de coopération	0,835	0,896	7,26%	0,061
Transports routiers : recettes directes et attribution de compensation	63,130	47,946	-24,05%	-15,184
Fonds de concours et participations	6,151	24,542	298,99%	18,391
Divers	19,366	22,439	15,87%	3,073
<b>TOTAL</b>	<b>249,123</b>	<b>260,872</b>	<b>4,72%</b>	<b>11,749</b>

<b>TOTAL Hors emprunt</b>	<b>2 496,952</b>	<b>2 597,263</b>	<b>4,02%</b>	<b>100,311</b>
<b>EMPRUNT</b>	<b>578,962</b>	<b>588,736</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 075,914</b>	<b>3 185,999</b>		

## RECETTES PAR NATURE



L'ensemble des recettes du budget principal 2021, hors emprunt, est estimé globalement à **2 597,263 M€**, en hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent.

## LA FISCALITE REGIONALE

### A - Le panier de ressources des Régions<sup>1</sup>

#### **1 - La suppression de la CVAE régionale et son remplacement par une fraction de TVA**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat Etat/Régions du 28 septembre dernier, le projet de loi de finances pour 2021 (PLF 2021) acte la suppression de la part régionale de la CVAE et son remplacement par une fraction de TVA dont le montant est équivalent au montant encaissé par les Régions en 2020 au titre de la CVAE.

Cette disposition permet aux Régions de neutraliser la baisse initialement attendue de la CVAE en 2021. En effet, les collectivités locales perçoivent chaque année la CVAE encaissée par l'État l'année précédente. Dès lors, si les recettes de l'année 2020 étaient préservées, la CVAE était amenée à connaître une forte baisse en 2021, en raison des effets conjugués de la crise sur le chiffre d'affaire et la valeur ajoutée dégagée par les entreprises, et de modalités de versement de la CVAE assouplies, autorisant les entreprises à réduire par anticipation leurs acomptes.

En 2021, la fraction de TVA attribuée à la Région Nouvelle-Aquitaine correspondra donc au montant encaissé en 2020 au titre de la CVAE, soit **677,765 M€**.

#### **2 - L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), mise en place suite à la suppression de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Le montant anticipé en 2021 correspond à la notification prévisionnelle communiquée à la Région au titre de l'année 2020, soit **52,321 M€**.

#### **3 - Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

Le FNGIR est l'un des deux mécanismes, avec la DCRTP, destinés à garantir le niveau de ressources des collectivités suite à la réforme de la taxe professionnelle. Son montant est gelé. La recette attendue en 2021 au titre du FNGIR est de **75,475 M€**.

---

<sup>1</sup> Panier de ressources mis en place consécutivement à la suppression de la taxe professionnelle et au transfert de la part régionale des taxes foncières à d'autres strates de collectivités.

#### **4 - La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La DCRTP, dont le but originel était de garantir le maintien des ressources des collectivités « perdantes » suite à la réforme de la taxe professionnelle, fait désormais partie de l'assiette des variables d'ajustement soumises à minoration chaque année, depuis la loi de finances pour 2017.

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit une minoration de 7,5 M€ de la DCRTP à répartir entre les Régions par rapport aux attributions 2020. La DCRTP prévisionnelle attribuée à la Nouvelle-Aquitaine s'établirait ainsi à **56,100 M€**.

#### **5 - Le fonds de péréquation des ressources**

L'objectif initial de ce fonds était de faire converger les taux de croissance des ressources perçues par les Régions et issues de la réforme de la taxe professionnelle (CVAE, IFR, FNGIR et DCRTP) vers la moyenne nationale. Les Régions métropolitaines dont le panier de ressources évolue plus vite que la moyenne contribuent à ce fonds, tandis que celles dont le panier évolue moins vite que la moyenne en sont bénéficiaires. Pour 2021, compte tenu de la suppression de la part de CVAE régionale, un amendement au projet de loi de finances reconduit le montant de l'allocation ou de la contribution pour chaque Région, sur la base des notifications 2020, avant une refonte complète du système de péréquation prévue en 2022. Ainsi, en 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine sera de nouveau bénéficiaire du fonds à hauteur de 12,388 M€.

#### **B - La part de TVA affectée aux Régions en substitution de la DGF**

En vertu de l'article 149 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, les Régions sont depuis 2018 affectataires d'une fraction du produit de la TVA, en substitution de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Les Régions bénéficient de l'évolution de l'assiette de la TVA et d'un montant garanti qui ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017.

Concrètement, pour la Nouvelle-Aquitaine, bien que les recettes de TVA 2020 soient anticipées à la baisse à 376,300 M€ du fait de la crise sanitaire, le montant perçu in fine par la Région sera de 382,693 M€, suite à l'activation du mécanisme de garantie.

Pour 2021, la norme d'évolution retenue (le PIB en Euros courants) est basée sur une moyenne des dernières prévisions économiques connues, le contexte actuel incertain ayant accentué les écarts entre les données communiquées par les différents organismes de prévisions économiques, sans commune mesure avec les années précédentes.

Ainsi, à ce stade de la préparation budgétaire, il est proposé de retenir une évolution du PIB en Euros courants de +7,1% en 2021. Appliquée au produit 2020

anticipé (hors mécanisme de garantie), le produit attendu en 2021 au titre de la fraction de TVA s'élève à **403,000 M€**.

## **C - La fiscalité régionale votée par le Conseil régional**

### **1 - La taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules**

La Région a adopté en 2016 un tarif unique par cheval fiscal applicable à l'ensemble de son territoire d'un montant de 41 €. Le produit des certificats d'immatriculation de véhicules (cartes grises) est directement corrélé au dynamisme du marché automobile. Or, la crise sanitaire ayant entraîné une baisse des immatriculations pendant le confinement et donc du produit 2020 perçu par la Région (-19,498 M€ à fin novembre<sup>2</sup>), l'inscription 2021 se fonde sur la réalisation 2019 assortie d'une marge prudentielle de 2%, pour un produit estimé à **205,000 M€**.

### **2 - La TICPE « Grenelle »**

L'article 94 de la loi de finances pour 2010 a autorisé les Régions à voter une fraction supplémentaire destinée à financer des infrastructures de transport durables, à hauteur de 0,73 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,35 centime d'euro par litre de gazole.

Par délibération n°2020.1760.SP, la Région a reconduit le montant des tarifs 2020 en 2021. Le produit attendu est estimé à **64,500 M€**, soit la réalisation 2019 minorée, par prudence, de 1%.

A noter que l'augmentation du prix des carburants ne procure aucune recette supplémentaire à la Région qui perçoit toujours la même fraction sur le litre consommé quel qu'en soit le montant.

## **D - La fiscalité régionale relative aux compensations financières des transferts de compétences : la fraction régionale de TICPE**

Afin de financer les transferts de compétences successifs intervenus depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions sont attributaires d'une fraction de tarif de la TICPE. A cette recette historique, dont le montant est garanti, s'ajoute une recette correspondant à l'application d'une fraction de tarif de 1,77 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,15 centime d'euro par litre de gazole (ex-modulation).

En minorant la part modulée dans les mêmes proportions que la TICPE Grenelle, la compensation financière attendue en 2021 au titre de la fraction régionale de TICPE est estimée à **385,700 M€**.

---

<sup>2</sup> 30M€ de pertes constatées pendant la première période de confinement compensées en partie par un rattrapage de près de 10M€ sur les mois suivants.



## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

### A - Le financement de la formation professionnelle

La dotation générale de décentralisation relative à la formation professionnelle a été remplacée en 2014 par des ressources fiscales composées pour 2/3 par le reversement de frais de gestion de fiscalité directe locale perçus par l'Etat (dont la taxe d'habitation) et pour 1/3 par une fraction supplémentaire de TICPE.

A compter de 2021, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, les frais de gestion de cette dernière seront transformés en dotation dont le montant sera figé dans le temps. Ces derniers représentent environ 40% de l'assiette des frais de gestion. Par ailleurs, l'évolution des frais de gestion sera également affectée en 2021 par la baisse du volume de CVAE payé par les entreprises en 2020. La fraction de TICPE Formation professionnelle est quant à elle également figée.

La recette globale pour le financement de la formation professionnelle est estimée à **85,800 M€** en 2021.

### B – Le financement de l'apprentissage

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la compétence apprentissage des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur seront allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (fonds de soutien) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (fonds d'investissement).

Pour 2021, ces deux dotations sont attendues à leur niveau 2020, soit **14,086 M€** et **31,758 M€** respectivement. Par ailleurs, afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la loi de finances pour 2020 a prévu une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (**0,994 M€**). Cette compensation est majorée une dernière fois en 2021 afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées par la Région aux employeurs d'apprentis (**5,167 M€**).

### C - Les plans de la formation professionnelle

Les recettes escomptées en 2021 au titre des plans de formation professionnelle sont évaluées à **146,300 M€** : 126,950 M€ pour le PACTE et 19,350 M€ pour le plan « Jeunes ».

## **LES DOTATIONS DE L'ETAT**

### **A - La dotation générale de décentralisation (DGD)**

La DGD assure la compensation financière des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité. La DGD est constituée de deux parts :

- ✓ la part dite « résiduelle », correspondant à 5% des anciennes DGD « lycées » et DGD « ferroviaire ». Le montant attendu en 2021 est équivalent au montant notifié en 2020 à la Région, soit **32,978 M€** ;
- ✓ la part relative à la compensation du transfert du port maritime de pêche et de commerce de Bayonne est attendue pour un montant identique à 2020, soit **3,573 M€**.

### **B - La dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE) de fiscalité directe locale**

La DTCE est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité, utilisé comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités. Le PLF 2021 prévoyant d'appliquer une minoration de 17,5 M€ sur les compensations d'exonérations, le montant anticipé en 2021 au titre de la DTCE s'établit à **7,400 M€**.

### **C - La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La DRES est attribuée aux Régions pour les investissements relatifs aux lycées. Son montant est gelé depuis 2008. L'inscription de la recette correspondante s'élève à **47,086 M€**.

### **D - La dotation régionale d'investissement (Plan de relance)**

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre dernier, l'Etat s'est engagé à doter ces dernières d'une enveloppe affectée à l'investissement de relance.

Le montant de l'enveloppe s'élève à 600 M€ au niveau national, la Région Nouvelle-Aquitaine devrait bénéficier d'une recette de l'ordre de 54 M€ (répartition de l'enveloppe selon le critère démographique). Le PLF pour 2021 prévoit ainsi l'ouverture d'une autorisation d'engagement de 600 M€ destinée aux Régions, assortie de crédits de paiement d'un montant de 323,8 M€ pour 2021. Sur cette base, en retenant l'hypothèse d'une répartition sur critère démographique, il est donc proposé d'inscrire une première recette de **29,000 M€** en 2021.

## LES AUTRES RECETTES

### A - Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses réelles d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. Le FCTVA à percevoir en 2021 est évalué à **32,000 M€**.

### B - La participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration

Depuis 2006, les lycées d'enseignement publics reversent à la Région la participation des familles à la prise en charge des repas et de l'hébergement (élaboration des repas, dépenses de personnel, charges générales). Pour 2021, le montant de la participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration est estimé à **22,000 M€**.

### C - Les avances remboursables

L'estimation du montant du remboursement des échéances de prêts accordées par la Région Nouvelle-Aquitaine s'élève pour 2021 à **9,170 M€**. Ce montant comprend 0,181 M€ d'intérêts.

### D - Les fonds européens et les programmes de coopération

#### 1 - La programmation 2014-2020

Les recettes à percevoir en 2021 au titre de la programmation 2014-2020 sont évaluées à **99,580 M€** sur le budget principal. Cette estimation se fonde sur le montant des appels de fonds réalisés auprès de la Commission Européenne en décembre 2020, sur les 10% « libérés » en 2021 par la Commission au titre des appels de fonds de l'année 2020, et sur le montant des appels de fonds planifiés jusqu'en octobre 2021 à hauteur de 90%.

Fonds	ex-Aquitaine	ex-Limousin	Budget Principal
FEDER	48,000 M€	28,417 M€	76,417 M€
FSE	17,700 M€	5,463 M€	23,163 M€
<b>TOTAL</b>	<b>65,700 M€</b>	<b>33,880 M€</b>	<b>99,580 M€</b>

La programmation 2014-2020 de l'ex-Région Poitou-Charentes est quant à elle retracée dans un budget annexe : 29,894 M€ de recettes sont prévues à ce titre, dont 24,845 M€ de FEDER et 5,049 M€ de FSE.

## 2 - L'initiative REACT-EU

Dans le but d'atténuer les effets de la crise du Covid-19 et de favoriser la relance économique, la Commission Européenne a proposé une nouvelle initiative, intitulée REACT-EU, consistant à abonder les programmes opérationnels actuels afin de rendre les économies des États membres « plus résilientes et durables dans la phase de réparation de la crise ». Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le montant de l'aide supplémentaire est évalué à 210 M€ sur la période 2021-2023. Dans le cadre du budget primitif 2021, les préfinancements font l'objet d'une inscription à hauteur de **2,299 M€**.

Fonds	ex-Aquitaine	ex-Limousin	Budget Principal
FEDER	1,401 M€	0,477 M€	1,878 M€
FSE	0,348 M€	0,073 M€	0,421 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1,749 M€</b>	<b>0,550 M€</b>	<b>2,299 M€</b>

Au sein du budget annexe, une recette de 1,019 M€ est inscrite au titre des préfinancements REACT EU, dont 0,848 M€ de FEDER et 0,171 M€ de FSE.

## 3 - Les programmes de coopération

Des cofinancements sont systématiquement recherchés auprès des bailleurs de fonds (Ministère des Affaires Etrangères, Union Européenne) pour les programmes de coopération décentralisée et la gestion du programme POCTEFA. Des recettes sont ainsi attendues en 2021 de la part :

- ✓ de l'Agence Française de Développement : **0,194 M€** pour le programme Madagascar et **0,136 M€** pour le Burkina-Faso ;
- ✓ de l'Union Européenne : **0,046 M€** pour le programme Madagascar, et **0,050 M€** au titre de l'assistance technique du programme européen de coopération transfrontalière POCTEFA ;
- ✓ du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes : **0,225 M€** pour les programmes Madagascar, Burkina-Faso, Sénégal, Vietnam, Québec, et **0,055 M€** sur le programme Jeunesse ;
- ✓ des Agences de l'eau Adour-Garonne et Bretagne-Loire : **0,190 M€** au titre des programmes Madagascar et Burkina-Faso.

## E - Les recettes « transports routiers »

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu que la compétence des Départements en matière de transport routier de voyageurs, qu'il s'agisse de lignes régulières ou de transports scolaires (hors transports des élèves handicapés) soit transférée aux Régions, respectivement les 1er janvier et 1er septembre 2017.

Cette même loi prévoit que ce transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de recettes permettant de couvrir les charges nettes transférées. Le montant de l'attribution de compensation versée par les Départements à la Région est désormais figé à **25,789 M€** annuels.

Les recettes de tarification issues du plein exercice des compétences régionales sont quant à elles estimées à **22,157 M€** et se ventilent comme suit :

- ✓ 16,900 M€ au titre de la compétence « transports scolaires » ;
- ✓ 5,257 M€ au titre de la compétence « transports interurbains »

Au total, **47,946 M€** de recettes sont programmées sur l'exercice 2021 au titre de la compétence « transports routiers » de la Région.

## F - Les fonds de concours et participations

- ✓ **Jeunesse-citoyenneté** : une recette estimée à **1,233 M€** est prévue en 2021 dans le cadre de l'appel à projet européen « ERASMUS+ » concernant la mobilité des étudiants. Une recette de **0,100 M€** est également attendue en 2021 pour la création de 100 missions « Cinéma et Citoyenneté ».
- ✓ **Culture** : des participations d'un montant de **3,114 M€** sont inscrites en 2021.
  - 2,734 M€ du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) qui soutient la production d'œuvres tournées en Région ;
  - 0,200 M€ du Centre National du Livre (CNL) dans le cadre du contrat de filière « Livre » ;
  - 0,180 M€ du Centre National de la Musique (CNM) et de la DRAC dans le cadre du contrat de filière « Musiques actuelles ».
- ✓ **Constructions** : une participation exceptionnelle de **15,000 M€** est attendue du Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre de la construction du collège du Barp. Par ailleurs, les recettes liées aux travaux dans les cités scolaires sont évaluées à **1,000 M€** (participations des Départements de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et de la Haute-Vienne).
- ✓ **Infrastructures de transport** : dans le cadre de conventions passées avec des communes pour l'équipement du réseau et l'acquisition de mobilier urbain, une recette de **0,015 M€** est escomptée sur 2021.

- ✓ **Action économique** : le projet VitiREV « Innovons pour des territoires viticoles respectueux de l'environnement » a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'innovation » lancé par le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI, services du Premier Ministre). La participation attribuée par l'Etat (CDC) à la Région Nouvelle-Aquitaine pour soutenir le projet VitiREV s'élève à 13,600 M€ et le montant de l'acompte à percevoir en 2021 à **4,080 M€**.

## G - Les recettes diverses

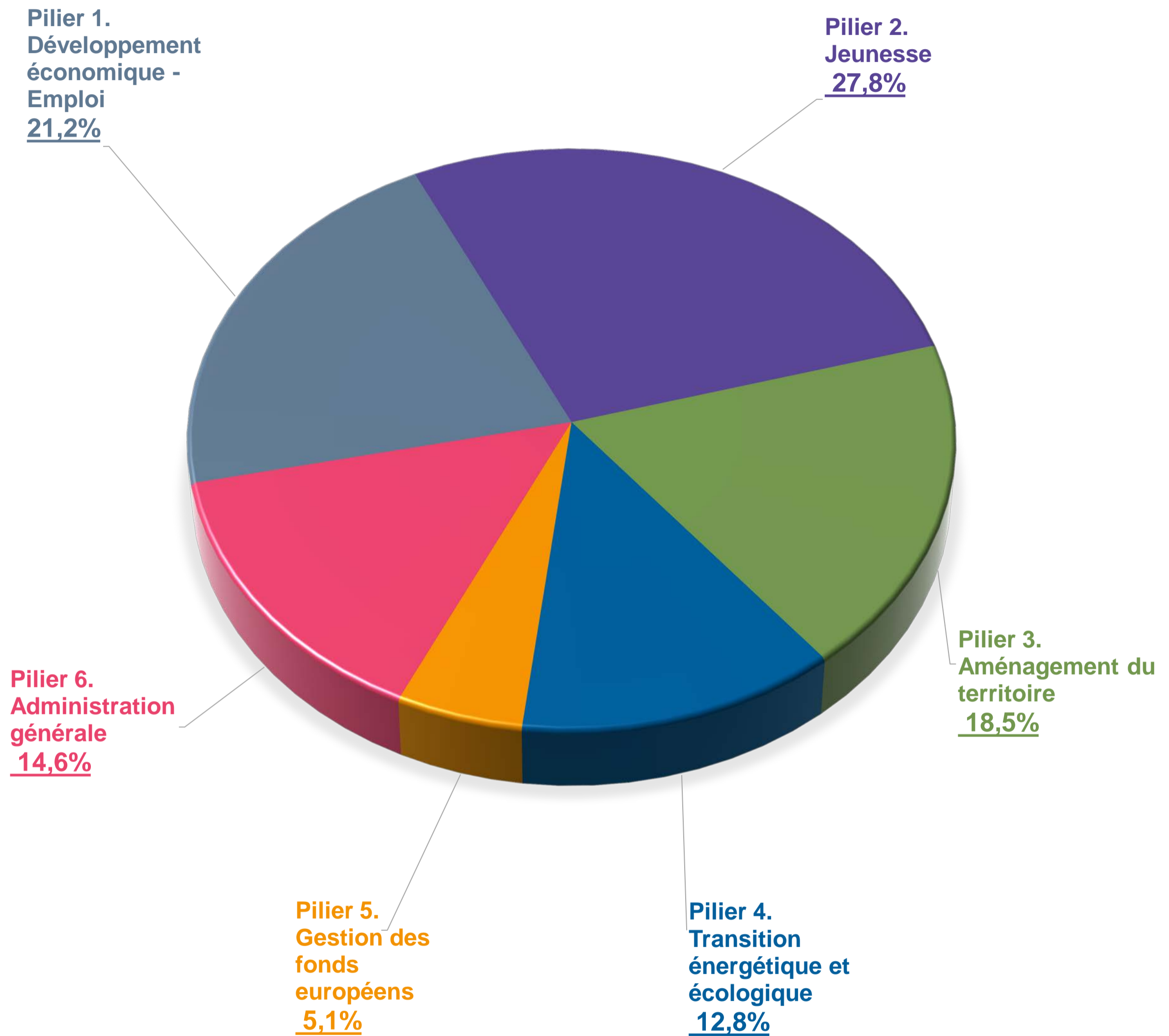
- ✓ **Moyens généraux** : les revenus tirés des loyers des immeubles propriétés de la Région sont estimés à **0,750 M€** sur l'année 2021, et les charges locatives facturées à **0,065 M€**. Une inscription de **0,225 M€** concernant les revenus du Centre Condorcet est également proposée (loyers et charges, prestations événementielles). La redevance d'occupation du restaurant de la MECA est quant à elle inscrite pour **0,040 M€**.
- ✓ **Ressources humaines** : les remboursements liés à l'action sociale, ainsi que les remboursements sur rémunérations et charges sociales sont estimés à **0,700 M€** au titre de l'année 2021.
- ✓ **Infrastructures de transport** : une recette de **0,933 M€** correspondant à la redevance SNCF sur les crédits-baux du TER Poitou-Charentes est inscrite au budget principal. Par ailleurs, la convention de reprise des Trains d'Equilibre des Territoires (TET) prévoit le financement par l'Etat de 5 rames Régiolis et du déficit d'exploitation pendant 5 ans : **5,000 M€** sont attendus en 2021. Des recettes liées à la mise à jour des fiches de prix du matériel roulant Régiolis sont également attendues en 2021 pour **4,245 M€**. Enfin, les autorisations d'occupation temporaires (AOT) du port de Bayonne devraient générer une recette de **0,065 M€**.
- ✓ **Opérations financières** : il est prévu, comme chaque année et ce jusqu'à la fin du contrat, une recette correspondant à la prise en charge par le fonds de soutien des emprunts à risque d'une partie des indemnités de remboursement anticipé d'une convention de crédit. Le montant global de l'aide notifiée à la Région en septembre 2016 est fixé à 8,011 M€ sur 13 années. Le versement attendu au titre de 2021 s'élève à **0,616 M€**.
- ✓ **Reprises sur provisions** : des dépréciations de créances sont constituées lorsque des entreprises auxquelles des avances remboursables ont été accordées tombent en procédure collective, ou lors de la survenance d'un contentieux opposant la Région à un tiers. Lorsque le risque s'estompe ou lorsque la défaillance est définitive, ces provisions doivent être reprises : une inscription de **1,000 M€** est donc prévue dans le cadre de ce budget primitif.
- ✓ **Produit des cessions** : des ventes d'immeubles, propriétés de la Région, sont programmées pour un montant global de **8,800 M€**. Ces cessions concernent l'immeuble situé rue Judaïque à Bordeaux pour 4,500 M€ et la Maison du Limousin située rue Caumartin à Paris, pour 4,300 M€.

\*\*\*

# LES DEPENSES

---

## PART DE CHAQUE PILIER DANS LES DEPENSES TOTALES





## BUDGET PRIMITIF 2021 - DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2020 (en M€)			BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€)			EVOLUTION EN %		
	AP	AE	CP	AP	AE	CP	AP	AE	CP
<b>Pilier 1. Développement économique - Emploi</b>									
1.1 - Economie numérique	8,050	2,267	8,428	9,050	2,944	9,923	12,42%	29,87%	17,73%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	20,190	14,446	23,109	33,650	18,887	35,586	66,67%	30,74%	54,00%
1.3 - Performance industrielle	74,000	11,020	56,598	63,000	10,625	65,648	-14,86%	-3,58%	15,99%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	51,915	32,988	69,571	57,240	37,943	69,561	10,26%	15,02%	-0,02%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	30,500	4,331	23,353	11,300	4,114	30,083	-62,95%	-5,01%	28,82%
1.6 - Tourisme	23,408	12,482	27,272	23,053	12,929	27,664	-1,52%	3,58%	1,44%
1.7 - Agriculture	64,240	17,107	63,189	69,240	18,750	65,517	7,78%	9,60%	3,68%
1.8 - Economie culturelle	10,882	9,208	17,323	10,937	9,208	19,180	0,51%	0,00%	10,72%
1.9 - Economie sociale et solidaire	8,880	3,363	8,810	5,880	3,195	7,593	-33,78%	-5,00%	-13,81%
1.10 - Formation professionnelle continue	1,984	156,437	302,334	0,680	180,986	335,483	-65,72%	15,69%	10,96%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,100	21,412	20,376	0,100	20,555	22,523	0,00%	-4,00%	10,53%
<b>TOTAL PILIER 1</b>	<b>294,148</b>	<b>285,061</b>	<b>620,362</b>	<b>284,130</b>	<b>320,136</b>	<b>688,760</b>	<b>-3,41%</b>	<b>12,30%</b>	<b>11,03%</b>
<b>Pilier 2. Jeunesse</b>									
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,200	10,436	17,603	1,080	14,385	21,584	440,00%	37,84%	22,61%
2.2 - Apprentissage	19,590	14,450	63,285	18,200	14,000	51,824	-7,10%	-3,11%	-18,11%
2.3 - Education	39,728	123,279	418,736	37,400	123,883	415,040	-5,86%	0,49%	-0,88%
2.4 - Lycées (bâtiments)	268,000	2,280	174,257	206,790	1,976	173,614	-22,84%	-13,33%	-0,37%
2.5 - Enseignement Supérieur	8,450	3,640	20,150	9,730	3,230	18,070	15,15%	-11,26%	-10,32%
2.6 - Accompagnement des jeunes	-	20,647	18,212	1,000	18,349	16,942	0,00%	-11,13%	-6,97%
2.7 - Vie quotidienne	2,000	191,644	217,489	6,800	237,855	203,679	240,00%	24,11%	-6,35%
<b>TOTAL PILIER 2</b>	<b>337,968</b>	<b>366,375</b>	<b>929,732</b>	<b>280,999</b>	<b>413,679</b>	<b>900,754</b>	<b>-16,86%</b>	<b>12,91%</b>	<b>-3,12%</b>
<b>Pilier 3. Aménagement du territoire</b>									
3.2 - Politique contractuelle	20,000	7,137	21,404	20,600	6,139	22,426	3,00%	-13,98%	4,77%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	28,000	11,083	36,807	33,600	11,584	40,197	20,00%	4,52%	9,21%
3.4 - Culture	10,864	38,264	51,041	10,634	40,391	49,741	-2,12%	5,56%	-2,55%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	69,500	1,870	65,070	46,945	1,870	61,651	-32,45%	0,00%	-5,25%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	6,400	2,931	9,201	4,200	2,711	7,559	-34,38%	-7,50%	-17,84%
3.7 - Santé	1,000	89,128	95,893	0,800	92,925	96,940	-20,00%	4,26%	1,09%
3.8 - Sport	15,136	8,644	28,418	12,349	8,548	32,761	-18,41%	-1,11%	15,28%
3.9 - Infrastructures, transports	86,591	92,247	259,939	58,308	98,606	270,990	-32,66%	6,89%	4,25%
3.10 - Europe et International	3,477	6,166	7,931	2,637	5,774	7,764	-24,16%	-6,35%	-2,12%
3.11 - Vie associative et Egalité	1,000	2,500	10,367	1,000	2,375	9,819	0,00%	-5,00%	-5,28%
<b>TOTAL PILIER 3</b>	<b>241,969</b>	<b>259,970</b>	<b>586,072</b>	<b>191,073</b>	<b>270,923</b>	<b>599,849</b>	<b>-21,03%</b>	<b>4,21%</b>	<b>2,35%</b>
<b>Pilier 4. Transition énergétique et écologique</b>									
4.1 - Biodiversité et PNR	8,716	15,175	14,733	10,350	15,900	15,691	18,75%	4,78%	6,51%
4.2 - Eau - Littoral	14,845	5,522	15,487	13,200	4,900	14,600	-11,08%	-11,26%	-5,73%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,000	3,470	5,571	6,000	3,300	5,500	0,00%	-4,90%	-1,28%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	41,720	5,450	32,448	43,060	8,278	33,430	3,21%	51,88%	3,03%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	6,750	301,986	339,221	6,399	306,888	344,151	-5,20%	1,62%	1,45%
<b>TOTAL PILIER 4</b>	<b>78,031</b>	<b>331,603</b>	<b>407,460</b>	<b>79,009</b>	<b>339,266</b>	<b>413,372</b>	<b>1,25%</b>	<b>2,31%</b>	<b>1,45%</b>
<b>Pilier 5. Gestion des fonds européens</b>									
5.1 - PO AQUITAINE	-	-	86,539	53,808	20,252	100,471	-	-	16,10%
5.2 - PO LIMOUSIN	-	0,300	25,846	18,323	5,703	34,471	-	1 800,86%	34,41%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	-	1,150	28,415	0,060	0,500	29,771	-	-56,52%	4,77%
<b>TOTAL PILIER 5</b>	<b>0,000</b>	<b>1,450</b>	<b>140,600</b>	<b>72,191</b>	<b>26,454</b>	<b>164,713</b>	<b>-</b>	<b>1 724,45%</b>	<b>17,15%</b>
<b>Pilier 6. Administration générale</b>									
6.0 - Modernisation de l'Administration	14,449	11,539	14,945	1,514	8,375	15,829	-89,52%	-27,42%	5,91%
6.1 - Ressources humaines	0,090	1,673	139,129	0,082	2,245	137,754	-8,89%	34,18%	-0,99%
6.2 - Élus et Ceser	0,013	1,867	17,291	0,003	2,295	17,205	-76,92%	22,95%	-0,50%
6.3 - Communication et attractivité	0,125	4,301	9,332	2,815	5,363	8,628	2 152,00%	24,69%	-7,55%
6.4 - Affaires juridiques	-	0,695	3,115	-	14,861	3,234	0,00%	2 038,28%	3,82%
6.5 - Moyens généraux	22,576	25,655	28,142	6,708	23,306	23,873	-70,29%	-9,16%	-15,17%
6.6 - Opérations financières	3,000	2,700	242,073	5,000	5,000	268,334	66,67%	85,19%	10,85%
<b>TOTAL PILIER 6</b>	<b>40,253</b>	<b>48,430</b>	<b>454,027</b>	<b>16,122</b>	<b>61,445</b>	<b>474,856</b>	<b>-59,95%</b>	<b>26,87%</b>	<b>4,59%</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>992,368</b>	<b>1 292,888</b>	<b>3 138,254</b>	<b>923,524</b>	<b>1 431,902</b>	<b>3 242,304</b>	<b>-6,94%</b>	<b>10,75%</b>	<b>3,32%</b>
<b>TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette et revolving)</b>	<b>992,368</b>	<b>1 292,888</b>	<b>3 075,914</b>	<b>923,524</b>	<b>1 431,902</b>	<b>3 185,999</b>	<b>-6,94%</b>	<b>10,75%</b>	<b>3,58%</b>

# BUDGET PRIMITIF 2021 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PILIER

## (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2020 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AP	CP	AP	CP	AP	CP
<b>Pilier 1. Développement économique - Emploi</b>						
1.1 - Economie numérique	8,050	5,950	9,050	7,094	12,42%	19,23%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	20,190	13,053	33,650	24,704	66,67%	89,26%
1.3 - Performance industrielle	74,000	47,300	63,000	56,350	-14,86%	19,13%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	51,915	44,795	57,240	44,690	10,26%	-0,23%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	30,500	19,500	11,300	26,380	-62,95%	35,28%
1.6 - Tourisme	23,408	17,258	23,053	17,300	-1,52%	0,25%
1.7 - Agriculture	64,240	46,705	69,240	48,933	7,78%	4,77%
1.8 - Economie culturelle	10,882	7,548	10,937	9,491	0,51%	25,74%
1.9 - Economie sociale et solidaire	8,880	5,765	5,880	4,700	-33,78%	-18,47%
1.10 - Formation professionnelle continue	1,984	6,596	0,680	4,054	-65,72%	-38,54%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,100	0,100	0,100	0,100	0,00%	0,00%
<b>TOTAL PILIER 1</b>	<b>294,148</b>	<b>214,570</b>	<b>284,130</b>	<b>243,795</b>	<b>-3,41%</b>	<b>13,62%</b>
<b>Pilier 2. Jeunesse</b>						
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,200	0,230	1,080	0,842	440,00%	266,09%
2.2 - Apprentissage	19,590	28,457	18,200	27,692	-7,10%	-2,69%
2.3 - Education	39,728	64,647	37,400	50,220	-5,86%	-22,32%
2.4 - Lycées (bâtiments)	268,000	171,187	206,790	171,350	-22,84%	0,10%
2.5 - Enseignement Supérieur	8,450	15,200	9,730	13,700	15,15%	-9,87%
2.6 - Accompagnement des jeunes	-	-	1,000	0,700	-	-
2.7 - Vie quotidienne	2,000	3,120	6,800	4,860	240,00%	55,77%
<b>TOTAL PILIER 2</b>	<b>337,968</b>	<b>282,841</b>	<b>280,999</b>	<b>269,364</b>	<b>-16,86%</b>	<b>-4,76%</b>
<b>Pilier 3. Aménagement du territoire</b>						
3.2 - Politique contractuelle	20,000	16,139	20,600	16,914	3,00%	4,80%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	28,000	26,590	33,600	30,507	20,00%	14,73%
3.4 - Culture	10,864	12,616	10,634	11,386	-2,12%	-9,75%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	69,500	63,200	46,945	59,781	-32,45%	-5,41%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	6,400	6,799	4,200	5,453	-34,38%	-19,80%
3.7 - Santé	1,000	5,832	0,800	3,086	-20,00%	-47,09%
3.8 - Sport	15,136	17,803	12,349	21,986	-18,41%	23,49%
3.9 - Infrastructures, transports	86,591	88,305	58,308	86,913	-32,66%	-1,58%
3.10 - Europe et International	3,477	2,081	2,637	2,147	-24,16%	3,20%
3.11 - Vie associative et Egalité	1,000	0,786	1,000	0,782	0,00%	-0,53%
<b>TOTAL PILIER</b>	<b>241,969</b>	<b>240,152</b>	<b>191,073</b>	<b>238,954</b>	<b>-21,03%</b>	<b>-0,50%</b>
<b>Pilier 4. Transition énergétique et écologique</b>						
4.1 - Biodiversité et PNR	8,716	4,385	10,350	5,260	18,75%	19,96%
4.2 - Eau - Littoral	14,845	11,879	13,200	11,000	-11,08%	-7,40%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,000	3,496	6,000	3,500	0,00%	0,11%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	41,720	27,063	43,060	26,259	3,21%	-2,97%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	6,750	26,664	6,399	27,658	-5,20%	3,73%
<b>TOTAL PILIER 4</b>	<b>78,031</b>	<b>73,487</b>	<b>79,009</b>	<b>73,677</b>	<b>1,25%</b>	<b>0,26%</b>
<b>Pilier 5. Gestion des fonds européens</b>						
5.1 - PO AQUITAINE	-	60,239	53,808	68,866	-	14,32%
5.2 - PO LIMOUSIN	-	20,950	18,323	26,750	-	27,68%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	-	0,030	0,060	0,060	-	100,00%
<b>TOTAL PILIER 5</b>	<b>0,000</b>	<b>81,219</b>	<b>72,191</b>	<b>95,675</b>	<b>-</b>	<b>17,80%</b>
<b>Pilier 6. Administration générale</b>						
6.0 - Modernisation de l'Administration	14,449	6,030	1,514	6,179	-89,52%	2,47%
6.1 - Ressources humaines	0,090	0,090	0,082	0,082	-8,89%	-8,89%
6.2 - Élus et Ceser	0,013	0,050	0,003	0,044	-76,92%	-10,71%
6.3 - Communication et attractivité	0,125	1,575	2,815	1,260	2 152,00%	-20,00%
6.5 - Moyens généraux	22,576	11,236	6,708	7,610	-70,29%	-32,27%
6.6 - Opérations financières	3,000	196,440	5,000	218,955	66,67%	11,46%
<b>TOTAL PILIER 6</b>	<b>40,253</b>	<b>215,421</b>	<b>16,122</b>	<b>234,131</b>	<b>-59,95%</b>	<b>8,69%</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>992,368</b>	<b>1 107,689</b>	<b>923,524</b>	<b>1 155,597</b>	<b>-6,94%</b>	<b>4,32%</b>
<b>TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette)</b>	<b>992,368</b>	<b>1 045,349</b>	<b>923,524</b>	<b>1 099,292</b>	<b>-6,94%</b>	<b>5,16%</b>

# BUDGET PRIMITIF 2021 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR PILIER

## (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2020 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Pilier 1. Développement économique - Emploi</b>						
1.1 - Economie numérique	2,267	2,478	2,944	2,829	29,87%	14,14%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	14,446	10,056	18,887	10,882	30,74%	8,22%
1.3 - Performance industrielle	11,020	9,298	10,625	9,298	-3,58%	0,00%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	32,988	24,776	37,943	24,871	15,02%	0,38%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	4,331	3,853	4,114	3,703	-5,01%	-3,89%
1.6 - Tourisme	12,482	10,014	12,929	10,364	3,58%	3,50%
1.7 - Agriculture	17,107	16,484	18,750	16,584	9,60%	0,61%
1.8 - Economie culturelle	9,208	9,775	9,208	9,689	0,00%	-0,88%
1.9 - Economie sociale et solidaire	3,363	3,045	3,195	2,893	-5,00%	-4,99%
1.10 - Formation professionnelle continue	156,437	295,739	180,986	331,429	15,69%	12,07%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	21,412	20,276	20,555	22,423	-4,00%	10,59%
<b>TOTAL PILIER 1</b>	<b>285,061</b>	<b>405,793</b>	<b>320,136</b>	<b>444,964</b>	<b>12,30%</b>	<b>9,65%</b>
<b>Pilier 2. Jeunesse</b>						
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	10,436	17,373	14,385	20,742	37,84%	19,39%
2.2 - Apprentissage	14,450	34,827	14,000	24,131	-3,11%	-30,71%
2.3 - Education	123,279	354,089	123,883	364,821	0,49%	3,03%
2.4 - Lycées (bâtiments)	2,280	3,070	1,976	2,264	-13,33%	-26,25%
2.5 - Enseignement Supérieur	3,640	4,950	3,230	4,370	-11,26%	-11,72%
2.6 - Accompagnement des jeunes	20,647	18,212	18,349	16,242	-11,13%	-10,82%
2.7 - Vie quotidienne	191,644	214,369	237,855	198,819	24,11%	-7,25%
<b>TOTAL PILIER 2</b>	<b>366,375</b>	<b>646,892</b>	<b>413,679</b>	<b>631,390</b>	<b>12,91%</b>	<b>-2,40%</b>
<b>Pilier 3. Aménagement du territoire</b>						
3.2 - Politique contractuelle	7,137	5,265	6,139	5,513	-13,98%	4,69%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	11,083	10,217	11,584	9,690	4,52%	-5,16%
3.4 - Culture	38,264	38,425	40,391	38,356	5,56%	-0,18%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	1,870	1,870	1,870	1,870	0,00%	0,00%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	2,931	2,402	2,711	2,107	-7,50%	-12,30%
3.7 - Santé	89,128	90,061	92,925	93,854	4,26%	4,21%
3.8 - Sport	8,644	10,615	8,548	10,775	-1,11%	1,51%
3.9 - Infrastructures, transports	92,247	171,633	98,606	184,077	6,89%	7,25%
3.10 - Europe et International	6,166	5,851	5,774	5,616	-6,35%	-4,01%
3.11 - Vie associative et Egalité	2,500	9,580	2,375	9,037	-5,00%	-5,67%
<b>TOTAL PILIER</b>	<b>259,970</b>	<b>345,920</b>	<b>270,923</b>	<b>360,894</b>	<b>4,21%</b>	<b>4,33%</b>
<b>Pilier 4. Transition énergétique et écologique</b>						
4.1 - Biodiversité et PNR	15,175	10,348	15,900	10,431	4,78%	0,81%
4.2 - Eau - Littoral	5,522	3,608	4,900	3,600	-11,26%	-0,23%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	3,470	2,075	3,300	2,000	-4,90%	-3,62%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	5,450	5,385	8,278	7,171	51,88%	33,18%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	301,986	312,558	306,888	316,493	1,62%	1,26%
<b>TOTAL PILIER 4</b>	<b>331,603</b>	<b>333,973</b>	<b>339,266</b>	<b>339,695</b>	<b>2,31%</b>	<b>1,71%</b>
<b>Pilier 5. Gestion des fonds européens</b>						
5.1 - PO AQUITAINE	0,000	26,300	20,252	31,605	#DIV/0	20,17%
5.2 - PO LIMOUSIN	0,300	4,696	5,703	7,722	1 800,86%	64,43%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	1,150	28,385	0,500	29,711	-56,52%	4,67%
<b>TOTAL PILIER 5</b>	<b>1,450</b>	<b>59,381</b>	<b>26,454</b>	<b>69,038</b>	<b>1 724,45%</b>	<b>16,26%</b>
<b>Pilier 6. Administration générale</b>						
6.0 - Modernisation de l'Administration	11,539	8,915	8,375	9,650	-27,42%	8,24%
6.1 - Ressources humaines	1,673	139,039	2,245	137,672	34,18%	-0,98%
6.2 - Élus et Ceser	1,867	17,242	2,295	17,161	22,95%	-0,47%
6.3 - Communication et attractivité	4,301	7,757	5,363	7,368	24,69%	-5,03%
6.4 - Affaires juridiques	0,695	3,115	14,861	3,234	2 038,28%	3,82%
6.5 - Moyens généraux	25,655	16,905	23,306	16,263	-9,16%	-3,80%
6.6 - Opérations financières	2,700	45,633	5,000	49,378	85,19%	8,21%
<b>TOTAL PILIER 6</b>	<b>48,430</b>	<b>238,606</b>	<b>61,445</b>	<b>240,726</b>	<b>26,87%</b>	<b>0,89%</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 292,888</b>	<b>2 030,564</b>	<b>1 431,902</b>	<b>2 086,707</b>	<b>10,75%</b>	<b>2,76%</b>



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

## Pilier 1. Développement économique - Emploi en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
1.1 - Economie numérique	9,05	7,09	2,94	2,83	9,92
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	33,65	24,70	18,89	10,88	35,59
1.3 - Performance industrielle	63,00	56,35	10,63	9,30	65,65
1.4 - Recherche, innovation et start-up	57,24	44,69	37,94	24,87	69,56
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	11,30	26,38	4,11	3,70	30,08
1.6 - Tourisme	23,05	17,30	12,93	10,36	27,66
1.7 - Agriculture	69,24	48,93	18,75	16,58	65,52
1.8 - Economie culturelle	10,94	9,49	9,21	9,69	19,18
1.9 - Economie sociale et solidaire	5,88	4,70	3,20	2,89	7,59
1.10 - Formation professionnelle continue	0,68	4,05	180,99	331,43	335,48
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,10	0,10	20,56	22,42	22,52
<b>TOTAL</b>	<b>284,13</b>	<b>243,80</b>	<b>320,14</b>	<b>444,96</b>	<b>688,76</b>

BUDGET PRIMITIF 2020

294,15

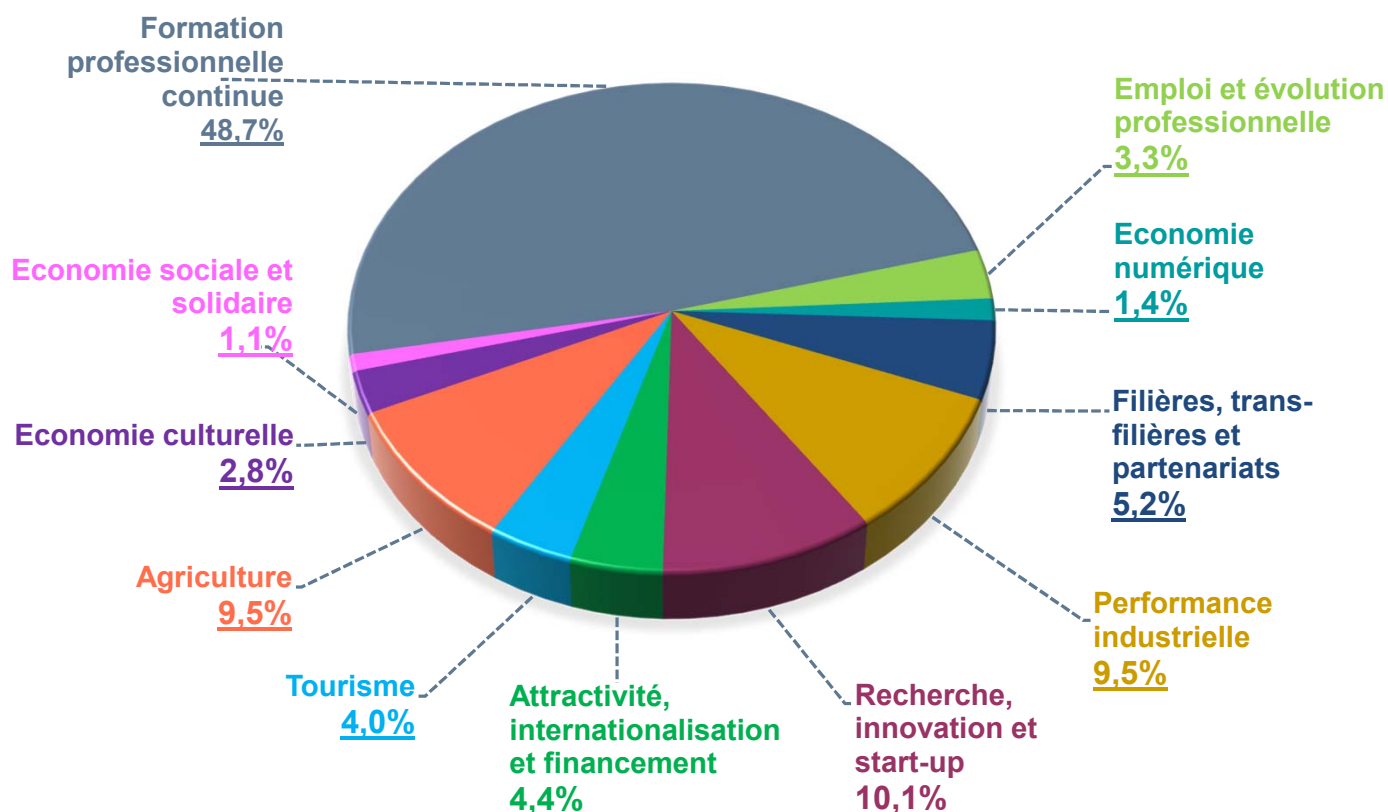
214,57

285,06

405,79

620,36

### Part des CP dans le pilier en %



# Pilier 1. Développement économique - Emploi

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
1.1 - Economie numérique	Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux	9 050 000,00	7 094 000,00	2 943 500,00	2 828 500,00
	SOUS-TOTAL	9 050 000,00	7 094 000,00	2 943 500,00	2 828 500,00
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires	33 650 000,00	24 703 617,00	18 887 000,00	10 882 445,00
	SOUS-TOTAL	33 650 000,00	24 703 617,00	18 887 000,00	10 882 445,00
1.3 - Performance industrielle	Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences	63 000 000,00	56 350 000,00	10 625 000,00	9 298 000,00
	SOUS-TOTAL	63 000 000,00	56 350 000,00	10 625 000,00	9 298 000,00
1.4 - Recherche, innovation et start-up	Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses	11 550 000,00	9 500 000,00	3 258 000,00	2 336 000,00
	Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	45 690 000,00	35 190 000,00	34 685 000,00	22 534 500,00
	SOUS-TOTAL	57 240 000,00	44 690 000,00	37 943 000,00	24 870 500,00
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire	-	150 000,00	3 325 000,00	2 850 000,00
	Renforcer les instruments de financement des entreprises	11 300 000,00	26 230 000,00	789 000,00	853 000,00
	SOUS-TOTAL	11 300 000,00	26 380 000,00	4 114 000,00	3 703 000,00
1.6 - Tourisme	Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique	7 400 000,00	5 297 000,00	1 304 000,00	320 000,00
	Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques	4 800 000,00	5 862 818,00	270 000,00	161 500,00
	Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	9 053 000,00	5 328 000,00	10 927 200,00	9 514 800,00
	Soutenir le tourisme social et solidaire	1 800 000,00	812 182,00	427 500,00	368 000,00
	SOUS-TOTAL	23 053 000,00	17 300 000,00	12 928 700,00	10 364 300,00
1.7 - Agriculture	Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles	31 440 000,00	20 586 500,00	-	389 891,00
	Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles	1 700 000,00	935 000,00	1 502 045,00	1 458 284,00
	Accroître la valeur de la filière alimentaire	16 900 000,00	12 572 211,00	5 732 651,50	4 456 498,00
	Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie	10 500 000,00	11 069 672,00	10 630 663,50	9 578 882,00
	Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture	8 700 000,00	3 770 000,00	884 640,00	700 000,00
SOUS-TOTAL	69 240 000,00	48 933 383,00	18 750 000,00	16 583 555,00	
1.8 - Economie culturelle	Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)	10 937 000,00	9 490 721,00	9 208 439,00	9 689 084,00
	SOUS-TOTAL	10 937 000,00	9 490 721,00	9 208 439,00	9 689 084,00
1.9 - Economie sociale et solidaire	Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale	5 880 000,00	4 700 000,00	3 195 000,00	2 893 000,00
	SOUS-TOTAL	5 880 000,00	4 700 000,00	3 195 000,00	2 893 000,00
1.10 - Formation professionnelle continue	Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires	680 000,00	4 053 723,00	71 140 000,00	245 788 384,00
	Insérer les publics spécifiques	-	-	12 445 500,00	6 240 760,00
	Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation	-	-	97 400 000,00	79 400 000,00
SOUS-TOTAL	680 000,00	4 053 723,00	180 985 500,00	331 429 144,00	
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois	100 000,00	100 000,00	9 542 714,00	11 896 039,00
	Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les emplois de demain	-	-	1 216 000,00	907 470,00
	Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois	-	-	9 796 746,00	9 619 244,00
SOUS-TOTAL	100 000,00	100 000,00	20 555 460,00	22 422 753,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>284 130 000,00</b>	<b>243 795 444,00</b>	<b>320 135 599,00</b>	<b>444 964 281,00</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>		<b>294 148 272,00</b>	<b>214 569 543,00</b>	<b>285 060 730,00</b>	<b>405 792 718,00</b>

# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.1 - Economie numérique

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux						
94	4094100	ECONOMIE NUMÉRIQUE	9 050 000,00	7 094 000,00	2 943 500,00	2 628 500,00
94	4094120	NUMERIQUE INCLUSIF	-	-	-	200 000,00
SOUS TOTAL			9 050 000,00	7 094 000,00	2 943 500,00	2 828 500,00
TOTAL			9 050 000,00	7 094 000,00	2 943 500,00	2 828 500,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>8 050 000,00</i>	<i>5 950 000,00</i>	<i>2 266 500,00</i>	<i>2 478 200,00</i>



# ECONOMIE ET EMPLOI

## Economie numérique

### **OBJECTIF : SOUTENIR L'ECONOMIE NUMERIQUE PAR L'INNOVATION, LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES TRADITIONNELLES, L'ANIMATION DE LA FILIERE ET LE DEPLOIEMENT DES TIERS LIEUX**

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a permis de mesurer encore davantage toute l'importance d'avoir une économie numérique dynamique sur son territoire.

D'abord car cette filière est restée – malgré la crise – l'une des seules à conserver sa dynamique et à générer de nouveaux emplois. Et ce aussi car la transformation numérique de l'ensemble des autres secteurs d'activité de l'économie régionale est nécessaire et un facteur essentiel de résilience rapide du territoire. Tout en prenant en compte les contraintes inhérentes à cette transformation numérique, notamment un enjeu croissant lié aux cyber-menaces.

Au-delà, la problématique de l'accès à un débit suffisant, mais aussi l'accès à un équipement minimal et aux compétences suffisantes pour les usages numériques sont désormais des enjeux encore plus criants de solidarité, d'équité territoriale et d'égalité de traitement des citoyens néo-aquitains.

L'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine pour les entreprises de la filière a continué en 2020 de favoriser la croissance du nombre d'emplois dans ce domaine, la tension sur certains métiers du numérique est devenue très forte. La récession de 2020 et le probable effet différé des difficultés rencontrées par les entreprises vont probablement faire évoluer ce constat en 2021, mais le besoin est structurel.

L'objectif poursuivi par l'action régionale est ainsi d'accélérer encore un peu plus la transformation numérique de l'ensemble des secteurs, avec notamment un objectif spécifique pour les commerçants fermés au public administrativement, et favoriser la croissance des entreprises de la filière dans ce nouveau contexte.

Ce contexte a fait également davantage prendre en compte la nécessité de poursuivre un objectif de numérique responsable incluant des objectifs de sobriété numérique mais également d'éthique, notamment dans le traitement des données.

2021 verra ainsi la mise en œuvre de nouveaux appels à projets à impacts positifs dans le domaine éducatif, l'innovation numérique responsable, la culture ou le logiciel libre avec parallèlement un accompagnement pour l'inclusion numérique des citoyens.

### **1/ Soutenir la transformation numérique nécessaire, parfois vitale, des acteurs économiques**

La transformation numérique des entreprises sera accompagnée via la mise en œuvre de diagnostics pointus gratuits réalisés par des experts au sein des PME



régionales. Les investissements seront par ailleurs soutenus pour véritablement permettre à des PME régionales en retard de prendre le virage du numérique, notamment pour la vente en ligne.

Les entreprises seront accompagnées également en amont par ADI-NA sur cette thématique.

Les partenariats avec les chambres régionales du commerce et de l'artisanat sur cette question seront également revus, de façon à être complémentaires notamment des démarches de relance lancées par l'Etat avec #FranceNum.

## **2/ «Proto Impact» : développer des prototypes numériques à impact positif**

Le dispositif «Prototype numérique» propose aux innovateurs régionaux un cadre propice leur permettant de mettre sur le marché rapidement des prototypes. La transition souhaitée dans le cadre de la feuille de route Néo-Terra amène la Région à concentrer son action en grande partie sur un appel à projets « Proto Impact » visant à soutenir les solutions vertueuses, au service de la transition.

## **3/ Une filière numérique dynamique, intégrant l'objectif d'un numérique responsable**

Digital Aquitaine, Aliptic, le SPN, Aquinetic, Magelis et French Tech Bordeaux sont des relais essentiels pour animer et fédérer l'écosystème. La concertation entre les clusters se poursuit. La lisibilité de ce tissu associatif mérite certainement d'être clarifiée pour les entreprises s'interrogeant parfois sur les actions des uns ou des autres et leur rayonnement plus ou moins régional. Dans la poursuite de la feuille de route, la filière image, les logiciels libres et la cybersécurité feront l'objet de soutiens particuliers.

## **4/ Cibler prioritairement les territoires vulnérables en carence de Tiers-Lieux en Nouvelle-Aquitaine**

En Nouvelle-Aquitaine, plus d'un million d'actifs se déplacent de plus 30km chaque jour. Dans la poursuite de l'ambition Neo-Terra, avec la saturation des réseaux de transports, le développement du télétravail et des tiers-lieux apportent de nombreux avantages.

L'action de la Région est modulée en fonction de la fragilité des territoires. Le soutien au déploiement se poursuivra en 2021 avec une attention sur une répartition équitable des offres dans les territoires de façon à ce que chaque néo-aquitain puisse accéder à un tiers-lieu à moins de 20 minutes de son domicile.

## **5/ Développer la télémédecine pour contribuer à une qualité de soins pour tous**

Les pratiques collaboratives pluri-professionnelles sont étendues sur des territoires dans le cadre de projets de Télémédecine pour contribuer à la réduction des déserts médicaux et améliorer l'équité et la qualité des soins pour tous. Dans le prolongement de la feuille de route santé, l'AMI Télémédecine se poursuivra en 2021.

## **6/ Agir pour l'inclusion numérique**

Les 1800 « pass numériques » finiront d'être déployés lors de la première expérimentation de ce dispositif spécifique en la matière. Les démarches se consolident dans certains départements. La Région veillera à ce qu'aucun territoire ne soit délaissé.

## **7/ RINA : Réseau régional d'infrastructure optique Nouvelle-Aquitaine**

En lien étroit avec la dynamique de mutualisation enclenchée dans l'Enseignement supérieur & Recherche, mais étendue à l'ensemble des acteurs publics, ce projet devrait être inscrit au Contrat de Plan ; en 2021, la meilleure modalité de mise en œuvre du développement de l'offre de stockage et de la gestion des données sera mieux définie.

# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.2 - Filières, trans-filières et partenariats

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires						
40	3041522	SFAS - FONDS REGIONAL D'ACCES A LA SANTE	-	2 097 000,00	-	-
93	132010	FORET	-	55 222,00	-	6 445,00
93	2000332018	Valorisation des ressources forestières	-	11 395,00	-	-
94	4094020	STRATÉGIE FILIÈRES	33 650 000,00	22 540 000,00	18 887 000,00	10 876 000,00
SOUS TOTAL			33 650 000,00	24 703 617,00	18 887 000,00	10 882 445,00
TOTAL			33 650 000,00	24 703 617,00	18 887 000,00	10 882 445,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>20 190 000,00</i>	<i>13 053 000,00</i>	<i>14 446 000,00</i>	<i>10 055 500,00</i>

# ECONOMIE ET EMPLOI

## Filières, transfilières et partenariats

### **OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES FILIERES ET DES PROJETS TRANS-FILIERES, EN ORGANISANT RESEAUX ET PARTENARIATS, POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES**

Les répercussions de la crise touchent l'ensemble des filières régionales mais de manière différenciée. Dans le cadre de la construction du plan Nouvelle-Aquitaine Rebond, adopté le 5 octobre 2020, la diversité de leurs situations a été analysée à travers six problématiques : nécessité ou opportunité d'un changement de modèle, nécessité ou opportunité d'une diversification, nécessité ou opportunité d'une relocalisation d'activité, nécessité d'un accès rapide à la commercialisation, nécessité du maintien d'une activité stratégique pour un territoire, nécessité d'accompagner les nécessaires mutations des compétences par la formation (reconversion, attractivité des métiers, nouveaux métiers).

Face à ces problématiques, les filières régionales ont engagé et vont poursuivre des réflexions stratégiques structurelles. L'année 2021 sera consacrée au déploiement du plan de transitions et de reconquête technologique « Nouvelle-Aquitaine Rebond » qui propose par ailleurs une approche intégrée entre les différentes dynamiques de filières.

Les transitions écologiques et énergétiques occupent une place centrale dans les plans de relance de l'Etat et de la Région. L'impulsion donnée par la Région à travers Néo Terra dès juillet 2019 sera essentielle dans la reprise économique car elle démontre que ces transitions sont des facteurs de développement économique et non des freins.

Les propositions des différentes filières convergent vers la nécessité :

- de prioriser l'investissement vers des démonstrateurs industriels permettant d'accélérer l'innovation dans les domaines technologiques clés pour le territoire (énergies alternatives, recyclage, chimie bio-sourcée, assemblage électronique, avion vert, mode durable...)
- de susciter et accompagner, via des appels à projet ciblés, des projets collaboratifs d'expérimentation ou d'innovation (batteries du futur et stockage d'énergie en appui aux nouvelles mobilités, hydrogène vert, traitement et recyclage des panneaux photovoltaïques,...)
- d'accompagner la montée en compétence des acteurs sur la prise en compte des problématiques du rebond par des actions collectives spécifiques (diversification d'activités, achats locaux durables et responsables...);

- de poursuivre l'accompagnement des opérateurs animateurs de filières (notamment pôles de compétitivité et clusters) et ADI Nouvelle-Aquitaine qui déclineront à travers leurs plans d'action respectifs 2021 le plan Nouvelle-Aquitaine Rebond lui-même ancré sur NéoTerra. Les mutations organisationnelles étant désormais engagées pour la majorité d'entre eux, leurs rôles seront confortés à l'échelle du territoire régional dans une logique de contrats d'objectifs partagés et de parcours de progrès.
- de concrétiser des projets structurants tels que la création d'un Gérontopôle dans le domaine de la santé, le lancement de Tarmaq dans le domaine de l'aéronautique, la sortie d'incubation du SpaceHub dans le domaine du spatial, le projet Filière Excellence Cuir Nouvelle-Aquitaine (FECNA) dans le domaine du cuir ... ;
- d'accompagner les démarches de relocalisation et de diversification pour les industriels (électronique,...).

Enfin, depuis 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a développé une mission d'intelligence économique pour éclairer les prises de décisions ou rechercher des solutions nouvelles liées aux technologies émergentes et plus particulièrement dans le domaine du recyclage des batteries ou à la viabilité économique de l'hydrogène vert. La feuille de route régionale sur l'intelligence économique en cours d'adoption permettra dès 2021 d'identifier les sujets majeurs en cohérence avec le plan de transition et de reconquêtes technologiques « Nouvelle-Aquitaine Rebond » pour répondre aux enjeux cruciaux d'une reprise économique solide et durable pour les entreprises et les filières de notre territoire.

# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.3 - Performance industrielle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Renforcer la compétitivité de l'industrie régionale par l'optimisation des organisations, la modernisation des outils de production et le renforcement des compétences						
91	3094096	DFDE-CPL - ACCOMPAGNER DVPT ENTREPRISE-CPER 2014/20	-	-	-	50 000,00
91	3094105	DFFI-CPL - AIDER STRUCTURAT° FILIERES-CPER 14/20	-	-	-	100 000,00
91	3094119	DIDE - ACCOMPAGNER LE DVPT DES ENTREPRISES	-	217 500,00	-	-
92	3094131	DIIT - ENCOURAGER L'INNOVATION PAR LE TRANSFERT	-	250 000,00	-	-
92	2000321009	Appui aux projets innovants technologiques et non technologiques	-	150 000,00	-	100 000,00
92	2000322014	Soutien à la coopération dans l'innovation	-	-	-	50 000,00
94	4094010	PERFORMANCE INDUSTRIELLE	63 000 000,00	47 782 500,00	10 625 000,00	8 848 000,00
94	116012	INDUSTRIE	-	4 850 000,00	-	50 000,00
94	116050	GRANDS EQUIPEMENTS	-	1 500 000,00	-	-
94	3094096	DFDE-CPL - ACCOMPAGNER DVPT ENTREPRISE-CPER 2014/20	-	-	-	50 000,00
94	3094122	DIDE-CPL - ACCOMPAGNER DVPT ENTREPRISE-CPER 2014/20	-	250 000,00	-	-
94	2000321006	Aides au développement des entreprises porteuses d'emplois	-	1 350 000,00	-	-
94	2000321008	Facilitation de l'accès au marché	-	-	-	50 000,00
SOUS TOTAL			63 000 000,00	56 350 000,00	10 625 000,00	9 298 000,00
TOTAL			63 000 000,00	56 350 000,00	10 625 000,00	9 298 000,00
BUDGET PRIMITIF 2020			74 000 000,00	47 300 000,00	11 020 000,00	9 298 000,00

# ECONOMIE ET EMPLOI

## Performance industrielle

### **OBJECTIF : RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE REGIONALE PAR L'OPTIMISATION DES ORGANISATIONS, LA MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION ET LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES**

La crise sanitaire du COVID-19 va affecter durablement les entreprises industrielles de la région qui dans un contexte de fortes incertitudes sur l'évolution de leur environnement (marché, concurrence, chaîne de valeur, accès au financement, marché de l'emploi, etc.) et la viabilité de leur activité, vont devoir faire évoluer leur stratégie, adapter leurs moyens humains et financiers et accélérer leur transformation.

Face à cette situation, après avoir mis en œuvre dès le début de la crise des mesures d'urgence permettant de préserver la trésorerie des entreprises, la Région, a pris de nouvelles mesures exceptionnelles dans le cadre du plan de transitions et de reconquête technologique, voté les 3 juillet et 5 octobre derniers, pour accompagner la transformation des entreprises afin de les rendre plus résilientes et plus compétitives.

Parmi ces mesures figure l'accompagnement, en 2021, de plus de 250 entreprises industrielles dans leur transformation, par un appui à la réflexion stratégique (« REBOND PME ») permettant de faire un état des lieux de l'impact de la crise et identifier des opportunités de rebond (relocalisation, diversification, croissance externe, etc.).

La majorité des entreprises considère que la crise peut être une opportunité pour accélérer leur transformation organisationnelle, technologique et numérique, afin d'améliorer leur performance, tout en apportant des réponses aux enjeux de la transition énergétique et environnementale. Elle leur a notamment permis de prendre conscience de l'importance des outils numériques pour leur compétitivité et de la vulnérabilité de leurs systèmes d'information.

Afin d'accélérer cette transformation et préparer au mieux le rebond des entreprises en sortie de crise, la Région a également prévu, en 2021, une forte montée en puissance de ses programmes structurants les plus emblématiques (« usine du futur », « accélérateurs de croissance pour PME et ETI », etc.) en les adaptant aux besoins nouveaux révélés par la crise, et en accompagnant près de 200 entreprises supplémentaires.

La Région poursuivra par ailleurs son accompagnement aux projets individuels de développement portés par les PME et les ETI (innovation, modernisation de l'outil de production, transformation numérique, performance énergétique et environnementale, conquête de nouveaux marchés, notamment à l'international, formation, etc.) avec une recherche systématique de l'effet de levier des plans de

relance nationaux et européens, et en portant une attention particulière aux territoires les plus vulnérables.

Dans ce contexte inédit, la Région se doit également, dans un souci d'efficacité et de complémentarité, de renforcer la coopération et la coordination avec les principaux partenaires économiques (Etat, BPI France, CCI's, Fédérations professionnelles, pôles et clusters, EPCI, etc.) et en particulier avec son agence ADI Nouvelle-Aquitaine.



# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.4 - Recherche, innovation et start-up

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses						
94	4094030	START-UP	11 550 000,00	9 500 000,00	3 258 000,00	2 336 000,00
SOUS TOTAL			11 550 000,00	9 500 000,00	3 258 000,00	2 336 000,00
Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs						
92	4092010	RECHERCHE, TRSFRT TECHNO, CULTURE SCIENTIFIQUE TECH INDUSTRIE	45 500 000,00	17 000 000,00	34 500 000,00	13 740 000,00
92	4092030	BATIMENTS - SITES CONNEXES - ECONOMIE	190 000,00	190 000,00	185 000,00	194 500,00
92	121010	RECHERCHE	-	5 000 000,00	-	4 000 000,00
92	122010	INNOVATION, TRANSFERT TECHNOLOGIE	-	5 000 000,00	-	3 000 000,00
92	331041	OPERATION CAMPUS	-	8 000 000,00	-	-
92	3000995	EFRS-CPL - SOUTIEN A LA RECHERCHE - CPER 2014/2020	-	-	-	300 000,00
92	3092171	EFRS - DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA RECHERCHE	-	-	-	1 000 000,00
92	3092513	RENO - POLITIQUE REGIONALE DE RECHERCHE	-	-	-	200 000,00
92	3092514	REVF - PROMOT° ET VALORISAT° DE LA RECHERCHE	-	-	-	100 000,00
SOUS TOTAL			45 690 000,00	35 190 000,00	34 685 000,00	22 534 500,00
TOTAL			57 240 000,00	44 690 000,00	37 943 000,00	24 870 500,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>51 915 000,00</i>	<i>44 795 000,00</i>	<i>32 988 300,00</i>	<i>24 776 000,00</i>

# ECONOMIE ET EMPLOI

## Recherche, innovation et start-up

### OBJECTIF N°1 : AMORCER ET SOUTENIR LA CREATION DE JEUNES POUSES

Au même titre que pour l'ensemble des formes de création d'entreprises, après plusieurs années d'une dynamique forte (le nombre de création de start-up a été en constante augmentation depuis 2012), un tassement devrait s'observer pour l'année 2020. Les épisodes de confinement liés à la crise sanitaire Covid et les incertitudes économiques qui en découlent, sont moins propices à l'esprit d'entreprendre.

La France dénombre néanmoins toujours plus de 10 000 jeunes pousses innovantes, qualifiées de start-up (*pas de qualification Insee, donc estimation par recoupement d'informations des acteurs de l'écosystème*). La Nouvelle-Aquitaine se situe dans le peloton de tête des régions qui en comptent le plus (entre 1 000 – 1 300), avec l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie.

Malgré les prévisions de perspectives économiques maussades, forte de ses atouts en matière d'écosystème d'innovation et de soutien aux start-up, pour la Région l'enjeu de 2021 est de poursuivre la dynamique qu'elle a engagée ces dernières années en matière d'accélération dans l'émergence et la croissance des jeunes pousses, pour faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire résilient en matière de création d'entreprises innovantes ; une Région Start-Up créative, entreprenante et innovante.

Dans le prolongement des actions engagées depuis 2016 qui, au travers des dispositifs de soutien aux structures d'accompagnement (plus de 350 projets suivis, dont 150 primo-accompagnements de porteurs de projet) et les soutiens financiers directs apportés aux projets (moyenne de 100 projets de start-up soutenus directement chaque année), les objectifs pour 2021 sont les suivants :

- Consolider la dynamique de déploiement de la politique régionale en faveur des start-up sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, en contribuant notamment aux projets de rebond/pivot des jeunes entreprises innovantes créés ces dernières années et à l'émergence de start-up porteuses de solutions nouvelles face aux défis économiques, sociétaux, environnementaux et climatiques d'aujourd'hui et demain. Dans ce sens, le budget 2021 sera consacré à la fois au soutien apporté aux projets de start-up dans leur phase d'émergence, le « START », mais également pour accompagner le « UP », c'est-à-dire leur accélération durable et créatrice de valeur sur le territoire Nouvelle-Aquitaine.
- Renforcer la performance collective des acteurs de l'écosystème d'appui à la création d'entreprises innovantes, notamment ceux rassemblés au sein du réseau Nouvelle-Aquitaine Technopoles, afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des enjeux des start-up régionales dans un environnement économique contraint et incertain. Il s'agira également de poursuivre le

déploiement de l'offre de services de l'accélérateur Up Grade Nouvelle-Aquitaine auprès des « pépites » à fort potentiel de croissance de tout le territoire régional pour qu'elles deviennent les PME / ETI de demain.

En matière de rayonnement des start-up régionales, en France et à l'étranger, dans un contexte de pandémie limitant les déplacements et la tenue d'évènements/salons, il sera nécessaire d'initier de nouvelles formes d'actions permettant néanmoins d'assurer leur promotion.

Enfin, la Région poursuivra son implication au plus près des acteurs de proximité de l'ensemble du territoire régional pour favoriser l'émergence de communautés d'entrepreneurs « startuppés », pour en faire des ambassadeurs de la dynamique néo-aquitaine.

Pour ce faire, le budget 2021 permettra de consolider le soutien apporté par la Région aux structures d'appui à la création d'entreprises innovantes déjà en place, ou à venir, sur les territoires régionaux engagés dans des dynamiques territoriales d'innovation. Il s'agira également de décliner opérationnellement des actions impliquant l'écosystème régional pour favoriser la synergie des acteurs autour d'une dynamique d'amélioration de la performance collective.

## **OBJECTIF N°2 : SOUTENIR LES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE, LES STRUCTURES D'INTERFACE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET LES PROJETS COLLABORATIFS**

Le développement des formations supérieures, de la recherche et de l'innovation constitue un enjeu majeur et prioritaire pour préparer la Nouvelle-Aquitaine, ses habitants, ses entreprises et ses territoires, aux défis à venir, que ce soit la transition écologique et énergétique ou la numérisation de la société. La Région porte les priorités scientifiques et technologiques permettant aux étudiants et aux établissements et organismes d'enseignement et de recherche de répondre à ces défis, en confortant les domaines d'excellence de notre territoire et en accompagnant l'émergence de nouvelles thématiques tout en répondant aux besoins d'expertise, de technologie et de R&D des secteurs économiques.

Les crises économiques conduisent généralement les acteurs publics et privés à se concentrer sur le court terme, alors que ces crises doivent au contraire être l'occasion de préparer l'avenir en investissant davantage dans la recherche et l'innovation. La Région est engagée de manière historique dans cette voie. Elle a renouvelé les objectifs à atteindre via son Schéma régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation adopté en 2018 et prévoit de poursuivre et adapter ses actions pour répondre aux défis actuels.

L'année 2021 permettra notamment le démarrage du CPER 2021 2027, le soutien des projets structurants des universités, l'accompagnement à la structuration des réseaux de recherche, le soutien aux chaires d'excellence. Des actions seront également menées afin d'accompagner la structuration des acteurs du transfert de technologie et celles des acteurs de la diffusion de la culture scientifique. Le positionnement de la région sur les volets liés à l'incubation et la maturation sera renforcé pour favoriser l'innovation de rupture et passer à une phase d'accélération dans l'émergence de jeunes pousses.

Ainsi les grands enjeux globaux à traiter pour la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du volet ESRI contribueront à :

- participer à la relance de l'économie régionale en favorisant l'innovation des filières économiques grâce à la recherche, et au transfert technologique et non technologique, en lien avec le « Plan régional de transitions et de reconquête technologique »,
- accélérer les transitions écologiques et énergétiques définies dans le cadre de la feuille de route Néo Terra, considérant que la Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique,
- relever les grands défis sociétaux en matière de santé, d'environnement et de résilience des territoires, en tenant notamment compte des enjeux de la crise sanitaire COVID-19 et des crises économique et sociale associées,
- favoriser l'inclusion et la réussite de tous les étudiants notamment grâce au numérique.

L'ensemble s'inscrit dans la politique générale de la Région en faveur de l'accélération des transitions et consolidée récemment en réponse aux impacts de la crise dans le cadre du Plan de transitions et de reconquête technologique adressant l'économie, l'environnement et la solidarité.

## **1/ Une politique ambitieuse et volontariste en faveur de la recherche**

L'accompagnement des acteurs de l'écosystème d'innovation de Nouvelle-Aquitaine se traduit par des soutiens coordonnés agissant sur l'ensemble des chaînes de valeur des filières, pour favoriser la consolidation de l'écosystème régional. Ainsi, il s'attache à répondre aux besoins d'une société en constante évolution par :

- la structuration des forces régionales de recherche, auparavant dispersées, en réseaux de recherche pluridisciplinaires organisés autour de feuilles de routes scientifiques adressant de grands enjeux sociétaux tels que : l'énergie, la robotique, la cancérologie, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, les enjeux autour du bois et de la forêt, l'eau, les risques littoraux, le numérique éducatif, etc. Aujourd'hui les premiers réseaux amorcés entrent en phase de consolidation prometteuse. Le réseau Oncosphère, ainsi organisé autour des forces régionales sur le cancer, est désormais visible à l'échelle européenne,
- le soutien accru au développement de compétences prometteuses via un dispositif de chaires d'excellence qui vise à attirer les meilleurs chercheurs en Nouvelle-Aquitaine sur des problématiques majeures en faisant le pari d'approches singulières en rupture avec les approches classiques de la recherche, en embarquant les acteurs économiques, et en particulier les industriels qui peuvent ainsi viser des innovations de rupture,
- l'accompagnement à la structuration des universités autour de leurs forces singulières ; à titre d'exemple la réussite de la structuration de la

neurologie, ou l'institut des sciences de la vigne et du vin en appui à la filière vitivinicole, ou les techniques de réparation du corps humain grâce à la robotique, à la greffe d'organes, de cellules souches ou à terme la production d'organoïdes,

- l'adaptation du dispositif de soutien aux colloques scientifiques et de l'Appel à Projets ESR annuel pour mieux intégrer les ambitions de NéoTerra tout en favorisant le lien avec les acteurs socio-économiques du territoire. Il est également envisagé de soutenir des formes de recherche associant les acteurs du territoire dans une démarche de sciences participatives ou de recherche-action. La Région souhaite ainsi encourager les projets visant à répondre à des enjeux territoriaux spécifiques dans des démarches de co-construction entre scientifiques et citoyens, de mieux partager la démarche scientifique avec le grand public, de favoriser la visibilité des sciences sein de l'espace public et promouvoir leur compréhension,
- le déploiement des projets retenus dans le contrat de projets Etat Région 2021-2027 (opérations immobilières, acquisition d'équipements), qui participeront à la relance économique du secteur BTP,
- l'appui à l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son ensemble et notamment la poursuite du programme de coopération Fulbright entre le Conseil Régional et la Commission Franco-américaine d'Echanges Universitaires et Culturels (CFAEUC) qui a pour objectif de favoriser les échanges de chercheurs de haut niveau avec les Etats-Unis,

## **2/ Une action forte en faveur du développement du potentiel de maturation, de développement technologique et de création d'entreprises**

La maîtrise de technologies clés pour l'avenir, comme les matériaux avancés, les lasers, les biotechnologies ou les technologies numériques, constituent non seulement un socle indispensable pour l'évolution nécessaire de nos industries traditionnelles, mais elles sont également la clé de voûte du positionnement du territoire régional sur de nouvelles filières à haute valeur ajoutée.

La Région a mené depuis 2019 une démarche d'amélioration du panorama global des centres de transfert technologiques, acteurs clés de l'intermédiation entre les organismes de recherche générateurs de connaissances et les filières industrielles de la région. Cette démarche est d'autant plus prégnante qu'elle se poursuit dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique liée à la COVID 19, dans lequel les entreprises vont devoir plus que jamais identifier rapidement les bonnes compétences disponibles.

Le soutien passera par :

- l'accompagnement au ressourcement scientifique des centres et plateformes, leur permettant d'anticiper les besoins technologiques des entreprises du territoire, en particulier les PME et TPE,
- la mise en place d'un appel à projets visant à favoriser le travail des centres de transfert en réseau et en synergie en soutenant leurs collaborations,

- l'acquisition d'équipements de pointe,
- un fort soutien aux programmes de R&D collaboratifs, incitant les entreprises à s'appuyer sur les compétences académiques ;
- l'accompagnement régional à l'incubation et à la maturation en harmonisant les interventions aujourd'hui différenciées selon les territoires, et en enrichissant l'offre par des savoir-faire et des expertises complémentaires pour favoriser l'innovation de rupture et passer à une phase d'accélération dans l'émergence de jeunes pousses.

Au travers de ces accompagnements, l'ambition est aussi de décloisonner les compétences académiques pour construire les réponses pluridisciplinaires pertinentes, d'associer dès l'amont les acteurs économiques, pour accélérer les transferts et faciliter l'innovation. A ce titre, l'intégration des compétences des sciences humaines et sociales (psychologie, sociologie, etc.) est majeure pour une approche holistique des problématiques adressées.

### **3/ Renforcer les liens sciences et société et la culture entrepreneuriale**

L'objectif est de définir une stratégie régionale en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle à l'échelle régionale en tenant compte de la diversité des acteurs, des territoires et des publics.

Il s'agit globalement de repenser les modèles, de moderniser les approches, notamment pour intégrer l'ensemble de la société dans la démarche scientifique afin de favoriser l'ouverture de la science et sa connexion à la société dans toutes ses composantes, du citoyen à l'industrie, mais aussi pour contribuer à la lutte contre les postures obscurantistes ou de repli propre aux périodes de crise.

L'action régionale s'appuiera principalement l'association régionale NACSTI qui regroupe, sous un modèle fédératif, les quatre CCSTI (centres de culture scientifique technique et industrielle) implantés sur le territoire (Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers) et sur leurs partenaires (notamment la Fondation partenariale de l'Université de Limoges et autres associations).

Il s'agira par ailleurs de susciter l'envie d'entreprendre des jeunes notamment pendant leurs études au travers d'actions et dispositifs divers portés notamment par les acteurs de l'enseignement supérieur. En continuum, et de manière transversale, il conviendra d'articuler ces actions de sensibilisation avec l'écosystème d'accueil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises pour permettre aux envies et projets de se construire et d'aboutir.

# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.5 - Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire						
94	4094050	INTERNATIONAL / ATTRACTIVITÉ	-	-	3 325 000,00	2 850 000,00
94	116013	EXPORT	-	150 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	150 000,00	3 325 000,00	2 850 000,00
Renforcer les instruments de financement des entreprises						
94	4094060	INGÉNIERIE FINANCIÈRE	11 300 000,00	26 230 000,00	789 000,00	853 000,00
SOUS TOTAL			11 300 000,00	26 230 000,00	789 000,00	853 000,00
TOTAL			11 300 000,00	26 380 000,00	4 114 000,00	3 703 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>30 500 000,00</i>	<i>19 500 000,00</i>	<i>4 331 000,00</i>	<i>3 853 000,00</i>

# ECONOMIE ET EMPLOI

## Attractivité, internationalisation et financement

### **OBJECTIF N° 1 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES DANS LEUR DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

La crise sanitaire a profondément perturbé le développement à l'international des entreprises régionales. Une majorité de salons ont été annulés ou au mieux se sont tenus en format réduit et/ou numérique. Les actions de prospection ont connu un coup d'arrêt, empêchées par les restrictions sur les déplacements dans un certain nombre de pays, Etats-Unis en tête.

Le rebond de l'épidémie crée une grande incertitude pour 2021. Certains salons majeurs ont d'ores et déjà été annulés. Le CES de Las Vegas prendra une forme uniquement numérique en janvier 2021.

Face à cette situation, la Région a mis en place un plan d'urgence avec ses partenaires de la Team Export Nouvelle Aquitaine, afin de réorienter l'appui aux entreprises vers des actions dématérialisées. Il s'agit notamment de la fiabilisation des marchés export et de la prospection commerciale à distance, à travers le réseau international des conseillers de Business France, présents physiquement dans une soixantaine de pays.

Dans ce contexte et en résonance avec le plan régional de transitions et de reconquêtes, les pôles et les clusters sont encouragés à proposer des programmes d'action s'inscrivant dans la feuille de route néo-terra et tenant compte du nouveau cadre sanitaire européen et mondial. Pour 2021, les priorités de la Région consisteront à :

- Inciter les projets internationaux des filières à s'orienter vers une démarche néo-terra, et en lien avec des solutions post-Covid-19, et à repenser leur dépendance internationale ;
- Prioriser l'internationalisation des filières vertes et bleues (Industrie du bio, croissance verte, bleue etc.) ;
- Aider les filières internationalement dépendantes (IAA & V&S ; aéronautique en priorité) ;
- Aider les clusters à s'orienter vers une démarche européenne « green deal » et à privilégier un interclustering d'innovation européen ;
- Former les clusters à la gestion de la relation commerciale à distance.

### **OBJECTIF N° 2 : RENFORCER LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES**

Le ralentissement de l'activité économique s'est directement répercuté sur les trésoreries des entreprises. Les fonds d'urgence mis en place par l'Etat et la Région ont joué leur rôle d'amortisseur en évitant une vague de faillites pendant la période d'urgence sanitaire.



La crise s'installant dans la durée, la consolidation durable des hauts de bilan des entreprises est plus que jamais une nécessité vitale.

Outre la mobilisation de ses dispositifs de droit commun, la Région se donne pour ambition de créer deux nouveaux outils dans le cadre de son plan de relance :

- Un fonds spécifiquement dédié à la relance. Ce fonds s'adresse prioritairement aux secteurs clés du territoire néo-aquitain impactés par la crise sanitaire pour des projets orientés vers l'intégration du développement durable et/ou du numérique. L'objectif est de lever 100 M€ de ressources publiques et privées dans le cadre de 2 phases de souscriptions. Les interventions seront principalement réalisées en Fonds propres et quasi fonds propres avec des tickets d'interventions compris entre 0,2 M€ et 3 M€.
- Un fonds d'épargne régionale et solidaire qui doit permettre à des épargnants régionaux d'investir dans l'économie locale et donner ainsi davantage de sens à leur épargne. Le schéma s'appuie sur la création d'un fonds doté d'un capital initial de 1 M€ par la Région qui sera chargé de créer un produit financier de placement commercialisé par les banques partenaires auprès des investisseurs et des particuliers. Dans une première phase, l'objectif est de lever entre 30 et 50 M€.

Par ailleurs, les fonds de prêt mis en place au début de la crise seront prolongés au premier semestre 2021 pour répondre aux nouveaux besoins de trésorerie nés de la deuxième vague de confinement. Il s'agit :

- Du fonds de solidarité et de proximité mis en œuvre à l'initiative du réseau des plateformes de prêts d'honneur Initiative Nouvelle Aquitaine et co-financé par la Banque des territoires et les EPCI. Il vise les petites entreprises de 10 salariés et moins, pour des prêts compris entre 5 000 et 15 000 € sans intérêts, ni garantie.
- Du fonds Résistance créé en partenariat avec 5 banques régionales (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Arkea, Caisse d'épargne, Banques Populaires). Doté d'une capacité de 100 M€ il propose aux PME régionales un prêt compris entre 10 000 et 300 000 € à des conditions de taux bonifié (0,4 %) et de remboursement différé jusqu'à 2 ans.

Concernant le secteur du tourisme particulièrement impacté par la crise, la Région et la Banque des Territoires étudient la faisabilité d'une foncière pour 2021. Il s'agirait d'un outil financier de portage des actifs immobiliers d'entreprises régionales du tourisme par un mécanisme de lease back leur permettant de reconstituer leur fonds de roulement et leur trésorerie.

# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.6 - Tourisme

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique</b>						
95	4095020	INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ	7 400 000,00	4 947 000,00	1 304 000,00	320 000,00
95	169970	COMPETITIVITE	-	250 000,00	-	-
95	2000321006	Aides au développement des entreprises porteuses d'emplois	-	100 000,00	-	-
SOUS TOTAL			7 400 000,00	5 297 000,00	1 304 000,00	320 000,00
<b>Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques</b>						
55	4055010	AMÉNAGEMENT DURABLE DU LITTORAL	1 800 000,00	1 372 000,00	270 000,00	161 500,00
95	4095060	TOURISME - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE INVEST	3 000 000,00	2 700 000,00	-	-
95	4095070	BATIMENTS - SITES CONNEXES - TOURISME	0,00	968 000,00	-	-
95	166010	TOURISME DE NATURE LOISIRS SPORTIFS	-	415 250,00	-	-
95	169200	POLES TOURISTIQUES RURAUX	-	187 568,00	-	-
95	169300	SITES MAJEURS	-	100 000,00	-	-
95	3094128	DIFI-CPL - AIDER STRUCTURA° FILIERES-CPER 2014/20	-	120 000,00	-	-
SOUS TOTAL			4 800 000,00	5 862 818,00	270 000,00	161 500,00
<b>Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires</b>						
0202	4002280	BATIMENTS - SITES CONNEXES	3 000,00	3 000,00	487 700,00	485 300,00
95	4095030	ACCPGT DES TERRITOIRES ET VALORISAT° FILIÈRES TOURISTIQUES	9 000 000,00	4 900 000,00	4 080 000,00	2 742 500,00
95	4095050	PROMOTION COMMUNICATION	-	-	6 151 500,00	6 091 000,00
95	4095070	BATIMENTS - SITES CONNEXES - TOURISME	50 000,00	25 000,00	208 000,00	196 000,00
95	169980	TERRITOIRES ET FILIERES	-	400 000,00	-	-
SOUS TOTAL			9 053 000,00	5 328 000,00	10 927 200,00	9 514 800,00
<b>Soutenir le tourisme social et solidaire</b>						
95	4095040	SOUTIEN AU TOURISME SOCIAL ET DVPT D'UN TOURISME SOLIDAIRE	1 800 000,00	712 182,00	427 500,00	368 000,00
95	169990	EMPLOI ET SOLIDARITE	-	100 000,00	-	-
SOUS TOTAL			1 800 000,00	812 182,00	427 500,00	368 000,00
TOTAL			23 053 000,00	17 300 000,00	12 928 700,00	10 364 300,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>23 407 662,00</i>	<i>17 257 662,00</i>	<i>12 481 638,00</i>	<i>10 013 938,00</i>

# ECONOMIE ET EMPLOI

## Tourisme

La Région Nouvelle-Aquitaine constitue un territoire touristique particulièrement attractif, qui séduit chaque année plus de 32 millions de visiteurs. Avec 18 milliards d'euros de consommation touristique régionale, le tourisme pèse pour 9% dans le PIB de la Nouvelle-Aquitaine. Il génère 140 000 emplois directs.

Secteur à forte saisonnalité, il est présent sur tous les territoires. Il permet de faire vivre les territoires littoraux, rétro-littoraux ainsi que les territoires intérieurs en proposant des hébergements et des activités variées à destination des visiteurs : hôtels, campings, centres de vacances, gîtes, sites de visites et de loisirs, activités sports et nature etc...

Avec la crise sanitaire du COVID19, ce secteur est fortement impacté par les mesures de confinement. Il a fait partie des premières activités arrêtées et des dernières à redémarrer.

Le secteur du tourisme a besoin d'être accompagné dans cette période difficile pour franchir ce cap et redémarrer les activités touristiques sereinement notamment pour les saisons hivernale et estivale. Le plan de relance « Nouvelle-Aquitaine Rebond » donne les orientations de l'accompagnement de la Région à destination des professionnels du tourisme et des territoires.

### **OBJECTIF N°1 : MAINTENIR ET RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES PAR L'INVESTISSEMENT ET LA TRANSFORMATION NUMERIQUE**

Le maintien des activités touristiques sera un enjeu important pour l'année 2021 et les années suivantes pour s'assurer de notre capacité d'accueil et éviter une disparition massive de l'offre touristique.

Une double stratégie est mise en place pour y parvenir :

- Une stratégie défensive à destination des acteurs touristiques structurants pour éviter leur disparition et maintenir les économies locales dépendantes de cette activité. Une aide en trésorerie viendra compléter les aides actuellement disponibles pour accompagner le redémarrage des activités
- Une stratégie offensive d'adaptation de l'offre (hôtels, camping, sites de visites et de loisirs) en accompagnant l'investissement et le repositionnement touristique des opérateurs dans un contexte de changement des attentes des clientèles : aides aux conseils, aides aux investissements à partir de 20 000 €, constitution d'une foncière pour les projets de développement, accompagnement des saisonniers etc.

Une action particulière sera menée sur les sites de visites notamment couverts, culturels et patrimoniaux à travers un appel à projets pour les accompagner dans leur transformation numérique et générer ainsi de nouvelles activités plus résilientes.

Enfin, la structuration du Tourisme Lab avec le déploiement d'actions dédiées accompagnera les professionnels dans ces dynamiques d'investissement à travers l'innovation pour continuer à faire de la Nouvelle-Aquitaine une destination différenciante dans un contexte concurrentiel fort.

## **OBJECTIF N° 2 : AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCES AUX SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

L'enjeu est de structurer une offre touristique équilibrée sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine, de valoriser les filières touristiques majeures et de faciliter leur maintien et leur développement. Une attention particulière sera mise sur le littoral et la montagne dans cette période de crise.

Plusieurs leviers sont ainsi activés :

- Garantir la mixité des offres d'hébergements notamment par l'investissement dans les centres de vacances et plus globalement en soutien des acteurs du tourisme social ;
- Améliorer la maîtrise des flux touristiques à travers la politique d'aménagement du littoral avec les dispositifs « Plan Plage » et « Aménagement Durable des Stations » pour préserver les activités ;
- Développer une offre d'itinérance douce correspondant aux attentes des visiteurs dans cette période COVID19.

## **OBJECTIF N° 3 : ACCOMPAGNER L'ORGANISATION ET LA VALORISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES**

Dans ce contexte de crise, la valorisation des territoires de Nouvelle-Aquitaine sera importante pour assurer des débouchés dans le secteur du tourisme à travers le déploiement d'un programme de transition et transformation des offices de tourisme pour réadapter l'offre existante avec la MONA, et à travers un plan de communication et de promotion ambitieux porté par le Comité Régional du Tourisme.

Un marqueur fort en 2021 de ce positionnement sera le lancement des engagements financiers sur le projet Vassivière.

La structuration des filières touristiques et la construction du tourisme de demain seront des enjeux importants en 2021 comme réponse à la crise. Un outil comme le Tourisme Lab devrait permettre l'émergence de ces nouvelles solutions innovantes.

## **OBJECTIF N° 4 : SOUTENIR LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE**

L'enjeu sera de maintenir une politique publique favorisant l'accès de tous aux vacances par l'intermédiaire des modernisations des équipements comme les centres de vacances, et l'aide au départ en vacances des publics les plus fragiles.

## **Maintenir un parc d'hébergement du tourisme social qualifié**

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de tourisme social et associatif, axée sur des dispositifs d'aides à la pierre (modernisation et rénovation de l'offre du tourisme social), la Région accompagnera en 2021, une dizaine de structures (villages de vacances, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjours de jeunes et centres de vacances) en complément de la mobilisation possible de fonds REACT UE.

## **Favoriser le départ en vacances du plus grand nombre de néo-aquitains**

Afin de faciliter le départ en vacances des publics les plus fragiles notamment des familles, des personnes en situation de handicap, ou des jeunes, la Région poursuivra ses collaborations avec ses partenaires institutionnels pour mettre en cohérence les moyens mobilisés dans les différentes politiques et mutualiser les outils et actions de communication (ANCV, CAF, Conseils Départementaux, MSA,...). Elle soutient des associations territoriales intervenant sur l'ensemble du périmètre de la Nouvelle-Aquitaine (Vacances Ouvertes, Ekitour, Vacances et Familles, Secours Populaire, ....) au plus près des publics économiquement et socialement fragiles.

# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.7 - Agriculture

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles</b>						
93	4093040	COMPETITIVITE	31 440 000,00	19 025 000,00	-	-
93	131010	MAITRISE ET ECONOMIE DE L'EAU	-	447 100,00	-	-
93	131030	PRODUCTIONS AGRICOLES	-	490 600,00	-	-
93	131060	FONDS D'INTERVENTION CONJONCTUREL	-	23 800,00	-	17 630,00
93	3093034	AFVA - DEVELOPPER LA VALEUR AJOUTEE	-	-	-	357 000,00
93	3093035	AFVA-CP - DEVELOPPER LA VALEUR AJOUTEE - CPROJET	-	-	-	10 500,00
93	2000321012	Développement des exploitations agricoles	-	600 000,00	-	4 761,00
SOUS TOTAL			31 440 000,00	20 586 500,00	-	389 891,00
<b>Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles</b>						
93	4093050	INSTALLATION FORMATION	1 700 000,00	900 000,00	1 502 045,00	1 164 000,00
93	131020	JEUNES AGRICULTEURS	-	-	-	115 000,00
93	131074	LYCEES AGRICOLES	-	25 000,00	-	-
93	3093019	AFIJ - FAVORISER L'INSTALLATION DES JEUNES	-	-	-	25 552,00
93	3093020	AFIJ-CP - FAVORISER INSTALLAT° DES JEUNES -CPROJET	-	-	-	100 000,00
93	2000311001	Aides à l'emploi	-	10 000,00	-	46 433,00
93	2000323016	Installation et diversification agricoles	-	-	-	7 299,00
SOUS TOTAL			1 700 000,00	935 000,00	1 502 045,00	1 458 284,00
<b>Accroître la valeur de la filière alimentaire</b>						
93	4093010	QUALITE - PROMOTION - CIRCUITS COURTS	900 000,00	505 000,00	4 848 011,50	3 783 000,00
93	4093030	IAA	16 000 000,00	9 545 500,00	884 640,00	630 500,00
93	131050	FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE	-	1 200 000,00	-	-
93	2000321007	Aides au développement des entreprises IAA et Bois porteuses	-	1 307 811,00	-	-
93	2000321008	Facilitation de l'accès au marché	-	13 900,00	-	33 288,00
93	2000332019	Animation pour structurer les filières agricoles et agro-alimentaires	-	-	-	9 710,00
SOUS TOTAL			16 900 000,00	12 572 211,00	5 732 651,50	4 456 498,00
<b>Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie</b>						
93	4093060	BIO AGRICULTURE DURABLE	8 500 000,00	6 250 000,00	2 764 500,00	2 800 000,00
93	4093070	ACTIONS COLLECTIVES ET INNOVATIONS	1 000 000,00	500 000,00	5 291 813,50	3 136 500,00
93	4093090	VITIREV	1 000 000,00	3 540 000,00	2 574 350,00	2 576 000,00
93	131040	AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	-	221 000,00	-	-
93	131070	AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET CIRCUITS COURTS	-	162 000,00	-	-
93	131095	AGRICULTURE DURABLE	-	-	-	542 000,00
93	3093013	AFAD - DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE	-	-	-	300 000,00
93	3093026	AFPQ - LABELLISATION DES PRODUITS	-	-	-	78 241,00
93	3093039	AIAD - DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE	-	42 000,00	-	-
93	3093045	AIPQ - CONTRAT REGIONAL D'EXPLOITATION	-	34 000,00	-	-
93	3093048	AIVA - VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE	-	318 600,00	-	-
93	2000313004	Création et définition d'outils pour une image renouvelée	-	-	-	131 966,00
93	2000331017	Animation pour une économie de proximité et une gestion durable	-	2 072,00	-	14 175,00
SOUS TOTAL			10 500 000,00	11 069 672,00	10 630 663,50	9 578 882,00
<b>Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture</b>						
93	4093020	PECHE ET AQUACULTURE	8 700 000,00	3 750 000,00	884 640,00	700 000,00
93	133020	PECHE ET OSTREICULTURE	-	20 000,00	-	-
SOUS TOTAL			8 700 000,00	3 770 000,00	884 640,00	700 000,00
TOTAL			69 240 000,00	48 933 383,00	18 750 000,00	16 583 555,00
BUDGET PRIMITIF 2020			64 240 000,00	46 705 000,00	17 107 000,00	16 483 500,00

# ECONOMIE ET EMPLOI

## Agriculture

Le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche est aujourd'hui confronté à deux défis historiques et liés :

- **surmonter la crise sanitaire** actuelle en améliorant la résilience et la souveraineté du système agricole régional et
- **réussir la transition agro-écologique** pour préserver les sols, la biodiversité, l'eau, participer à l'atténuation du changement climatique, œuvrer pour le bien-être animal, ...

C'est pourquoi, dans le plan de relance régional, la stratégie de réponse à la crise de la Région pour ces secteurs d'activité a été en premier lieu d'accélérer Néo Terra sur des actions ayant un fort effet de levier économique et répondant aux attentes des consommateurs.

Il s'agira donc de mettre en œuvre NeoTerra à travers les six axes suivants :

- la sortie des pesticides
- la préservation de la biodiversité
- la contribution de l'agriculture à l'atténuation du changement climatique
- l'adaptation des filières au changement climatique
- l'amélioration du bien-être animal
- la relocalisation de l'alimentation

En parallèle de l'accélération de Néo Terra, le Plan de relance régional prévoit un soutien particulier au profit des filières en difficulté que sont la viticulture et la filière canards gras.

Financièrement, le Plan de relance sera abondé par le FEADER, qui pour les deux années de transition que sont les années 2021 et 2022, est constitué de FEADER classique, dit « FEADER socle » et de FEADER supplémentaire dit « FEADER Relance », dont les modalités seront définies par l'Europe dans un Règlement spécifique.

Par ailleurs, le Plan de relance de l'Etat, « France relance », viendra compléter en région le financement du « Plan régional » grâce à la recherche de la meilleure articulation possible, afin que notre territoire régional puisse bénéficier au mieux du Plan national.

L'année 2021 doit donc, grâce à la mise en œuvre de ce Plan de relance multi partenarial, permettre à l'agriculture de **faire un grand pas en avant en termes de transition agro-écologique, dans l'esprit de l'approche « One Health » du secteur** (santé humaine liée à la qualité sanitaire, nutritionnelle des aliments, santé animale incluant la prise en compte du bien-être animal et la préservation de l'environnement).

L'année 2021 sera également l'année de démarrage du **FEAMPA** qui est le fonds de la nouvelle programmation européenne 2021-2027 des secteurs de la pêche, de la conchyliculture et de l'aquaculture continentale, pour laquelle la Région a des responsabilités accrues par rapport à la programmation actuelle.

Enfin, l'année 2021 sera celle de l'écriture du Volet néo-aquitain du Plan Stratégique National (PSN) qui régit l'utilisation du FEADER pour les années 2023-2027.

Les actions concrètes destinées à remplir les objectifs politiques décrits ci-dessus, sont exposées dans les 5 rubriques suivantes.

## **OBJECTIF N°1 : ACCROITRE LA COMPETITIVITE ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

La transition agro-écologique des exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine passe par la modernisation et l'innovation des équipements de production, dans un triple objectif de performance économique, environnementale et sociale.

La Région poursuivra en 2021 son soutien au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE) déjà composé de 11 dispositifs, auxquels s'ajoutera un nouveau dispositif relatif à l'abreuvement des animaux.

**Le PCAE** sera déployé comme un outil **d'accélération de la transition des exploitations agricoles** :

- **par la nature des investissements soutenus** : agroforesterie, infrastructures agro-écologiques, transformation et commercialisation à la ferme, investissements permettant le Bien-être animal, investissements permettant la limitation drastique ou la suppression des pesticides de synthèse, ou l'utilisation optimisée de l'eau ;
- **par la prise en compte des aléas climatiques** ;
- **par l'incitation à investir en collectif** ;
- par le maintien de **l'agriculture en montagne** ;
- par **l'éco-conditionnalité** des aides à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) ou à l'Agriculture Biologique, ou encore à la prise en compte du Bien-être animal dans les projets d'élevage.

Par ailleurs, la Région proposera des Appels à Projets destiné à accompagner la « petite hydraulique », c'est-à-dire l'investissement dans des retenues d'eau hivernale pour des productions à forte valeur ajoutée, engagées dans des démarches environnementales.

En 2021, les exploitations seront également accompagnées pour obtenir une **monétarisation de leur contribution à la diminution des GES (gaz à effet de serre)** avec les outils suivants :

- la démarche « **Bas Carbone** » dont certaines filières se sont emparées ;
- la **micro-méthanisation** ;
- **l'agrivoltisme** ;
- **l'agriculture de conservation régénératrice des sols**.



En 2021 également, le fonds AlterNA qui favorise la réalisation de projets allant dans le sens de la transition grâce à des prêts sans garantie, et qui connaît un réel succès, sera réabondé.

Enfin, les projets éligibles à l'AMI lancé fin 2020 sur **le machinisme agricole** axé sur le matériel liés aux objectifs de NéoTerra, seront soutenus par la Région et un autre AMI pourra être lancé.

## **OBJECTIF N° 2 : FAVORISER L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

L'installation et la transmission des exploitations agricoles présentent de nombreux enjeux dont le premier est le renouvellement des générations mais également le maintien et la réorientation de l'outil de production, l'aménagement du territoire et le maintien de l'emploi en milieu rural.

Pour répondre à ces enjeux, la Région mettra en œuvre :

- sa **politique en matière de transmission** à travers ses outils que sont :
  - o l'accompagnement des cédants dans l'anticipation de leur transmission ;
  - o l'aide au stockage d'exploitations en attente d'une installation ;
  - o la garantie de fermage ;
  - o le soutien à la révision des prix des transactions foncières par la préemption.
- sa **politique en matière d'installation** à travers ses outils que sont :
  - o le soutien des espaces tests ;
  - o la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) pour les moins de 40 ans et le Prêt d'Honneur pour les non éligibles à la DJA ;
  - o l'Accompagnement des porteurs de projet par des diagnostics, des études technico-économiques et du suivi post-installation ;
  - o l'aide à l'acquisition du foncier agricole grâce au portage proposé par la SAFER ;
  - o les aides aux investissements dans le cadre du PCAE.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'articulation entre les politiques de transmission et d'installation pour faciliter la diversification des filières en difficulté telles que la viticulture et la filière gras, vers des filières en croissance.

Enfin, la Région continuera d'adapter les exploitations agricoles des lycées pour en faire des « vitrines » de sa politique agricole, grâce aux aides à l'investissement et à l'AgroSmartCampus.

## **OBJECTIF N° 3 : ACCROITRE LA VALEUR DE LA FILIERE ALIMENTAIRE**

Afin de soutenir les coopératives et entreprises agroalimentaires, parfois durement impactées en 2020 par la crise sanitaire et économique, la Région déclinerà en 2021 le plan régional « rebond » et amplifiera ses efforts pour soutenir les projets qui s'inscrivent dans la relance de l'activité.

Ce soutien renforcé et articulé avec les dispositifs d'Etat, se traduira par un soutien renouvelé aux projets s'inscrivant dans la feuille de route Néo Terra notamment en faveur d'un modèle de production plus sobre, résilient et solidaire.

En 2021, plusieurs démarches permettront d'accroître la valeur de la filière alimentaire :

- **le Pacte alimentaire régional** : la Feuille de route Agriculture-Alimentation-Territoire adoptée en 2018 pour 3 ans a porté ses fruits en termes de relocalisation de l'alimentation en Nouvelle-Aquitaine. Elle sera renouvelée en y intégrant de nouveaux partenaires comme l'ACENA, la Fédération des Commerçants et des Distributeurs, et l'UMIH, qui représente les hôteliers et les restaurateurs. Il s'agira d'engager les acteurs des différents maillons de la chaîne alimentaire de Nouvelle-Aquitaine (producteurs, transformateurs, distributeurs) vers une alimentation plus durable, plus locale et plus solidaire. Dans ce cadre, la Région renforcera son accompagnement aux démarches opérationnelles de coopération et d'innovation visant la structuration de l'offre et l'adaptation de l'organisation des filières pour répondre à la demande des marchés régionaux et de proximité. Le développement de nouvelles solutions logistiques durables ainsi que de solutions numériques sera encore renforcé.
- **la Qualité et la notoriété des produits régionaux** : le développement des produits de qualité, notamment ceux bénéficiant des signes de qualité et de l'origine (SIQO), sera poursuivi en 2021 avec une priorité pour les projets permettant d'accentuer les critères conformes aux objectifs de Néo Terra. L'Agence de l'Alimentation de la Nouvelle Aquitaine (AANA) contribuera à ce développement et au renforcement de la notoriété des produits agricoles et agroalimentaires sur le plan local et sur le plan international.
- **le Plan protéine régional Protéi-NA** : la Région, en partenariat avec l'Etat et la Chambre régionale d'agriculture, lance en 2021 un Plan protéines destiné à augmenter significativement les surfaces en oléo-protéagineux et en surfaces fourragères, pour répondre à des enjeux économiques (souveraineté alimentaire, autonomie fourragère des élevages,), environnementaux (diminution des GES, fertilité des sols, biodiversité, arrêt de la déforestation, réduction des intrants, ...) et sociétaux (modification des régimes alimentaires, équilibre nutritionnel, filières non OGM,...). Recherche et développement, formation, investissements, structuration des filières constitueront les axes de ce Plan.
- **le dispositif NéoCoop** : à l'image du dispositif Usine de Futur, les Coopératives de Nouvelle-Aquitaine pourront être accompagnées dans leur stratégie de Transition ainsi que dans la mise en œuvre de cette stratégie, grâce à ce nouveau dispositif innovant.
- **le Plan en faveur de la filière viticole** : cette filière, en crise structurelle et conjoncturelle sera accompagnée spécifiquement pour renforcer la commercialisation des vins certifiés en Agriculture Biologique et HVE. En toile de fond, le programme VitiRev, axé sur la transition de la filière, continuera sa mise en œuvre comme stratégie à moyen terme de sortie de crise.

- **le Plan en faveur de la filière palmipèdes gras** : les difficultés que rencontre depuis quelques années cette filière, à nouveau menacée par une épizootie nécessitent que ses acteurs définissent une stratégie et la mettent collectivement en œuvre. La Région, avec l'instauration du « Comité d'orientation de la filière Canard gras » joue son rôle de cheffe de file. Elle contribuera aux actions définies liées à ses compétences.

#### **OBJECTIF N°4 : DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROECOLOGIE**

En 2021, la Région réaffirmera sa très forte ambition pour accélérer la transition agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine. Pour cela plusieurs dispositifs seront mis en œuvre :

- **le Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique** : les objectifs initiaux du pacte 2017-2020 sont en passe d'être atteints : fin 2019, plus de 10% des agriculteurs et près de 8% de la SAU étaient en agriculture biologique. Afin de poursuivre et d'accompagner cette dynamique, il sera proposé de prolonger ce pacte sur 2021 et 2022, années de transition avec la future PAC. Ce Pacte doit fixer les objectifs que les partenaires se fixent, notamment en nombre d'exploitations et en Surface, et les moyens qui devront permettre d'atteindre ces objectifs.
- **la certification Haute Valeur Environnementale (HVE)** : dans la perspective d'atteindre 80 % d'exploitations certifiées HVE ou BIO en 2030, il est prévu de certifier plus de 2000 exploitations en 2021 au travers de la certification portée par la Région et, en soutenant les organismes agricoles à vocation économique porteurs de leurs propres certifications HVE. Sera mis en place un « Comité régional HVE » destiné à accélérer les certifications HVE en Nouvelle-Aquitaine, et à peser sur le Cahier des Charges de cette certification.
- **La Stratégie régionale sur les biocontrôles et biosolutions** : les biocontrôles sont un des leviers pour diminuer de façon significative l'utilisation de pesticides de synthèse. Ils sont également utilisés en agriculture biologique. Après la création du Cluster Biocontrôle sous l'impulsion de la Région, il est prévu en 2021 de structurer une stratégie Nouvelle-Aquitaine sur les biocontrôles et biosolutions, qui recensera les besoins pour accompagner ce secteur en plein développement et présentera les actions à mettre en œuvre par l'ensemble des parties prenantes (cluster, pôle AgriSOI, chambres d'agriculture, centres technique, INRA, La coopération agricole NA, ...). Cette stratégie intègrera dès 2021 des actions d'appropriation de ces solutions par les agriculteurs, de massification des solutions éprouvées et d'expérimentations concrètes de terrain.
- **Les mesures agro-environnementales et climatiques**, qui permettent d'accompagner les changements de pratiques en faveur de l'amélioration qualité de l'eau et de la biodiversité et, du maintien de l'élevage (pastoralisme et stockage du carbone). En 2021, outre la prolongation des contrats en cours, la Région souhaite initier de nouveaux contrats.

- **Le fonds assurantiel** pour accompagner la transition agro-écologique des exploitations. Une expérimentation est menée dans le cadre de Vitirev pour construire un modèle d'assurance qui prenne en charge le risque lié au suivi d'itinéraires techniques très économes en intrant. Ce modèle sera testé en 2021 sur la filière Pomme.
- **Un « PEI = Partenariat Européen pour l'Innovation »** destiné à susciter et accompagner les projets les plus ambitieux des acteurs agricoles, agroalimentaires et de la mer, permettant d'atteindre les objectifs NéoTerra.
- **Enfin, la signature des « Feuilles de route NéoTerra »** avec les filières agricoles et les coopératives : l'année 2021 verra la poursuite des signatures de ces « Feuilles de route NéoTerra » qui constituent autant d'engagements et d'actions concrètes dans les six domaines de la Transition du secteur agricole, agroalimentaire et mer.

## **OBJECTIF N°5 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

A l'instar des filières agricoles, les entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture durement impactées par la crise sanitaire actuelle, doivent, pour rester compétitives, réussir leur transition économique, environnementale et sociale. Dans cette optique, et pour anticiper au mieux la préparation du nouveau programme européen, un travail d'élaboration d'une stratégie régionale a été initié en 2020. Il se poursuivra en concertation avec l'ensemble des acteurs afin de retenir les priorités pour les filières. Pour y répondre, la Région mobilisera ses politiques régionales et les fonds européens dont elle est responsable.

En 2021, la Nouvelle-Aquitaine verra ses responsabilités croître dans le cadre du nouveau programme FEAMPA (enveloppe financière plus importante, nouveaux périmètres d'intervention, intégration des crédits européens au budget régional, mise en place de son propre outil de gestion...). Sur la base de la stratégie régionale pour les filières de la pêche et de l'aquaculture, la Région finalisera l'élaboration du volet régional du FEAMPA, document fixant priorités et modalités de mise en œuvre du nouveau programme pour 2021-2027.

# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.8 - Economie culturelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)						
312	4031020	CINÉMA ET AUDIOVISUEL	7 212 000,00	6 000 000,00	1 625 068,00	2 014 817,00
312	4031021	MUSIQUES ACTUELLES	220 000,00	154 000,00	2 533 320,00	2 786 183,00
312	4031022	LIVRE	450 000,00	207 221,00	867 538,00	958 769,00
312	4031023	CULTURE - ECONOMIE CRÉATIVE	-	-	355 776,00	458 900,00
312	4031078	AGENCE LIVRE CINEMA AUDIOVISUEL	-	-	3 826 737,00	3 434 415,00
312	253012	ECONOMIE CULTURELLE	-	-	-	21 000,00
312	2000272010	Soutenir la production cinématographique audio visuelle	-	279 500,00	-	15 000,00
56	124055	INDUSTRIES CULTURELLES ET MEDIAS	3 055 000,00	2 850 000,00	-	-
SOUS TOTAL			10 937 000,00	9 490 721,00	9 208 439,00	9 689 084,00
TOTAL			10 937 000,00	9 490 721,00	9 208 439,00	9 689 084,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>10 882 000,00</i>	<i>7 548 071,00</i>	<i>9 208 439,00</i>	<i>9 774 706,00</i>

# ECONOMIE ET EMPLOI

## Economie culturelle

### **OBJECTIF : PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CREATIVES ET CULTURELLES (ICC)**

En définissant cette politique comme un objectif prioritaire, la Région, en partenariat avec l'Etat, le Centre National du Livre, le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée et le Centre National de la Musique, entend contribuer de façon volontariste à la structuration du tissu professionnel de ces trois filières sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine. Cette politique se formalise par la signature de contrats de filières qui s'inscrivent dans le respect des objectifs de promotion de la diversité culturelle, des droits culturels et de la responsabilité sociétale des organisations, tout en prenant en compte les enjeux de développement durable. L'année 2020 a été marquée par le renouvellement de deux de ces contrats, pour les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que celui du livre.

Afin de tenir compte des impacts économiques de la crise sanitaire, la Région a adopté en 2020, dans le cadre du plan Nouvelle-Aquitaine Rebond, des mesures en faveur des professionnels de ces filières. Certaines de ces aides ont pu être déployées dès 2020, comme l'aide à destination des cinémas d'art et essai de Nouvelle-Aquitaine. En 2021, les autres volets de ce plan de relance pourront être mis en œuvre, comme le renforcement des aides directes aux artistes-auteurs ou encore le déploiement de médiateurs mutualisés sur le territoire.

Les actions relevant des secteurs du livre, du cinéma et de l'audiovisuel sont conduites en étroite collaboration avec l'agence ALCA qui joue un rôle essentiel d'interface avec les professionnels qu'elle accompagne dans leur structuration. Installée en 2019 à la MÉCA à Bordeaux, elle dispose également d'une implantation en région (Limoges, Poitiers et Angoulême) au plus près des acteurs professionnels de ces différents secteurs et des préoccupations territoriales.

Pour le cinéma et de l'audiovisuel, les conclusions de l'évaluation menée par un cabinet d'études, couplées à la concertation menée en 2020 auprès des professionnels du secteur, ont alimenté les travaux de renégociation de la convention cadre 2020-2022, qui sera signée en début d'année 2021 entre la Région, l'Etat, le CNC et les 6 Départements partenaires. L'année 2021 sera dédiée à la réécriture du règlement d'intervention de la Région, en déclinaison du contrat de filière. L'agence ALCA sera toujours en charge, pour la deuxième année, de la gestion de l'expertise de l'ensemble du fonds de soutien cinéma et audiovisuel en collaboration avec la Région. En réponse aux difficultés rencontrées en période de crise sanitaire par les professionnels de la filière, ALCA déploiera un accompagnement adapté et renforcé, sur le champ des auteurs et producteurs, de l'accueil de tournages, de la diffusion et de l'éducation aux images.

Le contrat de filière livre a fait l'objet d'une renégociation avec les partenaires suite à la concertation menée avec les professionnels, pour aboutir à l'adoption d'un nouveau contrat 2020-2022 en décembre 2020. Les signataires (CNL, DRAC, ALCA et Région), y apporteront un avenant en 2021 afin d'intégrer les nouvelles mesures prises par le CNL dans le prolongement de l'évaluation des contrats de filière du livre au niveau national. L'agence ALCA proposera de nouveaux services aux professionnels du livre (service social et fiscal notamment) ainsi que la création d'un nouveau Prix littéraire des lycéen.ne.s et apprenti.e.s.

Enfin, pour ce qui concerne le secteur des Musiques Actuelles, le contrat de filière en cours a été adopté en fin d'année 2019, et couvre la période 2020/2023. Il s'inscrit dans la continuité de la démarche initiée en 2015 et propose de poursuivre le travail commun de prospective et d'expérimentation engagé avec l'Etat et le CNM en vue de soutenir et développer l'écosystème régional du secteur. Ce partenariat a été élaboré en intégrant une démarche d'évaluation continue des différents dispositifs d'aides. Il est complété par un Règlement d'Intervention spécifique qui est entré en application en 2020, fruit du travail de concertation mené auprès des professionnels avec le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM).

### **Il s'agira en outre de soutenir l'appropriation des nouvelles technologies et des nouveaux usages par les acteurs du secteur culturel et produire des contenus culturels régionaux sur le web**

Le secteur culturel est en train de démarrer son appropriation des nouvelles technologies et des nouveaux usages. Au-delà des vastes campagnes de numérisations des collections patrimoniales menées depuis les années 90, quelques filières de la culture se sont ouvertes à l'introduction de nouvelles technologies favorisant l'immersion visuelle ou sonore ou de nouveaux modes de médiation plus interactifs, tandis que certaines filières comme la musique ou le cinéma subissent de plein fouet l'arrivée des plateformes en ligne qui diffusent des œuvres via des abonnements. Avec la crise sanitaire, l'arrêt des programmations artistiques jusque-là essentiellement pensées pour des lieux physiques poussent les opérateurs à se tourner de manière plus résolue vers les nouvelles technologies.

La Région accompagnera en 2021 les opérateurs par un soutien financier aux projets numériques culturels. En 2020, la Région a fait le choix d'intervenir sur les champs de la médiation et de la création en partenariat avec la Drac au sein du volet numérique de ses CPER au moyen d'un appel à projets élargi au grand territoire « *Cultures connectées Nouvelle-Aquitaine* ». Le bilan très positif de cette action incitera à imaginer, en 2021, dans le cadre du nouveau CPER, un fonds élargi et plus complet sur les aides au numérique culturel permettant d'accompagner tous les opérateurs culturels ayant un projet de création, de médiation, de numérisation, de service professionnel et diffusion-valorisation intégrant des nouvelles technologies.

La Région accompagnera également les opérateurs par une animation permanente via son pôle ressource sur le site [www.numerique-culturel.fr](http://www.numerique-culturel.fr). Il continuera en 2021 à relayer des informations sur le sujet numérique culturel (formations,

événements, financements, publications) ainsi que des dossiers et des productions réalisées en interne par le service Numérique culturel. L'animation du secteur, par le biais de différentes actions, permettra de créer un réseau de professionnels autour de la question du numérique mais également d'apporter la synergie entre porteurs de projets nécessaire à cette nouvelle dynamique sur le territoire. Ce pôle ressources se nourrira des rencontres (webinaires ou tables rondes), des concertations et des supports d'information qui seront mis en place.

La Région se mobilisera par ailleurs en 2021 pour acquérir de nouvelles formes d'information et de communication avec ses usagers dans le champ culturel. 2021 sera l'année du développement « technique » d'un portail Culture, plateforme dédiée aux politiques culturelles régionales. Ce portail devrait voir le jour à la fin de l'année 2021 pour les usagers néo-aquitains. La Région mènera également en 2021 un groupe de réflexion sur la refonte du dispositif Géoculture. Cette collection d'œuvres en ligne est une ressource sur le lien art-territoire pour les universitaires et les enseignants de lycée.



# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.9 - Economie sociale et solidaire

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale						
94	4094080	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - IAE INNOVATION SOCIALE	5 880 000,00	4 700 000,00	3 195 000,00	2 893 000,00
SOUS TOTAL			5 880 000,00	4 700 000,00	3 195 000,00	2 893 000,00
TOTAL			5 880 000,00	4 700 000,00	3 195 000,00	2 893 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>8 880 000,00</i>	<i>5 765 000,00</i>	<i>3 363 000,00</i>	<i>3 045 000,00</i>

# ECONOMIE ET EMPLOI

## Economie sociale et solidaire

### OBJECTIF : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET STIMULER L'INNOVATION SOCIALE

En 2020, le budget de l'ESS portait une opération exceptionnelle (3M€ en AP, 2M€ en CP) depuis gérée par la DATAR, d'où finalement la baisse des crédits. En réalité, à périmètre constant, les crédits en investissement progressent de +1M€ / BP 2020

Dans le cadre du plan de relance, le positionnement des projets ESS dans la structuration des filières liées à Néo Terra est renforcé, notamment au sein de la filière textile (relocalisation de filières de production locales via les structures dédiées à l'insertion et au handicap, positionnement sur les maillons logistiques de proximité pour le réemploi des masques...).

La Région, dans la continuité des enjeux positionnés lors de la conférence dédiée en 2020, réunissant les partenaires, acteurs, réseaux de l'ESS mais aussi l'Etat et les collectivités, positionnera les projets d'ESS comme levier :

- Pour accélérer la transition alimentaire territoriale et remettre les systèmes alimentaires au cœur des territoires,
- Pour favoriser l'inclusion sociale et territoriale (implication des projets dans la lutte contre la fracture numérique, mobilité inclusive...),
- Pour revitaliser les territoires ruraux (projets permettant une meilleure attractivité territoriale, habitat partagé, la création d'activité à forte utilité sociale...),
- Pour soutenir les transitions écologiques et environnementales (filiale textile et réemploi, traitement du bio déchet en restauration collective...).

Parallèlement aux actions stratégiques liées aux projets régionaux et en complémentarité aux plans de soutien nationaux orientés vers les problématiques d'accès à l'emploi ; le soutien aux acteurs économiques de l'insertion par l'activité économique sera élargi aux établissements à but d'emploi (territoires zéro chômeurs de longue durée) et aux entreprises adaptées.

L'accompagnement sera priorisé en faveur des projets les plus significatifs.

# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.10 - Formation professionnelle continue

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires						
0202	432045	AEROCAMPUS	-	2 175 177,00	-	-
10	4010120	CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT A LA VAE	-	-	0,00	1 570 000,00
10	4010200	INVESTISSEMENTS D'AVENIR	0,00	597 969,00	0,00	227 772,00
10	4010220	FONDS D'INNOVATION DE LA FORMATION	680 000,00	500 577,00	6 300 000,00	4 784 325,00
10	3010210	FDAO - OUTILS REGIONAUX D'ANIMATION - CDP	-	-	-	10 000,00
10	3010211	FDAO-CP - OUTILS REGIONAUX ANIMAT° -CONTRAT PROJET	-	-	-	20 000,00
10	3010270	FVAE - VALIDATION ACQUIS ET EXPERIENCE HORS CDP	-	-	-	450 578,00
111	4011025	PLAN INVEST COMPETENCES - INCLUSION	-	-	-	210 000,00
111	4011029	SPRF - SOCLE DE COMPETENCES	-	-	-	25 155 545,00
111	4011030	SPRF - PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION	-	-	2 400 000,00	7 096 000,00
111	321030	PRF-ACTIONS STRUCTURELLES	-	-	-	1 150 000,00
111	3010243	FOCR - PROGRAMME REGIONAL FORMATION CONTINUE	-	-	-	1 670 000,00
111	2000131020	Améliorer l'insertion et l'accès à la qualification	-	-	-	3 661 000,00
112	4011015	SPRF - SOUTIEN AUX INITIATIVES COLLECTIVES DE FORMATION	-	-	10 000 000,00	10 544 000,00
112	4011024	PLAN INVEST COMPETENCES - PROFESSIONNALISATION	-	-	-	700 000,00
112	4011026	PLAN INVEST COMPETENCES - EXPERIMENTATION	-	-	-	410 681,00
112	4011033	SPRF - COMPETENCES POUR L'EMPLOI	-	-	3 040 000,00	3 899 414,00
113	4011011	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-	0,00	14 000 000,00
113	4011016	SPRF - PARCOURS INDIVIDUALISES DE FORMATION	-	-	21 400 000,00	13 910 000,00
113	4011030	SPRF - PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION	-	-	-	111 486 978,00
113	4011031	SPRF - QUALIFICATION N+1	-	-	25 000 000,00	23 685 154,00
113	321030	PRF-ACTIONS STRUCTURELLES	-	-	-	5 000 000,00
113	321181	DISPOSITIF D'APPUI - V.A.E.	-	-	-	800 000,00
113	321190	PRF-ACTIONS INDIVIDUALISEES	-	-	-	10 000,00
113	3010243	FOCR - PROGRAMME REGIONAL FORMATION CONTINUE	-	-	-	756 937,00
113	3010265	FOSPRF - FORMATION SPRF	-	-	0,00	10 830 000,00
113	2000131030	Proposer par la formation continue des qualifications	-	-	-	500 000,00
116	4011032	SPRF-FONDS DE SECURISAT° DES PARCOURS DE FORMAT° ET D'EMPLOI	-	-	3 000 000,00	3 000 000,00
116	321020	EQUIPEMENTS CFPC	-	780 000,00	-	-
116	3010243	FOCR - PROGRAMME REGIONAL FORMATION CONTINUE	-	-	-	250 000,00
SOUS TOTAL			680 000,00	4 053 723,00	71 140 000,00	245 788 384,00
Insérer les publics spécifiques						
111	4011023	PLATEFORME ILLETRISME	-	-	1 445 500,00	1 899 671,00
113	4011013	PERSONNES PLACEES SOUS MAINS DE JUSTICE	-	-	11 000 000,00	4 291 089,00
113	321195	FORMATION DES DETENUS	-	-	-	50 000,00
JS TOTAL			-	-	12 445 500,00	6 240 760,00
Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation						
115	4011019	REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMAT° PROFESSIONNELLE	-	-	96 500 000,00	78 000 000,00
115	321040	ACTIONS ETAT-REGION	-	-	-	500 000,00
116	4011021	HEBERGEMENT RESTAURATION DES APPRENANTS	-	-	900 000,00	900 000,00
SOUS TOTAL			-	-	97 400 000,00	79 400 000,00
TOTAL			680 000,00	4 053 723,00	180 985 500,00	331 429 144,00
BUDGET PRIMITIF 2020			1 983 610,00	6 595 810,00	156 436 948,00	295 738 626,00

# ECONOMIE ET EMPLOI

## Formation professionnelle continue

---

Dans le domaine de la formation professionnelle, l'année 2021 sera marquée par :

- Les impacts de la crise sanitaire avec la nécessité de faire face aux urgences économiques et sociales mais aussi d'accompagner les transformations de l'économie et de l'emploi. Ainsi la Région mettra en œuvre des mesures en faveur de la formation et de l'emploi inscrites dans son plan de transitions et de reconquête technologique – Nouvelle-Aquitaine Rebond. Elle intégrera aussi le plan de relance national et de façon singulière le plan « #1jeune1solution » qui confère des moyens additionnels à la Région pour organiser 8 387 parcours de formation supplémentaires en faveur de jeunes sans qualification ou post bac en situation d'échec.
- La montée en puissance du Pacte, après une année 2020 percutée par la mise en place de deux confinements, appuyée par les plans de relance de l'Etat et de la Région, avec la prise en compte de priorités sectorielles et l'élargissement du périmètre d'intervention aux formations du sanitaire et social.

### OBJECTIF N°1 : QUALIFIER POUR REpondre AUX BESOINS DE COMPETENCES DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES

Dans un contexte de contraction de l'activité économique engendrée par la crise, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation d'emploi précaire auxquels il faut rajouter tous les salariés menacés de licenciements et les jeunes diplômés, vont être fortement impactés par la dégradation du marché du travail.

La formation, dans une approche proactive constitue donc une alternative permettant aux actifs fragilisés de préserver leurs compétences ou de les transférer sur de nouvelles activités. Elle est aussi une opportunité que les individus doivent pouvoir saisir pour acquérir les compétences dont les filières auront besoin demain et pour se préparer aux transitions à venir, écologiques et numériques en premier lieu.

Ainsi, la Région mettra en œuvre des mesures en faveur de la formation et de l'emploi inscrites dans le cadre dans son plan de transitions et de reconquête technologique, afin de répondre à plusieurs enjeux :

- intensifier la mise en place de parcours de formation notamment pour les publics les moins qualifiés et les « décrocheurs » pour faciliter leur insertion dans des métiers et des secteurs qui restent en tension ou stratégiques pour l'économie régionale,
- adapter le **Programme Régional de formation** pour appuyer les secteurs et filières économiques prioritaires, préparer aux mutations technologiques, organisationnelles et professionnelles induites par la crise et intégrer les ambitions de Neoterra,

- favoriser la reconversion professionnelle des actifs sur le point de quitter ou ayant perdu leur emploi en adoptant de nouvelles dispositions pour les **aides individuelles à la formation**.

En ce qui concerne les jeunes ayant obtenu un diplôme professionnel (CAP ou Baccalauréat professionnel), dont la finalité est un accès direct et rapide à l'emploi et pour lesquels le risque est important qu'ils perdent la technicité acquise du fait de la période de confinement ou de la difficulté de ne pouvoir se confronter à des situations réelles de travail, un dispositif particulier « **passerelles pour l'emploi** » leur permettra d'acquérir des compétences complémentaires facilitant leur insertion au moment de la reprise.

D'un point de vue budgétaire, les autorisations d'engagement à affecter en 2021 correspondront pour l'essentiel à la mise en place d'actions spécifiques s'inscrivant dans le plan jeunes. En revanche, suite au démarrage tardif des Habilitations de Service Public notamment et de certains marchés de formations en lien avec la crise sanitaire ainsi qu'aux engagements liés au Pacte régional d'investissement dans les compétences, les crédits de paiement seront en hausse.

Au titre du soutien à l'évolution professionnelle des actifs tout au long de la vie, l'accès à la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** et l'accompagnement aux démarches permettant d'obtenir une certification par cette voie seront facilités et encouragés grâce à :

- Un service d'information et conseil déployé par des Point Régionaux Conseils (PRC), à raison d'un Point par département, relayé en proximité dans les différentes villes. 100 conseillers en Nouvelle-Aquitaine informent, aident à choisir le diplôme correspondant à l'expérience et appuient la mise en œuvre du projet de VAE. Plus de 6 800 personnes y ont été accueillies individuellement en 2019.  
En 2021, l'organisation des relations et des complémentarités entre les PRC VAE, les Espaces Régionaux d'Information de Proximité et le Conseil en Evolution professionnel (CEP) des salariés sera affirmée et précisée.
- Le dispositif de soutien à l'accompagnement aux démarches de VAE pour les demandeurs d'emploi a évolué fin 2020 en intégrant le règlement d'intervention des aides individuelles à la formation dans une logique de soutien personnalisé aux parcours d'évolution professionnelle. Un objectif de 600 parcours est visé.

La crise sanitaire a mis en exergue la nécessité d'accélérer et d'accompagner la transformation des organismes de formation notamment digitale. A cet effet, un contrat régional de filière « métiers de la formation » 2020-2023 co-écrit par les principaux acteurs de la formation a été approuvé par la Séance Plénière du 5 octobre 2020.

Par ailleurs, dans le cadre du **Fonds régional d'innovation dans la formation**, un accompagnement au changement sera proposé aux organismes de formation et un projet de développement de la formation à distance sera déployé en 2021. Il concernera l'ingénierie, les ressources les outils et la professionnalisation des acteurs.

## OBJECTIF N° 2 : INSERER LES PUBLICS SPECIFIQUES

L'ensemble des offres de formation et d'accompagnement vers la qualification devront être mises au service de publics spécifiques.

A cet effet, le Programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification **des personnes en situation de handicap** (PRAFQPH), qui porte des priorités et des objectifs opérationnels en la matière, déclinera en 2021 les actions prévues ainsi que les modalités d'appui et d'animation nécessaires.

En Nouvelle-Aquitaine, l'ensemble des partenaires impliqués s'investit avec volontarisme, pour améliorer concrètement l'insertion des personnes en situation de handicap dans la société et sur le marché du travail.

Le PRAFQPH réaffirme l'engagement à lutter contre les inégalités et contre toutes formes de discriminations à travers deux axes prioritaires :

- favoriser l'égalité d'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap,
- développer et sécuriser pour cela l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs d'orientation, de formation continue et d'apprentissage en privilégiant l'accès au droit commun (conformément à l'esprit de la loi Handicap du 11 février 2005).

Ces axes d'engagements sont largement partagés avec **l'Agefiph**, avec laquelle un partenariat robuste sera renouvelé. Les discussions seront poursuivies avec l'Agence Régionale de Santé pour adapter l'offre de formation des Ecoles de Reconversion Professionnelle (ERP) et Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) aux besoins des personnes en situation de handicap et limiter l'impact de cette offre sur les dépenses de rémunération des stagiaires concernés.

Par ailleurs, la Région contribue à la **lutte contre l'illettrisme** sur son territoire en organisant et en finançant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences de base. Cet effort est amplifié par l'Appel à projets Illettrisme-Illectronisme qui propose d'ouvrir de nouvelles voies pour prévenir et combattre ces risques d'exclusion durable du travail et de la vie sociale. L'action de la Région s'inscrit plus largement dans la feuille de route régionale de lutte contre l'illettrisme adoptée par le Conseil régional en décembre 2020 et partagée avec l'Etat, la Région, les autorités académiques et les partenaires sociaux.

S'agissant des **publics détenus**, le déploiement, au sein des établissements pénitentiaires, de la nouvelle offre de formation professionnelle sera poursuivi d'autant que l'année 2020 a ralenti, en lien avec la crise sanitaire et ses conséquences, la mise en œuvre des actions. La préparation à la sortie et l'insertion dans l'emploi restent plus que jamais deux objectifs clairement partagés avec la direction interrégionale des services pénitentiaires.

## OBJECTIF N° 3 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR FINANCIEREMENT LES PERSONNES EN COURS DE FORMATION

Plus que jamais et dans un contexte de précarité grandissante, la Région, attachée à renforcer et développer l'accessibilité à la formation, sécurisera les parcours de formation en versant notamment une rémunération aux stagiaires de la formation professionnelle, des lors que ceux-ci n'ont pas (ou plus) de droits à l'assurance chômage.

Dans le cadre du nouveau Service Public Régional de Formation Professionnelle et de la mise en place des deux habilitations de service public (HSP), la Région a fait de la **rémunération des stagiaires** un levier pour inciter les demandeurs d'emploi à se qualifier. Ainsi dès 2020 et suite au vote de l'Assemblée régionale, le barème de rémunération a été porté à 850€ par mois pour ces deux dispositifs.

Suite au plan de relance national, c'est désormais la rémunération de tous les demandeurs d'emploi qui devrait être revalorisée en lien avec une évolution réglementaire applicable à compter de janvier 2021 traduite dans le règlement d'intervention régional.

L'augmentation de charges supportées par la Région dans le cadre de cette revalorisation sera entièrement compensée par l'Etat, en 2021, dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences puis, à compter de 2022, intégrée dans la dotation générale de décentralisation.

Par ailleurs, avec l'objectif d'éviter les ruptures de formation et d'accompagner la mobilité des sortants de formation vers l'emploi, les deux nouveaux fonds adoptés lors de la séance plénière du 10 avril 2020 seront déployés : le **Fonds social formation** permettant de prendre en charge des dépenses non prévues de transport et d'hébergement et le **Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi**, aide financière attribuée aux sortants de formation pour faciliter leur accès à un emploi éloigné de leur domicile.

# Pilier 1. Développement économique - Emploi

## 1.11 - Emploi et évolution professionnelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois						
10	4010180	AEROCAMPUS (CAMPUS DES METIERS ET QUALIFICATIONS)	100 000,00	100 000,00	2 539 800,00	2 539 800,00
10	4010190	ARACT	-	-	252 914,00	255 260,00
112	4011017	APPUI COMPETENCES ENTREPRISES - FORMAT° ACTIFS OCCUPES	-	-	150 000,00	98 250,00
114	4011017	APPUI COMPETENCES ENTREPRISES - FORMAT° ACTIFS OCCUPES	-	-	6 600 000,00	9 002 729,00
SOUS TOTAL			100 000,00	100 000,00	9 542 714,00	11 896 039,00
Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les emplois de demain						
10	4010160	APPUI GESTION PREVISIONNELLE EMPLOIS COMETENCES	-	-	1 216 000,00	907 470,00
SOUS TOTAL			-	-	1 216 000,00	907 470,00
Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois						
10	4010100	OPERATEURS SPRO	-	-	9 134 944,00	8 920 594,00
10	4010110	AUTRES PARTENAIRES DE L'ORIENTATION	-	-	661 802,00	698 650,00
SOUS TOTAL			-	-	9 796 746,00	9 619 244,00
TOTAL			100 000,00	100 000,00	20 555 460,00	22 422 753,00
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>21 411 905,00</b>	<b>20 276 248,00</b>



# ECONOMIE ET EMPLOI

## Emploi et évolution professionnelle

---

La Région, en cohérence avec sa stratégie de développement économique pour soutenir le développement de l'emploi, a fortiori dans le contexte de difficultés économiques que connaît le pays fin 2020 et, sans doute, début 2021, consolide ses interventions pour le développement des compétences et de l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés au sein des entreprises.

Si dans certains secteurs d'activité l'enjeu majeur demeure aujourd'hui celui du recrutement, il s'agit en revanche dans d'autres de réorienter ou, parfois, de réduire la capacité de production. Face à ces évolutions, il s'agit d'accompagner l'adaptation et le développement des compétences afin de maintenir les emplois mais aussi de permettre aux salariés d'anticiper et de réaliser une évolution professionnelle positive.

Face aux mutations accélérées de l'économie et de l'emploi, la Région investit dans les compétences des actifs en déployant un large éventail de propositions, avec la volonté de prévenir plutôt que de réparer, afin de sécuriser les parcours professionnels.

Au cœur de cette ambition, la Région affirme la priorité de l'accès à la formation des personnes les moins qualifiées pour donner à chaque néo-aquitain les meilleures chances d'intégrer l'emploi durable.

### **OBJECTIF N°1 : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LEURS STRATEGIES DE FORMATION ET SECURISER LES EMPLOIS**

Il s'agit d'investir dans les compétences pour sécuriser les parcours et accompagner les transitions professionnelles tout en contribuant au développement des entreprises, à l'anticipation des changements, aux évolutions des organisations et à l'innovation.

Ce positionnement de la Région aux côtés des salariés et des entreprises nécessite l'identification des besoins en compétences pour rendre plus efficace la formation. Pour répondre à ces enjeux, la Région s'est dotée d'un cadre régional d'intervention en faveur du développement des compétences et de l'emploi visant à soutenir le développement des compétences des actifs. Ce cadre régional d'intervention « Recruter et former les salariés » est le support depuis la mi-2020 d'un fond de rebond régional visant dans le contexte de crise sanitaire et économique à former plutôt que licencier. Il vise à accélérer l'évolution professionnelle et les compétences des actifs afin de favoriser leur promotion sociale et de les préparer aux transitions technologiques et organisationnelles des entreprises et des filières.

En 2021, ce même cadre d'intervention permettra l'accès à la formation de 20 000 salariés et personnes à la recherche d'un emploi au sein de 3 000 entreprises de Nouvelle-Aquitaine.

Ce travail au plus près des entreprises complétera les relations développées avec les filières pour identifier, anticiper et préparer les compétences attendues

aujourd'hui mais, surtout, demain, dans le cadre des contrats régionaux de filière, lesquels favorisent un dialogue structuré avec les acteurs économiques.

Dans cette approche plus collective des besoins de formations avec les branches, la Région proposera un nouveau cadre de relations contractuelles avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) qui, depuis la réforme de 2018, ont progressivement assis leur représentation des différents secteurs économiques. L'expérience acquise en 2020, dans le cadre d'aides collectives à la formation avec la plupart des OPCO, pour faire face aux conséquences de la crise sur les entreprises et leurs salariés, sera mobilisée pour ouvrir de nouvelles collaborations.

Les dispositifs portés dans ce cadre régional d'intervention intègrent des interventions bonifiées dans le cadre de projets de recrutement sur des territoires vulnérables. Il s'agira également d'appuyer au travers des démarches de GPEC d'entreprise et de recrutement la structuration d'un management intermédiaire tourné vers la transition énergétique et écologique.

L'engagement de la Région dans le cadre de la mise en œuvre du volet régionalisé « Ingénierie de formations professionnelles et offre d'accompagnement innovantes » du **Programme Investissements d'Avenir (PIA) 3** permettra le soutien de projets de formation innovants dans l'esprit du label « Talents et Territoires ». Ces initiatives portées par des consortiums d'entreprises et d'organismes de formation viseront à répondre aux besoins des transitions environnementales, numériques et technologiques et servir la stratégie régionale de transition et de reconquête.

C'est cette même mise en synergie des acteurs de la filière aéronautique et du monde de l'éducation et de la formation qui a permis la création d'**Aérocampus Aquitaine**. Par la diversité de son offre de formation initiale et continue, la qualité de ses équipements et l'implication des entreprises partenaires, Aérocampus est une référence pour la filière ainsi qu'en matière de campus de formation. Impacté par la crise Covid comme toute la filière aéronautique, Aérocampus redéploie sa stratégie de long terme vers « l'avion du futur » et de court et moyen termes dans l'accompagnement de la filière et son rebond. Dans cette perspective, la Région poursuivra son soutien au développement des missions d'Aérocampus en 2021 notamment par sa labélisation « Talents et Territoires ».

## **OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE UNE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEC) POUR ANTICIPER LES EMPLOIS DE DEMAIN**

Face aux défis du recrutement et du développement des compétences, des opportunités et des initiatives s'expriment de manière spécifique dans les différents territoires en proie à des dynamiques singulières. Ces différences sont encore davantage marquées dans la période qui suit la crise sanitaire de 2020, avec, parfois, des exigences de reconversion rapide d'entreprises ou de groupes d'entreprises qui concernent tout un bassin d'emploi.

Un nouvel appel à projets, visant à soutenir les initiatives territoriales pour l'emploi, englobant les enjeux de gestion prévisionnelle des emplois et des

compétences, entend appuyer des démarches ciblées, fédératives des acteurs locaux, pour des solutions adaptées aux problématiques repérées. Les territoires les plus exposés aux vulnérabilités sociales et économiques y font l'objet d'une attention particulière, et les enjeux associés aux transitions écologiques et énergétiques doivent être appréciés de manière explicite et systématique.

Il s'agira également de porter une attention aux dispositifs contribuant à la mobilité des emplois et des salariés (prêt de main œuvre, emploi partagé...etc.) favorisant le maintien dans l'emploi et dans les territoires d'une main d'œuvre déjà qualifiée mais dont les emplois sont menacés par le retournement économique.

Dans ce contexte, les expériences visant à favoriser le recrutement ou la reconversion, à l'instar de ce qui s'est mis en place en 2019 et 2020 dans le cadre de l'expérimentation « Recruter » sur les territoires de Langon et Marmande, ont vocation à être étendues.

### **OBJECTIF N°3 : COORDONNER ET FLUIDIFIER LES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS**

Fin 2020, le Conseil régional adopte un cadre de mobilisation générale pour l'accès à la formation. Cette priorité de l'accès à la formation, prioritairement pour les actifs les moins qualifiés, afin d'élever leur niveau de qualification et de développer leurs compétences en lien avec les besoins des entreprises, sera au cœur, en 2021, de l'action des nombreux opérateurs intermédiaires de la formation et de l'emploi : Pôle emploi, Missions Locales, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ...etc. Les cadres de ces partenariats ont vocation à être renouvelés ou actualisés et animés en 2021 à l'aune de cet objectif.

En 2021, la Région achèvera l'unification dans les 43 bassins d'emploi de Nouvelle-Aquitaine du réseau des espaces régionaux d'information de proximité (ERIP) qui proposent aux habitants de la région un accès ouvert aux informations sur les métiers, les formations, les possibilités d'évolution professionnelle et la création d'activité. En mobilisant et coordonnant les acteurs de l'emploi et de l'orientation dans les territoires, il s'agit de simplifier, en décroissant, l'accès aux ressources qui permettent aux jeunes et aux actifs d'agir sur leur parcours de formation et d'évolution professionnelle. Ce déploiement est appuyé par les ressources techniques et les outils de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

La Région assurera également le plein déploiement de sa plateforme numérique pour l'emploi « Talents d'ici », lancée fin 2020, outil de mise en relation des sortants de formation professionnelle – lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle – avec les entreprises qui recherchent de nouvelles compétences pour se développer. Articulée avec les outils portés par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, « Talents d'ici » élargira progressivement son offre de service, notamment en rendant accessible les initiatives proposées par les entreprises de la région pour soutenir la formation des jeunes et développer les compétences des actifs (du stage de découverte pour l'orientation à l'emploi en passant par l'alternance).

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle stratégie pour le développement de l'accès à la formation, un effort particulier sera conduit autour d'une communication innovante et dynamique.

Enfin, la Région renforcera son effort de suivi physique et budgétaire dans le cadre notamment des travaux de pilotage et de préparation des dialogues de gestion et poursuivra les travaux d'évaluation des politiques et des dispositifs mis en œuvre. A cette fin, l'effort portera en 2021 sur l'évaluation des dispositifs régionaux de formation professionnelle conduits dans le cadre du SPRF et du PACTE. Les enquêtes de d'insertion et de satisfaction des stagiaires seront de nouveau déployées.



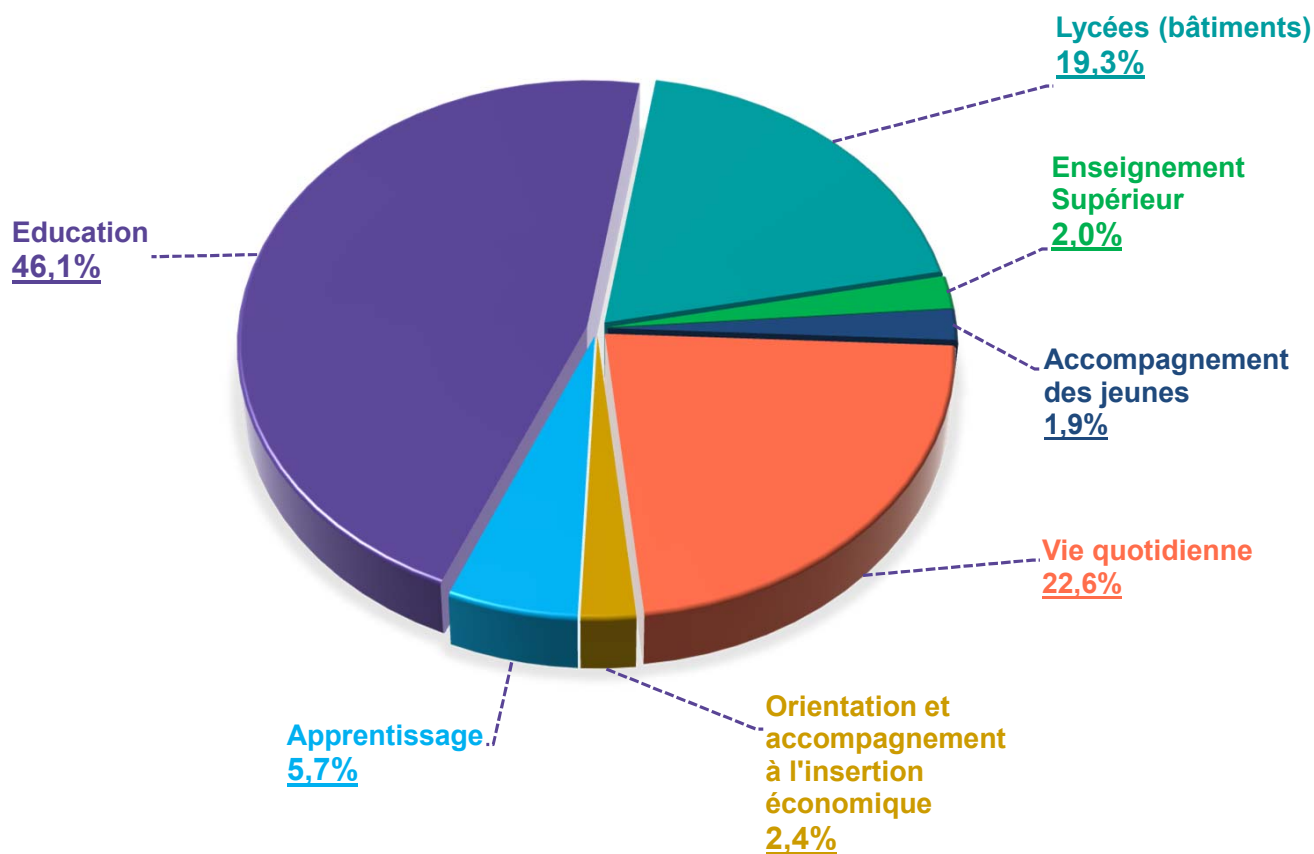
# JEUNESSE



## Pilier 2. Jeunesse en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	1,08	0,84	14,39	20,74	21,58
2.2 - Apprentissage	18,20	27,69	14,00	24,13	51,82
2.3 - Education	37,40	50,22	123,88	364,82	415,04
2.4 - Lycées (bâtiments)	206,79	171,35	1,98	2,26	173,61
2.5 - Enseignement Supérieur	9,73	13,70	3,23	4,37	18,07
2.6 - Accompagnement des jeunes	1,00	0,70	18,35	16,24	16,94
2.7 - Vie quotidienne	6,80	4,86	237,86	198,82	203,68
<b>TOTAL</b>	<b>281,00</b>	<b>269,36</b>	<b>413,68</b>	<b>631,39</b>	<b>900,75</b>
BUDGET PRIMITIF 2020	337,97	282,84	366,38	646,89	929,73

### Part des CP dans le pilier en %



## Pilier 2. Jeunesse

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	Promouvoir les métiers et les formations	1 080 000,00	842 000,00	9 080 863,00	7 740 290,00
	Appuyer et coordonner les opérateurs	-	-	1 355 586,00	1 822 782,00
	Lutter contre les décrochages et le chômage des jeunes	-	-	3 948 881,00	11 179 064,00
	SOUS-TOTAL	1 080 000,00	842 000,00	14 385 330,00	20 742 136,00
2.2 - Apprentissage	Promouvoir l'apprentissage au plus près des jeunes et des territoires	-	-	-	-
	Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle	-	-	14 000 000,00	14 000 000,00
	Encourager et soutenir les jeunes et les entreprises faisant le choix de l'apprentissage	-	-	0,00	10 131 370,00
	Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité	18 200 000,00	27 692 487,00	-	-
	SOUS-TOTAL	18 200 000,00	27 692 487,00	14 000 000,00	24 131 370,00
2.3 - Education	Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement	29 839 700,00	38 722 500,00	111 386 810,00	349 307 911,00
	Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement	3 300 000,00	3 300 000,00	4 417 800,00	4 417 800,00
	Favoriser la réussite scolaire	-	-	633 300,00	550 000,00
	Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès	1 800 000,00	2 500 000,00	7 125 000,00	5 795 000,00
	Inventer le lycée numérique de demain	2 460 000,00	5 697 000,00	320 000,00	4 750 000,00
	SOUS-TOTAL	37 399 700,00	50 219 500,00	123 882 910,00	364 820 711,00
2.4 - Lycées (bâtiments)	Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations	97 370 000,00	2 520 000,00	-	-
	Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)	109 419 600,00	168 830 000,00	1 976 000,00	2 264 000,00
	SOUS-TOTAL	206 789 600,00	171 350 000,00	1 976 000,00	2 264 000,00
2.5 - Enseignement Supérieur	Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures	9 730 000,00	13 700 000,00	3 230 000,00	4 370 000,00
	Accompagner les établissements vers "l'Université du futur"	-	-	0,00	-
	SOUS-TOTAL	9 730 000,00	13 700 000,00	3 230 000,00	4 370 000,00
2.6 - Accompagnement des jeunes	Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles	-	-	409 873,00	426 808,00
	Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes	1 000 000,00	700 000,00	9 339 950,00	7 658 775,00
	Favoriser la mobilité internationale	-	-	8 599 000,00	8 156 563,00
	SOUS-TOTAL	1 000 000,00	700 000,00	18 348 823,00	16 242 146,00
2.7 - Vie quotidienne	Répondre aux besoins de logement des jeunes	6 800 000,00	4 860 000,00	495 000,00	375 200,00
	Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire	-	-	237 360 458,00	198 444 058,00
	SOUS-TOTAL	6 800 000,00	4 860 000,00	237 855 458,00	198 819 258,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>280 999 300,00</b>	<b>269 363 987,00</b>	<b>413 678 521,00</b>	<b>631 389 621,00</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>		<b>337 967 700,00</b>	<b>282 840 910,30</b>	<b>366 375 089,00</b>	<b>646 891 538,00</b>

# Pilier 2. Jeunesse

## 2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Promouvoir les métiers et les formations</b>						
10	4010070	MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS	-	-	720 000,00	900 000,00
10	4010080	OUTILS DE PROMOTION / ONISEP	300 000,00	200 000,00	220 000,00	220 000,00
10	4010090	OLYMPIADE DES METIERS	-	-	2 140 000,00	1 067 000,00
10	4010130	CARIF OREF	180 000,00	342 000,00	5 035 863,00	4 767 290,00
10	4010170	SERVICES NUMERISES DE L'EMPLOI	-	-	30 000,00	51 000,00
28	4028015	ORIENTATION TRANSVERSALE	-	-	815 000,00	655 000,00
28	4028016	CAMPUS METIERS/QUALIFICATIONS ET SOUTIEN AUX PLATEFORMES	600 000,00	300 000,00	120 000,00	80 000,00
SOUS TOTAL			1 080 000,00	842 000,00	9 080 863,00	7 740 290,00
<b>Appuyer et coordonner les opérateurs</b>						
10	4010010	ENQUETE EVALUATION PROPECTIVE	-	-	80 000,00	228 000,00
10	4010020	EXPERTISE ET AUDIT	-	-	150 000,00	250 000,00
10	4010030	LOGISTIQUE RELATIONS PUBLIQUES	-	-	350 000,00	350 000,00
10	4010140	CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME	-	-	426 800,00	430 760,00
10	4010150	CENTRE DE RESSOURCES HANDICAP	-	-	348 786,00	352 022,00
10	3500005	FDAO-CPL - OUTILS REGX D'ANIMATION -CPER 2014/2020	-	-	-	152 000,00
114	3010251	FOFI - CONFERENCE DES FINANCEURS	-	-	-	50 000,00
116	3000391	FOAC - PROFESSIONNALISATION ACTEURS FORMATION	-	-	-	10 000,00
SOUS TOTAL			-	-	1 355 586,00	1 822 782,00
<b>Lutter contre les décrochages et le chômage des jeunes</b>						
111	4010060	SPRF - DISPOSITIFS D'AMORCE DE PARCOURS ET D'ORIENTATION	-	-	3 948 881,00	11 179 064,00
SOUS TOTAL			-	-	3 948 881,00	11 179 064,00
TOTAL			1 080 000,00	842 000,00	14 385 330,00	20 742 136,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>200 000,00</i>	<i>230 000,00</i>	<i>10 435 884,00</i>	<i>17 373 351,00</i>



# JEUNESSE

## Orientation et accompagnement à l'insertion par l'économie

### **OBJECTIF N° 1 : PROMOUVOIR LES METIERS ET LES FORMATIONS**

La crise COVID provoque un véritable séisme pour les scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi et salariés en voie d'orientation ou de réorientation. Ils sont nombreux à chercher une formation, un métier mais comment y voir clair ? La Région doit éclairer le choix de tous les possibles en coordonnant les acteurs qui proposent des informations métiers et en améliorant la lisibilité de cette information.

#### **1 / Manifestations / Evènements**

Les salons et forums seront nombreux à être organisés en virtuel néanmoins il faut garder des actions présentielle pour préserver le lien social et pouvoir faciliter les rencontres entre les professionnels et les jeunes. Leurs formats seront réinterrogés pour gagner en lisibilité. Pour cela les collaborations entre acteurs sont recherchées pour supprimer des juxtapositions inutiles et clarifier l'approche métier et développer la culture générale professionnelle.

Des manifestations et évènements continueront à être soutenus tant pour consolider le secteur événementiel que pour répondre aux besoins en compétences du monde économique. Cela concerne le soutien financier apporté par la Région à l'organisation de manifestations d'information sur les métiers et les formations (forums, salons, Olympiades des métiers...), notamment via l' « Espace Régional Information Orientation Nouvelle Aquitaine » (ERIONA) mais également les nouveaux temps forts en cours de définition, en lien notamment avec l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole et Maritime, Cap Métiers et les structures régionales agissant au service du continuum orientation – éducation - formation - emploi.

Les évènements seront plus encore connectés avec les filières prioritaires en lien avec le plan de relance régional et les réalités spécifiques des bassins d'emploi.

#### **2/ Promotion des métiers : de nouveaux outils**

En 2021, la Région poursuit et amplifie l'exercice de sa mission d'outillage des partenaires et des publics, au service d'une meilleure information sur les métiers et les formations. Pour répondre aux besoins exprimés en proximité sur les territoires, elle prend le relais de la production de ces supports très utilisés par les informateurs sur l'orientation des jeunes mais aussi par leurs familles.

En cohérence et en complémentarité avec ces actions, la montée en charge de l'émission le « Live des métiers » et l'animation du dispositif « ambassadeurs métiers » vont représenter des leviers forts d'information en matière d'orientation « made in Nouvelle Aquitaine ».

Les Journées Portes Ouvertes (JPO) en ligne seront également déployées en un format homogène et accessible à tous, afin de tenir compte à la fois des enseignements tirés de la crise sanitaire et de proposer des modalités dématérialisées supplémentaires, permettant de compléter l'offre de services déjà étoffée de la Région et des acteurs néo-aquitains.

A cet égard, un PORTAIL « Orientation » est en cours de construction avec la Direction de la Communication et devrait être mis en ligne sur le site de la Région.

Des rencontres avec les professionnels qui informent les jeunes permettront de compléter l'offre d'outils en fonctions de leurs besoins et des priorités d'actions définies par la Région, co-construites avec ses partenaires opérationnels.

### **3/ Actions concourant à l'orientation transversale**

Le financement d'Appels à Projets régionaux en matière d'expérimentation et d'innovation sur l'information-orientation sera poursuivi, tirant parti du succès remporté en 2020 par le premier Appel à Projet (AAP) régional en la matière.

Par ailleurs, la convention de partenariat signée avec l'état pour l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans, et visant à permettre de lutter contre le décrochage scolaire permettra également de proposer un AAP à destination des acteurs locaux avec pour objectif de soutenir de proposer leurs projets de travail partenarial .permettant d'accompagner les décrocheurs, contribuant ainsi à catalyser l'éventail des solutions pour les jeunes en matière de prévention et de remédiation au décrochage.

De ce fait, la mise en place d'actions opérationnelles se rapportant à la lutte contre le décrochage verra le jour en 2021 (plateformes, mise en place de sas de construction d'accueil de décrocheurs avec prise en charge pluri institutionnelle). Ces actions s'inscriront dans le cadre de la convention Etat / Région, signée en novembre 2020, au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et le décrochage scolaire.

### **4/ Campus des Métiers et Qualifications et Label TALENTS ET TERRITOIRES**

La dynamique des Campus des Métiers et des Qualifications est à l'œuvre depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire. Il existe aujourd'hui 95 campus des métiers et des qualifications au niveau national, labellisés entre 2014 et 2020. Neuf d'entre eux sont actifs en Nouvelle-Aquitaine, répartis sur les académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges.

Afin de capitaliser sur ces démarches et d'engager de nouveaux partenariats, utiles au développement économique comme à la qualification de la population active, la Région a créé le label « Talents et Territoires Nouvelle-Aquitaine ». La délivrance de ce label, à destination de campus déjà constitués ou en phase d'amorçage, vise à inciter les porteurs de projets de labellisation de campus des métiers et des qualifications à prendre en compte les priorités régionales de manière volontariste.

Ainsi, afin de bénéficier d'un accompagnement régional pouvant prendre des formes variées (partenariats, ingénierie de projet, soutien financier...), ils devront être particulièrement impliqués sur les questions de promotion sociale, de réponse aux besoins en compétences du monde économique, de construction de réponses concertées entre acteurs de l'orientation, de l'économie, de l'emploi, de l'innovation et de l'insertion.

Au cours de l'année 2020, sept Campus ont déjà été labellisés, illustrant l'appétence des acteurs de terrains et leur bonne appropriation de la démarche régionale engagée au service des apprenants et des territoires. D'autres projets sont en cours et seront présentés sur 2021, portant sur des filières prioritaires pour l'économie régionale et matérialisant un véritable effet levier entre partenaires de plusieurs sphères de la vie néo-aquitaine (établissements de formation, enseignement supérieur, entreprises...).

Dans cette optique, l'investissement régional accru concerne par ailleurs bien entendu le soutien apporté aux Directeurs opérationnels des campus classiques, en complément de la nouvelle dynamique volontariste impulsée ces derniers mois.

## **OBJECTIF N° 2 : APPUYER ET COORDONNER LES OPERATEURS**

En référence au CPRDFOP, la Région pilote et anime depuis 2018 le Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH). De même, elle met en œuvre les orientations de la nouvelle feuille de route partagée pour la lutte contre l'illettrisme dans les territoires.

Pour produire leurs effets, ces cadres de référence stratégiques, tout comme leurs déclinaisons opérationnelles, nécessitent un accompagnement et un appui au plus près des acteurs concernés (centres de formation, structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi, ...). A cet effet la Région soutient l'action du Centre Ressource Illettrisme (CRI). Concernant la politique Handicap, les dispositifs d'appui aux opérateurs de formation seront confortés au travers des missions du Centre Ressource pour la Formation des personnes Handicapées (CRFH).

## **OBJECTIF N° 3 : LUTTER CONTRE LES DECROCHAGES ET LE CHOMAGE DES JEUNES**

Dans le cadre de la stratégie régionale de formation professionnelle, renforcée par le Pacte régional d'investissement dans les compétences, les plateformes d'Amorces de parcours ont pour objet de permettre aux personnes en recherche d'emploi, éloignées de l'emploi de se remobiliser et d'affirmer leur projet professionnel en vue de définir, le cas échéant, un choix de formation qualifiante. Lancées fin 2019, les plateformes d'Amorce de parcours ont été déployées dans l'ensemble des territoires en 2020. Plus de 3500 personnes ont engagé un parcours durant la première année. Le nombre de parcours sera augmenté en 2021 au titre du Plan « #1Jeune1solution » et un millier de ces parcours seront proposés spécifiquement à des jeunes qui interrompent rapidement un parcours de formation supérieur, post bac, et peinent à entrer sur un marché du travail fermé.

En amont de ces premières étapes de parcours de formation, l'appel à projets « Mobilisation pour la formation » qui vise à promouvoir des expériences innovantes de rencontre avec des personnes en recherche d'emploi, en faisant appel à des acteurs périphériques du monde de la formation et de l'emploi, sera reconduit. L'objectif est de mobiliser des supports différents et des partenaires nouveaux pour stimuler et créer les conditions d'un engagement des personnes à priori réticentes à se former et à développer leurs compétences.

# Pilier 2. Jeunesse

## 2.2 - Apprentissage

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle</b>						
12	4012013	APPUI AU FONCTIONNEMENT DES CFA	-	-	14 000 000,00	14 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	14 000 000,00	14 000 000,00
<b>Encourager et soutenir les jeunes et les entreprises faisant le choix de l'apprentissage</b>						
12	4012010	AIDES AUX APPRENTIS	-	-	-	131 370,00
12	4012012	PRIMES AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS	-	-	-	10 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	10 131 370,00
<b>Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité</b>						
12	4012011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI - CFA	-	1 000,00	-	-
12	4012015	CONSTRUCTION PPI POUR CFA EN MO REGION	6 900 000,00	4 265 000,00	-	-
12	4012016	CONSTRUCTION PPI POUR CFA HORS MO REGION	5 300 000,00	7 658 300,00	-	-
12	4012017	TRAVAUX HORS PPI ET EQUIPEMENTS CFA	6 000 000,00	6 400 000,00	-	-
12	322010	EQUIPEMENTS DES CFA	-	292 187,00	-	-
12	322040	CONSTRUCTION CFA	-	1 026 000,00	-	-
12	322050	CONSTRUCTION CFA MO CRA	-	1 830 000,00	-	-
12	3010228	FOAI - APPRENTISSAGE INVESTISSEMENT	-	3 170 000,00	-	-
12	3010229	FOAI-AC2 - APPRENTISSAGE-INVESTISSEMENT-NVELLES COMP.	-	3 000 000,00	-	-
12	3022144	EAIG - CFA : MAINTENANCE ET GROSSES REPARATIONS	-	50 000,00	-	-
SOUS TOTAL			18 200 000,00	27 692 487,00	-	-
TOTAL			18 200 000,00	27 692 487,00	14 000 000,00	24 131 370,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>19 590 000,00</i>	<i>28 457 303,00</i>	<i>14 450 000,00</i>	<i>34 827 352,00</i>

# JEUNESSE

## Apprentissage

---

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée le 5 septembre 2018 porte une réforme d'envergure en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'orientation.

La compétence « apprentissage » a été recentralisée mais la Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de poursuivre une politique volontariste traduite dans **une feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle Aquitaine** adoptée lors de la séance plénière du 10 avril 2020 prenant appui sur trois leviers :

- **un label régional** : lancé à titre expérimental, il constitue une obligation pour les organismes de formation souhaitant accéder aux financements régionaux tant en investissement qu'en fonctionnement.
- **une carte contractuelle des formations professionnelles par apprentissage** grâce à des appels à projets lancés par la Région : il s'agit d'afficher un soutien financier à certaines formations en lien avec les cycles économiques, les dynamiques de territoires et les projets de formations nouvelles s'inscrivant dans les politiques régionales en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Ce soutien - via un abondement au coût contrat tel que prévu par la loi - se fera en cohérence avec la stratégie en matière d'investissement et le label régional. Cet appel à projet, au vu du contexte actuel, prend une dimension particulière. En effet, les deux premiers volets visant à soutenir l'offre de formation existante sont aussi mobilisés pour maintenir l'appareil de formation par apprentissage.
- **une stratégie en matière d'investissement dans les plateaux techniques** pour maintenir un appareil de formation performant et capable de s'adapter à la fois aux besoins conjoncturels et structurels des entreprises mais aussi à l'évolution des métiers en lien avec les transitions écologiques et numériques visées par le Plan régional de transitions et de reconquête technologique. Le soutien à l'investissement viendra par ailleurs conforter les Campus des métiers et des qualifications, notamment le label « Talents et Territoires » et des schémas de coopération entre acteurs.

D'ores et déjà, près d'une centaine de CFA ont été labellisés. Le premier appel à projets lancé en 2020 a permis d'apporter un financement complémentaire à 387 formations.

La PPI intègre 6 projets de rénovation qui pourront être pris en charge dans le cadre du Fonds d'investissement.

Ce nouveau cadre d'intervention régional se déploie dans le cadre des enveloppes déléguées par l'Etat pour l'apprentissage aux Régions via France Compétences.

Enfin, la Région assurera la bonne fin des primes aux employeurs d'apprentis pour les contrats signés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# Pilier 2. Jeunesse

## 2.3 - Education

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	N°	INTITULE	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
<b>Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement</b>						
222	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	212 942 927,00
222	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	143 597,00
222	4000102	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS ET RENFORTS	-	-	-	15 000 000,00
222	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	9 327 527,00
222	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	601 000,00
222	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	0,00	60 000,00	130 000,00	88 620,00
222	4022030	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-	-	2 000 000,00	1 970 353,00
222	4022032	EQUIPEMENTS DES EPLE	21 000 000,00	22 000 000,00	-	-
222	4022033	APPUI AUX LYCEES	230 000,00	230 000,00	1 358 000,00	1 250 000,00
222	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	1 100 000,00	600 000,00
222	4022050	Dotation Globale de Fonctionnement	-	-	62 022 279,00	62 022 369,00
222	4022100	MISSIONS ET DEPLACEMENTS LYCEES : BILLETTERIE	-	-	-	7 500,00
222	4022110	MISSIONS - DEPLACEMENTS : FRAIS MISSIONS DES AGENTS	-	-	120 000,00	120 000,00
222	4022200	RH : FORMATION - LYCEES	-	-	436 250,00	568 950,00
222	4022220	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - LYCEES	-	-	43 250,00	43 250,00
222	4022230	RH : ACTION SOCIALE - LYCEES	136 000,00	136 000,00	2 782 025,00	3 268 625,00
222	4022240	RH : PREVENTION - LYCEES	0,00	174 000,00	27 000,00	27 000,00
222	4022250	RH : SANTE - LYCEES	-	-	374 000,00	374 000,00
222	4022260	RH : HANDICAP - LYCEES	180 000,00	180 000,00	74 825,00	74 825,00
222	316015	FRAIS DE FONCTIONNEMENT EPLE	-	-	-	47 500,00
223	4022020	ENSEIGNEMENT PRIVÉ	2 823 000,00	3 000 000,00	31 025 000,00	31 025 000,00
223	4022021	MAISONS FAMILIARIS ET RURALES	2 870 700,00	2 850 000,00	-	-
223	4022022	SUBVENTIONS ANNUITES D'EMPRUNT	-	363 900,00	-	-
223	315050	ETS PRIVES - TRAVAUX	-	1 374 200,00	-	-
223	522010	SUBVENTIONS EN ANNUITES-ETABLISSEMENTS PRIVES	-	5 354 400,00	-	-
224	4022030	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-	-	533 253,00	200 000,00
224	4022032	EQUIPEMENTS DES EPLE	2 600 000,00	3 000 000,00	-	-
224	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	200 000,00	250 000,00
224	4022050	Dotation Globale de Fonctionnement	-	-	8 804 958,00	8 804 868,00
28	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	155 970,00	350 000,00
28	4028014	DÉVELOPPEMENT DURABLE	-	-	200 000,00	200 000,00
SOUS TOTAL			29 839 700,00	38 722 500,00	111 386 810,00	349 307 911,00
<b>Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement</b>						
222	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	3 000 000,00	2 900 000,00	2 917 800,00	2 417 800,00
223	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	-	-	150 000,00	600 000,00
224	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	300 000,00	400 000,00	1 350 000,00	1 100 000,00
28	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	-	-	0,00	300 000,00
SOUS TOTAL			3 300 000,00	3 300 000,00	4 417 800,00	4 417 800,00
<b>Favoriser la réussite scolaire</b>						
28	4028012	LUTTE CONTRE DÉCROCHAGE	-	-	310 000,00	250 000,00
28	4028013	PROJETS ÉDUCATIFS	-	-	323 300,00	300 000,00
SOUS TOTAL			-	-	633 300,00	550 000,00
<b>Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès</b>						
28	4028010	AIDES INDIVIDUELLES AUX APPRENANTS	1 800 000,00	2 500 000,00	7 125 000,00	5 795 000,00
SOUS TOTAL			1 800 000,00	2 500 000,00	7 125 000,00	5 795 000,00
<b>Inventer le lycée numérique de demain</b>						
222	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	-	-	125 000,00
222	4022040	LYCEES NUMERIQUES	2 400 000,00	3 624 000,00	280 000,00	4 505 000,00
222	4022041	ASSISTANCE LYCEES	60 000,00	2 060 000,00	40 000,00	40 000,00
224	4022040	LYCEES NUMERIQUES	-	13 000,00	-	80 000,00
SOUS TOTAL			2 460 000,00	5 697 000,00	320 000,00	4 750 000,00
TOTAL			37 399 700,00	50 219 500,00	123 882 910,00	364 820 711,00
BUDGET PRIMITIF 2020			39 727 700,00	64 646 600,00	123 278 600,00	354 089 186,00

**OBJECTIF N° 1 : OFFRIR AUX ETABLISSEMENTS LES CONDITIONS DE LEUR BON FONCTIONNEMENT**

**1/ Fonctionnement et équipement des établissements publics**

**A - Dotation globale de fonctionnement**

Versée par la Région Nouvelle-Aquitaine à chaque Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) ou de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA), la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est le point de rencontre des impératifs d'enseignement et du cadre budgétaire de la collectivité.

Son harmonisation, engagée dès 2018 avec l'adoption de critères de calcul communs pour les lycées des 3 Académies, a répondu à une double exigence : lisibilité des critères d'une part, et recherche d'un équilibre à la fois entre les territoires et les filières d'autre part (au bénéfice de la filière professionnelle, des EREA, et des établissements maritimes et agricoles). Désormais, seul le volet « viabilisation » de la DGF (60% de la dotation), qui repose sur la situation de chaque Académie au regard d'éventuels marchés d'énergie, continue à varier.

Comme en 2020, la DGF 2021 se compose de deux éléments distincts : un socle obligatoire qui découle de l'application des critères de calcul définis depuis 2018, et un fonds complémentaire destiné à venir en appui aux établissements en fonction de leur situation.

Le montant du socle obligatoire repose sur une analyse complémentaire du volume du fonds de roulement disponible dans les établissements. Deux cas d'augmentation de la DGF sont prévus suite à cette analyse :

- la situation financière de l'EPL est fragile, auquel cas la DGF 2021 augmente de 7% par rapport à la DGF 2020.
- la situation financière de l'EPL est à un niveau intermédiaire, auquel cas la DGF 2021 augmente de 6 % par rapport à 2020.

Pour les établissements qui ne présentent pas de fragilité financière objective, la DGF n'augmente pas et peut se voir appliquer, selon le fonds de roulement disponible, une baisse qui sera cependant limitée à 3 % maximum.

La Région reconduit en 2021 le principe d'un fonds complémentaire afin de compléter les moyens en fonctionnement des établissements, après examen de leur situation et de leurs projets. En 2020, 111 établissements ont ainsi bénéficié de ce soutien au titre d'une fragilité financière, de formations spécifiques ou d'un soutien à une action régionale.



Pour tous les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) et de Formation Professionnelle Agricole (EPLÉFPA) de la Région Nouvelle-Aquitaine, la dotation globale de fonctionnement 2021 est proposée sur un niveau quasi similaire à celui de 2020.

## **B - Moyens humains et conditions de travail des agents**

Soucieuse de la qualité du service rendu, et du bien-être au travail de ses agents, la Région dote chaque établissement des moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement. Le nouveau barème de dotation harmonisé voté fin 2018 est en cours de déploiement dans l'ensemble des établissements, et dans le cas où les résultats conduisent à des moyens nécessaires différents de ceux alloués ce jour, des redéploiements sont opérés au fil des mouvements naturels.

Bien évidemment en 2020 et en 2021, la priorité est la continuité de service malgré l'épidémie sanitaire. Les agents ont fourni un travail remarquable, dans des conditions rendues plus complexes par le nécessaire respect des protocoles sanitaires. Pour les accompagner, la Région a mobilisé de nombreux contractuels en renfort et remplacement. 300 nouveaux contractuels ont été recrutés en 2020, s'ajoutant aux 700 déjà déployés. Et ce budget primitif renforce encore les moyens budgétaires de 500.000€ à cette fin.

## **C - Autres dépenses de fonctionnement**

Afin d'aider les établissements à faire face aux dépenses qui ne sont pas intégrées dans le calcul de la DGF (frais de transport pédagogique des élèves, frais supplémentaires de fonctionnement liés à des opérations de travaux...), aux charges nouvelles pouvant survenir en cours d'exercice, à la location d'installations ou au transport des élèves vers les équipements sportifs et la location des installations, il est proposé de réserver une enveloppe complémentaire.

## **D - Equipement des établissements publics**

L'aménagement et l'entretien des espaces de vie et d'apprentissage que sont les établissements régionaux contribuent directement à la création d'un environnement propice à la réussite scolaire et à la persévérance dans le parcours éducatif. C'est pourquoi la Région appuie l'achat de mobilier pour chaque fonction des lycées (vie scolaire, hébergement, restauration, documentation, etc..) ainsi que le matériel d'entretien pour les agents. Ces commandes répondent à un objectif d'amélioration des conditions d'exécution des activités tant sur le plan scolaire (adaptation aux référentiels de formation, mise en œuvre de la carte 2021, renouvellement des équipements bureautiques pédagogiques) que sur le plan humain (recherche d'une réduction de la pénibilité des tâches d'entretien, remplacement des matériels obsolètes).

Par ailleurs, la réforme du lycée mise en œuvre à la rentrée 2019, qui a acté la fin des séries de la voie générale (S, ES et L) au profit d'un nouveau tronc commun et de spécialités, s'est poursuivie en 2020 et nécessitera des compléments en 2021. L'ensemble des filières fait enfin régulièrement l'objet d'évolutions qui appellent de veiller à l'adaptation des matériels (chaudronnerie industrielle par exemple). Un travail sera engagé avec les autorités académiques pour déterminer les filières prioritaires et le budget qui y sera consacré.

## **2/ Fonctionnement et équipement des établissements privés**

En parallèle avec la DGF des établissements publics, le soutien régional au fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat a fait l'objet d'une harmonisation de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui a revu les modalités de calcul de ses contributions forfaitaires de fonctionnement dans le cadre d'échanges avec les représentants des établissements.

Une enveloppe théorique annuelle de 31 M€ a ainsi été déterminée pour appuyer le fonctionnement des établissements privés de Nouvelle-Aquitaine, soit 11 M€ de plus que le total des contributions versées par les trois anciennes régions avant la fusion. L'adoption de cette enveloppe à l'échelle de la nouvelle Région a coïncidé avec la fin du dispositif d'aide aux investissements qui existait dans la Région Aquitaine sous forme de subventions en annuités d'emprunt. L'encours de la dette reste cependant important.

Un protocole d'accord a été passé pour étaler l'augmentation des contributions forfaitaires au fonctionnement des établissements sur trois exercices budgétaires: 27 M€ en 2018, 30 M€ en 2019 et 31 M€ en 2020. Cet objectif ayant été atteint, la Région envisage pour 2021, de stabiliser la contribution aux établissements privés sous contrat, à l'instar de ce qui est présenté pour la DGF des établissements publics.

Il reste en revanche proposé de poursuivre en 2021 le financement des investissements des établissements privés (travaux pour les lycées agricoles privés et équipements pour tous les lycées privés) et des Maisons Familiales et Rurales (MFR) qui ne bénéficient pas d'aides au fonctionnement.

## **3/ Appui aux lycées**

### **A - Fonctionnement des Equipes Mutualisées espaces verts (EMEV) et lingerie (EML)**

La Région dispose sur son territoire de plusieurs équipes mutualisées dont la fonction est d'assurer à l'échelle de bassins d'intervention des missions d'appui technique en appui des lycées, en fonction des besoins identifiés.

Ainsi, 6 Equipes Mutualisées Lingerie assurent l'entretien des vêtements de travail et du linge d'internat de 63 lycées et quelques 1 500 agents régionaux, sur les secteurs de Limoges, Brive, Périgueux, Libourne, Mont de Marsan et Pau.

De même, 6 Equipes Mutualisées Espaces Verts assurent l'entretien dans 70 lycées (soit une surface à entretenir de plus de 150 ha), sur les secteurs de Limoges, Guéret, Naves, Périgueux, Baise et Lot et Mont de Marsan. Ces équipes sont partie prenantes des engagements liés à démarche Néo-Terra, et travaillent en lien avec la Direction de l'Environnement pour préserver la biodiversité sur les espaces entretenus, en aménagement des espaces naturels en lycées. Six projets sont déjà envisagés.

Pour assurer le fonctionnement de ces équipes ainsi que le renouvellement d'équipements usagés, il est proposé d'inscrire au budget 2021 les crédits nécessaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

## **B - Achat des vêtements de travail, chaussures et EPI**

Employeur des agents techniques présents dans les lycées, comme des équipes régionales qui y interviennent, la Région assure leur dotation en vêtements de travail personnalisés (au logo de la région), ainsi qu'en chaussures et en équipements de protection individuelle (EPI) et pour lesquels les crédits sont ouverts au budget.

## **4/ Développement durable et engagements dans la feuille de route Néo Terra**

### **A – Actions de développement durable en lycées**

La lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées et leur approvisionnement en circuits courts et bio constituent les axes centraux de la politique de restauration durable de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de ses ambitions NEO TERRA. La collectivité souhaite ainsi réduire de 30% le gaspillage alimentaire dans les restaurants des lycées en 3 ans, et passer à 60% d'approvisionnements locaux et de qualité, dont 30% de produits bio et locaux en 2025.

En 2021, l'action régionale, en ce sens, sera facilitée par la mise en place d'une logistique de filière production-restauration collective comprenant le développement d'ateliers de transformation à la ferme ou collectifs (produits laitiers, viande, légumes...), la mise en place de structures de massification ainsi que d'une chaîne logistique pour assurer l'accès à ces produits, et le renforcement des liens entre grossistes et producteurs locaux, notamment en vue de renforcer la filière Bio. La Région pourra s'appuyer dans ce but sur les initiatives de l'Association des Coordonnateurs d'achat des EPLE de Nouvelle-Aquitaine, comme sur le développement de « drives » au bénéfice des lycées.

### **B - Collecte des déchets toxiques**

Il est proposé d'inscrire au BP 2021 les crédits nécessaires aux opérations de collecte des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) présents dans les lycées publics et privés sous contrat de Nouvelle-Aquitaine.

### **C - Collecte des déchets radioactifs (dépense nouvelle en 2021)**

Initiée en 2020, la collecte des sources et déchets radioactifs présents dans les lycées n'a pu se clore sur cet exercice. La collectivité s'étant engagée à poursuivre son soutien financier auprès des lycées en 2021, il est proposé de poursuivre le partenariat engagé avec les inspecteurs hygiène et sécurité des rectorats de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

## **OBJECTIF N°2 : ORGANISER DE FAÇON ÉQUITABLE LA RESTAURATION ET L'HEBERGEMENT**

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service de restauration et d'hébergement (SRH) dans les lycées, la Région prend en charge plusieurs postes de dépenses liées à ce service, notamment :

- les surcoûts liés aux opérations du PPI (repas, transports, hébergement),
- les frais de transport des internes,
- l'achat de petit matériel et les réparations,
- la compensation du tarif de restauration (allocation régionale de restauration) et les fonds sociaux.

Sur ce dernier point, et dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle tarification sociale par la Région actuellement à l'étude, il est proposé de maintenir les trois dispositifs mis en place par les anciennes Régions (réductions de tarifs liés à l'éligibilité à l'aide de rentrée en ex-Aquitaine, fonds social géré par les établissements dans les deux autres ex-Régions) et d'adapter les crédits réservés à leur financement différents.

Par ailleurs, l'objectif n°2 comprend depuis 2018 une enveloppe dédiée à l'acquisition ou au remplacement du matériel de cuisine afin d'en analyser l'importance et l'évolution, dans une logique à la fois curative (en intégrant les remplacements pour pannes), et préventive (maintenance visant à prolonger la durée de vie des matériels, étude plan pluriannuel des «équipements de restauration»),

La Région souhaitant se montrer exemplaire au regard des ambitions Néo-Terra, une réflexion sera menée avec l'AMPA pour atteindre l'objectif « zéro plastique » dans les matériels fournis. Pour les achats réalisés directement par la Région, les cahiers des charges des marchés respecteront les préconisations proposées par le Service Performance environnementale de la DCI.

Enfin, en 2019, a été proposée l'acquisition d'un logiciel de restauration adapté aux enjeux de la restauration collective qui serait déployé dans les 254 unités de production de Nouvelle-Aquitaine (dont 8 cuisines centrales). Plusieurs solutions logicielles sont actuellement testées dans des lycées des 3 académies. Le déploiement est prévu sur 4 ans, de 2019 à 2022.

Il est également proposé en 2021 de poursuivre le déploiement en appui des lycées régionaux de l'équipe mobile d'ouvriers professionnels (3 ATTEE) spécialisée dans les interventions de réparation des matériels chaud/froid en restauration collective, et qui a été transférée par l'Etat à la Région Nouvelle-Aquitaine en 2017. Il est précisé que cette équipe intervient auprès des 51 lycées publics de la Métropole élargie de Bordeaux, et devrait intégrer un nouvel atelier dont la livraison est attendue en 2021 au lycée Philadelphie de Gerde à Pessac. Des dépenses de fonctionnement complémentaires seront ainsi à prévoir par rapport à 2020.

## **OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE**

### **1/ Lutte contre de décrochage scolaire**

En raison de ses enjeux humains, sociaux et économiques, la lutte contre le décrochage scolaire est au cœur de la politique éducative conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine. En complément des éléments déjà évoqués en termes de création d'environnements éducatifs propices à la réussite des jeunes, la Région accompagne des actions menées par les structures accueillant des décrocheurs tels que les Pôles d'Appui à la Persévérance Scolaire ou les micros-lycée, dont plusieurs existent en région. Elle soutient également des actions associatives innovantes dans ce domaine.

### **2/ Projets éducatifs**

Au-delà de ses compétences propres, la Région accompagne des projets innovants qui favorisent l'ambition des jeunes, leur réussite éducative et leur insertion professionnelle. Elle contribue ainsi à l'égalité des chances des jeunes Néo-Aquitains, en proposant :

- une aide aux devoirs gratuite accessible à tous les lycéens et apprentis ;
- une diversification sociale et territoriale du recrutement dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur ;
- un soutien aux apprenants sourds et malentendants ;
- une connaissance et expérience de l'entrepreneuriat.

Enfin, la Région accompagnera, en 2021, la création d'un prix littéraire des lycéens et apprentis pour développer le goût de la lecture mais aussi l'esprit critique des jeunes, et leur faire découvrir la chaîne économique du livre.

## **OBJECTIF N°4 : PERMETTRE AUX LYCEENS DE DISPOSER D'AIDES FAVORISANT LEUR SUCCES**

En appui des familles, la Région prend en charge tout ou partie des dépenses les plus lourdes au moment de la rentrée, et plus particulièrement celles liées aux manuels scolaires (dont la collectivité assure depuis 2019 la gratuité) et aux équipements nécessaires aux élèves de l'enseignement professionnel.

S'agissant des manuels scolaires, les établissements disposent désormais de stocks d'ouvrages, de la seconde à la terminale, dont la Région finance le réassort. Pour la gestion de ces collections (qui devra être consolidée au moyen d'une solution informatique), ils peuvent s'appuyer sur des associations, principalement de parents d'élèves.

L'aide à l'équipement individuel des élèves inscrits en formation professionnelle s'inscrit dans le cadre des familles de métiers mises en place par la réforme, en assurant que chaque famille professionnelle bénéficie du même niveau d'accompagnement régional. L'achat des équipements est réalisé par

l'intermédiaire des établissements pour garantir un même niveau de qualité pour tous - une subvention complémentaire est par ailleurs versée aux lycées dispensant les formations les plus coûteuses en équipements pour leur permettre d'acheter, en complément, des mallettes pédagogiques et professionnelles pouvant être mutualisées.

Enfin, la Région a instauré en 2019 un chèque-livre à 20€ pour tous les lycéens et apprentis, utilisable tout au long de l'année scolaire, afin de développer le goût de la lecture sous toutes ses formes.

## **OBJECTIF N° 5 : INVENTER LE LYCEE NUMERIQUE DE DEMAIN**

La Région Nouvelle-Aquitaine a déployé sur l'ensemble de son territoire l'offre de services numériques «Lycée connecté», dédié aux élèves, aux enseignants, aux personnels de direction et aux parents. «Lycée connecté» se veut une porte d'entrée vers des ressources numériques variées (notamment des manuels en ligne, tout particulièrement pour les élèves en lycées professionnels), et est conçu comme un réseau social éducatif favorisant la communication entre les membres de la communauté éducative. Grâce à une offre d'outils enrichie et une meilleure ergonomie, le taux d'utilisation de « Lycée connecté » a fortement augmenté, notamment pendant la crise sanitaire.

L'année 2021 verra la reconduction et le développement des capacités de « Lycée connecté », et le développement de nouveaux outils en lien avec les autorités académiques.

Le soutien régional au développement numérique s'opère également par le biais des interventions des équipes de proximité d'assistance numérique (eANNA), désormais déployées sur l'ensemble du territoire régional. Leur nouvelle organisation a permis d'harmoniser leurs interventions sur l'ensemble des EPLE, d'apporter un service de qualité et homogène avec un même niveau de couverture en différents points du nouveau territoire régional.

Ces eANNA disposent d'outils partagés afin de prévenir les problèmes de maintenance, de renforcer la communication et d'améliorer la connaissance précise des ressources informatiques et numériques utilisées. Ces outils viendront ainsi renforcer l'efficacité de ces missions d'accompagnement et donneront de nouvelles clefs pour programmer le renouvellement et l'achat de nouveaux équipements informatiques.

Le service « Lycée connecté » a donné lieu à la passation de marchés pluriannuels pour lesquels les autorisations ont été ouvertes en 2019, de même les autorisations en investissement pour les réseaux internes aux établissements ont été ouvertes dès 2020.

# Pilier 2. Jeunesse

## 2.4 - Lycées (bâtiments)

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT		
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	
	N°	INTITULE					
<b>Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations</b>							
222	4022015	CARTE DES FORMATIONS LYCÉES	1 890 000,00	1 991 809,38	-	-	
222	4022016	OPÉRATIONS STRUCTURANTES LYCÉES	95 370 000,00	-	-	-	
222	315045	PPI 4 - CARTE DES FORMATIONS	-	20 000,00	-	-	
224	4022015	CARTE DES FORMATIONS LYCÉES	110 000,00	508 190,62	-	-	
SOUS TOTAL			97 370 000,00	2 520 000,00	-	-	
<b>Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)</b>							
222	4022010	ETUDES PRÉALABLES LYCÉES	500 000,00	496 197,66	-	-	
222	4022011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI LYCÉES	53 700 000,00	69 102 862,20	1 106 000,00	592 350,66	
222	4022013	MATIÈRE D'ŒUVRE LYCÉES	-	999 078,20	470 000,00	439 963,06	
222	4022014	RESTAURATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL LYCÉE NUMÉRIQUE LYCÉES	5 534 000,00	7 898 977,96	100 000,00	140 518,30	
222	4022016	OPÉRATIONS STRUCTURANTES LYCÉES	23 848 000,00	59 654 400,27	-	-	
222	315031	PPI3 RESTRUCTURATION REHABILITATION	-	20 000,00	-	-	
222	315032	PPI3 SECURITE LOCAUX SCOLAIRES	-	20 000,00	-	-	
222	315033	PPI3 SECURITE LOGEMENTS DE FONCTION	-	20 000,00	-	-	
222	315034	LIEUX DE VIE LYCEENNE, ENSEIGNANTE ET NTIC	-	20 000,00	-	-	
222	315041	PPI 4 - LYCEE NUMERIQUE AMELIORATION CONDITIONS VIE TRAVAIL	-	140 000,00	-	-	
222	315042	PPI 4 - EQUIPEMENT SPORTIF	-	150 000,00	-	-	
222	315044	PPI 4 PRESERV., ADAPTAT. PATRIMOINE, SECURITE, ACCESSIBILITE	-	2 000 000,00	-	-	
222	315046	PPI 4 - RESTRUCTURATION REHABILITATION	-	2 000 000,00	-	-	
222	315047	PPI 4 - ETUDE DIAGNOSTIC SONDAGE, GEST. PATRIM. ACQ FONCIERE	-	10 000,00	-	-	
222	3022185	EIIC - CONSTRUCTIONS NEUVES	-	2 500 000,00	-	-	
222	3022188	EIIG - ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	-	3 000 000,00	-	66 500,00	
222	3022192	EIIR - RESTRUCTURATIONS DE LOCAUX	-	1 000 000,00	-	-	
222	2000111010	Construire rénover et aménager des ets scol adaptés	-	1 430 000,00	-	798 000,00	
224	4022010	ETUDES PRÉALABLES LYCÉES	0,00	3 802,34	-	-	
224	4022011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI LYCÉES	16 300 600,00	5 897 137,80	300 000,00	84 149,34	
224	4022013	MATIÈRE D'ŒUVRE LYCÉES	-	921,80	-	98 036,94	
224	4022014	RESTAURATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL LYCÉE NUMÉRIQUE LYCÉES	1 575 000,00	1 101 022,04	0,00	44 481,70	
224	4022016	OPÉRATIONS STRUCTURANTES LYCÉES	7 962 000,00	10 295 599,73	-	-	
224	2000111010	Construire rénover et aménager des ets scol adaptés	-	1 070 000,00	-	-	
SOUS TOTAL			109 419 600,00	168 830 000,00	1 976 000,00	2 264 000,00	
TOTAL			206 789 600,00	171 350 000,00	1 976 000,00	2 264 000,00	
			<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>	<i>268 000 000,00</i>	<i>171 187 007,30</i>	<i>2 280 000,00</i>	<i>3 070 000,00</i>

### **OBJECTIF N° 1 : MAILLER LE TERRITOIRE EN COHERENCE AVEC LA CARTE DES FORMATIONS**

L'adaptation du patrimoine immobilier pour accompagner la mise en place des politiques régionales pour l'amélioration des méthodes éducatives et l'ouverture de nouvelles formations qualifiantes est une constante de l'engagement régional. La carte des formations constitue un programme spécifique du PPI 2017-2021 Nouvelle-Aquitaine.

### **OBJECTIF N° 2 : CONSTRUIRE, RENOVER ET ENTRETENIR POUR OFFRIR AUX LYCEENS LES MEILLEURES CONDITIONS D'ETUDES POSSIBLES (PPI)**

Élever le niveau de qualification des jeunes néo-aquitains en accueillant, formant et accompagnant chacun d'entre eux, en participant au développement économique, social et culturel de la Nouvelle-Aquitaine, constitue une des priorités du Conseil Régional. En toute cohérence avec sa politique de maîtrise des dépenses publiques, et malgré la crise sanitaire qui sévit, des moyens financiers importants sont mobilisés, comme chaque année, pour assurer aux lycéens, et à toute la communauté éducative, les meilleures conditions d'accueil, d'études et de confort dans leur vie scolaire et professionnelle. L'entretien, la réhabilitation, la restructuration de plus de 4 millions de m<sup>2</sup> de surface bâtie dans les lycées font du Conseil Régional le premier donneur d'ordre public en Nouvelle-Aquitaine.

Cet engagement se traduit par la mise en œuvre des différents programmes du PPI Nouvelle-Aquitaine afin d'améliorer continuellement la qualité de service pour les apprenants et l'ensemble de la communauté éducative. Comme chaque année, plusieurs centaines d'opérations seront ainsi lancées dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement. Elles seront programmées et réalisées en lien avec les usagers, en prenant en compte les besoins liés à l'évolution de la carte des formations, au développement des Environnements Numériques de Travail, aux effectifs et à l'évolution du patrimoine.

L'année 2021 devrait être la dernière année de mise en œuvre des opérations du premier PPI de la Région Nouvelle-Aquitaine, elle devrait permettre aussi la préparation du PPI 2.

Tout en prenant en compte les spécificités de son territoire, et dans le prolongement des engagements du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine vers la jeunesse, les opérations votées en 2021 s'inscriront dans les objectifs communs suivants :

- Offrir un cadre propice aux apprentissages et à l'épanouissement des acteurs de l'éducation, assurer la qualité de vie et de travail dans les établissements.



- Adapter les espaces pour permettre la mise en œuvre de nouvelles formations décidées pour répondre aux besoins de compétences du bassin d'emploi local.
- Anticiper au maximum et accompagner les évolutions pédagogiques et démographiques, en particulier sur la capacité à conjuguer les formations présentielle et distancielles pour répondre aux exigences sanitaires actuelles tout en s'inscrivant dans la trajectoire du développement du lycée du futur.
- Relever le défi environnemental, favoriser les économies d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'excellence environnementale.
- Participer à la maintenance et à la valorisation du patrimoine éducatif régional, être exemplaire dans l'acte de construire.
- Poursuivre l'élévation du niveau de sûreté des établissements.
- Rendre accessible les bâtiments pour les jeunes et les adultes porteurs de handicap.

La collectivité régionale maintient des moyens d'action importants pour affirmer les objectifs de sa politique éducative. Ces moyens sont aussi un levier important pour soutenir le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics en garantissant un niveau de commande élevé, et en permettant l'accès de la commande publique à des entreprises de tailles adaptées en lien avec le tissu économique.

Les 7 programmes annuels et le programme d'opérations structurantes du PPI sont en phase d'exécution.

## **1/ Les opérations structurantes**

Les opérations structurantes permettent de réaliser des sauts qualitatifs sur des bâtiments ou des fonctions en transformant entièrement les espaces considérés. Leur choix a été concerté avec les établissements, avant d'en proposer la liste dans le PPI.

En 2021, après des phases d'études longues et complexes, 95 opérations seront en travaux, dont 8, achevées partiellement, ou en totalité, comme par exemple, la construction du bâtiment aquacole au lycée Mer et Littoral à Bourcefranc, l'aménagement de l'annexe du lycée Montesquieu à Bordeaux, l'extension et la restructuration de l'internat du lycée Charles Despiau à Mont de Marsan, la réhabilitation des ateliers du lycée Gaston Barré à Niort, la réhabilitation globale de l'internat du lycée Raoul Mortier à Montmorillon, la rénovation du bâtiment K du lycée Les Vaseix à Verneuil sur Vienne. Les autres seront en études de maîtrise d'œuvre. Les nouveaux lycées de Créon et du Barp seront en travaux.

## **2/ Les études préalables**

Ce programme regroupe toutes les opérations préalables à l'acte de construire, rénover ou restructurer, comme notamment les études de plan directeur, de faisabilité et les pré-études en amont de la décision de réalisation, les acquisitions foncières.

De même, les levés topographiques et les levés d'intérieurs des lycées, liés à l'outil Abyla (gestion du patrimoine des lycées) sont imputés sur ce programme.

### **3/ Pérennité et adaptation du bâti, sécurité du patrimoine, accessibilité**

La Région souhaite poursuivre et développer l'effort entrepris pour améliorer l'état de son patrimoine immobilier et faire face à son cycle de vie naturel. Ce programme regroupe toutes les opérations permettant de répondre aux problèmes de sécurité, de sûreté et tout particulièrement de sécurité incendie, d'hygiène, de solidité des ouvrages, et de limitation des risques d'intrusion. Il permettra aussi de poursuivre la mise en accessibilité de toutes les fonctions des établissements, et à garantir le droit pour chaque personne porteuse d'un handicap à une scolarité en milieu ordinaire au plus près de son domicile.

Ces travaux apportent aussi une réelle amélioration des conditions de vie pour l'ensemble de la communauté éducative avec des cheminements extérieurs et intérieurs repensés, des éclairages modernisés, des sanitaires rénovés, etc.

Comme chaque année, le recours à des bâtiments modulaires en location ou en acquisition est nécessaire ponctuellement, pour répondre au besoin de continuité de fonctionnement des établissements en particulier pour faire face à des évolutions démographiques ou à des difficultés dans l'attente de réalisation de travaux.

Enfin, ce programme permettra de financer les travaux urgents qui ne font pas l'objet d'un vote individualisé ainsi que la rémunération de la part forfaitaire des marchés de mandat.

### **4/ Innovation environnementale et performance énergétique**

La Région Nouvelle-Aquitaine est engagée dans une démarche d'amélioration continue des performances environnementales des bâtiments qui relèvent de sa compétence, s'inscrivant dans la feuille de route Néo Terra, avec une trajectoire s'inscrivant dès à présent dans un objectif supérieur au facteur 4 au niveau des émissions de gaz à effet de serre.

La transition énergétique et écologique conduite dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, pour la partie Maîtrise d'ouvrage et exploitation des installations énergétiques va se poursuivre en 2021 selon les axes prioritaires suivants : la poursuite du développement des opérations de substitution énergétique pour la production thermique en faveur d'énergies renouvelables et les raccordements à des réseaux de chaleur urbains vertueux, la finalisation de l'instrumentation de l'ensemble des établissements initiée par le plan comptage. Il constitue le prérequis incontournable pour conduire efficacement la transition énergétique et pour disposer d'un dispositif de comptage des fluides et de remontée des données exhaustif sur tous les établissements et cibler mieux encore les opérations les plus pertinentes à conduire.

Il permettra enfin de prendre en charge le gros entretien et le renouvellement des équipements des installations thermiques dans les lycées.

## **5/ Matière d'œuvre**

Ce programme intègre les besoins en matière d'œuvre et location, réparation ou acquisition de matériels pour les équipes régionales d'intervention (ERI), dans le cadre de la programmation annuelle. Il permet la réalisation par ces équipes d'opérations liées aux évolutions de la carte des formations, à la maintenance du patrimoine ainsi qu'aux aménagements de locaux pédagogiques et de vie de la communauté éducative.

Il permet également de prendre en charge de manière très réactive des évolutions attendues par la communauté éducative.

## **6/ Restauration collective, conditions de travail et lycée numérique**

L'ouverture des lycées sur leur environnement et l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des utilisateurs des établissements sont une préoccupation constante.

Notre collectivité s'attache à poursuivre l'action engagée pour améliorer leurs conditions de travail, par l'aménagement des locaux et la mise à disposition des équipements, notamment l'accès aux informations dématérialisées avec le développement du numérique, leur permettant d'exercer toute la diversité de leurs études et de leurs métiers dans les meilleures conditions.

Les agents des lycées, personnels du Conseil régional, participent à l'action éducative et ont un rôle essentiel dans l'accueil, l'entretien général et technique des locaux et des équipements, la restauration et l'hébergement des jeunes lycéens. Actuellement, 5 opérations d'automatisation des laveries sont en cours.

## **7/ Cartes des formations**

Ce programme tend à accompagner les évolutions résultant des ajustements de la carte des formations, telles que les décisions rectorales d'ouvertures ou de fermetures de divisions, la reconfiguration des diplômes professionnels, ou bien encore le cursus de formation. En 2021, de nouvelles opérations seront réalisées pour adapter au territoire la structure pédagogique.

# Pilier 2. Jeunesse

## 2.5 - Enseignement Supérieur

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures						
23	4023010	SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA VIE ÉTUDIANTE	9 730 000,00	2 500 000,00	3 230 000,00	1 470 000,00
23	4023020	MO CONSTRUCTION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-	6 000 000,00	-	-
23	331010	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	1 500 000,00	-	500 000,00
23	3023597	USSP-CP - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE-CONTRAT PROJET	-	300 000,00	-	-
23	3023598	USSP-CPL - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE - CPER 14/20	-	2 000 000,00	-	-
23	2000121010	Contribuer à la qualité des inv universitaires pour recherch	-	1 000 000,00	-	100 000,00
23	2000121020	Soutenir la politique de recherche en Limousin	-	400 000,00	-	1 600 000,00
23	2000121040	Conforter le dév qualitatif de l'université et formations su	-	-	-	300 000,00
23	2000122010	Améliorer les conditions d'études et la vie étudiante	-	-	-	150 000,00
23	2000122020	Dev ouverture internationale Université mobilité étudiants-c	-	-	-	250 000,00
SOUS TOTAL			9 730 000,00	13 700 000,00	3 230 000,00	4 370 000,00
TOTAL			9 730 000,00	13 700 000,00	3 230 000,00	4 370 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>8 450 000,00</i>	<i>15 200 000,00</i>	<i>3 640 000,00</i>	<i>4 950 000,00</i>

### **OBJECTIF : CONTRIBUER A L'EQUITE TERRITORIALE D'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES**

Le paysage de l'enseignement supérieur se transforme, son cadre évolue et ses acteurs doivent s'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux : transformation des métiers, formation tout au long de la vie, etc. Une approche globale est nécessaire pour assurer une équité d'accès aux études sur tout le territoire régional.

Il s'agit à travers la mise en œuvre du SRESRI de développer une véritable Société de la Connaissance en Nouvelle-Aquitaine, reposant sur l'utilisation des connaissances issues de la recherche pour innover dans tous les domaines et susciter la créativité des différents acteurs régionaux, de former à un niveau supérieur les femmes et les hommes, de mettre la Science au cœur de la Société.

Parmi les ambitions et objectifs identifiés figurent notamment la lutte contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur, le développement des conditions de la réussite étudiante, l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales, ou encore l'accès à la culture scientifique nécessaire à la formation de citoyens éclairés.

Une action particulière sera menée en 2021 afin d'accompagner les projets structurants pour les territoires et notamment les projets liés aux implantations d'écoles d'ingénieurs et de favoriser l'inclusion et la réussite de tous les étudiants notamment grâce au numérique, pour partie en relation avec les projets portés au titre du CPER 2021-2027.

Les liens entre ville et campus, la mutualisation ou l'accès à des équipements et des services sont autant d'enjeux qui s'intègrent dans une réflexion globale.

Les priorités suivantes en découlent pour la Région :

- inciter les jeunes à poursuivre des études supérieures, notamment en contribuant à la continuité des parcours du lycée au supérieur et en soutenant le développement d'offres de formation proximité,
- améliorer les conditions de vie étudiante par un environnement de qualité et une offre de service appropriée, répondant à la diversité des besoins et attentes,
- soutenir l'innovation pédagogique en particulier via les outils numériques,
- développer, pendant les études, les liens entre les étudiants et le monde socio-économique, et la culture entrepreneuriale.

Sur ces bases, les principaux axes du budget 2021 sont les suivants :

- impulser, soutenir ou co-construire des initiatives collectives avec les acteurs visant, dans une approche continuum bac -3 / bac + 3, à promouvoir la poursuite d'études supérieures et à accompagner le passage du lycée à l'université afin d'éviter les ruptures et le décrochage,
- rendre les établissements d'enseignement supérieur attractifs par les services offerts aux étudiants en termes de cadre de vie, accès aux services numériques, au logement, aides sociales aux plus démunis, etc. Cet objectif passe notamment par la mise en œuvre des opérations des projets retenus dans le contrat de projets Etat Région 2021-2027 (opérations immobilières, acquisition d'équipements), qui participeront à la relance économique du secteur BTP,
- encourager et favoriser le partage des innovations pédagogiques notamment via les technologies numériques. Il s'agira en particulier d'accompagner l'appropriation, par les acteurs de l'enseignement supérieur, du numérique et leur montée en compétences pour assurer l'efficacité des investissements matériels et immatériels,
- renforcer l'effort consenti depuis de nombreuses années pour le développement des formations en ingénierie en Nouvelle-Aquitaine (diplômes d'ingénieur et/ou cursus de master en ingénierie) aujourd'hui sous-dimensionnée en Nouvelle-Aquitaine pour répondre aux besoins croissants liés à la rapidité des évolutions technologiques, aux potentialités de développement d'activités offertes par l'agrégation de technologies existantes etc. La Région soutiendra les développements d'offres par les écoles et universités existantes, mais aussi l'implantation de nouveaux établissements.

# Pilier 2. Jeunesse

## 2.6 - Accompagnement des jeunes

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles</b>						
28	3028156	EFFR - VIE LYCENNE - CULTURE ET SOCIETE	-	-	-	6 308,00
312	4031050	EDUCATION ARTISTIQUE ET MÉDIATION CULTURELLE	-	-	409 873,00	420 500,00
SOUS TOTAL			-	-	409 873,00	426 808,00
<b>Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes</b>						
33	4033010	AIDES AUX PROJETS JEUNES	-	-	438 000,00	456 775,00
33	4033020	EVENEMENTIEL	-	-	1 150 000,00	1 050 000,00
33	4033040	ENGAGEMENT CITOYEN	1 000 000,00	700 000,00	2 812 200,00	2 524 500,00
33	4033060	PROJETS EDUCATIFS JEUNESSE	-	-	4 400 000,00	3 200 000,00
33	4033070	INFORMATION JEUNESSE	-	-	539 750,00	427 500,00
SOUS TOTAL			1 000 000,00	700 000,00	9 339 950,00	7 658 775,00
<b>Favoriser la mobilité internationale</b>						
28	3028666	EFFM - VIE LYCEENNE - MOBILITE	-	-	-	24 800,00
28	2000111060	Favoriser les échanges internationaux pour les lycéens	-	-	-	81 763,00
33	4033050	MOBILITE CITOYENNE ET INTERNATIONALE	-	-	8 599 000,00	8 050 000,00
SOUS TOTAL			-	-	8 599 000,00	8 156 563,00
TOTAL			1 000 000,00	700 000,00	18 348 823,00	16 242 146,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>					20 646 988,00	18 212 212,00

# JEUNESSE

## Accompagnement des jeunes

---

### **OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER L'EDUCATION ET LA MEDIATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

La Région veillera à développer la concertation et la coopération avec les partenaires culturels, l'Etat et les collectivités pour permettre la prise en compte de la dimension d'éducation artistique et culturelle dans tous les secteurs et projets. La politique d'éducation à l'image se déploiera dans le cadre de la nouvelle convention-cadre Etat-Région-CNC-départements adoptée en décembre 2020, pilotée par ALCA (Pôle régional d'éducation à l'image) en lien avec les Yeux-verts et la FRMJC. Le partenariat avec l'Etat et l'ARS autour des projets de Culture et santé se poursuivra, dans le cadre renouvelé de la convention triennale adoptée en 2020.

### **OBJECTIF N°2 : ENCOURAGER LES INITIATIVES ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES**

En réponse aux nouveaux besoins des jeunes liés à la situation sanitaire (maintien de l'accès à la culture, à l'éducation artistique et culturelle, urgence alimentaire...) qui risque de se poursuivre, il est proposé d'adapter les interventions à titre exceptionnel pour 2021, vers de nouveaux dispositifs, en initiant un plan de relance Jeunesse composé de 3 volets :

- Doter d'équipement numérique les Maisons des Lycéens et le réseau de l'Information Jeunesse,
- Initier une offre culturelle numérique au sein des établissements scolaires, orientée vers les arts plastiques numériques, le cinéma, le spectacle vivant et autres domaines artistiques,
- Aider à la vie quotidienne par le biais d'aides alimentaires en direction des 15 à 30 ans en situation d'urgence.

Ce plan vient compléter les dispositifs régionaux déjà mis en œuvre et répond à la volonté collective de lutter contre la précarisation des jeunes afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Ainsi en 2021, la Région poursuivra son soutien aux projets des 15-30 ans favorisant ainsi leur accès à l'autonomie, en maintenant son accompagnement financier aux associations de jeunes porteurs d'initiatives et en le développant auprès des Maisons des lycéens, associations d'élèves au sein des établissements publics et agricoles. Le dispositif DestiNAction permettra également d'aider et de responsabiliser les jeunes néo-aquitains pour un premier départ en France ou en Europe.

La 5<sup>ème</sup> édition du Nouveau Festival (*édition 2020 annulée pour raison de crise sanitaire et projets valorisés via webjournal et Instagram*) destiné à promouvoir les talents des lycéens et apprentis et à valoriser leurs pratiques dans les domaines des arts, de la culture, du numérique, des sciences et de l'engagement citoyen, devrait rassembler les jeunes participants lors d'un événement en mai. En amont,



le déploiement des journées d'accompagnement pour la préparation des projets sélectionnés permettra un maillage de l'ensemble du territoire régional. Des formats virtuels sont étudiés pour s'adapter le cas échéant à la situation due à la pandémie.

Des groupes de musique repérés lors des journées du festival pourront être programmés le 21 juin à Bordeaux, Limoges et Poitiers sur des scènes de la Région si les conditions sanitaires le permettent.

De plus, la Région renouvelle son soutien au réseau de l'Information Jeunesse pour assurer un relais auprès de jeunes et faciliter l'accès aux informations les concernant.

Il est à noter que la Région poursuit le dialogue structuré engagé en 2017 via la Conférence Territoriale de la Jeunesse qui associe les jeunes, les acteurs associatifs et institutionnels.

La Région développe sa politique volontariste de soutien aux actions éducatives des établissements, particulièrement ceux situés en zones vulnérables, avec la poursuite de l'accompagnement des projets, et depuis 2020 la prise en charge de la billetterie et des coûts de transport.

Les établissements d'enseignement (Lycées, CFA et MFR) peuvent bénéficier du soutien régional pour les Projets Educatifs Jeunesse (PEJ), à destination de groupes d'apprenants, autour de l'éducation artistique et culturelle, de l'engagement citoyen et devoir de mémoire et d'actions favorisant l'insertion professionnelle et l'esprit d'initiative. Les PEJ peuvent également concerner l'éducation à l'environnement, à la santé et par la pratique sportive. En complément, la Région accompagne les établissements, pour des Projets spécifiques valorisant les élèves se distinguant par leur investissement ou mérite, et dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle par la mise en place de Résidence d'artistes permettant ainsi aux élèves par ces interventions une confrontation aux œuvres.

La Région soutient les initiatives et projets d'associations, à destination des jeunes, qui remplissent un rôle essentiel en matière d'éducation populaire, d'apprentissage de la citoyenneté et d'animation des territoires.

En complément de l'accompagnement à l'Institut de l'engagement, la Région confirme son soutien au dispositif national du « service civique » dans le cadre du nouveau Protocole d'accord avec l'Agence du service civique adopté en juillet 2020, en s'appuyant notamment sur une animation régionale de la communauté des volontaires.

Dans le cadre d'un partenariat avec le Rectorat renouvelé en 2020, la Région encourage la participation des jeunes au sein des instances lycéennes en luttant contre une crise de représentation au sein d'une partie de la jeunesse, par le soutien d'actions de sensibilisation et de formation à travers l'organisation de regroupements inter-régionaux.

La Région prend en charge, dans le cadre du dispositif « Kiosque », l'abonnement à deux titres de la presse écrite par an et par établissement, facilitant ainsi l'accès à l'information des élèves.

Afin de renforcer la prévention des risques de harcèlement scolaire, la Région, mettra en œuvre, en partenariat avec les autorités académiques, le « Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire » adopté en juillet 2020 et visant à développer les actions en direction des élèves, la formation des équipes des établissements et la communication.

Enfin, et pour répondre aux difficultés des associations face à l'impact de la crise sanitaire et économique, une aide au rebond pour les associations du champ de l'éducation populaire, adoptée en octobre 2020 et visant à accompagner un déficit de trésorerie, verra sa mise en œuvre poursuivie sur l'année 2021.

Cette action vient compléter les dispositifs régionaux déjà mis en œuvre liés à l'aide à la préparation du Permis B et au développement du Service civique et répond à la volonté collective de lutter contre la précarisation des jeunes afin de faciliter leur insertion professionnelle.

## **OBJECTIF N° 3 : FAVORISER LA MOBILITE INTERNATIONALE**

### **1/ Mobilité collective des apprenants**

La Région Nouvelle-Aquitaine permet à chaque établissement d'enseignement (Lycées, CFA et MFR), et les conditions le permettent, de déposer 4 demandes d'aides à la mobilité collective comprenant un volet Mobilité Européenne et Internationale et permettant aux apprenants de s'ouvrir sur le monde et plus spécifiquement de découvrir les institutions européennes.

### **2/ Mobilité internationale individuelle**

La Région soutient les projets de stages ou de séjours d'études des jeunes de façon équitable, quel que soit leur statut (lycéen, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, étudiant ou jeune en recherche d'emploi).

Pour les bénéficiaires en cours de formation, une prise en compte de leur parcours dans sa totalité (infra-bac jusqu'au Master 2) est proposée avec une enveloppe régionale à la mobilité internationale de 3 600 € (4 000 € pour les boursiers) dans laquelle les demandeurs peuvent puiser en fonction de leurs besoins. Afin de privilégier le départ d'un maximum de bénéficiaires, le cumul de l'aide régionale avec d'autres financements nationaux ou européens n'est pas possible (à l'exception des lycéens et BTS) et une prise en compte des revenus fiscaux de référence est appliquée (exception infra-bac).

Par ailleurs, le règlement Mobilité International permet d'accompagner les projets relatifs au Corps Européen de Solidarité et aux chantiers internationaux, en complémentarité des aides apportées par d'autres partenaires et en cohérence avec les orientations du COREMOB (Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale).

En 2021, l'ensemble de ces dispositifs de mobilité reste soumis à l'évolution de la situation sanitaire.

La présence des Référents Jeunesse sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine contribuera à renforcer l'action régionale auprès des jeunes et à valoriser l'ensemble des dispositifs portés par la Direction.

# Pilier 2. Jeunesse

## 2.7 - Vie quotidienne

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT		
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	
N°	INTITULE						
Répondre aux besoins de logement des jeunes							
54	4054010	LOGEMENT DES JEUNES	6 800 000,00	4 167 500,00	495 000,00	375 200,00	
54	232200	LOGEMENT DES JEUNES	-	692 500,00	-	-	
SOUS TOTAL			6 800 000,00	4 860 000,00	495 000,00	375 200,00	
Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire							
33	4033030	VIE QUOTIDIENNE	-	-	6 400 000,00	5 500 000,00	
813	4081310	TRANSPORTS SCOLAIRES	-	-	230 960 458,00	192 944 058,00	
SOUS TOTAL			-	-	237 360 458,00	198 444 058,00	
TOTAL			6 800 000,00	4 860 000,00	237 855 458,00	198 819 258,00	
			<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>	2 000 000,00	3 120 000,00	191 643 617,00	214 369 437,00

### **OBJECTIF N° 1 : REpondre aux besoins de logement des jeunes**

La politique de logement des jeunes, définie dans le cadre du règlement d'intervention voté en séance plénière du 22 octobre 2018, demeure une priorité pour la Région. Face au manque criant de logements étudiants –par exemple, la métropole bordelaise accueille plus de 100 000 étudiants, alors que le CROUS de Bordeaux ne propose qu'environ 10 000 logements en résidence universitaire - la Nouvelle-Aquitaine ambitionne d'offrir au moins 12 places à loyer modéré pour 100 jeunes en formation ce qui exige la construction ou réhabilitation d'au moins 8 400 places supplémentaires d'ici dix ans.

Depuis 2006, les engagements régionaux en faveur du logement des jeunes et des étudiants ont produit un effet de levier important dans le développement de logements adaptés aux besoins des jeunes apprenants. Il importe de poursuivre l'effort en continuant de développer une offre attractive et modulable pour les jeunes grâce à des projets mieux inscrits dans les territoires prenant en compte chacun de leurs atouts.

Pour l'année 2021, les contraintes budgétaires n'empêcheront pas la poursuite des projets engagés.

La Région intensifiera sa participation aux programmes de construction neuve et de réhabilitation. En 2021, grâce à l'effort significatif de nos partenaires, notamment le CROUS, le nombre d'opérations de logements jeunes et étudiants sera en forte augmentation (19 projets).

Pour l'année 2021, le dispositif 1.2 toit – dont le principe est d'assurer aux jeunes en formation un logement au plus près de leur lieu de formation ou de travail à un coût modéré en facilitant leur accueil chez l'habitant – et la caisse d'avance du 1er loyer continueront de bénéficier de l'appui de la Nouvelle-Aquitaine.

### **OBJECTIF N° 2 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS DE LA JEUNESSE SUR NOTRE TERRITOIRE**

#### **1/ L'aide au financement du permis B**

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement du permis B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle. Sous certaines conditions de ressources et de diplôme, les jeunes néo-aquitains qui préparent le permis B (ou qui l'ont obtenu récemment) peuvent bénéficier d'une prise en charge

partielle des frais de préparation. L'aide régionale est calculée selon les ressources du demandeur avec un minimum d'aide de 400 € et un maximum de 1 200 €.

Depuis son lancement en 2016 à l'échelle de la grande région, ce dispositif a permis d'aider plus de 17 000 jeunes dans leur insertion professionnelle.

En 2021, au regard de l'impact de la crise sanitaire de la COVID-19, la Région réaffirme l'utilité économique d'une aide à la mobilité en renforçant le soutien à la préparation au permis de conduire B afin de favoriser les conditions d'employabilité des jeunes les plus vulnérables.

## **2/ Le transport scolaire**

L'année scolaire 2020/2021 sera la deuxième à voir s'appliquer la nouvelle tarification harmonisée pour l'ensemble des jeunes utilisant les transports scolaires pour aller à l'école, au collège ou au lycée ; ils en est attendu cette année près de 182 000, soit une baisse de plus de 10 000 élèves, dont la gestion a été reprise par les agglomérations à l'intérieur de leur périmètre étendu dans le cadre de la loi MAPTAM.

La situation est par ailleurs marquée par la pandémie de covid-19. La Région a mis en œuvre, avec ses prestataires et en lien avec les services de l'éducation nationale, l'ensemble des précautions et procédures nécessaires pour garantir un transport sanitaire le plus sûr possible.

Le budget consacré aux transports scolaires est par ailleurs très contraint en raison d'une part importante de dépenses obligatoires immuables, non-indexables ni révisables :

- les attributions de compensations de transfert aux départements, déterminées à l'occasion des CLERCT, figées depuis 2020, tant en dépenses qu'en recettes,
- les compensations de transfert vers les autorités organisatrices de mobilité (AOM, soit essentiellement les agglomérations) évaluées à 46,5M€ (15% des dépenses) en 2021.

Enfin, le principe de pluri-annualité qui régit les contrats de transport limite les marges de manœuvre, et ce d'autant plus que ces contrats sont calés sur l'année scolaire. Par conséquent, les ajustements éventuels ne pourront prendre effet qu'à compter de septembre 2021.

Le modèle contractuel et l'allotissement continuent toutefois à évoluer afin de préserver la diversité du tissu d'entreprises (groupes, PME régionales et petites entreprises) et de proposer un modèle économique équilibré pour la collectivité et pour les entreprises (durée des marchés, amortissement des véhicules, temps de travail et rémunération des conducteurs).

Dans ce contexte, conformément aux orientations de Néo-Terra, la Région s'emploiera également en fonction des opportunités offertes par le travail engagé sur les lignes régulières à développer les motorisations alternatives (électrique, hybride et à base de biocarburants) pour le parc d'autocars scolaires.

Enfin, la Région continuera à développer et moderniser la billettique scolaire. Après l'équipement du territoire de la Gironde en 2020 (les territoires des Pyrénées-Atlantiques et de la Vienne étant déjà couverts), les nouveaux outils devront permettre d'optimiser les moyens engagés grâce à un suivi de la fréquentation réelle et quotidienne des services, de connaître les passagers à bord en cas d'accident et de vérifier la descente de tous les enfants (descente effective des plus petits) en fin de parcours. Trois départements supplémentaires devraient être équipés en billettique scolaire en 2021.



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



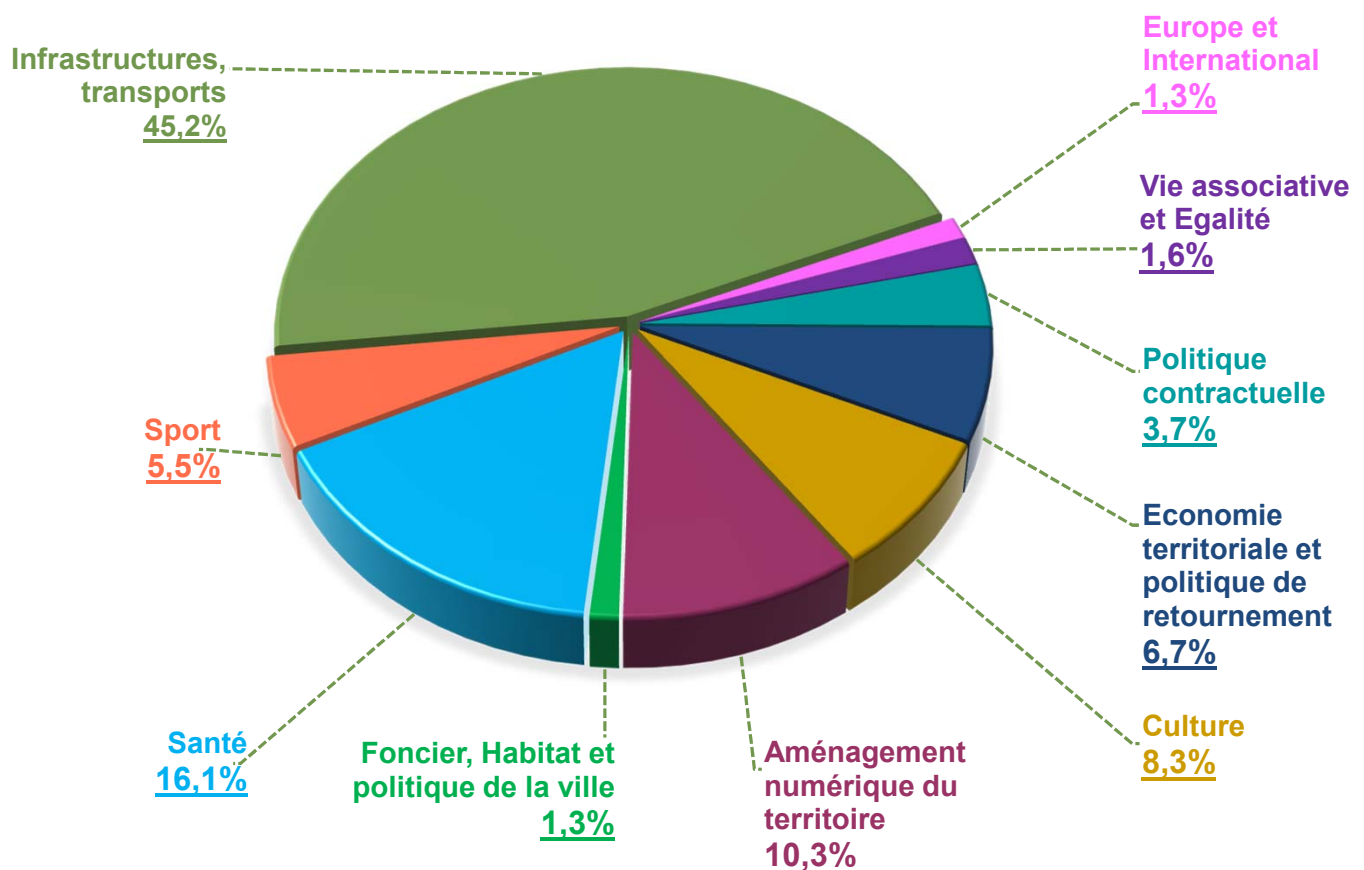


## Pilier 3. Aménagement du territoire en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
3.2 - Politique contractuelle	20,60	16,91	6,14	5,51	22,43
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	33,60	30,51	11,58	9,69	40,20
3.4 - Culture	10,63	11,39	40,39	38,36	49,74
3.5 - Aménagement numérique du territoire	46,95	59,78	1,87	1,87	61,65
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	4,20	5,45	2,71	2,11	7,56
3.7 - Santé	0,80	3,09	92,92	93,85	96,94
3.8 - Sport	12,35	21,99	8,55	10,77	32,76
3.9 - Infrastructures, transports	58,31	86,91	98,61	184,08	270,99
3.10 - Europe et International	2,64	2,15	5,77	5,62	7,76
3.11 - Vie associative et Egalité	1,00	0,78	2,38	9,04	9,82
<b>TOTAL</b>	<b>191,07</b>	<b>238,95</b>	<b>270,92</b>	<b>360,89</b>	<b>599,85</b>

BUDGET PRIMITIF 2020	241,97	240,15	259,97	345,92	586,07
----------------------	--------	--------	--------	--------	--------

### Part des CP dans le pilier en %



## Pilier 3. Aménagement du territoire

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
3.2 - Politique contractuelle	S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement	19 050 000,00	15 593 671,00	5 259 308,00	4 788 547,00
	Favoriser l'émergence de projets d'excellence rurale	1 550 000,00	1 320 000,00	880 000,00	724 000,00
	SOUS-TOTAL	20 600 000,00	16 913 671,00	6 139 308,00	5 512 547,00
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires	15 000 000,00	14 107 345,00	10 056 000,00	8 790 000,00
	Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement	18 000 000,00	16 200 000,00	900 000,00	250 000,00
	Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation	600 000,00	200 000,00	628 050,00	650 050,00
	SOUS-TOTAL	33 600 000,00	30 507 345,00	11 584 050,00	9 690 050,00
3.4 - Culture	Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional	6 510 720,00	7 123 060,00	2 415 929,00	2 222 499,00
	Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires	4 023 000,00	4 192 704,00	17 241 551,00	15 453 690,00
	Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle	-	-	18 235 618,00	18 208 958,00
	Promouvoir les langues et cultures régionales	100 000,00	70 000,00	2 497 841,00	2 470 520,00
	SOUS-TOTAL	10 633 720,00	11 385 764,00	40 390 939,00	38 355 667,00
3.5 - Aménagement numérique du territoire	Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030	46 945 000,00	59 781 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
	SOUS-TOTAL	46 945 000,00	59 781 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	S'assurer d'une utilisation rationnelle du foncier et du développement de l'habitat	2 200 000,00	2 424 000,00	872 000,00	880 000,00
	Accompagner la réussite des quartiers	2 000 000,00	3 028 984,00	1 839 000,00	1 226 500,00
	SOUS-TOTAL	4 200 000,00	5 452 984,00	2 711 000,00	2 106 500,00
3.7 - Santé	Soutenir les praticiens de demain en formation	800 000,00	3 085 587,00	92 924 603,00	93 854 490,00
	SOUS-TOTAL	800 000,00	3 085 587,00	92 924 603,00	93 854 490,00
3.8 - Sport	Développer l'accès au sport pour tous	400 000,00	157 000,00	974 000,00	999 800,00
	Développer "une terre de destination sportive" via l'aide au mouvement sportif	400 000,00	309 850,00	3 375 000,00	3 319 155,00
	Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité	9 000 000,00	5 975 000,00	-	-
	Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive	2 549 000,00	15 544 000,00	28 580,00	1 855 933,00
	Développer "un territoire qui gagne" via les partenariats clubs élites et sport professionnel	-	-	4 170 380,00	4 600 000,00
	SOUS-TOTAL	12 349 000,00	21 985 850,00	8 547 960,00	10 774 888,00
3.9 - Infrastructures, transports	Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges	56 060 447,00	73 361 199,79	8 358 661,00	8 383 336,00
	Rapprocher les territoires	2 247 500,00	13 551 700,00	90 246 928,00	175 693 740,00
	SOUS-TOTAL	58 307 947,00	86 912 899,79	98 605 589,00	184 077 076,00
3.10 - Europe et International	Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne	1 500 000,00	1 070 000,00	2 451 439,00	2 413 600,00
	Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie	1 137 250,00	1 077 125,00	3 322 800,00	3 202 800,00
	SOUS-TOTAL	2 637 250,00	2 147 125,00	5 774 239,00	5 616 400,00
3.11 - Vie associative et Egalité	Développer la vie associative	400 000,00	340 400,00	1 402 154,00	6 836 812,00
	Promouvoir la solidarité et l'égalité	600 000,00	441 850,00	973 104,00	2 200 000,00
	SOUS-TOTAL	1 000 000,00	782 250,00	2 375 258,00	9 036 812,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>191 072 917,00</b>	<b>238 954 475,79</b>	<b>270 922 946,00</b>	<b>360 894 430,00</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>		<b>241 968 550,00</b>	<b>240 152 495,41</b>	<b>259 970 378,00</b>	<b>345 919 833,00</b>

# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.2 - Politique contractuelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement</b>						
52	3053551	TICRST - CONTRAT REGIONAL SOLIDARITE TERRITORIALE	-	414 795,84	-	-
53	4053010	ACTION TERRITORIALE	14 550 000,00	8 496 200,00	2 500 786,00	1 675 286,00
53	4053030	INGENIERIE TERRITORIALE	-	-	2 358 522,00	2 479 261,00
53	4053110	FERROCAMPUS	4 500 000,00	4 500 000,00	400 000,00	585 000,00
53	232010	CONTRATS DE TERRITOIRE	-	188 925,00	-	49 000,00
53	3053551	TICRST - CONTRAT REGIONAL SOLIDARITE TERRITORIALE	-	1 400 000,16	-	-
53	2000231010	Soutenir le développement rural - accompagnement projets de	-	500 000,00	-	-
58	3053547	TFRIL - FDS RGL INTERVENT° LOCALE - TERRITOIRES	-	93 750,00	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>19 050 000,00</b>	<b>15 593 671,00</b>	<b>5 259 308,00</b>	<b>4 788 547,00</b>
<b>Favoriser l'émergence de projets d'excellence rurale</b>						
53	4053060	RURALITE	900 000,00	1 000 000,00	500 000,00	510 000,00
53	4053070	REVITALISATION DES PETITES VILLES ET CENTRES BOURGS	500 000,00	220 000,00	200 000,00	160 000,00
53	4053090	LIVING LAB	150 000,00	100 000,00	180 000,00	54 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>1 550 000,00</b>	<b>1 320 000,00</b>	<b>880 000,00</b>	<b>724 000,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>20 600 000,00</b>	<b>16 913 671,00</b>	<b>6 139 308,00</b>	<b>5 512 547,00</b>
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>20 000 000,00</i>	<i>16 139 029,00</i>	<i>7 137 286,00</i>	<i>5 265 419,00</i>

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Politique contractuelle

---

### OBJECTIF N° 1 : S'ENGAGER AVEC LES TERRITOIRES SUR DE NOUVELLES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

#### 1/ Déployer, animer et suivre la politique contractuelle

Plus grande région de France, la Nouvelle-Aquitaine est confrontée à des responsabilités inédites par rapport à ses territoires. Si certains d'entre eux (ceux situés le long de la façade Atlantique ou dotés d'une agglomération ou d'une ville centre) demeurent fortement attractifs, d'autres connaissent des dynamiques moins favorables.

Lors de sa séance plénière du 10 avril 2017, la Région a adopté une politique contractuelle rénovée qui repose sur une coordination transverse des politiques sectorielles et de leurs règlements d'intervention. Un règlement d'intervention complémentaire, adopté lors de la séance plénière du 26 mars 2018, complète les RI sectoriels; il précise **les dispositifs mobilisables**, affirme l'application du **principe d'une approche différenciée** en fonction du niveau de vulnérabilité et présente **un cadre d'intervention unifié** dans les trois ex-régions.

Ainsi, la Région a aujourd'hui contractualisé avec l'ensemble des territoires (51) de la Nouvelle Aquitaine. Les contrats formalisent ainsi une feuille de route à 3 ans avec une vision commune des enjeux de développement et des projets portés par le Territoire.

Le soutien régional se caractérise essentiellement par :

- L'aide à l'ingénierie territoriale qui cible plus spécifiquement les territoires vulnérables,
- Le soutien aux projets structurants pour le tissu économique local (notamment en termes de création, transmission et développement des très petites entreprises),
- Le maillage du territoire par la création d'offre de services de proximité,
- L'encouragement à l'innovation territoriale.

A ce jour, plus de 1000 projets structurants et autant de projets en amorçage ont été retenus dans les contrats pour un engagement financier de près de 200 M€. D'ores et déjà, 160 M€ de projets ont été engagés en commission permanente, preuve s'il en est de l'attente des territoires, et près de 7,2 M€ sont consacrés au financement d'une ingénierie territoriale au service des territoires.

A travers cette action, la Région souhaite **corriger les déséquilibres territoriaux**, renforcer le potentiel de **création de valeur** et **d'emploi** et favoriser le développement de **projets structurants**.

En 2021, une nouvelle génération de contrats sera travaillée, visant notamment à déployer territorialement les engagements de Néo Terra.

## 2/ Honorer les derniers engagements des anciens contrats de territoire

Les anciens programmes de contractualisation Picto-Charentais (**contrats régionaux de solidarité territoriale 2014/2016**, volet urbain et volet rural) et **le contrat de ruralité 2015** ainsi que les anciens programmes du Limousin (**les contrats d'agglomération 2015 /2017**, volet urbain et volet rural) vont nécessiter encore en 2021 le paiement d'opérations engagées précédemment. Cependant, petit à petit, on arrive au terme des opérations engagées dans le cadre de ces contrats.

## 3/ Faire émerger des projets d'envergure régionale, l'exemple de Ferrocampus

10 ans après la création de l'Aérocampus de Lastresne, le Conseil Régional a lancé la phase de préfiguration du futur campus dédié à la filière ferroviaire, FERROCAMPUS®.

L'ambition est de construire un écosystème complet, sur les espaces libérés par la SNCF à Saintes, à même d'accueillir à la fois des activités de formation, de recherche, de transfert technologique et d'attirer de nouvelles entités créatrices d'emplois. Une offre unique en Europe pour permettre aux acteurs de la filière ferroviaire de concevoir les transports propres et intelligents du futur en testant, en situation réelle, les technologies de pointe émergentes.

L'association Ferrocampus est désormais créée et elle va pouvoir engager dès 2021 des actions opérationnelles.

## OBJECTIF N° 2 : FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS D'EXCELLENCE RURALE

### 1/ La structuration d'une politique dédiée à la ruralité

Créé en 2019, le cluster Ruralités a comme objectif (à l'image des clusters à vocation économique) de regrouper dans une seule entité, sur le territoire régional, des acteurs publics et privés liés à la ruralité. Il a pour ambition de s'interroger sur **les bonnes pratiques existantes** en Nouvelle-Aquitaine ou ailleurs en France et en Europe et de proposer **la mise en place d'expérimentations**.

Le Cluster Ruralités dispose d'une enveloppe de **6 M€** sur la période 2019-2021 pour lancer des appels à projets. Les AAP ont pour ambition d'aider, de soutenir et d'accompagner les initiatives d'intérêt général issues du monde rural (Communes de -3500h hors unité urbaine).

A ce jour, ils ont permis de susciter **l'émergence de plus de 200 dossiers** dont 168 ont fait l'objet d'un soutien régional. Le montant total des aides s'élève à 5 M€ (4,46 M€ en investissement et 0,54 M€ en fonctionnement).

Enfin, un second Forum sur la Ruralité devait se tenir le 10 novembre dernier. Il a été reporté du fait de la crise sanitaire.

## **2/ La politique en faveur des petites villes et des centres bourgs**

Au regard des problématiques de dévitalisation auxquelles sont confrontés bon nombre de centres, **la présence et le maintien de centres villes et centres bourgs dynamiques** est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de fait, des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et plus globalement à l'équilibre territorial régional.

Par délibération du 12 avril 2019, la Région a adopté une politique spécifique en faveur des centres-bourgs.

Cette politique vise à donner des moyens spécifiques, complémentaires aux politiques sectorielles, pour constituer et conduire des projets transversaux de revitalisation de centres-bourgs. Un Appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'au 31 décembre 2020 pour permettre aux territoires et communes d'élaborer leur réponses. A ce jour, 20 candidatures ont été reçues.

# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.3 - Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires</b>						
52	2000232010	Accompagner développement des agglomérations et réseaux de	-	1 107 345,00	-	-
53	4053080	MUTATIONS ECONOMIQUES : CADET	-	-	366 000,00	50 000,00
94	4094070	ECONOMIE TERRITORIALE	15 000 000,00	13 000 000,00	9 690 000,00	8 740 000,00
SOUS TOTAL			15 000 000,00	14 107 345,00	10 056 000,00	8 790 000,00
<b>Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement</b>						
94	4094040	ENTREPRISES EN RETOURNEMENT	18 000 000,00	16 200 000,00	900 000,00	250 000,00
SOUS TOTAL			18 000 000,00	16 200 000,00	900 000,00	250 000,00
<b>Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation</b>						
0202	4002050	ETUDES ET PROSPECTIVES	600 000,00	200 000,00	628 050,00	650 050,00
SOUS TOTAL			600 000,00	200 000,00	628 050,00	650 050,00
TOTAL			33 600 000,00	30 507 345,00	11 584 050,00	9 690 050,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>28 000 000,00</i>	<i>26 590 069,00</i>	<i>11 083 000,00</i>	<i>10 217 000,00</i>

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Economie territoriale et politique de retournement

---

### **OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA CREATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) DANS LES TERRITOIRES**

Les difficultés économiques engendrées par les périodes de confinement successives, ont amené la Région à réagir rapidement pour accompagner les TPE/PME à faire face à leurs difficultés de trésorerie mais également les accompagner à générer du chiffre d'affaire malgré les restrictions sanitaires.

En complémentarité du Fonds National de Solidarité, la Région a mis en place un fonds d'aide d'urgence aux associations et entreprises pour compenser les pertes d'activités engendrées par le 2<sup>ème</sup> confinement. Il sera déployé début 2021 pour aider les entreprises à faire face à leurs charges d'exploitation courantes, durant la période de fermeture administrative et éviter la disparition des petits commerces, qui jouent un rôle crucial dans les territoires pour assurer une qualité de vie aux habitants.

En 2021, un des objectifs majeurs de la Région sera également d'accélérer la transformation numérique des TPE pour accroître leur résilience et faire rempart aux crises qui se sont succédées depuis 3 ans.

L'accès au numérique et en particulier, le e-commerce revêt un enjeu majeur pour les commerces, services de proximité et l'artisanat qui assurent des services de proximité à la population.

Concrètement, la Région accompagnera 1500 TPE dans la mise en place de solutions favorisant le e-commerce ou permettant un effet levier du commerce en ligne.

Dans cette ambition, la Région s'appuiera sur les réseaux consulaires des Chambres des Métiers et des Chambres de Commerce et d'Industrie pour proposer une expertise « sur-mesure » aux TPE, diffuser les bonnes pratiques et les aiguiller dans les choix des différentes solutions numériques.

Parallèlement, suite à un appel à projets expérimental, la Région favorisera la mutualisation des investissements numériques entre entreprises, notamment via le soutien aux projets collectifs portés par les territoires.

Par ailleurs, le recours à l'emploi partagé constitue un levier à développer pour faciliter les recrutements des TPE et renforcer le partenariat des acteurs économiques à l'échelle d'un territoire. En 2021, la Région renforcera son action en faveur de la création et du développement des groupements d'employeurs qui apportent une solution innovante et économiquement intéressante aux TPE en croissance.



## OBJECTIF N°2 : ORGANISER UNE VEILLE ET UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN RETOURNEMENT

Après un recul continu du nombre de défaillances sur la période 2017 à 2019, l'année 2020 se révèle totalement atypique en raison de la crise sanitaire COVID. L'aménagement des textes règlementaires et la mobilisation de l'ensemble des acteurs a permis de « limiter la casse » jusqu'à maintenant. Dans ce contexte, l'ensemble des dispositifs d'aide d'urgence mobilisés par la Région, en particulier auprès des entreprises, a donc joué son rôle de prévention des défaillances immédiates.

Dès lors que ces mesures exceptionnelles vont arriver à leur terme et que les dettes accumulées par les entreprises (dettes fiscales et sociales reportées, dettes bancaires et PGE) vont devenir exigibles il est à craindre une augmentation significative du nombre de faillites dès la fin de l'année 2020 et tout au long de 2021.

Dans ce contexte, la Région a prévu d'accroître ses moyens budgétaires en 2021 afin de renforcer son soutien à la prévention et à l'accompagnement des entreprises en difficulté dans le cadre posé par le SRDEII.

## OBJECTIF N°3 : OPERER UNE VEILLE DES TERRITOIRES AU SERVICE DE L'ANTICIPATION

### 1/ Améliorer la connaissance des territoires

La Région développe **des outils d'information et d'analyse**, dans un objectif d'aide à la décision. Elle mobilise et gère des données statistiques et géographiques, produit des lettres d'information sur les domaines de compétence de la Région, réalise des diagnostics territoriaux et des analyses conjoncturelles, stratégiques et spatiales. Elle étend désormais le champ de ses analyses, aux impacts de la crise économiques, aux transitions écologiques et énergétiques, aux domaines d'intervention régionale.

### 2/ Faire vivre le SRADDET

Issu d'une large concertation, **le Schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires**, a été voté par l'Assemblée régionale le 16 décembre 2019 et approuvé par Madame la Préfète de région le 27 mars 2020.

De sa mise en œuvre dépend désormais l'atteinte de ses objectifs pour la réussite **de transitions indispensables pour notre territoire**, qu'elles soient économiques, agricoles et alimentaires, écologiques et énergétiques, sociales et territoriales.

Pour ce faire, la Région intervient auprès des acteurs de l'aménagement du territoire :

- En fournissant des supports méthodologiques et un partage d'expériences (plateforme internet, plaquette d'information, guide de mise en œuvre et cahiers techniques, observatoires régionaux...),
- En accompagnant les acteurs de Nouvelle-Aquitaine (séminaires, conseil, exercice par la Région de son rôle de personne publique associée (PPA) à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme...),
- En mobilisant les dispositifs régionaux,
- En mettant en place un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats obtenus.

### **3/ Accompagner des Territoires en mutations économiques**

Dédié aux **territoires en mutation économique** (accidents industriels, fermetures d'usines, destructions d'emplois) ou dans lesquels il existe une très forte spécialisation de l'économie porteuse de risques, le dispositif CADET comprend 4 axes : accompagner le tissu industriel local, promouvoir l'entrepreneuriat, favoriser le marketing territorial, former vers l'emploi.

Il existe actuellement 4 territoires CADET : Oloron Haut Béarn (64), Grand Bergeracois (24), La Souterraine Guéret (23) et Blayais Haute Gironde. La crise sanitaire renforce malheureusement la nécessité de mener ce type de démarche. Aussi le dispositif CADET va être ouvert très prochainement sur les territoires suivants : Grand Châtelleraut, Vallée du Lot et Bassin de Tulle.

# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.4 - Culture

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional</b>						
312	4031010	RESTAURAT° MONUM. HISTOR., ACT° DE VALORISAT° SENSIBILISAT°	-	-	1 632 184,00	1 561 291,00
312	4031011	INVENTAIRE	-	-	376 245,00	219 411,00
312	4031110	BATIMENTS - SITES CONNEXES - PATRIMOINE	-	-	366 000,00	-
312	255022	VALORISATION DU PATRIMOINE ET FONDS PATRIMONIAUX	-	89 600,00	-	-
312	428000	SERVICE REGIONAL DE L'INVENTAIRE	-	-	-	9 000,00
312	3031609	VCAA - APPEL A PROJETS PATRIMOINE	-	-	-	72 059,00
312	3031610	VCAA-AC2 - INVENTAIRE PATRIMOINE - NVELLES COMP.	-	-	-	70 000,00
313	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	15 000,00	40 000,00	10 000,00
313	4031010	RESTAURAT° MONUM. HISTOR., ACT° DE VALORISAT° SENSIBILISAT°	3 200 000,00	3 323 002,00	-	-
313	4031075	ACQUISITION ET CRÉATION D'ŒUVRES CONTEMPORAINES	320 000,00	342 018,00	-	-
313	4031077	SOUTIEN PRJTS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQPTT - PATRIMOINE	2 508 720,00	1 821 040,00	-	-
313	4031110	BATIMENTS - SITES CONNEXES - PATRIMOINE	197 000,00	168 000,00	1 500,00	162 600,00
313	256010	DOMAINE DE MALAGAR	190 000,00	608 000,00	-	-
313	256050	DOMAINE DE ST-SYMPHORIEN	0,00	111 200,00	-	-
313	3031609	VCAA - APPEL A PROJETS PATRIMOINE	-	21 200,00	-	-
313	3031611	VCAA-CP - APPEL A PROJETS PATRIMOINE - CPROJET	95 000,00	320 000,00	-	-
313	3031623	VCPA - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	-	82 000,00	-	-
313	2000276010	Améliorer la connaissance du patrimoine culturel	-	-	-	103 138,00
313	2000276020	Améliorer la valorisation du patrimoine culturel	-	222 000,00	-	15 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>6 510 720,00</b>	<b>7 123 060,00</b>	<b>2 415 929,00</b>	<b>2 222 499,00</b>
<b>Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires</b>						
312	4031013	VOLET TERRITORIAL CPER 2015-2020	0,00	1 055 204,00	-	-
312	4031071	MANIFESTATIONS CULTURELLES	-	-	6 614 871,00	6 305 800,00
312	4031072	AGENCES CULTURELLES ET ORGANISMES ASSOCIÉS	-	-	8 469 976,00	7 525 588,00
312	4031074	VALORISATION ÉVALUATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE	-	-	165 704,00	249 180,00
312	4031076	SOUTIEN PRJTS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQPT - CULTURE	3 900 000,00	1 999 500,00	-	-
312	4031100	BATIMENTS - SITES CONNEXES - CULTURE	123 000,00	138 000,00	1 991 000,00	1 081 700,00
312	253011	AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE	0,00	1 000 000,00	-	1 800,00
312	3031614	VCAI - CULTURE - IMAGE	-	-	-	66 122,00
312	3031616	VCAL - CULTURE - LIVRE	-	-	-	19 500,00
312	3031618	VCAS - CULTURE - SPECTACLE VIVANT	-	-	-	204 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>4 023 000,00</b>	<b>4 192 704,00</b>	<b>17 241 551,00</b>	<b>15 453 690,00</b>
<b>Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle</b>						
312	4031030	SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION	-	-	8 796 928,00	8 993 961,00
312	4031031	SOUTIEN AUX ÉQUIPES ARTISTIQUES (CRÉATION)	-	-	4 992 074,00	5 039 896,00
312	4031040	SOUTIEN AUX ARTS PLASTIQUES	-	-	2 018 985,00	1 646 400,00
312	4031073	CULTURE - FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-	-	2 427 631,00	2 493 221,00
312	255021	EDUCATION SENSIBILISATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	-	-	-	1 800,00
312	2000261010	Soutenir l'offre culturelle et l'emploi de professionnels	-	-	-	33 680,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 235 618,00</b>	<b>18 208 958,00</b>
<b>Promouvoir les langues et cultures régionales</b>						
312	4031060	CULTURES ET LANGUES RÉGIONALES	100 000,00	70 000,00	2 497 841,00	2 470 520,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>100 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>2 497 841,00</b>	<b>2 470 520,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>10 633 720,00</b>	<b>11 385 764,00</b>	<b>40 390 939,00</b>	<b>38 355 667,00</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>			<b>10 864 400,00</b>	<b>12 616 264,00</b>	<b>38 263 739,00</b>	<b>38 424 945,00</b>

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Culture

---

### **OBJECTIF N°1 : AMPLIFIER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE REGIONAL**

Par sa grande richesse et sa diversité, le patrimoine joue un rôle déterminant dans la qualité du cadre de vie et des paysages de la Nouvelle-Aquitaine. Facteur d'attractivité, il est aussi un élément essentiel de développement des territoires, tant sur les plans culturel qu'économique et constitue, pour certains d'entre eux la principale ressource.

Dans ce secteur, l'action de la Région s'organise sur le socle de sa compétence obligatoire d'inventaire général dans le cadre de laquelle elle conduit des programmes de recherche, en propre ou en partenariat avec les collectivités territoriales. Ce volet spécifique est enrichi par le soutien qu'elle apporte aux opérateurs du territoire grâce à son Règlement d'intervention, en fonctionnement comme en investissement, à l'image du partenariat qui va débiter avec la communauté d'agglomération du Pays Basque. Elle veille ainsi à la meilleure articulation des trois maillons de la chaîne patrimoniale : connaissance, restauration, valorisation et médiation. Elle constitue de fait un interlocuteur privilégié de tous les niveaux de collectivités territoriales.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, la Région saura maintenir en 2021 son action, déterminante pour de nombreux territoires, tant par son apport financier que par l'ingénierie qu'elle constitue. Aux côtés de l'Etat avec son plan de relance et des autres partenaires financiers, la Région sera au rendez-vous de la relance dans le secteur de la restauration du patrimoine. Le budget déployé permettra également de soutenir les actions de médiation et les programmes de valorisation que conduisent les structures permanentes.

L'année 2021 sera parallèlement marquée par un riche programme de publications et par la refonte des outils numériques des services et notamment la création d'un portail documentaire qui diffusera l'ensemble des dossiers et des photographies (environ 500 000), au service d'une meilleure adéquation avec les attentes des communautés d'utilisateurs, qu'il s'agisse de professionnels ou du grand public.

### **OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'AMENAGEMENT CULTUREL DURABLE DES TERRITOIRES**

L'aménagement culturel équilibré et durable du territoire est un des objectifs prioritaires de la politique culturelle régionale. Les enjeux portent à la fois sur la présence artistique et culturelle sur les territoires, la qualification du maillage territorial dans toutes les disciplines, les dynamiques de réseaux et de coopération infra-régionales et régionales.

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne l'organisation des manifestations culturelles implantées sur l'ensemble de son territoire. Les manifestations culturelles ont un poids déterminant dans nombre de territoires, en contribuant à leur attractivité, et en favorisant la diversité des expressions culturelles. Leur inclusion dans la vie locale participe à la reconnaissance de la singularité de chaque territoire et à la qualité de vie.

Du fait de la crise sanitaire en 2020, de nombreux festivals ont été annulés ou contraints à imaginer une nouvelle programmation. L'impact économique, social et artistique de l'annulation des festivals est majeur aussi bien pour les artistes, les compagnies, les entreprises de l'événementiel, les techniciens, les travailleurs indépendants, que pour l'économie des territoires (hôteliers, restaurateurs...). Les organisateurs de manifestations, lorsque la situation le permettait, sont restés très mobilisés et se sont donné comme objectif de maintenir un rendez-vous avec les publics et ainsi de soutenir les artistes.

Au vu des circonstances exceptionnelles, et avec très peu de visibilité sur l'impact de la situation sanitaire sur les manifestations en 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine maintiendra son soutien et son accompagnement renforcé aux opérateurs de manifestations.

La Région souhaite par ailleurs poursuivre sa politique de financement d'équipements culturels à l'échelle du territoire régional, avec un double souci d'équité et de solidarité. La contractualisation avec l'Etat, dans le cadre du plan de relance, et avec l'Europe, dans le cadre de React EU, permettra de donner un coup d'accélérateur au financement de projets d'ampleur.

### **OBJECTIF N°3 : SOUTENIR LA DIVERSITE DE LA CREATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE**

#### **1/ Spectacle Vivant**

La politique régionale de soutien au Spectacle Vivant a pour objectif la structuration du secteur, pour tous les types d'acteurs, des compagnies indépendantes aux grands ensembles orchestraux en passant par les lieux de diffusion de territoire ou les labels. Les conditions de mise en œuvre du règlement d'intervention en 2020 et en particulier un processus de versement rapide des aides, conjuguées également avec la très grande réactivité de l'OARA dans la crise, ont permis de préserver au moins pour une partie de l'année les opérateurs du secteur, en dépit de la violence de la crise sanitaire.

Malgré cela, les conditions de déroulement de l'année 2021 étant extrêmement incertaines, il importe que la Région maintienne son soutien aux opérateurs déjà très impactés par l'arrêt quasi-total d'une partie de leur activité sur 2020. Une attention particulière devra notamment être portée aux éléments les plus fragiles de l'écosystème, à savoir les équipes artistiques et les petits lieux de diffusion dont l'interaction est fondamentale pour le maintien d'une présence artistique en tous points du territoire régional. A cet égard, la vigilance particulière que la Région porte aux projets portés par les femmes doit également se poursuivre car elles sont les plus fragilisées par le contexte de crise actuelle.

## **2/ Arts plastiques et visuels**

Les artistes-plasticiens, particulièrement impactés par la crise sanitaire, seront au cœur des préoccupations de la Région, notamment par le biais de dispositifs dédiés inscrits dans le contrat de filière en faveur des Arts Plastiques et Visuels. La durée de ce dernier ayant été prolongée d'une année lors de la séance plénière de décembre, 2021 sera également consacrée au bilan des actions conduites pendant ces 4 années afin de poser les bases d'un nouveau contrat pour 2022 / 2024.

### **OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR LES LANGUES ET CULTURES REGIONALES**

La structuration de la politique régionale en faveur des langues et cultures régionales entrera dans une nouvelle phase avec la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route (2021-2024) du trilinguisme approuvée en séance plénière du mois de décembre. Ce plan se déclinera en actions qui permettront de poursuivre l'amélioration des conditions de transmission des langues régionales, leur valorisation sociale mais aussi le développement de leur usage au sein des politiques régionales et de l'institution.

# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.5 - Aménagement numérique du territoire

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030						
56	4056010	EXTENSION COUVERTURE THD	46 945 000,00	59 781 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
SOUS TOTAL			46 945 000,00	59 781 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
TOTAL			46 945 000,00	59 781 000,00	1 870 000,00	1 870 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>69 500 000,00</i>	<i>63 200 000,00</i>	<i>1 870 000,00</i>	<i>1 870 000,00</i>

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Aménagement numérique du territoire

---

### **OBJECTIF : CONNECTER TOUS LES HABITANTS DE NOUVELLE-AQUITAINE AU HAUT DEBIT EN 2030**

Le Programme régional Très Haut Débit vise, dans les zones où les opérateurs privés n'investissent pas en fonds propres, à construire, exploiter et commercialiser un réseau public en fibre optique jusqu'aux habitants et entreprises.

Les travaux de la phase 01 de déploiement de la fibre optique ont démarré sur les 12 départements. Tous ont reçu un soutien régional. Les travaux ont été freinés ou parfois arrêtés au premier semestre 2020.

Que cela soit sur les zones relevant de l'initiative privée ou sur celles relevant de l'initiative publique, le nombre d'années de travaux pour atteindre la complétude de la couverture est un enjeu important pour les territoires concernés.

Certains territoires ont décidé d'accentuer leur investissement initial de la phase 01 pour couvrir 100% de leur territoire départemental plus rapidement, adoptant ainsi une position d'aménageur-investisseur public. Ces territoires attendent sur le long terme un retour des montants investis permettant ainsi la mise en œuvre de politiques futures liées aux usages ou services numériques notamment.

L'objectif initial de 600 000 prises de fibre optique cofinancées par la Région dans le cadre du programme initial a été revu à la hausse pour atteindre désormais plus de 1,7 million de prises.

La mise en œuvre de la phase 01 qui est en cours est un très gros chantier impliquant des besoins d'industrialisation des processus de déploiement et des recrutements conséquents. Certaines difficultés sont rencontrées pour déployer rapidement. Les déploiements les plus rapides atteignent à ce jour 20% de l'objectif de complétude.

Plus d'1,5 milliard d'euros de fonds publics seront investis sur le territoire au cours des prochaines années sur cet objectif. Relever cet enjeu de l'accès au THD est un préalable aux politiques régionales ambitieuses d'e-santé, e-éducation, gestion intelligente des données publiques, de transformation numérique des acteurs économiques.



# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>S'assurer d'une utilisation rationnelle du foncier et du développement de l'habitat</b>						
50	4050010	STRATEGIE FONCIERE	1 400 000,00	1 000 000,00	532 000,00	510 000,00
54	4054020	LOGEMENT POUR TOUS	800 000,00	1 207 000,00	340 000,00	350 000,00
54	4054030	INNOVATION ET HABITAT	0,00	47 000,00	0,00	20 000,00
54	232210	LOGEMENT PARC PUBLIC	-	100 000,00	-	-
54	232220	LOGEMENT PARC PRIVE	-	70 000,00	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2 200 000,00</b>	<b>2 424 000,00</b>	<b>872 000,00</b>	<b>880 000,00</b>
<b>Accompagner la réussite des quartiers</b>						
51	4051010	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS	2 000 000,00	1 377 000,00	-	-
51	4051030	DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS	-	-	1 839 000,00	1 101 900,00
51	262020	DEV. SOCIAL DES QUARTIERS	-	-	-	48 100,00
51	264050	POLITIQUE DE LA VILLE	-	1 503 000,00	-	-
52	3053543	TFCRST - CONTRAT REGIONAL SOLIDARITE TERRITORIALE	-	-	-	41 500,00
52	3053553	TORU - OPERATION RENOUVELLEMENT URBAIN	-	148 984,00	-	-
53	3053543	TFCRST - CONTRAT REGIONAL SOLIDARITE TERRITORIALE	-	-	-	35 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2 000 000,00</b>	<b>3 028 984,00</b>	<b>1 839 000,00</b>	<b>1 226 500,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>4 200 000,00</b>	<b>5 452 984,00</b>	<b>2 711 000,00</b>	<b>2 106 500,00</b>
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>6 400 000,00</i>	<i>6 799 302,00</i>	<i>2 930 724,00</i>	<i>2 402 000,00</i>

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Foncier, Habitat et politique de la ville

---

### OBJECTIF N°1 : S'ASSURER D'UNE UTILISATION RATIONNELLE DU FONCIER ET DU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

#### 1/ Action foncière

Afin de favoriser la mise en œuvre du volet foncier du SRADDET et réduire de 50% la consommation foncière, tel qu'exprimé dans Néo Terra, le budget 2021 consacré à l'action foncière sera dédié à la poursuite de la politique de résorption des friches. La Région continuera l'appel à projet sur l'innovation foncière.

Elle poursuit son accompagnement de l'Observatoire des espaces NAFU (Naturels Agricoles, Forestiers et Urbains).

La Région poursuit également son soutien à l'ingénierie urbaine et environnementale en continuant de participer aux programmes partenariaux de l'A'Urba, l'agence de Bordeaux Métropole, et de l'Audap, l'agence Adour Pyrénées, sur les thèmes correspondant à ses compétences spécifiques, notamment le développement du numérique, l'environnement, la gestion économe du foncier et les transports. Elle continuera d'accompagner l'URCAUE (Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine).

#### 2/ Habitat / logement

Le volet habitat du SRADDET vise à garantir et défendre un habitat de qualité, choisi et accessible à tous les néo-aquitains en assurant une offre équilibrée entre les territoires. Pour assurer sa mise en œuvre et en application de son nouveau règlement d'intervention voté en séance plénière du 25 Juin 2018, la Région continue d'accompagner les territoires prioritaires afin de leur permettre de mettre à disposition des salariés et des familles dans les centres-bourgs une palette large de logements de qualité neufs ou rénovés. Les sites retenus par la Région s'inscrivent dans le cadre des AMI nationaux, des AMI « massifs », des centres bourgs politique de la ville et les secteurs tendus en zone C.

Ainsi, elle soutient :

- Les communes et EPCI ruraux et leur projet de réhabilitation de logements communaux conventionnés.
- Les bailleurs sociaux qui rénovent le patrimoine ancien des centres bourgs.
- Les bailleurs sociaux qui construisent des logements neufs en faisant appel à de l'innovation ou à des matériaux bois ou paille.

En 2021, dans un contexte budgétaire contraint, elle recentrera son action sur les logements centres-bourgs.

L'accompagnement de la Région sur le logement est à la fois dédié à l'accompagnement de l'ingénierie d'animation du parc privé et à l'investissement du parc public (logement communal et HLM) afin de créer une offre locative sociale de qualité dans les centres-bourgs dans le cadre d'un projet global de revitalisation.

Cela comprend entre autres:

- des aides au Programme d'Intérêt Général des départements développant des actions en faveur de l'amélioration énergétique des logements soit 25 000 € par département et par an, pour les départements suivants : Dordogne, Gironde, Pyrénées Atlantiques et Creuse.
- des interventions dans le cadre d'OPAH RU inscrites dans l'AMI national des centres bourgs, l'AMI Massif et centre bourg Politique de la Ville soit 15 opérations actuellement en cours en Nouvelle-Aquitaine : La Réole, CA du Libournais, Nay, Villeneuve sur Lot, Marmande, Oloron Ste Marie, Tonneins, Villeneuve de Marsan, St Maixent l'Ecole, St Yrieix la Perche, Barbezieux St Hilaire, Communauté de communes Vienne et Gartempe, Ussel, Communauté de communes du Noblat et Communauté de communes de Thouars.

Le budget 2021 servira également à terminer les paiements d'opérations de réhabilitation globale de logement communaux dans les centres-bourgs dans le cadre du dispositif RENOAQT qui a pris fin en 2018.

## **OBJECTIF N°2 : ACCOMPAGNER LA REUSSITE DES QUARTIERS PRIORITAIRES**

Le budget 2021 permettra, d'une part, de soutenir les opérations de développement économique et commercial dans les projets de renouvellement urbain et, d'autre part, d'étendre le volet des aides pour les actions en faveur du développement économique, de l'emploi et de la réussite éducative, à l'ensemble des quartiers prioritaires de la Nouvelle-Aquitaine.

La politique de la ville se déploie en Nouvelle-Aquitaine dans quatre-vingt-un quartiers de vingt-six agglomérations. Chacune d'entre elles pilote un Contrat de ville auquel la Région est associée. Le nouveau règlement d'intervention du 26 mars 2018 a permis de définir cinq axes pour guider l'action régionale :

- Promouvoir la création d'activités économiques dans les quartiers de la politique de la ville,
- S'engager fortement pour développer l'emploi en particulier des jeunes et des femmes,
- Favoriser la réussite éducative,
- Favoriser la mobilité et l'accessibilité à l'emploi et à la formation,
- Accompagner les associations œuvrant «en politique de la ville».

Cette politique est étroitement liée aux projets de rénovation urbaine et aux dossiers FEDER. Or, les élections municipales et intercommunales et la suspension conséquente de la phase d'examen et de validation des projets avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine ainsi que la covid-19 ont impacté négativement tous les projets d'investissement dans les quartiers « politique de la ville », les

porteurs de projet ne souhaitant ou ne pouvant pas démarrer de nouveaux chantiers.

S'agissant du FEDER axe 5, la programmation actuelle des dossiers a permis de consommer 58% du budget de 19 M€, la prospective permettant d'engager la totalité du solde, soit 7,98 M€.

Par ailleurs, la Région accordera une aide complémentaire à l'aide européenne (Feder axe 4) au titre de la réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux. En 2021, 1 207 logements seront concernés, soit 1,81 M€ de subventions.

Le soutien de la Région aux acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle connaît un nouvel essor depuis le vote du nouveau règlement d'intervention régionale en matière de Politique de la Ville adopté en mars 2018. Cette évolution s'inscrit dans une volonté d'agir avec l'ensemble des politiques publiques en matière de développement économique, d'emploi, de réussite éducative, de mobilité et de cohésion sociale. Il s'agit majoritairement de subventions aux associations pour les actions menées dans les quartiers dans le cadre des contrats de ville dont la Région est signataire.

# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.7 - Santé

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Soutenir les praticiens de demain en formation</b>						
13	4013010	APPUI AU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SANITAIRES	-	-	66 073 397,00	67 079 591,00
13	4013011	APPUI AU FONCT DES INSTITUTS DE FORMATION SOCIALE	-	-	16 564 561,00	16 481 118,00
13	4013012	BOURSES ETUDIANTS FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	-	-	10 139 375,00	10 139 375,00
13	4013013	EQUIPEMENTS DES INSTITUTS SS	800 000,00	927 897,00	147 270,00	154 406,00
13	4013014	CONSTRUCTION INSTITUTS SS	-	57 500,00	-	-
13	2000112040	Bâtiments à usage des formations du sanitaire et social	-	2 100 190,00	-	-
SOUS TOTAL			800 000,00	3 085 587,00	92 924 603,00	93 854 490,00
TOTAL			800 000,00	3 085 587,00	92 924 603,00	93 854 490,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>1 000 000,00</i>	<i>5 831 810,00</i>	<i>89 128 469,00</i>	<i>90 061 128,00</i>

En réponse aux besoins des territoires et des employeurs, la Région Nouvelle-Aquitaine a initié début 2020 une démarche de développement de son offre de formations sanitaires et sociales de niveau 3 (infra-bac), dont le financement a été rendu possible dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences. Cette politique volontariste répond également au besoin de personnes formées aux métiers du grand âge. L'effort porte sur 547 places supplémentaires d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier et d'accompagnant éducatif et social.

La crise sanitaire a mis en avant la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels paramédicaux formés, notamment les aides-soignants et les infirmiers. Ainsi, dès la rentrée 2020, la Région a augmenté son quota infirmier de 5%, soit 131 places supplémentaires ouvertes dans les instituts en soins infirmiers.

En réponse à cette crise, le plan de relance national et le Ségur de la santé prévoient des impacts très significatifs sur les 2 années à venir, ainsi 6 000 parcours infirmiers et 10 000 aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux seront créés pour les rentrées de 2021 et 2022. La Région s'est d'ores et déjà engagée dans la mise en œuvre de ces formations supplémentaires à l'échelle de son territoire. Ces créations s'opèreront dans un contexte de mutation et d'évolution du secteur sanitaire et social, et devront être en adéquation avec l'appareil de formation et le budget régional.

### OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES PRATICIENS DE DEMAIN EN FORMATION

Soucieuse d'un accès le plus large possible aux formations sanitaires et sociales, la Région veillera, par une réglementation sur les modalités de financement des frais de scolarité ou coût pédagogique, à ce que le reste à charge pour l'apprenant ne soit pas un frein pour les personnes aux revenus les plus modestes.

Elle poursuivra également en 2021 ses efforts pour **améliorer les conditions de vie des apprenants**. Le montant des bourses sur critères sociaux restera aligné sur l'enseignement supérieur et leur revalorisation sera appliquée sur l'année 2021 comme en 2020 en application de l'arrêté de revalorisation paru en juillet.

De plus, les apprenants en formations sanitaires et sociales sont désormais éligibles au fonds social formation et au fonds de mobilité pour l'accès à l'emploi mis en œuvre par la Région depuis septembre 2020.

Dans le cadre de la lutte contre la précarisation des étudiants, la Région s'est mise en ordre de marche pour faire bénéficier au plus vite ses apprenants boursiers des mesures annoncées par l'Etat : le repas CROUS à 1€ dès la rentrée 2020 et la prime précarité de 150€.

Le travail sur la restauration et l'hébergement des étudiants en particulier lors des périodes de stage, initié en 2020, va se poursuivre.

La Région finance chaque année l'activité de **150 écoles et instituts de formation**. La stratégie financière a permis, dans la phase d'harmonisation, d'assurer une stabilité du besoin de financement régional annuel.

Un travail sera engagé sur 2021 avec les instituts autour de la mise en œuvre d'une convention d'objectifs et de moyens qui fixerait un cap sur 3 ans et identifierait des trajectoires de coûts.

Par ailleurs, la Région accentuera son **engagement pour l'innovation** :

- par le soutien à des projets innovants dans **l'accompagnement des parcours de formation**, en poursuivant notamment le projet Sim for Health qui permet, depuis la rentrée 2019, le déploiement de la simulation numérique en santé par des cas pratiques dans les 28 Instituts de Formation en Soins Infirmiers du territoire. La Région assurera le financement des licences pour les étudiants et l'acquisition d'un pack et du matériel nécessaire à la simulation numérique pour les instituts (casques de réalité virtuelle, maintenance, formation, hotline...) ;
- par la consolidation du développement de la plateforme d'enseignement à distance e-notitia, étendue aux formations paramédicales post et infra bac ;
- par l'accompagnement du **déploiement des formations universitaires** pour les formations paramédicales, de santé et sociales, par la signature de nouvelles conventions financières avec les 3 Universités en santé.

S'agissant des **investissements et du soutien à l'immobilier**, de nouveaux campus financés par la Région ouvriront en 2021 : le Campus des formations sanitaires de Vanteaux à Limoges, les campus santé de Brive et Tulle en Corrèze et les nouvelles écoles d'aide-soignant et d'infirmier de Villeneuve sur Lot.

De nouveaux projets importants devraient démarrer en 2021 : le Campus santé de Poitiers qui sera inscrit dans le CPER 2021-2027, d'autres étant encore en gestation (CHU de Bordeaux, IRTS de Talence, CH de La Rochelle et Rochefort).

La Région poursuivra également sa politique de soutien à l'acquisition d'équipements à destination des instituts afin de les accompagner dans l'innovation et le virage numérique des modalités d'enseignement.

# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.8 - Sport

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Développer l'accès au sport pour tous						
32	4032040	SOUTIEN AUX PRATIQUES SPORTIVES POUR TOUS	400 000,00	140 000,00	921 400,00	934 200,00
32	4032120	BATIMENTS - SITES CONNEXES - SPORTS	-	17 000,00	52 600,00	65 600,00
SOUS TOTAL			400 000,00	157 000,00	974 000,00	999 800,00
Développer "une terre de destination sportive" via l'aide au mouvement sportif						
32	4032030	AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF	400 000,00	309 850,00	3 375 000,00	3 319 155,00
SOUS TOTAL			400 000,00	309 850,00	3 375 000,00	3 319 155,00
Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité						
32	4032060	EQUIPEMENTS SPORTIFS	9 000 000,00	5 600 000,00	-	-
32	242040	EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET REGIONAL	-	125 000,00	-	-
32	315070	EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION DES LYCEES ET CFA	-	250 000,00	-	-
SOUS TOTAL			9 000 000,00	5 975 000,00	-	-
Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive						
32	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 165 941,00
32	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	40 793,00
32	4000102	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS ET RENFORTS	-	-	-	222 209,00
32	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	384 990,00
32	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	9 000,00
32	4032050	CREPS	2 545 000,00	15 540 000,00	-	-
32	4032080	RH : SANTE - CREPS	-	-	900,00	900,00
32	4032090	RH : ACTION SOCIALE - CREPS	2 000,00	2 000,00	19 205,00	23 125,00
32	4032100	RH : HANDICAP - CREPS	2 000,00	2 000,00	1 425,00	1 425,00
32	4032110	RH : FORMATION - CREPS	-	-	2 600,00	2 600,00
32	4032140	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - CREPS	-	-	1 950,00	1 950,00
32	4032150	MISSIONS DEPLACEMENTS - FRAIS MISSIONS AGENTS CREPS	-	-	2 500,00	1 500,00
32	4032160	MISSIONS DEPLACEMENTS - BILLETERIE AGENTS CREPS	-	-	-	1 500,00
SOUS TOTAL			2 549 000,00	15 544 000,00	28 580,00	1 855 933,00
Développer "un territoire qui gagne" via les partenariats clubs élites et sport professionnel						
32	4032010	SPORT DE HAUT NIVEAU ET RECONVERSION	-	-	913 380,00	1 000 000,00
32	4032020	PARTENARIAT CLUB ÉLITE	-	-	3 257 000,00	3 600 000,00
SOUS TOTAL			-	-	4 170 380,00	4 600 000,00
TOTAL			12 349 000,00	21 985 850,00	8 547 960,00	10 774 888,00
BUDGET PRIMITIF 2020			15 136 000,00	17 803 463,00	8 644 060,00	10 614 968,00



# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Sport

---

La crise sanitaire sans précédent qui touche le mouvement sportif bouleverse fondamentalement la pratique de l'activité physique. Avec un arrêt des pratiques, des cours, des entraînements, des manifestations et des projets de développement, la COVID-19 laissera des traces.

La baisse des financements privés et publics, des licenciés et pratiquants, des bénévoles dans les clubs ainsi que la généralisation du huis-clos, augurent une saison difficile pour le sport amateur et professionnel.

### **OBJECTIF N° 1 : DEVELOPPER L'ACCES AU SPORT POUR TOUS**

En 2021, l'Agence Nationale du sport (ANS) nouvellement créée sera déclinée au niveau régional à travers une conférence régionale du sport et un comité des financeurs : ces instances participatives ont pour objectif d'identifier les projets prioritaires sur la base d'un diagnostic territorial partagé, puis d'optimiser les plans de financement des dossiers retenus.

Sur le champ de l'accès au sport pour tous, la Région privilégiera l'aide aux initiatives portant sur le sport féminin, le sport santé bien-être, le sport handicap ou le développement des sports de nature.

### **OBJECTIF N° 2 : DEVELOPPER " UNE TERRE DE DESTINATION SPORTIVE " VIA L'AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF**

Le mouvement sportif fédéral est aussi interrogé par la crise sanitaire et la Région renforce son accompagnement aux acteurs à travers le vote lors de l'assemblée plénière de novembre 2020 d'une aide à l'investissement dénommée « pour un rebond après la crise de la covid-19 : soutien régional aux acteurs du mouvement sportif ».

Il s'agit d'une part de mener un accompagnement lié à la crise pour que les ligues et les clubs puissent faire face aux nouveaux enjeux et redéfinissent leurs projets sportifs en fonction des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

Il s'agit d'autre part d'apporter un soutien financier aux investissements tournés vers la mutualisation de moyens entre plusieurs opérateurs sportifs.

Tandis que l'année olympique approche, la particularité de 2021 pour les instances sportives en région sera d'accompagner les athlètes de haut niveau vers le rendez-vous de Tokyo tout en réinventant leur modèle économique et relançant leur activité.

### **OBJECTIF N° 3 : DEVELOPPER UN AMENAGEMENT SPORTIF EQUITABLE ET AMBITIEUX AVEC DES EQUIPEMENTS DE GRANDE CAPACITE**

Le report, du fait de la crise sanitaire, des élections municipales en 2020 a fortement infléchi le nombre de sollicitations de subventions régionales par les communes et leurs groupements mais la mise en route de chantiers d'équipements sportifs issus des programmes électoraux devrait stimuler à nouveau la demande en 2021.

De même, les clubs professionnels régionaux ont mis en sommeil du fait des confinements leurs dossiers d'extension de stades, mais maintiennent majoritairement leurs projets de modernisation de l'accueil du public.

### **OBJECTIF N° 4 : FAIRE DES CREPS LE CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE**

L'année 2021 verra l'aboutissement du plan pluriannuel d'investissements voté en 2017 après le transfert des CREPS de Bordeaux et Poitiers au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, soit 31 M€ de travaux ayant permis une remise à niveau des installations pour accueillir les sportifs de haut niveau et les stagiaires de la formation professionnelle.

Les deux CREPS sont labellisés pour accueillir des délégations sportives étrangères qui souhaiteront s'entraîner en France en amont des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

### **OBJECTIF N°5 : DEVELOPPER " UN TERRITOIRE QUI GAGNE " VIA LES PARTENARIATS CLUBS ELITES ET SPORT PROFESSIONNEL**

Plongés dans l'incertitude par la crise sanitaire qui se prolonge, privés d'une partie de leur public et de leurs sponsors, les clubs élite amateurs et professionnels de Nouvelle-Aquitaine s'interrogent sur leur pérennité et le modèle économique le plus adapté en temps de pandémie.

Consciente de la situation, l'institution régionale lors de sa plénière du 16 novembre 2020 a fait le choix de réactiver son fonds d'urgence aux entreprises et associations néo-aquitaines.

En complément du Fonds National de Solidarité piloté par l'État, l'objet est d'apporter un soutien financier conjoncturel aux opérateurs les plus lourdement impactés par la deuxième vague de confinement.

Le sport amateur, à travers ses associations de 3 à 49 salariés, est une cible de ce fonds tandis que le sport professionnel est accompagné de manière constante via l'achat de prestations et le soutien aux centres de formation.

# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.9 - Infrastructures, transports

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges</b>						
80	4080010	PROGRAMMES FERROVIAIRES	3 138 000,00	218 000,00	-	50 000,00
80	4080020	REGENERATION DES LIGNES FERROVIAIRES	19 669 447,00	12 289 778,60	-	-
80	4080030	PROGRAMMES D'ACTIONS PARTENARIALES	-	-	16 000,00	23 520,00
80	211010	INTERVENTIONS DIVERSES D'EQUIPEMENT	-	125 800,00	-	-
80	214010	PROGRAMMES FERROVIAIRES	-	2 178 993,91	-	-
811	2000212040	Favoriser les liaisons interrégionales	-	940 299,33	-	-
812	4081210	GARES - HALTES - SCHEMA ACCESSIBILITE	13 700 000,00	22 124 921,30	-	-
812	4081220	POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX	7 482 000,00	4 935 411,68	-	-
812	216012	GARES ET ACCUEIL DES VOYAGEURS	0,00	2 728 002,77	-	-
812	3080389	IIF-CP - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES - CPROJET	0,00	336 875,00	-	-
812	3080390	IIF-CPL - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES-CPER 14/20	0,00	11 950 462,40	-	-
812	3080403	IRTI - TER - INVESTISSEMENT	0,00	1 980 280,48	-	-
812	2000212060	Offrir transport rgal attractif /qualité - ancré durablmt s	-	1 178 418,34	-	-
821	3080394	IIRN-CPL - ROUTES NATIONALES-CPER 2014/2020	-	3 008 000,00	-	-
821	2000211010	Achever la route Centre Europe Atlantique en Limousin	0,00	500 000,00	-	-
822	3080401	IITR - RESEAU ROUTIER D'INTERET REGIONAL	-	1 000 000,00	-	-
823	211010	INTERVENTIONS DIVERSES D'EQUIPEMENT	-	600 000,00	-	-
87	4087010	PROGRAMMES FERROVIAIRES - TRAVAUX DE SECURITE	505 000,00	135 210,39	-	-
87	214010	PROGRAMMES FERROVIAIRES	0,00	706 745,59	-	-
881	4088110	TRANSPORTS AERIENS DE VOYAGEURS	-	-	6 100 000,00	6 147 640,00
886	4088610	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BORDEAUX	661 000,00	1 247 000,00	-	-
886	4088620	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BAYONNE	10 905 000,00	4 277 000,00	2 242 661,00	2 162 176,00
886	212020	PORT DE BAYONNE	-	900 000,00	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>56 060 447,00</b>	<b>73 361 199,79</b>	<b>8 358 661,00</b>	<b>8 383 336,00</b>
<b>Rapprocher les territoires</b>						
	4099010	COMPENSATION TRANSFERT COMPETENCES TRANSPORT	-	-	-	54 331 781,00
80	4080050	LIGNE FERROVIAIRE : PAU - CANFRANC - SARAGOSSE	1 167 000,00	-	150 000,00	-
80	214040	PAU - CANFRANC	-	4 382 200,00	0,00	409 830,00
811	3080384	IFTI - TER - FONCTIONNEMENT	-	-	-	26 000,00
811	2000212050	Développer durablement le transport public régional - conven	-	-	-	1 340 000,00
814	4081410	TRANSPORTS INTERURBAINS HORS TRANSPORTS A LA DDE	710 000,00	1 766 000,00	83 732 740,00	102 089 590,00
814	4081420	AUTRES TRANSPORTS INTERURBAINS TRANSPORTS A LA DDE	-	-	3 033 818,00	2 148 818,00
815	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	7 838 320,00
815	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	499 504,00
815	4000102	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS ET RENFORTS	-	-	-	593 192,00
815	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	51 935,00
815	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	9 000,00
815	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	11 500,00	11 500,00	152 000,00	38 000,00
815	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	-	-	1 086 000,00	657 000,00
815	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	0,00	29 000,00	250 000,00	752 900,00
815	4081410	TRANSPORTS INTERURBAINS HORS TRANSPORTS A LA DDE	-	334 000,00	-	-
815	4081510	TRANSPORTS MIXTES	348 000,00	6 978 000,00	1 716 500,00	2 059 500,00
815	4081540	RH : SANTE - TRANSPORT	-	-	1 650,00	1 650,00
815	4081550	RH : ACTION SOCIALE - TRANSPORT	6 000,00	6 000,00	83 120,00	260 620,00
815	4081560	RH : HANDICAP - TRANSPORT	5 000,00	5 000,00	2 850,00	2 850,00
815	4081570	RH : FORMATION - TRANSPORT	-	-	13 350,00	13 350,00
815	4081590	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - TRANSPORT	-	-	4 200,00	4 200,00
815	4081591	BATIMENTS - SITES CONNEXES - TRANSPORTS	-	40 000,00	5 700,00	24 200,00
815	4081592	MISSIONS DEPLACEMENTS - FRAIS MISSIONS AGENTS TRANSPORT	-	-	15 000,00	15 000,00
815	4081593	MISSIONS DEPLACEMENTS - BILLETERIE AGENTS TRANSPORT	-	-	-	2 500,00
818	4081810	TRANSPORTS ROUTIERS VOYAGEURS EX-REGIONS	-	-	-	417 000,00
818	216010	TRANSPORTS COLLECTIFS VOYAGEURS	-	-	-	2 107 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>2 247 500,00</b>	<b>13 551 700,00</b>	<b>90 246 928,00</b>	<b>175 693 740,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>58 307 947,00</b>	<b>86 912 899,79</b>	<b>98 605 589,00</b>	<b>184 077 076,00</b>
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>86 590 900,00</i>	<i>88 305 483,41</i>	<i>92 246 748,00</i>	<i>171 633 336,00</i>

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Infrastructures - transports

---

### OBJECTIF N° 1 : MAILLER LE TERRITOIRE POUR PLUS D'ACCESSIBILITE ET FAVORISER LES ECHANGES (PORTS, AEROPORTS, GARES, VOIES)

#### 1/ Ports et transports maritimes

Au-delà de leur rôle logistique, les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine constituent des vecteurs économiques essentiels d'aménagement et de développement des territoires. Leur accessibilité terrestre (ferroviaire, routière, fluviale), la qualité de l'offre logistique multimodale intégrée et le développement de l'intermodalité constituent des enjeux majeurs qui conditionnent leurs performances. La Région entend donc les mettre au centre de sa stratégie de report modal, offrant aux entreprises les moyens logistiques multimodaux pour leur développement.

A ce titre, elle poursuivra en 2021 ses efforts financiers sur les ports de Bayonne et Bordeaux.

- **Port de Bordeaux**

Afin de relancer le port de Bordeaux, la Région, qui a coordonné l'action des collectivités dans le cadre de la convention de partenariat et de projets, poursuivra en 2021 le programme d'investissements de relance destiné à développer les trafics et les projets en continuant d'inscrire les crédits CPER nécessaires à sa nouvelle dynamique. A ce titre, en complément au développement de la filière conteneurs sur le site de Bassens, elle s'efforcera d'optimiser le site et de redonner de la compétitivité et de l'efficacité économique au port tout en proposant une offre de services plus complète et plus fiable. Cela passe, notamment, par la création d'un parking sécurisé sur le site de Bassens destiné à permettre d'améliorer l'afflux de poids lourds sur cette zone industrialo-portuaire, d'améliorer le stockage d'équipements des transporteurs de la filière conteneurs et ainsi de réguler les coûts d'acheminement à destination du terminal à conteneurs.

En parallèle, la Région soutient l'opération de réhabilitation et de développement des capacités de stockage et des services associés.

Cette opération s'articule autour de la réhabilitation et du développement des infrastructures et superstructures du site de Bassens suivantes:

- Hangars H42b, H43 et H45
- Terre-pleins bord à quai situé au droit des postes 431, et 413 à 417

Ces travaux doivent permettre de faire émerger une offre de services sur-mesure à la marchandise à plus forte valeur ajoutée pour les clients du Port : optimisation des conditions d'entreposage, réduction des mouvements de marchandises, production et fourniture d'énergie renouvelable à un prix compétitif etc.

- **Port de Bayonne**

Propriété de la Région depuis 2006, le port de Bayonne constitue un formidable outil au service du développement économique de son hinterland. En 2021, la Nouvelle-Aquitaine continuera d'assumer les dépenses d'entretien courant de ses ouvrages d'infrastructures (digues, perrés de berge, quais et poste d'accostage...), les charges liées à son rôle d'autorité portuaire et de propriétaire du port et le fonctionnement de ses équipes basées à Anglet.

Malgré une année marquée par la situation inédite liée à la covid-19 - dont on peut craindre des effets à retardement notables dans des filières importantes pour le port comme la sidérurgie - la Région maintiendra son cap et son programme d'investissements stratégiques et de remise à niveau des équipements portuaires dans l'objectif de développer le transport par voie maritime.

Ainsi, la troisième et dernière tranche de l'opération de restructuration de la zone portuaire de Blancpignon sera lancée pour permettre le lancement, dès 2022, des travaux de reconstruction du quai Gommès en 2022 et 2023 (nouveau quai et terre pleins de plus de 180m). Il s'agit d'un projet majeur pour le développement de l'activité du port, dans la continuité du quai numéro 2, le quai Castel, livré en 2015.

Par ailleurs, de nouveaux travaux seront lancés, comme la réhabilitation de la forme de radoub et la réparation du quai Castel, suite au contentieux de la deuxième tranche de la zone de Blancpignon.

Des études et actions globales sont également prévues, notamment pour favoriser le report modal vers le ferroviaire et réduire significativement la part des transports routiers et dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) sur le volet de l'intégration Ville-Port.

Enfin, 2021 verra l'achèvement des travaux de réhabilitation de la Tour des Signaux et des ateliers sécurisés pour les agents de la SDPB chargés de l'entretien courant des infrastructures portuaires en régie.

## **2/ Aéroports**

Depuis 2018, la Région met en œuvre une stratégie aéroportuaire dont les objectifs sont de favoriser un développement concerté et coordonné entre les plateformes de Nouvelle-Aquitaine dans un souci d'accessibilité et de soutien au développement des territoires. La feuille de route Maryse Bastié vient compléter cette stratégie aéroportuaire.

Aussi en 2021, la Région agira au sein des syndicats mixtes aéroportuaires dont elle est membre: Biarritz-Pays Basque, Pau-Pyrénées, Limoges Bellegarde, Bergerac-Dordogne-Périgord, La Rochelle-Ile de Ré et Brive vallée de la Dordogne.

Par ailleurs, en lien avec l'accélération des priorités de la feuille de route Maryse Bastié définies dans l'acte 2 du plan de transitions et de reconquête technologique, les aéroports de Nouvelle-Aquitaine poursuivront leur démarche européenne

« Airport Carbon Accreditation » pour répondre aux enjeux environnementaux, tant du territoire que de la filière.

Ce programme, soutenu par la Région, vise à gérer et réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l'activité aéroportuaire et s'inscrit pleinement dans l'objectif de faire de la Nouvelle-Aquitaine le territoire de l'industrie aéronautique verte.

Dans la continuité des Assises Nationales du transport aérien, la Région prévoit également un soutien en faveur de la ligne aérienne d'aménagement du territoire, également soutenue par l'Etat, Poitiers-Lyon à hauteur de 25% maximum du déficit d'exploitation, soit 120k€.

### **3/ Gares ferroviaires**

En sa qualité d'Autorité Organisatrice du transport, la Région poursuit, en 2021, ses programmes en faveur de la modernisation des Bâtiments Voyageurs et de la mise en accessibilité des gares et haltes Ter.

La Convention cadre entre la Région et SNCF Gares & Connexions pour le Plan pluriannuel d'investissement dans les gares et haltes régionales de Nouvelle-Aquitaine vise à enclencher un programme de modernisation encore plus ambitieux sur la période 2020-2026. Elle pourra se décliner en une première convention d'application en 2021 permettant de traiter 20 gares TER et de mener des études sur 15 autres gares (pour des travaux en 2022).

- **Modernisation et accessibilité des quais**

En 2021, la Région poursuivra ses engagements dans le cadre des Schémas d'Accessibilité Programmée (Sd'AP) des transports ferroviaires régionaux et nationaux destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées, les arrêts prioritaires d'ici 2024. Pour 2021, cela concerne notamment les gares de Ruffec, La Rochelle, Le Buisson, Bayonne, Tonneins, Libourne, Mont de Marsan, La Souterraine et Brive.

- **Programme de modernisation et d'accessibilité des bâtiments voyageurs**

Après avoir engagé une première phase de son programme de modernisation, d'équipements, de signalétique et d'accessibilité des bâtiments voyageurs sur le territoire picto-charentais, la Région poursuit la seconde étape couvrant la période 2020-2022.

La seconde phase du programme sur ce même territoire concerne huit gares : Jarnac, Jonzac, Montmorillon, Parthenay, Royan, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Saujon. Pour le territoire du Limousin, les travaux de la gare de Bussière-Galant, la dernière des treize concernées, seront finalisés en 2021.

- **Aménagement des pôles d'échange multimodaux**

Comme pour les exercices précédents, la Région soutient financièrement les aménagements de pôles d'échanges multimodaux (PEM) notamment à

La Rochelle, Bayonne, Biarritz, Bordeaux, Libourne, Pau, Hendaye, Marmande, Périgueux et La Couronne.

- **Aménagement et création de haltes TER**

La Région accompagne les études de création de haltes comme pour Boulazac, La Couronne ou la réouverture de Marsac.

Très attentive au confort des usagers, en matière d'information voyageurs, elle poursuivra le déploiement d'écrans (afficheurs légers) sur les quais et dans les gares, sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

## **4/ Voies**

### **A. La voirie routière**

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuivra en 2021 les opérations routières considérées comme stratégiques sur le territoire néo-aquitain engagées au CPER 2015-2020 à savoir les liaisons Bordeaux-Limoges, d'une part (RN 141) et Poitiers-Limoges, d'autre part (RN 147).

Les opérations financées en 2021 sont considérées comme prioritaires au regard de la sécurité et de la desserte du territoire. Ces opérations se situent principalement sur la RN141, avec la poursuite des travaux de déviation de Roumazière-La Péruse et des études pour la partie Chasseneuil-Roumazière, et sur la RN147, avec la poursuite des études de l'aménagement à 2x2 voies au Nord de Limoges et créneaux de dépassement au Sud de Bellac et des études pour la déviation de Lussac les Châteaux.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec les services de l'Etat concernant le plan de relance. Certaines opérations routières cofinancées par la Région devraient pouvoir bénéficier de ce plan, afin de ne pas subir de retard dans leur exécution.

Enfin, des négociations ont été menées avec le Département des Deux-Sèvres pour solder la Convention sur le programme RRIR79. Afin de clôturer ce programme, la Région et le Département sont parvenus à un accord à hauteur de 6,92 M€ de part Région qui constitue ainsi le solde de tout compte permettant ainsi à la Région de concentrer ses financements sur les opérations ferroviaires et maritimes.

### **B. Les voies ferrées**

- **La régénération du réseau ferroviaire**

La Région poursuivra en 2021 sa forte mobilisation sur la régénération des infrastructures conformément au Programme Directeur d'Investissements Ferroviaires (PDI fer) adopté en 2019, notamment les travaux sur les sections Nantes - Bordeaux, Saintes - Saint-Mariens et sur Angoulême – Beillant. Des études préliminaires ou avant-projet seront également menées, en amont de régénération sur les lignes Niort-Saintes, Périgueux – Limoges, Périgueux – Brive, Angoulême-Limoges, Saint-Sulpice-Laurière – Montluçon, Agen-Niversac.

La Région financera également des travaux de maintien de la performance des lignes, dans l'attente de leur régénération.

De même, la Région poursuivra le cofinancement de la sécurisation des passages à niveau jugés « préoccupants », tels que ceux de Saint-Macaire, de Le Teichou d'Herrère.

- **Modernisation et développement**

En matière d'infrastructures, des études relatives à l'aménagement d'un origine-terminus à Saint-Mariens et sur l'électrification de la section la Grave d'Ambarès-Saint-Mariens seront conduites en lien avec la définition des besoins en matériel roulant.

Par ailleurs, la Région poursuivra l'étude avant-projet (AVP) des Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB), qui visent à améliorer la robustesse et la capacité de la ligne Bordeaux–Langon–Agen et seront utiles à la mise en œuvre du projet global de RER Métropolitain.

## **OBJECTIF N° 2 : RAPPROCHER LES TERRITOIRES**

### **1/ Pau Canfranc Saragosse**

La Région poursuivra sa mobilisation et son action dans le projet de réouverture de la ligne internationale Pau-Canfranc-Saragosse, porté par le consortium formé, côté français, du Ministère de la Transition Ecologique, de la Région Nouvelle Aquitaine, et de SNCF Réseau et, côté espagnol, du ministère Espagnol des Transports (MITMA), de l'ADIF et du gouvernement d'Aragon.

Deux programmes d'études sont en cours, financés par la Commission Européenne dans le Cadre du Mécanisme de l'Interconnexion en Europe (MIE).

- Le programme d'études MIE 2016 - 2020, relatif à la réouverture de la ligne ferroviaire internationale (reversement de 50% de l'Union européenne)
- Le programme d'études MIE 2019 - 2023, relatif à la réouverture du tunnel ferroviaire du Somport et à la réhabilitation de la gare de Canfranc.

Par ailleurs, SNCF Réseau a informé la Région que l'opération Oloron-Bedous ne pourrait être soldée en 2021. Enfin, le déploiement de la télésurveillance des 17 passages à niveau entre Oloron et Bedous, entièrement financée par la Région, est achevé et le solde de cette opération sera versé en 2021.

Cette ligne présente 32 zones expérimentales pour la mise en place d'éco-pâturages, pratique qui, certes, nécessite un investissement plus important la première année, du fait de l'implantation d'une clôture permanente, mais qui s'amortit sur 10 ans et présente l'avantage d'un coût moyen réduit pour l'entretien courant.



## 2/ Le transport routier de voyageurs

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place en 2020 une nouvelle tarification interurbaine harmonisée attractive et lisible : tarification unique à 2 € (avec un tarif solidaire à 40 cts soit 80% de réduction, tarif mutualisé avec le transport ferroviaire) et abonnement mensuel à 40 € (20 € lorsque l'on déduit la participation versée par les employeurs aux salariés).

Elle a par ailleurs enclenché une politique de développement raisonné de l'offre de cars interurbains en fonction des potentiels de clientèle : après la levée des principaux manques identifiés en 2019 (levée des effets frontières entre Arcachon et Biscarrosse et rétablissement d'une liaison Limoges – Angoulême plus efficace d'une part, création de la liaison express Créon – Bordeaux en partenariat avec la métropole bordelaise de l'autre), la Région a enclenché la révision des offres héritées des Départements :

- développements d'offres adaptés aux besoins identifiés à l'occasion des appels d'offre engagés pour 2020 (en Dordogne, Gironde et Deux-Sèvres) et 2021 (Charente, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques) : à nouveau des effets-frontière ont été levés (Thouars-Poitiers, Bergerac – Marmande/ Villeneuve-sur-Lot) ;
- des recentrages d'offres sur le transport scolaire (Dax-Mauléon, quelques petites lignes peu fréquentées) ou des mises en cohérence avec l'offre ferroviaire (privilegiée entre La Rochelle et Rochefort).

Les développements d'offre allant au-delà des principes régionaux adoptés en avril 2019 seront discutés dans le cadre des contrats de mobilité à conclure dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités (LOM), tant pour les besoins périurbains des grandes agglomérations que pour ceux des territoires moins denses. Ils se combineront dans ce cadre nouveau au bouquet de mobilité discuté avec les collectivités locales (voir plus loin la partie intermodalité).

Par ailleurs le déploiement progressif d'une billettique régionale unifiée se poursuivra dans le cadre des travaux initiés par le syndicat mixte régional Nouvelle-Aquitaine Mobilités, après les premiers renouvellements finalisés par la Région en Gironde et Charente-Maritime : les dossiers des Pyrénées-Atlantiques et de la Haute-Vienne viendront en priorité, au regard de l'obsolescence de leurs outils actuels.

De la même manière, les aménagements, équipements et habillages aux couleurs de la Région des mobiliers (poteaux, abris) seront réalisés avec un objectif de valoriser au maximum le patrimoine existant, tout en donnant au réseau régional les outils nécessaires à son accessibilité et à son attractivité.

Enfin, la modernisation de la flotte (et notamment son passage progressif à des énergies alternatives) sera poursuivie ; ainsi près de 200 véhicules à motorisation alternative (essentiellement au bio-GNV mais avec aussi des véhicules électriques ou des véhicules au bio-éthanol) devraient être en exploitation à la fin de l'année 2021, permettant d'aller vers un développement des filières industrielles pour ces véhicules plus respectueux de l'environnement.

# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.10 - Europe et International

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne</b>						
041	4004060	COOPERATION TRANSFRONTALIERE	-	-	710 000,00	682 000,00
042	4004010	COOPÉRATION EUROPÉENNE	-	-	503 700,00	368 700,00
042	4004050	PROGRAMMES INTERRÉGIONAUX	-	-	87 000,00	80 000,00
042	4004080	BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES	-	-	77 900,00	77 900,00
042	171010	RELATIONS INTERNATIONALES ET INTERREGIONALES	-	-	-	10 000,00
042	2000520010	Développer l'information grand public	-	-	-	615 000,00
53	4053050	LEADER	1 500 000,00	1 070 000,00	1 072 839,00	580 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>1 500 000,00</b>	<b>1 070 000,00</b>	<b>2 451 439,00</b>	<b>2 413 600,00</b>
<b>Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie</b>						
044	4004020	COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	427 250,00	402 125,00	2 132 900,00	2 000 000,00
044	4004040	ACTIONS DE SOLIDARITÉ	100 000,00	75 000,00	525 000,00	489 000,00
044	171025	DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	-	-	-	25 000,00
048	4004030	AUTRES ACTIONS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE	610 000,00	600 000,00	664 900,00	688 800,00
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>1 137 250,00</b>	<b>1 077 125,00</b>	<b>3 322 800,00</b>	<b>3 202 800,00</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 637 250,00</b>	<b>2 147 125,00</b>	<b>5 774 239,00</b>	<b>5 616 400,00</b>
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>3 477 250,00</i>	<i>2 080 625,00</i>	<i>6 166 080,00</i>	<i>5 850 805,00</i>

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Europe et international

---

Après une année fortement impactée par la crise sanitaire, l'action européenne de la Région sera en 2021 marquée par la mise en place des nouveaux programmes européens 2021-2027 et les phases de clôture de la génération précédente. En matière de coopération, l'activité s'inscrira dans la logique de la feuille de route des actions extérieures votée en 2019, qui fixe les orientations de l'a collectivité dans le champ des relations européennes et internationales avec un objectif de concertation entre acteurs à l'échelle régionale, de renforcement des actions vis-à-vis du continent africain et la promotion de l'expertise néo-aquitaine hors des frontières françaises.

### **OBJECTIF N°1 : FAIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE UNE REGION PLEINEMENT INSCRITE DANS L'AMBITION EUROPEENNE**

#### **1/ La Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles**

Grâce à son implantation à Bruxelles, la Nouvelle-Aquitaine poursuivra sa mission de représentation et d'interface entre les instances européennes et tous les acteurs de la région, notamment les collectivités territoriales infrarégionales et les acteurs socioéconomiques (Pôles de compétitivité et universités, en lien avec ADI-NA, ports et aéroports, etc.).

2021 sera marquée par le lancement des nouveaux programmes de financements européens. Elle sera en outre particulière au regard des initiatives européennes mises en œuvre pour répondre aux enjeux nés de la crise sanitaire (COVID-19) et de la volonté de l'Union européenne de faire du Pacte Vert pour l'Europe sa nouvelle stratégie de croissance. Dans ce contexte, l'équipe de la Région à Bruxelles se mobilisera pour :

- assurer une veille ciblée pour les partenaires régionaux et une veille plus générale à travers la lettre mensuelle Info Europe,
- promouvoir l'accès aux financements européens en communiquant et en organisant des sessions d'information sur les nouveaux programmes mis en place à partir de 2021,
- suivre les initiatives liées au Pacte Vert pour l'Europe en assurant la visibilité de la Nouvelle-Aquitaine en lien notamment avec NéoTerra,
- continuer à assurer la défense des positions régionales en particulier sur des politiques européennes dont les négociations seront encore en cours, notamment la Politique Agricole Commune (PAC) ou le réseau transeuropéen de transport (RTE-T),
- positionner la Région à Bruxelles de façon à assurer la visibilité des actions et feuilles de routes régionales,
- appuyer la présence de la Nouvelle-Aquitaine dans les réseaux européens de collectivités (ERRIN, CRPM, AREPO, Coalition des AgriRégions, etc.),
- favoriser des initiatives communes avec les régions européennes partenaires à Bruxelles : la Hesse, l'Emilie-Romagne et Wielkopolska,

- poursuivre le suivi des travaux du Comité des Régions et accompagner l'exécutif régional afin d'assurer la présence d'un de ses représentants parmi les membres du Comité des Régions.

## **2/ La Coopération européenne**

La Nouvelle-Aquitaine contribuera activement à la préparation et aux premières phases d'application des programmes de la coopération territoriale européenne (« Interreg ») génération 2021-27 qui la concernent, à savoir les programmes de coopération transfrontalière avec l'Espagne et Andorre (Poctefa), Espace Atlantique et Sud-ouest européen. En parallèle, la région poursuivra, pour chacun de ces programmes, le suivi de la mise en œuvre de la génération précédente (2014-2020).

A l'échelle transfrontalière, au-delà du Poctefa, la coopération sera développée dans une logique multilatérale au sein de la CTP (Communauté de Travail des Pyrénées) et de l'Eurorégion (Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre), et bilatérale avec la Communauté autonome d'Aragon. S'agissant de l'Eurorégion, un suivi attentif du renouvellement de sa stratégie, amorcé en 2020, sera assuré. Par ailleurs, il sera veillé à un renforcement de sa place dans la mise en œuvre du Poctefa 2021-2027. Pour ce qui concerne l'Aragon, il est prévu la mise en place d'une nouvelle édition de l'appel à projets après les difficultés rencontrées en 2020 du fait de la crise sanitaire et de ses effets économiques. Les secteurs des transports, du développement local et du tourisme durable, de la formation et de la mobilité ainsi que de l'environnement seront particulièrement concernés par ces échanges transfrontaliers.

De même, pour ce qui concerne l'espace Atlantique, au-delà du suivi du programme Interreg, une attention renforcée sera accordée aux échanges au sein de la commission des régions de l'Arc Atlantique (CAA) compte-tenu des enjeux importants qui touchent cet espace (« Croissance bleue », préservation des ressources, protection des littoraux, développement des ports, formations aux métiers maritimes, etc.). A la tête du groupe innovation de la CAA, la région Nouvelle-Aquitaine, avec ses partenaires européens, poursuivra le travail d'élaboration d'un projet de formation professionnelle dans la filière aquacole. Nouvellement nommée (en 2020) au groupe de pilotage politique de la CAA, la région travaillera en étroite collaboration avec Euskadi qui occupe désormais la Présidence de l'association.

Au-delà de la CAA, la région contribuera aux travaux des différents réseaux et associations de collectivités locales dont elle est adhérente (CRPM, AFCCRE,...).

Une nouvelle dynamique devra être recherchée dans les échanges de coopération avec la Hesse et l'Emilie-Romagne, affectés par l'annulation de plusieurs projets prévus en 2020. Le développement économique, l'innovation et la recherche, la jeunesse et la formation seront au centre de ces efforts. Plus spécifiquement, un travail de développement des coopérations sera effectué dans les domaines des énergies renouvelables (hydrogène notamment) et du numérique. La convention de partenariat avec la Hesse sera renouvelée en intégrant ces aspects, tandis que sera célébré le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la coopération avec cette région allemande (après son report en 2020).

Les autres coopérations européennes de la Nouvelle-Aquitaine seront également poursuivies, dans les domaines spécifiques qui les concernent : Galati (Roumanie) dans les secteurs de la santé, de la formation, la jeunesse, l'agriculture et l'aquaculture essentiellement et Moyenne Franconie (Allemagne) dans les secteurs de

la jeunesse et l'éducation principalement, sur la base de la nouvelle convention adoptée à la fin de l'année 2020.

Enfin, l'évaluation du dispositif de soutien aux organismes contribuant à la diffusion de l'information européenne sur le territoire régional (Maisons de l'Europe, Centres d'information Europe Direct) entamée en 2020 sera achevée au début de 2021. Sur cette base, un nouveau dispositif de soutien sera conçu et mis en place.

### **3/ L'appui aux stratégies de territoire LEADER**

En tant qu'autorité de gestion des PDR FEADER, la Région est fortement mobilisée dans le programme Leader (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Elle aide à la mise en œuvre des différents programmes en mettant à disposition des GAL une enveloppe de contreparties pour cofinancer les projets locaux. En outre, bien que les retards de paiement LEADER soient en phase de résorption, la Région maintiendra en 2021 le mécanisme d'avances remboursables pour les bénéficiaires fragiles.

## **OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DES TERRITOIRES ET CONTRIBUER A L'AFFIRMATION DE LA FRANCOPHONIE**

Dans le cadre des orientations définies par la feuille de route « Actions extérieures » 2019-2021 et de la feuille de route Neoterra, les relations internationales seront développées au travers notamment de la coopération décentralisée et de plusieurs autres dispositifs visant à soutenir les acteurs qui contribuent au rayonnement de la région Nouvelle-Aquitaine à l'étranger.

La coopération décentralisée internationale, ralentie en raison du contexte sanitaire en 2020, sera redynamisée en 2021 à la suite du renouvellement de plusieurs accords en décembre 2020.

De ce point de vue, les coopérations africaines, (Sénégal, Burkina-Faso, Madagascar, Maroc) feront l'objet d'une attention particulière dans tous les domaines qui les concernent (agriculture, énergie, gouvernance locale, formation, jeunesse, développement économique et innovation,...). Cette attention portera notamment sur la coopération avec la région marocaine du Souss Massa dont 2021 marquera la relance après plusieurs années de moindre activité. La poursuite des projets soutenus financièrement par l'Agence Française de Développement (dispositif FICOL) et par l'Union européenne à Madagascar et au Burkina-Faso seront également suivis très attentivement en vue de renforcer à l'avenir ces soutiens importants.

Au Vietnam, la coopération en cours avec deux provinces du pays, sera développée sur les sujets du développement économique, du tourisme, de l'agriculture, de l'apprentissage de la langue française notamment.

Dans un même esprit d'appui au développement et de contribution à la réalisation des ODD (Objectifs de Développement Durable), le soutien que la Région apporte aux opérateurs du développement solidaire et de l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale sera poursuivi avec le renouvellement du dispositif d'appels à projets.

De même la Région continuera d'appuyer l'action des organismes qui fédèrent les acteurs de la coopération internationale (réseau régional multi-acteurs

« So'Coopération », réseau des associations de solidarité internationale « RADSI »). Avec l'appui de So'Coopération, elle s'efforcera en particulier de favoriser le rapprochement des collectivités locales de Nouvelle-Aquitaine qui agissent au niveau international, objectif inscrit dans la feuille de route et qui n'a pu être poursuivi normalement en 2020. L'appui à l'Institut des Afriques (IdAf) qui fédère les acteurs du monde culturel, universitaire, associatif travaillant avec le continent africain sera renforcé avec le lancement du chantier de rénovation de l'immeuble de la rue du Mirail à Bordeaux qui permettra d'accueillir l'institut fin 2021.

Dans le cadre de ses coopérations avec les régions de pays développés, la Nouvelle-Aquitaine s'efforcera de développer et diversifier les échanges avec sa région partenaire du Hubei en Chine tout en tenant compte du contexte particulier des relations avec ce pays.

Avec le Québec, le report des assises de la coopération décentralisée, initialement prévues en Nouvelle-Aquitaine en 2020, amènera à une réflexion sur leur possible reprogrammation en 2021, tandis que les dynamiques d'échange dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche, du développement économique, de la santé et de silver economy, de la culture, de la jeunesse seront maintenues en valorisant leur dimension francophone.

Plus généralement, s'agissant de la francophonie, un travail sera conduit pour renforcer la concertation entre les acteurs concernés à l'échelle régionale, pour appuyer ces acteurs (notamment ceux du secteur culturel dans le cadre de la convention conclue avec l'institut Français) et pour développer les projets d'échange au sein de l'AIRF (Association Internationale des Régions Francophones), notamment au sujet de l'électrification rurale décentralisée en Afrique de l'Ouest.

Outre l'AIRF, la région poursuivra son implication dans les associations et réseaux (Cités Unies France notamment) qui fédèrent les collectivités et organisations agissant dans le domaine international.

Enfin la Nouvelle-Aquitaine mettra en œuvre en 2021 les orientations définies par la feuille de route « Actions extérieures » de favoriser la promotion de l'expertise Nouvelle-Aquitaine à l'international. Ainsi entrera en application la convention de partenariat conclue avec Expertise France à la fin de l'année 2020. Cela permettra de développer en particulier les projets déjà engagés en Tunisie et au Maroc.

Dans une même volonté de favoriser les partenariats internationaux, la Région poursuivra son soutien à l'agence Interco Nouvelle-Aquitaine dont l'activité consiste dans le développement d'échanges économiques, principalement dans le secteur agro-alimentaire.

# Pilier 3. Aménagement du territoire

## 3.11 - Vie associative et Egalité

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Développer la vie associative</b>						
42	4042010	SOUTIEN A L'EMPLOI ASSOCIATIF	-	-	525 000,00	3 155 000,00
42	4042020	DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	400 000,00	340 400,00	877 154,00	1 081 812,00
91	2000311001	Aides à l'emploi	-	-	-	2 600 000,00
SOUS TOTAL			400 000,00	340 400,00	1 402 154,00	6 836 812,00
<b>Promouvoir la solidarité et l'égalité</b>						
42	4022030	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	1 000 000,00
42	4042030	SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ	600 000,00	441 850,00	973 104,00	1 200 000,00
SOUS TOTAL			600 000,00	441 850,00	973 104,00	2 200 000,00
TOTAL			1 000 000,00	782 250,00	2 375 258,00	9 036 812,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>1 000 000,00</i>	<i>786 450,00</i>	<i>2 500 272,00</i>	<i>9 580 232,00</i>

# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## Vie associative et égalité

---

### **OBJECTIF N° 1 : DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE**

Les associations en Nouvelle-Aquitaine participent à la cohésion de la société, partagent les missions de service public et irriguent l'économie des territoires. Le monde associatif est ainsi touché de plein fouet par la crise sanitaire qui amenuise le lien social, attaque les ressources financières des adhérents et confine les bénévoles.

La redéfinition du modèle économique des associations est plus que jamais à l'ordre du jour et les outils cofinances par l'institution régionale répondent pleinement à ce besoin de professionnalisation : en interne par la formation des bénévoles, en externe par le recours aux consultants extérieurs des DLA, sectoriellement par le financement des têtes de réseaux qui doivent mieux accompagner leurs adhérents, en vue d'actionner les aides publiques d'urgence notamment.

Dans ce cadre d'aides publiques d'urgence, le Conseil Régional propose en 2021 aux associations l'activation de 3 leviers :

- un dispositif ad hoc de financement des emplois associatifs ex-Limousin,
- un accompagnement à l'investissement porté à 50% des achats dans une période où la capacité d'autofinancement des structures a fondu,
- la réactivation du fonds d'urgence, soutien financier conjoncturel en complément du fonds national de solidarité de l'Etat, à destination des associations de 3 à 49 salariés confrontées à une fermeture administrative ou à une activité réduite du fait du confinement.

### **OBJECTIF N° 2 : PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EGALITE**

La crise sanitaire a comptabilisé un nombre exponentiel de signalements de violences intrafamiliales, nombre jugé éloigné de la réalité des actes commis sur les femmes par leur conjoint ou ex-conjoint et estimé annuellement à 213 000 cas.

Durant la période du premier confinement, les violences en Nouvelle-Aquitaine ont connu une augmentation de 59%.

La COVID-19 a par ailleurs accru les besoins des associations caritatives qui font face à leurs publics traditionnels (bénéficiaires des minima sociaux, familles monoparentales...) mais aussi à des nouveaux demandeurs (étudiants, intérimaires...).



La Région soutient en fonctionnement et en investissement 4 grands réseaux œuvrant pour l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire régional : la Banque Alimentaire, le Secours Populaire Français, le Secours Catholique et les Restos du Cœur.

Plus que jamais en cette période critique pour les plus fragiles, le Conseil Régional entend faire preuve de volontarisme politique en accompagnant les actions associatives en faveur de l'égalité, de la lutte contre les discriminations et de la solidarité.

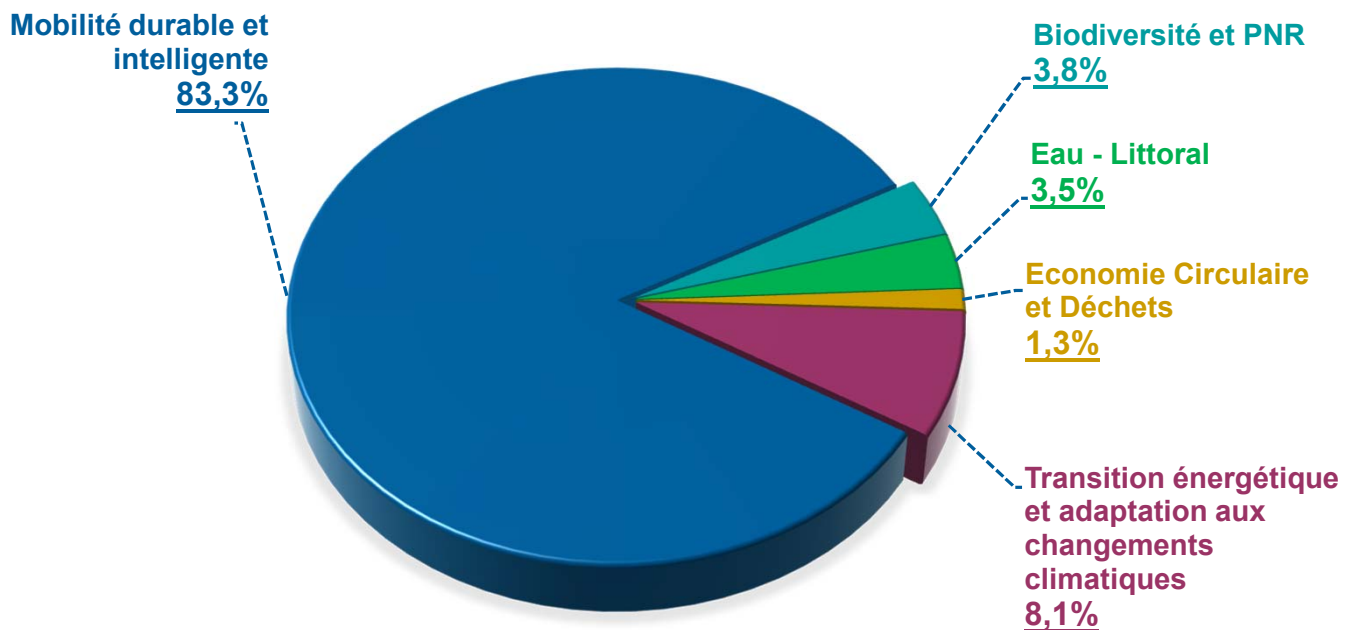


# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

## Pilier 4. Transition énergétique et écologique en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
4.1 - Biodiversité et PNR	10,35	5,26	15,90	10,43	15,69
4.2 - Eau - Littoral	13,20	11,00	4,90	3,60	14,60
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,00	3,50	3,30	2,00	5,50
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	43,06	26,26	8,28	7,17	33,43
4.5 - Mobilité durable et intelligente	6,40	27,66	306,89	316,49	344,15
<b>TOTAL</b>	<b>79,01</b>	<b>73,68</b>	<b>339,27</b>	<b>339,69</b>	<b>413,37</b>
BUDGET PRIMITIF 2020	78,03	73,49	331,60	333,97	407,46

### Part des CP dans le pilier en %



## Pilier 4. Transition énergétique et écologique

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
4.1 - Biodiversité et PNR	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	10 350 000,00	5 260 000,00	15 900 000,00	10 431 000,00
	SOUS-TOTAL	10 350 000,00	5 260 000,00	15 900 000,00	10 431 000,00
4.2 - Eau - Littoral	Préserver le littoral et les ressources en eau	13 200 000,00	11 000 000,00	4 900 000,00	3 600 000,00
	SOUS-TOTAL	13 200 000,00	11 000 000,00	4 900 000,00	3 600 000,00
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	Réduire les déchets et développer l'économie circulaire	6 000 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 000 000,00
	SOUS-TOTAL	6 000 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 000 000,00
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	Accompagner la transition énergétique des territoires	2 220 000,00	1 727 130,00	-	55 000,00
	Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique	26 040 000,00	17 931 870,00	8 130 000,00	6 780 000,00
	Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux	14 800 000,00	6 600 000,00	147 500,00	336 000,00
	SOUS-TOTAL	43 060 000,00	26 259 000,00	8 277 500,00	7 171 000,00
4.5 - Mobilité durable et intelligente	Favoriser le report modal de la route vers le rail	6 398 667,00	27 658 307,21	305 978 168,00	315 269 548,00
	Développer l'intermodalité des différents modes de transport	0,00	-	910 000,00	1 223 260,00
	SOUS-TOTAL	6 398 667,00	27 658 307,21	306 888 168,00	316 492 808,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>79 008 667,00</b>	<b>73 677 307,21</b>	<b>339 265 668,00</b>	<b>339 694 808,00</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>		<b>78 031 000,00</b>	<b>73 486 529,70</b>	<b>331 602 620,00</b>	<b>333 973 290,00</b>

# Pilier 4. Transition énergétique et écologique

## 4.1 - Biodiversité et PNR

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Préserver la biodiversité et les ressources naturelles						
71	4071020	ENVIRONNEMENT - BIODIVERSITÉ - PNR	10 350 000,00	5 260 000,00	15 900 000,00	10 431 000,00
SOUS TOTAL			10 350 000,00	5 260 000,00	15 900 000,00	10 431 000,00
TOTAL			10 350 000,00	5 260 000,00	15 900 000,00	10 431 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>8 716 000,00</i>	<i>4 384 906,00</i>	<i>15 175 000,00</i>	<i>10 347 623,00</i>

# TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

## Biodiversité et Parcs Naturels Régionaux

---

### OBJECTIF : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

Les travaux d'Ecobiose démontrent que la biodiversité s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur du XXI<sup>e</sup> siècle, au même titre que le climat. En effet, la biodiversité subit une érosion alarmante, mais elle joue aussi et avant tout un rôle capital pour les sociétés humaines à travers le fonctionnement des écosystèmes dans lesquels nos sociétés puisent l'essentiel de leurs ressources.

La Région Nouvelle-Aquitaine présente une grande diversité de caractéristiques pédo-écologiques, hydrologiques et climatiques, générant une grande diversité de productions dépendant des ressources naturelles. La biodiversité, les services écosystémiques et les écosystèmes sont cependant partout sous pression anthropique du fait des changements globaux incluant la pression démographique, les changements d'usage des sols et le changement climatique.

L'époque actuelle est décrite comme l'ère de la sixième extinction de masse des espèces ; les politiques publiques en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques ont été jusqu'à maintenant globalement insuffisantes et/ou peu efficaces.

C'est pourquoi, **la Région a placé la biodiversité au cœur de sa feuille de route pour la transition écologique et environnementale Néo Terra. En 2021, cet engagement participera également à la relance par la transition écologique.**

Cela se traduira notamment par :

- **La poursuite de la politique volontariste, impulsé en 2020 par la feuille de route Néoterra, du Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine en matière d'acquisition foncière d'espaces naturels à forts enjeux**, comme les forêts anciennes ou les zones humides mais également en matière de gestion conservatoire de ces espaces,
- **La création de deux nouvelles Réserves Naturelles Régionales** et l'accompagnement de l'émergence de nouveaux de projets en lien avec les acteurs locaux et les territoires.
- Le déploiement de zones ateliers, associant chercheurs, sociaux professionnels et acteurs de la société civile, répondant aux recommandations du rapport Ecobiose sur les différents sociaux-écosystèmes.
- **Le renforcement de la préservation et de la restauration de la biodiversité au travers le déploiement de l'Appel à projet Nature et Transition** à destination : des collectivités, pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue et l'intégration de la biodiversité en ville par exemple ; des lycées et des entreprises par une gestion écologique de leurs espaces

naturels ; et de la recherche. La thématique Biodiversité et entreprises sera renforcée avec la mise en place d'actions collectives favorables à la biodiversité mise en œuvre par des entreprises volontaires.

- Poursuite des travaux d'élaboration et de concertation de la stratégie régionale pour répondre collectivement aux enjeux partagés sur la biodiversité et entraîner l'ensemble des acteurs publics mais également les acteurs socio-économiques, la recherche et la société civile vers le passage à l'action,
- La **poursuite du déploiement d'une politique en faveur des paysages et des pollinisateurs** initié dans le cadre du réseau régional des paysages en Nouvelle-Aquitaine et la mise en œuvre du plan pollinisateurs,

Par ailleurs en 2021, la **Région poursuivra l'accompagnement des 5 Parcs naturels régionaux néo-aquitains**. Elle s'appuiera sur eux comme relai local de sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique telle que défini dans sa feuille de route Néo Terra. Elle entend poursuivre le développement du potentiel d'innovation, d'expérimentation et d'exemplarité que représentent les PNR, en relai des priorités régionales, et au bénéfice de l'ensemble du territoire régional.

**Deux projets de rénovation de bâtiments à vocation touristique, culturelle, mais également économique, pourraient être actés en 2021** en arrêtant définitivement leur plan de financement dans le cadre du plan de relance : le mas de Nadaud au sein du PNR Périgord-Limousin et la maison du PNR Médoc. Ces sites contribueront à une relance économique durable et non-délocalisable en milieu rural (tourisme local, filière bois, tiers lieux notamment).

On peut souligner **en 2021 la réalisation d'un programme inter-parcs « abeilles sauvages »**, symbole de la synergie à trouver entre les parcs, et leur pertinence pour mettre en œuvre les politiques régionales.

En parallèle, la **Région poursuivra la démarche de longue haleine de création de 2 nouveaux PNR – Gâtine Poitevine et Montagne Basque – en lien étroit avec ces 2 territoires**. Elle se prononcera également sur l'opportunité de créer un nouveau PNR sur les marais littoraux de Charente-Maritime.

La feuille de route Neoterra ambitionne également l'appropriation par 100 % des néo-aquitains des enjeux et des risques présentés par les rapports « Ecobiose » sur l'érosion de la biodiversité et « Acclimaterra » sur le changement climatique et ses conséquences. La Région s'attachera en 2021 à poursuivre ses efforts en direction de cet objectif ambitieux, à travers :

- La **poursuite de l'accompagnement et de l'orientation stratégique des associations compétentes en matière d'éducation à l'environnement**. Leur soutien permet de décupler la capacité de communication des messages que la Région souhaite porter, selon des méthodologies adaptées à divers publics et dans des territoires variés.
- Le **renforcement de l'appel à manifestation d'intérêt « Sciences grandeur nature » à destination des lycéens** de la Région.
- Le financement, appuyé sur un règlement d'intervention à valider fin 2020, de manifestations, salons, événements, susceptibles de contribuer à l'éducation à l'environnement.

# Pilier 4. Transition énergétique et écologique

## 4.2 - Eau - Littoral

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Préserver le littoral et les ressources en eau</b>						
58	3053548	TFRILDIG - FRIL DIGUE	-	3 500 000,00	-	-
74	4074010	ENVIRONNEMENT EAUX	9 000 000,00	3 000 000,00	4 000 000,00	2 800 000,00
76	4076010	ENVIRONNEMENT LITTORAL	4 200 000,00	4 500 000,00	900 000,00	800 000,00
SOUS TOTAL			13 200 000,00	11 000 000,00	4 900 000,00	3 600 000,00
TOTAL			13 200 000,00	11 000 000,00	4 900 000,00	3 600 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>14 845 000,00</i>	<i>11 879 094,00</i>	<i>5 522 000,00</i>	<i>3 608 299,00</i>



# TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

## Eau - littoral

### OBJECTIF : PRESERVER LE LITTORAL ET LES RESSOURCES EN EAU

#### 1/ Préserver et protéger la ressource en eau

L'augmentation des pressions sur l'eau, disponible en quantité finie, insubstituable et irremplaçable, associée à l'altération des milieux font de la préservation de cette ressource naturelle un enjeu majeur tant pour l'Homme que pour l'environnement, le développement socio-économique et l'aménagement du territoire. A ce titre, l'eau fait partie du bien commun de la nation.

La Région Nouvelle-Aquitaine « terre des eaux mêlées », malgré la diversité des ressources disponibles (cours d'eau, nappes, étangs, zones humides...) n'échappe pas aux problématiques de pénurie et de qualité de la ressource en eau : 2/3 des masses d'eau superficielles considérées comme dégradées, 1/3 des masses d'eau souterraines en mauvais état chimique...

Les pressions que subit cette ressource seront accentuées par les effets attendus du changement climatique : croissance tendancielle de la température moyenne annuelle, décroissance globale des précipitations, augmentation de l'évapotranspiration assortie d'assèchement de sols, diminution de la recharge des nappes de l'ordre de 30 à 50%, baisse de 20 à 30% des débits moyens à l'horizon 2030, réduction de l'enneigement.

**C'est pourquoi la Région a fait de la préservation et de la protection de la ressource en eau une ambition forte de sa feuille de route pour la transition écologique et environnementale Néo Terra. Il s'agit de prôner une gestion raisonnée et solidaire de l'eau, permettant de garantir une juste adéquation des besoins et des capacités naturelles ainsi qu'un accompagnement des acteurs locaux, des collectivités, du monde agricole et de l'industrie vers des modèles de gestion de la ressource sobres.** L'objectif est de permettre une réponse pertinente aux enjeux de santé publique, de préservation de la quantité et de la qualité des eaux en maintenant l'attractivité et le développement du territoire.

Au travers de son plan de transformation et de reconquêtes technologiques, la Région entend faire de la sobriété des usages de l'eau un nouvel enjeu et une opportunité de développement pour les entreprises néo-aquitaines.

Aussi, la Région entend, en 2021 :

- Accentuer la préservation et la restauration de la ressource en eau et les milieux aquatiques associés avec la mise en place de nouvelles démarches de gestion intégrée à l'échelle de bassin versant (SAGE, Plan pluriannuel de gestion, contrat milieux aquatiques, ...), ou d'appels à projets (zones humides, continuité écologique...) permettant une mise en adéquation des usages et de la préservation de la ressource en eau à long terme.

- S'engager dans un nouveau programme Re-Resources de protection des aires d'alimentation de captages prioritaires plus ambitieux notamment en matière de limitation des pesticides.
- Sensibiliser les entreprises industrielles et les accompagner en vue d'améliorer leur efficacité hydrique,
- Dans le cadre de son Plan de transitions et de rénovation technologique, accompagner la filière eau néo-aquitaine notamment afin de lui permettre de lutter contre les ruptures d'approvisionnement en fourniture et matériel et de mieux recruter et gérer les compétences en son sein.
- Jouer un rôle d'accélérateur sur des sujets émergents tels que le traitement des micropolluants et le Réutilisation des Eaux Usées, et qui allient préservation de la ressource eau tant en qualité que quantité et développement de nouveaux marchés pour les entreprises néo-aquitaines.
- Se positionner comme un acteur phare de l'eau en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux et en veillant à décloisonner le petit cycle et le grand cycle de l'eau.

L'ensemble de ces actions seront menées en concertation et partenariats avec les Agences de l'eau, dans le cadre de la convention de partenariat signée en 2020 qui a notamment comme objectifs de mieux mettre en cohérence les politiques publiques de l'eau.

## **2/ Une politique en faveur de la préservation du littoral**

La richesse environnementale et paysagère du littoral néo-aquitain est support à de nombreux secteurs économiques : tourisme, pêche et conchyliculture, filière bois. Le bon état de ces milieux contribue également à la limitation de certains risques côtiers comme l'érosion ou la submersion. Ces écosystèmes littoraux sont menacés par le changement climatique et ses conséquences ainsi que par la pression démographique qui s'exerce sur le littoral.

L'enjeu de la politique régionale est de rechercher le meilleur équilibre entre la vulnérabilité des environnements (perte de biodiversité par exemple), la menace des aléas naturels (submersion, érosion) et les impacts de l'occupation économique et humaine croissante (artificialisation de la côte, dégradation, pollutions...).

L'ambition de la Région est de garantir la qualité de son littoral qui constitue un patrimoine à forte valeur ajoutée pour l'économie et l'attractivité de son territoire. Ainsi, elle veille à aborder ces sujets de manière globale et durable en tenant compte des spécificités du littoral de Nouvelle-Aquitaine, sableux au sud, endigué au nord et ponctuellement rocheux.

En 2021, la Région veillera notamment à :

- Valider les conventions permettant l'intégration pleine et entière des acteurs de Charente Maritime, et notamment son conseil départemental, à l'Observatoire de la Côte de Nouvelle Aquitaine, outil d'expertise partagée pour objectiver les évolutions des risques côtiers ;
- Poursuivre les partenariats établis (conservatoire du littoral, ONF) pour une gestion sur la façade Atlantique qui permette de préserver au mieux l'environnement littoral mais aussi ses milieux associés (lacs, forêt, zones humides, marais endigués).
- Poursuivre son intervention en faveur de la réduction des risques littoraux, engagement pris dans la feuille de route Neoterra et indispensable au maintien de l'attractivité régionale. Le développement de la culture du risque fera l'objet d'une attention particulière.
- Accompagner des opérations exemplaires de relocalisation des enjeux menacés par des risques inéluctables (érosion, submersion), intégrant le maintien des activités économiques et/ou de promotion de littoral dans le projet de repli (centre hélio-marin de Labenne par exemple).
- Développer la connaissance, initier des process techniques et des comportements innovants pour améliorer la qualité des eaux du littoral
- Innover en investissant dans la préservation et la restauration de marais littoraux, au bénéfice d'une réduction des risques, de la préservation de la biodiversité et du soutien à des activités économiques du secteur primaire (saliculture, conchyliculture, agriculture) et du tourisme écoresponsable.

# Pilier 4. Transition énergétique et écologique

## 4.3 - Economie Circulaire et Déchets

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Réduire les déchets et développer l'économie circulaire						
71	4071010	ENVIRONNEMENT DÉCHÊTS	6 000 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 000 000,00
SOUS TOTAL			6 000 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 000 000,00
TOTAL			6 000 000,00	3 500 000,00	3 300 000,00	2 000 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>6 000 000,00</i>	<i>3 496 000,00</i>	<i>3 470 000,00</i>	<i>2 075 078,00</i>

# TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

## Economie circulaire et déchets

---

### **OBJECTIF : REDUIRE LES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

Le rôle des Régions est clé pour faire émerger des territoires de projets, grâce à sa compétence élargie d'animation et de coordination de l'économie circulaire instaurée par l'article 109 de la loi anti gaspillage pour une économie circulaire de 2020. La Région Nouvelle-Aquitaine a favorisé depuis plusieurs années une dynamique inclusive : plateformes, réseaux, assises régionales, observatoire, soutien aux entreprises, appel à projets.

L'action de la Région en matière de déchets-économie circulaire s'articule autour de 3 enjeux :

- préserver nos ressources par une utilisation efficiente,
- créer de la valeur ajoutée et générer de l'emploi,
- développer de nouvelles filières innovantes.

Autour de ces 3 grands enjeux, le programme d'actions régional 2021 économie circulaire-déchets est bâti sur **4 axes stratégiques**.

#### **1/ Réussir la transition vers l'économie circulaire**

En 2021 seront menées des actions transverses destinées à créer les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire ; ces actions vont du développement des réseaux d'animation (plateforme collaborative RECITA) à la sensibilisation du grand public (par la promotion d'appels à projets comme « familles zéro déchets » ou « réduisons nos déchets à la source »), en passant par l'observation des flux de ressources (soutien à l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire). Il s'agira d'accompagner les actions visant à aider les acteurs du territoire à répondre aux mutations en cours et à accompagner les changements, à favoriser l'innovation et l'économie circulaire ; l'éco conception, l'économie de la fonctionnalité, ou encore la RSE.

#### **2/ Soutenir la relance par la transition écologique**

Cet axe entend soutenir à la fois les acteurs déjà engagés, mais aussi à créer les conditions pour que de nouvelles initiatives puissent voir le jour et faire exemples, en apportant les outils techniques et financiers nécessaires.

En soutenant de manière significative en 2021 l'investissement productif dans les entreprises, cette action vise à faciliter leur transition vers le modèle de l'économie circulaire, de développer ou pérenniser les activités de production, de développer de nouvelles filières de valorisation pouvant accroître la résilience du territoire. Cette action s'intégrera pleinement avec les diagnostics usine du futur et notamment le parcours usine durable.

Il s'agit également de mobiliser les collectivités locales qui au travers de leurs compétences dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

ménagers et assimilés, du développement économique et de l'animation territoriale, ont un rôle à jouer pour agir en faveur de l'économie circulaire. Afin de mettre en œuvre le plan de relance du 5 octobre 2020 l'appel à projet « Ecologie Industrielle et Territoriale » sera reconduit en 2021 et intégrera un nouveau volet permettant d'intégrer la gestion de l'eau.

### **3/ Développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel**

En 2021 seront initiées ou poursuivies des actions relatives aux filières à fort enjeu de flux (BTP, agri/agroalimentaire) ou qui présentent de fortes opportunités (plastique, DMA, filière déchet en tant que ressource).

- Filière déchets du BTP : Les installations de tri /valorisation de déchets inertes performantes sont aujourd'hui encore peu nombreuses et afin de faciliter le déploiement et encourager le recyclage, la région poursuivra en 2021 son objectif de création de 50 plateformes sur le territoire en vue d'aboutir à un maillage du territoire optimisé en respectant le principe de proximité des lieux de valorisation.
- Filière biodéchets et agroalimentaire : Le soutien aux opérations de tri sélectif des biodéchets, indispensables à la réduction des déchets traités par les collectivités sera poursuivi en 2021, tout comme l'action régionale de soutien à l'innovation en agroalimentaire dans la réduction des pertes alimentaires.
- Filière plastique : En vue d'atteindre les objectifs de la feuille de route Néoterra, le soutien au réemploi et aux activités de réduction de l'usage des plastiques via leur substitution, l'écoconception, le biosourçage, tout comme le soutien au recyclage du plastique sera amplifié.
- Filière déchet en tant que ressource : L'action de la Région en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation, qui contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets, sera poursuivie en 2021.

### **4/ Animer et accompagner les territoires dans l'atteinte des objectifs Néoterra**

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide et complète du volet déchet du SRADDET et des objectifs Néoterra, l'implication de tous les acteurs (collectivités, éco-organismes, citoyens, entreprises...) sera recherchée en 2021. Ainsi l'animation locale, le travail d'ingénierie de projets dans les territoires assurés auparavant en partie par les Conseil Départementaux, nécessitera une forte mobilisation des équipes. La Région travaillera en ce sens à l'élaboration d'une feuille de route animation territoriale qui pourra se traduire notamment par la mise en place de conventions d'objectifs avec les EPCI du type de celle mise en œuvre en 2020 avec Cyclad.

# Pilier 4. Transition énergétique et écologique

## 4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>Accompagner la transition énergétique des territoires</b>						
71	3070438	NEID - ENERGIE ET DECHETS	-	99 000,00	-	-
71	3070440	NEID-CPL - FDS RGL EXCELLENCE ENVRTALE - CPER14/20	-	156 000,00	-	-
71	3070460	NFID-CPL - FDS RGL EXCELLENCE ENVRTALE - CPER14/20	-	-	-	55 000,00
75	4075010	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES	2 220 000,00	1 472 130,00	-	-
SOUS TOTAL			2 220 000,00	1 727 130,00	-	55 000,00
<b>Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique</b>						
54	3070481	NILOG - LOGEMENT INVESTISSEMENT	-	355 700,00	-	-
75	4075010	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES	-	-	3 251 500,00	2 738 000,00
75	4075020	SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES INNOVANTES	9 400 000,00	3 379 000,00	399 000,00	446 500,00
75	4075030	SOLUTIONS ENERGETIQUES MATURES	16 100 000,00	14 097 170,00	1 479 500,00	1 795 500,00
75	4075040	SARE - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE	540 000,00	100 000,00	3 000 000,00	1 800 000,00
SOUS TOTAL			26 040 000,00	17 931 870,00	8 130 000,00	6 780 000,00
<b>Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux</b>						
0202	2000633010	Reversements, régularisations, remises de dette	-	-	-	86 000,00
222	4022012	INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE	14 455 850,00	5 361 316,79	147 500,00	143 413,32
222	315043	PPI 4 - MAITRISE DE L'ENERGIE	-	100 000,00	-	-
222	3022202	EI-PCET - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	-	500 000,00	-	-
224	4022012	INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE	344 150,00	638 683,21	-	106 586,68
SOUS TOTAL			14 800 000,00	6 600 000,00	147 500,00	336 000,00
TOTAL			43 060 000,00	26 259 000,00	8 277 500,00	7 171 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>41 720 000,00</i>	<i>27 062 992,70</i>	<i>5 450 000,00</i>	<i>5 384 643,00</i>

# TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

## Transition énergétique et adaptation au changement climatique

---

L'objectif de neutralité carbone nécessaire au respect de l'Accord de Paris, implique une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5%/an. A titre indicatif pour mesurer l'effort à fournir, cela représente la baisse que le monde connaîtra sur l'année 2020 en raison de la crise sanitaire.

La politique Energie-Climat mise en œuvre par la Région vise ainsi à réduire l'impact du dérèglement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (par l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la mobilité propre). Elle encourage également, sur la base des travaux du Conseil scientifique Acclimaterra, l'adaptation des territoires au changement climatique. Elle est donc au cœur même de NEOTERRA. Elles participent également au Plan de relance régional puisqu'elle permet :

- une meilleure compétitivité des entreprises (baisse de leur facture énergétique),
- un complément de revenus pour les agriculteurs (méthanisation),
- de l'activité pour les artisans du secteur du bâtiment (rénovation énergétique),
- de l'activité économique dans l'installation des énergies renouvelables.

### **OBJECTIF N°1 : ACOMPAGNER UNE TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE PORTEE PAR LES TERRITOIRES ET LES CITOYENS**

#### **1/ Accompagner les territoires dans leur transition énergétique et climatique**

Dans le cadre des ambitions Néo-Terra, la Région renforcera le réseau des territoires exemplaires (Territoires à Energie Positive) dont les plus performants seront soutenus pour trois ans de plus, et aidera d'autres territoires à s'engager dans cette dynamique. Elle permettra un accès de tous les territoires aux nombreuses ressources et retours d'expériences capitalisés. Elle veillera également à ce que les nouveaux Plans Climat-Air-Energie Territoriaux élaborés par les collectivités de la région s'inscrivent dans le volet Energie-Climat du SRADDET, et s'appuiera sur l'observatoire régional 'AREC' afin de bénéficier d'un suivi dynamique de ces démarches.

#### **2/ Encourager l'adaptation au changement climatique**

Comme le rappelle régulièrement Hervé Le Treut, Président de l'association AcclimaTerra, tous les modèles scientifiques montrent que les changements ont débuté, vont se poursuivre, et engendreront à court et moyen termes un impact environnemental et social lourd de conséquences. C'est pourquoi, la Région souhaite renforcer l'intégration des enjeux liés à l'adaptation au changement climatique au sein des politiques régionales, et définira une stratégie régionale volontariste. Par ailleurs, les scientifiques d'Acclimaterra poursuivront leurs



interventions auprès des EPCI. Ce travail de diffusion auprès des territoires sera d'autant plus efficace qu'il se réalisera de manière coordonnée avec le réseau des Centres de diffusion des sciences soutenus par ailleurs par la Région.

### **3/ Favoriser l'appropriation et la participation citoyennes à la Transition énergétique et climatique**

Le développement des énergies renouvelables sera d'autant vertueux qu'il s'inscrira dans des stratégies locales de transition énergétique portées par les élus et les citoyens. La Région poursuivra ainsi son soutien à l'ancrage local des projets et leur appropriation, encouragera la sensibilisation et la formation, répondant ainsi à l'Ambition 1 de NéoTerra, « *Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique* ».

## **OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUEVELABLE ET AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

### **1/ Améliorer l'efficacité énergétique**

En application du Programme régional d'efficacité énergétique (PREE) et de la feuille de route Bâtiments durables, votés en 2020, la Région encouragera la rénovation énergétique du logement dans un objectif de rénovation globale et de lutte contre la précarité. Dans ce cadre, une refonte des multiples réseaux de Conseillers Energie a été réalisée afin d'établir dès début 2021 des Plateformes de rénovation énergétique portées par les EPCI, véritables guichets uniques du conseil aux ménages et de leur accompagnement. Ce nouveau réseau sera financé pour moitié par les Certificats d'économie d'énergie (Programme SARE de l'Etat), et pour moitié par les EPCI et la Région, cette dernière étant responsable de la gestion de ce dispositif. De plus, la SEM Artee a fait l'objet d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir son évolution.

Par ailleurs, en application du Plan de relance régional, un nouveau dispositif sera mis en œuvre concernant la rénovation énergétique des bâtiments publics, permettant ainsi Transition énergétique et activités économiques pour la filière. Ce programme associera à la fois rénovation énergétique des bâtiments publics et leur sortie des énergies fossiles (en verdissant leur mode de chauffage). L'action sera, dans un premier temps ciblée sur les bâtiments ayant un taux significatif d'occupation et se situant sur les territoires les plus vulnérables.

Afin de préparer l'avenir, la Région poursuivra également le soutien aux expérimentations de solutions énergétiques innovantes dans les bâtiments, en lien avec les centres technologiques régionaux (Nobatek et Tipee). La structuration des filières d'éco matériaux et de construction durable sera par ailleurs poursuivie.

Enfin, l'industrie représentant un tiers de la consommation finale d'énergie, la Région poursuivra l'accompagnement des projets d'amélioration de la compétitivité énergétique des entreprises de production, en particulier via des Contrats de partenariat pluriannuels avec celles qui consomment plus de 100 GWh/an, et via l'Appel à projets régional, en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises.

## **2/ Favoriser la production d'énergies renouvelables et la structuration de filières**

En parallèle de l'efficacité énergétique, il est nécessaire, à l'horizon 2030, de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et pour cela d'augmenter de 40% notre production d'énergies renouvelables.

Sur la base du scénario régional '100% Gaz renouvelable à 2050' présenté début 2020, la Région poursuivra le développement de la méthanisation à travers le dispositif régional d'animation MéthaN-Action qui assure l'émergence et l'accompagnement des porteurs de projets. Un travail collaboratif avec la filière agricole et France Nature Environnement a permis également la définition d'un cahier des charges spécifique concernant l'usage vertueuse des Cultures intermédiaires (CIVE). Le soutien au gaz vert passera par ailleurs par l'accompagnement de projets innovants et expérimentaux pour préparer l'avenir (gazéification, méthanation et *Power to gaz*). Enfin, suite au vote de la Feuille de route Hydrogène, un Appel à Projets spécifique soutiendra la création d'écosystèmes locaux intégrant à la fois production, distribution et stockage.

Le soutien à la production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique, réseaux de chaleur) sera poursuivi en cohérence avec l'ADEME, via ses Contrats d'objectif territorial (COT), et les Fonds FEDER.

Concernant l'électricité verte, la Région, dont le territoire est devenu premier producteur d'électricité solaire en France, souhaite développer des Contrats d'achat de gré à gré entre industriels régionaux et développeurs. L'objectif est de garantir aux industriels une électricité verte, locale, et à coût compétitif à long terme (facture sécurisée sur 15 ans). Par ailleurs, un Appel à Projets sera lancé pour encourager l'agrivoltaïsme associant les acteurs du monde agricole, ceux de l'énergie et de l'environnement compte tenu des enjeux liés à la biodiversité et au foncier.

Enfin, la Région poursuivra son accompagnement à l'autoconsommation individuelle et collective en utilisant des dispositifs de stockage et en encourageant les expérimentations dans le domaine du stockage stationnaire.

## **3/ Encourager une mobilité propre**

En plus des actions réalisées sur les transports régionaux dont la Région a la charge, des initiatives particulières seront poursuivies au titre de la politique Energie-Climat, afin d'encourager la mobilité propre des acteurs du territoire. Le transport routier, dont le parc de véhicules roule exclusivement au diesel, est une des sources majeures d'émissions de polluant et de gaz à effet de serre. Le soutien à la mobilité biogaz pour le transport de marchandises et de voyageurs, avec la mise en place d'infrastructures régionales d'avitaillement en BioGNV (gaz pour véhicule issu de la méthanisation) sera une priorité : accompagnement des stations, et renouvellement des flottes de camions et de cars. En parallèle, l'accompagnement de l'essor de la mobilité électrique sera principalement axé sur l'innovation avec le soutien aux infrastructures de recharge ultra-rapide.

De plus, l'accompagnement des expérimentations Hydrogène et Bioéthanol, destinées aux transports de marchandises et de voyageurs sera renforcé, avec un soutien à la production, au stockage et à l'usage dans les véhicules, pour une mobilité décarbonnée. Pour chacune de ces technologies, un travail particulier sera réalisé afin de structurer les filières régionales correspondantes.

#### **4/ Mobiliser la finance durable au service de Neoterra**

Les ambitions de la feuille de route Néo-Terra supposent également une mobilisation de financements innovants afin d'accélérer les transitions. Tout d'abord, l'émission d'obligations vertes (*green bonds*), qui permettra de financer des investissements d'envergure. Une obligation verte est un emprunt émis sur le marché auprès d'investisseurs pour permettre de financer des projets contribuant à la transition énergétique et écologique. Aujourd'hui, le marché des obligations vertes est en plein essor (plusieurs Régions françaises s'étant déjà investies sur ce sujet) et permet de financer des grands projets à des conditions très attractives. Enfin, les opérations d'économies d'énergie réalisées sur le patrimoine régional (les lycées en particulier) seront valorisées via une gestion optimisée d'obtention de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Cela permettra à la Région de bénéficier de recettes nouvelles.

#### **OBJECTIF N°3 : AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS REGIONAUX**

Ce programme complète les actions de rénovation globales du patrimoine des lycées qui, par l'application du « Guide environnemental de construction et de rénovation durables dans les lycées » contribuent à l'amélioration continue de la performance environnemental et énergétique des bâtiments des lycées.

A ce titre, afin de permettre à la Région de continuer à positionner ses lycées dans la perspective de l'atteinte du « Facteur 4 » en 2050, trois axes d'actions principales sont investis :

- La résorption de points noirs énergétiques (isolation, régulation, optimisation d'équipements, etc.),
- La mise en œuvre de substitution d'énergies fossiles par des d'énergies renouvelables décarbonnées (géothermie, bois énergie, aérothermie, etc.),
- Investissements liés au gros entretien et le renouvellement des équipements des installations thermiques dans les lycées.

# Pilier 4. Transition énergétique et écologique

## 4.5 - Mobilité durable et intelligente

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Favoriser le report modal de la route vers le rail</b>						
811	4081110	TER - MODERNISATION DU PARC MATERIEL - ACQUISITION MATERIEL	0,00	3 810 000,00	-	-
811	4081120	TER - MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	-	10 957 282,20	-	-
811	4081130	TER - EXPLOITATION DU RESEAU	-	-	303 690 268,00	303 864 703,00
811	4081140	TER - TARIFICATIONS	-	-	-	200 000,00
811	4081150	TER - INFORMATION - COMMUNICATION - EVENEMENTIEL	125 000,00	125 000,00	270 000,00	270 000,00
811	4081160	TER - PILOTAGE ET STRATEGIE	-	-	437 900,00	1 066 675,00
811	4081230	RER METROPOLITAIN	395 667,00	1 048 816,67	0,00	21 000,00
811	216016	EXPLOITATION DU RESEAU	-	-	1 250 000,00	250 000,00
811	3080384	IFTI - TER - FONCTIONNEMENT	-	-	-	9 337 170,00
811	2000212060	Offrir transport rgal attractif /qualité - ancré durablmnt s	-	3 125,00	-	-
812	4081230	RER METROPOLITAIN	750 000,00	1 734 666,67	-	-
87	4081230	RER METROPOLITAIN	-	66 666,67	-	-
884	4088410	TRANSPORTS DE MARCHANDISE PAR VOIE FERREE	3 528 000,00	2 312 550,00	-	-
884	4088420	TRANSPORTS MARCHANDISES PAR VOIE FERREE DES LANDES	0,00	6 250 200,00	210 000,00	160 000,00
885	4088530	TRANSPORT DE MARCHANDISES REPORT MODAL	1 600 000,00	1 350 000,00	120 000,00	100 000,00
SOUS TOTAL			6 398 667,00	27 658 307,21	305 978 168,00	315 269 548,00
<b>Développer l'intermodalité des différents modes de transport</b>						
885	4088520	ETUDES ET ENQUETES MULTIMODALES	-	-	60 000,00	330 000,00
885	4088550	SYNDICAT MIXTE INTERMODAL NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	850 000,00	850 000,00
885	4088560	NOUVELLES MOBILITES	-	-	-	43 260,00
SOUS TOTAL			-	-	910 000,00	1 223 260,00
TOTAL			6 398 667,00	27 658 307,21	306 888 168,00	316 492 808,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>6 750 000,00</i>	<i>26 663 537,00</i>	<i>301 985 620,00</i>	<i>312 557 647,00</i>

# TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

## Mobilité durable et intelligente

---

### **OBJECTIF N°1 : FAVORISER LE REPORT MODAL DE LA ROUTE VERS LE RAIL**

En 2021, la Région poursuivra sa politique en faveur du report modal tant pour les voyageurs que les marchandises conformément aux orientations de la feuille de route de Néo-Terra en faveur du climat et de la protection de l'environnement.

#### **1/ Le transport ferroviaire de voyageurs**

##### **A - Modernisation du parc de matériel ferroviaire**

Conformément aux engagements régionaux pris pour verdir le parc de Ter, la Région continuera à suivre le programme national du Ter hybride et poursuivra le programme qu'elle a initié en 2020 pour la réalisation du premier train à batteries rechargeables de France tout en étudiant également les possibilités d'alimentation des rames exclusivement thermiques par les biocarburants mais aussi la technologie de piles à combustible alimentée par hydrogène. La possibilité de conversion au BioGNV des trains exclusivement thermiques pourra faire l'objet d'une première étude de faisabilité en 2021 afin de n'écarter aucune solution de verdissement du parc ferroviaire.

Les choix technologiques retenus influenceront sur la définition des besoins futurs de parc de matériel roulant, tenant compte d'une fréquentation en hausse constante (hors impact COVID) et incluant notamment le projet de RER Métropolitain.

La Région poursuit un programme pluriannuel de 10 M€/an d'investissement par an relatif à la régénération et à la pérennité de l'exploitabilité du parc de matériel roulant ferroviaire (renouvellement et révision d'organes et de composants).

En 2021, s'achèvera l'opération d'harmonisation de pelliculage des rames TER aux couleurs régionales.

##### **B - Exploitation du réseau**

- **La convention d'exploitation Ter**

La pandémie du coronavirus avec les deux confinements du printemps et de l'automne a impacté lourdement la fréquentation du réseau ferroviaire régional.

La Région a su adapter son plan de transport aux besoins des usagers (domicile-travail notamment). La COVID-19 risque d'avoir des conséquences durables sur la fréquentation des Ter et le niveau de recettes 2021. Il reste néanmoins difficile à ce stade de prévoir l'évolution de la pandémie et des mesures gouvernementales induites en 2021, ainsi que le comportement des usagers. Aussi, l'impact financier sur la convention d'exploitation TER, ne pourra être définitif qu'à l'issue de cette crise.

Par ailleurs, au Service Annuel 2021, dans le cadre du projet de RER métropolitain, les premières circulations dites « diamétralisées », c'est-à-dire sans changement de train à Bordeaux St Jean, sont mises en service entre Arcachon et Libourne, en co-financement avec Bordeaux Métropole. En parallèle, des renforts d'offre de Bordeaux vers Langon, Arcachon, et Libourne préfigurent les futurs services diamétralisés.

Une seconde évolution majeure de l'offre ferrée régionale est la mise en service des nouveaux horaires sur l'étoile de Périgueux, résultant de l'étude d'optimisation OptimTER réalisée par SNCF Voyageurs. Sur ce périmètre, l'offre de transport va être mieux cadencée dans la journée, hiérarchisée en services plus directs ou de desserte fine, et augmentée de plus de 10%.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le besoin de financement de la contribution Ter Nouvelle-Aquitaine en 2021 est estimé à 301,6 M€.

La contribution Ter de la Nouvelle-Aquitaine est également complétée par

- Les compensations tarifaires
- Les trains spéciaux (des plages, festivals ...), la Région Nouvelle-Aquitaine mettant en place des actions pour développer l'usage du TER dans le cadre des loisirs, notamment à l'occasion des grands événements régionaux.

A noter qu'à partir de 2021, les liaisons interrégionales qui couvrent les dessertes ferroviaires du Nord Deux-Sèvres (Bressuire, Thouars notamment), jusqu'à la Roche-sur-Yon d'un côté, et Saumur de l'autre vers Angers ou Tours vont être intégrées dans chacune des conventions d'exploitation TER des Régions Nouvelle-Aquitaine, Centre Val de Loire et Pays de la Loire. Elles ne feront ainsi plus l'objet d'une convention spécifique distincte.

Enfin, comme précédemment depuis sa mise en service, des crédits de paiement spécifiques sont prévus pour assurer la maintenance de la ligne Oloron-Bedous.

#### • **Les études et le pilotage stratégique**

Outre les prestations récurrentes telles que les comptages ou la mesure de qualité produite, des études stratégiques vont être menées en 2021 sur l'évolution du parc ferroviaire en fonction du Plan Transport et du verdissement à l'horizon 2030, le Maas régional en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités, ou l'Etude de Mobilités sur L'Etoile de la Rochelle.

### **C - RER Métropolitain**

Conformément à la feuille de route commune adoptée avec Bordeaux Métropole, la Région poursuit sa mobilisation en faveur de la mise en œuvre du RER métropolitain. En particulier, les travaux de création de la halte du Bouscat seront engagés tandis que les études sur la création de la halte de Talence Médoquine se poursuivront. En matière d'infrastructures, des études relatives à l'aménagement d'un origine-terminus à Saint-Mariens et sur l'électrification de la section la Grave d'Ambarès-Saint-Mariens seront conduites en lien avec la définition des besoins en matériel roulant.

## **2/ Le transport ferroviaire de marchandises.**

Aujourd'hui, le contexte ferroviaire régional est alarmant tant sur les lignes ouvertes aux voyageurs que sur les lignes capillaires fret qui ont subi durant des décennies un sous-investissement chronique et un manque d'entretien. La sauvegarde du réseau capillaire fret présente des enjeux majeurs tels la préservation des filières économiques dépendantes du mode ferroviaire (agriculture, industries, carriers...) ou encore le soutien au développement des ports dont ces lignes alimentent le trafic, en particulier à l'export.

La Région se positionne comme un acteur pivot pour la mise en place d'un plan de relance régional ambitieux pour le fret ferroviaire. Elle souhaite accompagner les entreprises et tous les acteurs du ferroviaire afin de permettre un véritable développement du fret ferroviaire

C'est pourquoi, en pleine cohérence avec la feuille de route NEOTERRA, la Région poursuivra en 2021 son soutien aux lignes du réseau capillaire fret, stratégiques non seulement pour les ports (voie ferrée « Bayonne allées Marines » connectée à la voie du soufre vers le terminal portuaire de Blancpignon à Anglet par exemple), mais aussi pour les entreprises dépendant du ferroviaire comme les carrières ou les coopératives céréalières (Mont de Marsan-Barcelonne du Gers, phase 2 de Niort-Thouars et transfert de la ligne Agen-Auch via la création d'un syndicat mixte avec la Région Occitanie, puis une phase opérationnelle avec la création d'une SEMOP) et les exploitations agricoles pour le transport des céréales.

Par ailleurs, les fonds fret et ITE (d'Installations Terminales Embranchées) permettent un réel soutien opérationnel, en cohérence avec la stratégie régionale de diversification modale à l'échelle de l'ensemble du territoire régional. En effet, la Région mène depuis plusieurs années une politique volontariste et dynamique en faveur des projets de report modal, pour le transport de marchandises, de la route vers le maritime et/ou le ferroviaire, voire le fluvial. L'objectif est d'accompagner les initiatives des entreprises et des collectivités qui font ce choix ambitieux de favoriser le report modal à travers des études et des créations d'ITE, ou encore par l'achat de matériels spécifiques pour faire du transport combiné. Il est donc important de poursuivre et d'étendre ce soutien afin de favoriser et de susciter des projets essentiels pour l'avenir du fret ferroviaire au service des entreprises.

La Région se mobilise également sur des projets stratégiques à l'échelle nationale et européenne, enjeux primordial pour la relance du fret ferroviaire sur l'axe Atlantique. A ce titre, elle soutient le projet d'autoroute ferroviaire Cherbourg-Mouguerre porté par Brittany Ferries, premier service d'autoroute ferroviaire de la façade atlantique et la restructuration du Centre Européen de Fret de Mouguerre permettant l'accueil du projet Brittany ferries et un développement et une optimisation des activités ferroviaire sur le site.

Suite aux transferts dans le cadre de la loi Notre de deux voies ferrées Lalluque Tartas et Ychoux, la Région est devenue un acteur à part entière sur la gestion et le pilotage d'une compétence ferroviaire incluant l'infrastructure. Son engagement en 2021 sur ces deux voies ferrées démontre sa capacité à agir concrètement en faveur du fret ferroviaire.

## **La ligne ferroviaire Lalique-Tartas**

Conséquemment au vieillissement prématuré de la voie Lalique Tartas et au déraillement d'un train de matières dangereuses le 22 mars 2019, la Région a fait le choix de sa régénération, indispensable pour permettre la circulation de 200 000 t/an, trafic de Rayonier et trafic de maïs pour une pérennité de la ligne d'au moins 10 ans.

L'enjeu est de permettre à la papeterie de fonctionner de façon optimale pour ses approvisionnements en matières dangereuses et d'éviter en tout point que ce trafic soit transféré sur la route et de poursuivre le travail entamé par l'OFP Sud-Ouest pour le transport par voie ferrée de Maïs vers le port de Bayonne à partir des silos de Maïsador. Dans un souci d'optimisation et de coordination des travaux, la Région a fait le choix de confier à un mandataire de maîtrise d'ouvrage la régénération de la voie ainsi que les travaux de pérennisation du pont-rail. Le marché a été attribué à la société SYSTRA en février 2020. Après la phase d'étude et de consultation des entreprises, le projet se concrétisera par la phase exécution des travaux avec pour objectif la reprise des circulations fin 2021.

## **La ligne ferroviaire d'Ychoux**

La Région étudiera les possibilités d'utilisation et de réouverture de la ligne ferroviaire d'Ychoux, aujourd'hui désaffectée.

## **OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER L'INTERMODALITE EN MATIERE DE TRANSPORTS**

Depuis les lois NOTre puis LOM (Loi d'orientation des mobilités, promulguée en décembre 2019), la Région est chef de file en matière de mobilité et d'intermodalité.

- **Le syndicat mixte « Nouvelle-Aquitaine Mobilités »**

Pour agir plus efficacement, la Région est à l'origine de la création du Syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine en place depuis le 16 juillet 2018. Outre la Nouvelle-Aquitaine, il comprend 25 autorités organisatrices de la mobilité. NAM (Nouvelle-Aquitaine Mobilités) a pour compétences obligatoires la coordination des services de transport, la mise en place d'un système d'information multimodale des usagers et la mise en place d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

Pour assurer son fonctionnement, la Nouvelle Aquitaine versera en 2021 une cotisation annuelle de 0,85 M€.

- **La Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019**

La LOM confie aux Régions, autorités organisatrices de la mobilité, le rôle de chef de file d'organisation de l'action commune des collectivités en matière de mobilité. Il leur faut pour cela définir des bassins de mobilité, sur lesquels seront conclus des contrats opérationnels de mobilité. Ceux-ci permettront de mieux articuler les



offres existantes et d'en développer de nouvelles, concernant notamment les modes actifs (marche, vélo) et partagés (covoiturage, autopartage), ou encore le Transport à la demande, tant dans les agglomérations que sur les territoires ruraux et périurbains. A cet effet, la Région s'est dotée en 2020 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour gérer les aspects financiers, juridiques et techniques liés à l'établissement de ces nouveaux contrats. Cet accompagnement continuera sur l'année 2021.

- **Les enquêtes de mobilité sur le bassin girondin**

L'amélioration de la mobilité sur le bassin girondin nécessite la réalisation d'une nouvelle Enquête Mobilités certifiée CEREMA (EMC2), qui permet d'établir un diagnostic précis de la mobilité territoriale mais aussi d'identifier des enjeux spécifiques aux déplacements ainsi que leurs liens avec d'autres problématiques d'aménagement du territoire (habitat, foncier, urbanisme, développement économique, formation ...).

La précédente enquête, réalisée en 2009, étant trop ancienne pour fonder de nouvelles actions de mobilité sur un territoire qui a vu le nombre de ses habitants considérablement augmenter, la Région a décidé de cofinancer une nouvelle enquête en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, enquête attribuée pour un montant total de 1,107 M€, avec une participation régionale de près de 0,25 M€. En raison du second confinement, le lancement de l'étude a été décalé de quelques semaines mais devrait se maintenir sur 2021.

- **L'interopérabilité billettique sur l'agglomération du Pays Basque Adour**

L'agglomération Pays basque Adour teste actuellement son nouveau système billettique, avec la volonté d'aller vers l'interopérabilité Modalis en 2021. La Région devra mettre en place les développements nécessaires pour la création de nouveaux titres combinés portés par la carte Modalis.

- **Etudes trafic voyageurs (acceptation tarifaire TER)**

La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place des accords d'acceptation tarifaires sur son réseau Ter, en partenariat avec différentes AOM : COBAS (Ter Aquitaine), La Rochelle (Ter Poitou-Charentes), Grand Guéret et Limoges Métropole (Ter Limousin). Dans le cadre de ces accords, qui permettent aux usagers d'emprunter le Ter avec leurs titres urbains, les agglomérations versent des compensations au réseau Ter, correspondant à la perte de recettes estimée.

Certaines conventions arrivent à leur terme, raison pour laquelle il est nécessaire de les renouveler en 2021. La Région se mettra en rapport avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les AOM urbaines, pour organiser une concertation à ce sujet. Ces échanges permettront d'actualiser les modalités des accords d'acceptation tarifaire et de les harmoniser.



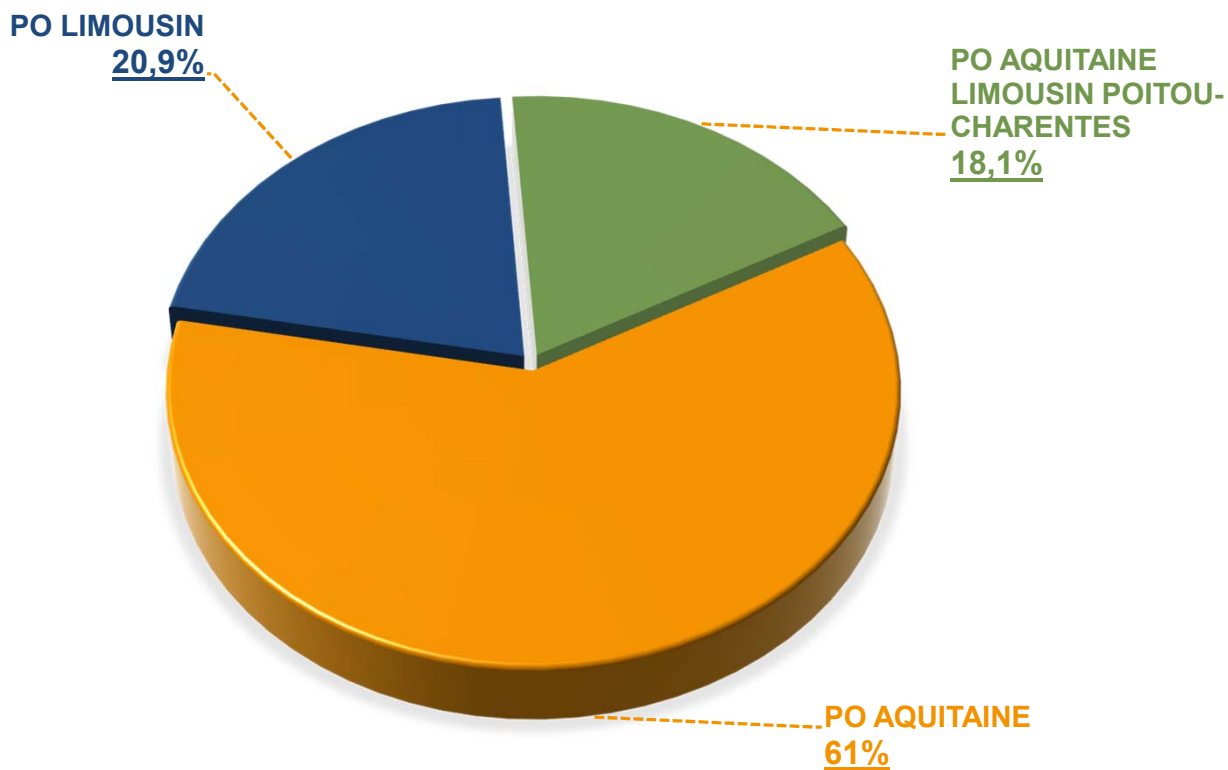
# GESTION DES FONDS EUROPÉENS

## Pilier 5 - Gestion des fonds européens en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
5.1 - PO AQUITAINE	53,81	68,87	20,25	31,61	100,47
5.2 - PO LIMOUSIN	18,32	26,75	5,70	7,72	34,47
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,06	0,06	0,50	29,71	29,77
<b>TOTAL</b>	<b>72,19</b>	<b>95,68</b>	<b>26,45</b>	<b>69,04</b>	<b>164,71</b>

BUDGET PRIMITIF 2020	0,00	81,22	1,45	59,38	140,60
----------------------	------	-------	------	-------	--------

### Part des CP dans le pilier en %



## Pilier 5. Gestion des fonds européens

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
5.1 - PO AQUITAINE	Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises	-	23 500 000,00	-	7 515 000,00
	Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie	-	-	-	10 000 000,00
	Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique	-	7 396 953,00	-	-
	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	-	23 607 047,00	-	7 700 000,00
	Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	-	3 600 000,00	-	-
	Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous	-	-	-	2 400 000,00
	Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	53 807 606,00	10 761 521,00	20 251 902,00	3 990 380,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>53 807 606,00</b>	<b>68 865 521,00</b>	<b>20 251 902,00</b>	<b>31 605 380,00</b>
5.2 - PO LIMOUSIN	Vers une économie innovante	-	3 310 000,00	-	2 906 000,00
	Transition vers une économie décarbonnée	-	4 600 000,00	-	300 000,00
	Aménagement et usages numériques	-	10 025 000,00	-	269 001,00
	Compétences et savoir-faire	-	2 150 000,00	300 000,00	2 306 000,00
	Cohésion territoriale	-	3 000 000,00	-	-
	Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous	-	-	-	800 000,00
	Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	18 323 136,00	3 664 627,00	5 402 573,00	1 140 522,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18 323 136,00</b>	<b>26 749 627,00</b>	<b>5 702 573,00</b>	<b>7 721 523,00</b>
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	Assistance technique et audits	60 000,00	60 000,00	500 000,00	1 920 000,00
	Opérations financières	-	-	-	27 791 350,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>29 711 350,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>72 190 742,00</b>	<b>95 675 148,00</b>	<b>26 454 475,00</b>	<b>69 038 253,00</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>		<b>-</b>	<b>81 219 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>59 381 020,00</b>

# Pilier 5. Gestion des fonds européens

## 5.1 - PO AQUITAINE

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises</b>						
62	701001	1.A) AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES, DES CAPACITES DE R&D	-	5 000 000,00	-	2 000 000,00
62	701002	1.B) INVESTISSEMENT R&D ENTREPRISES, PROJETS COLLABORATIFS	-	8 000 000,00	-	1 800 000,00
62	701003	3.A) ESPRIT D'ENTREPRISE, CREATION REPRISE D'ENTREPRISES	-	2 000 000,00	-	3 135 000,00
62	701004	3.D) SOUTIEN DE LA CROISSANCE ET DE LA COMPETITIVITE DES PME	-	6 000 000,00	-	580 000,00
62	705001	8.A) CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES	-	2 500 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	23 500 000,00	-	7 515 000,00
<b>Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie</b>						
61	702001	10.III) MEILLEUR ACCES A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	-	4 500 000,00
61	702002	10.II) AMELIORATION DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	-	-	1 000 000,00
61	702003	8.II) INTEGRATION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI	-	-	-	500 000,00
61	702004	8.III) ENTREPRENARIAT ET CREATION D'EMPLOIS	-	-	-	4 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	10 000 000,00
<b>Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique</b>						
62	703002	2.B) DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	-	575 665,00	-	-
62	703003	2.C) RENFORCEMENT DES APPLICATIONS TIC DANS LES SERVICES	-	6 821 288,00	-	-
SOUS TOTAL			-	7 396 953,00	-	-
<b>Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique</b>						
62	704001	4.A) PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	-	4 500 000,00	-	-
62	704002	4.B) UTILISATION DES ENR DANS LES ENTREPRISES	-	500 000,00	-	-
62	704003	4.C) EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS, LOGEMENT	-	4 110 000,00	-	-
62	704004	4.E) MODES DURABLES DE DEPLACEMENTS	-	9 497 047,00	-	-
62	704005	5.A) INVESTISSEMENTS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	-	4 000 000,00	-	4 500 000,00
62	704007	6.D) PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE	-	1 000 000,00	-	3 200 000,00
SOUS TOTAL			-	23 607 047,00	-	7 700 000,00
<b>Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté</b>						
62	705002	9.B) REVITALISATION PHYSIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE	-	3 600 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	3 600 000,00	-	-
<b>Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous</b>						
61	4061020	AMELIORAT° ACCES SERVICES ABORDABLES, DURABLES ET DE QUALITE	-	-	-	2 400 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	2 400 000,00
<b>Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique</b>						
61	4061030	REACT FSE	-	-	6 800 000,00	1 300 000,00
62	4062030	REACT FEDER	53 807 606,00	10 761 521,00	13 451 902,00	2 690 380,00
SOUS TOTAL			53 807 606,00	10 761 521,00	20 251 902,00	3 990 380,00
TOTAL			53 807 606,00	68 865 521,00	20 251 902,00	31 605 380,00
BUDGET PRIMITIF 2020			0,00	60 239 000,00	0,00	26 300 000,00

# Pilier 5. Gestion des fonds européens

## 5.2 - PO LIMOUSIN

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>Vers une économie innovante</b>						
62	2000415010	Axe 1 FEDER : Economie innovante	-	3 310 000,00	-	2 906 000,00
SOUS TOTAL			-	3 310 000,00	-	2 906 000,00
<b>Transition vers une économie décarbonnée</b>						
62	2000415020	Axe 2 FEDER : Transition vers une économie décarbonnée	-	4 600 000,00	-	300 000,00
SOUS TOTAL			-	4 600 000,00	-	300 000,00
<b>Aménagement et usages numériques</b>						
62	2000415030	Axe 3 FEDER : Aménagement et usages numériques	-	10 025 000,00	-	269 001,00
SOUS TOTAL			-	10 025 000,00	-	269 001,00
<b>Compétences et savoir-faire</b>						
61	4061010	ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE - FSE	-	-	300 000,00	746 000,00
62	2000415050	Axe 5 FEDER : Patrimoine environnemental	-	2 150 000,00	-	1 560 000,00
SOUS TOTAL			-	2 150 000,00	300 000,00	2 306 000,00
<b>Cohésion territoriale</b>						
62	2000415060	Axe 6 FEDER : Cohésion territoriale	-	3 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	3 000 000,00	-	-
<b>Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous</b>						
61	4061020	AMELIORAT° ACCES SERVICES ABORDABLES, DURABLES ET DE QUALITE	-	-	-	800 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	800 000,00
<b>Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique</b>						
61	4061030	REACT FSE	-	-	821 825,00	224 365,00
62	4062030	REACT FEDER	18 323 136,00	3 664 627,00	4 580 748,00	916 157,00
SOUS TOTAL			18 323 136,00	3 664 627,00	5 402 573,00	1 140 522,00
TOTAL			18 323 136,00	26 749 627,00	5 702 573,00	7 721 523,00
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>			<b>0,00</b>	<b>20 950 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>4 696 000,00</b>

# Pilier 5. Gestion des fonds européens

## 5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
<b>Assistance technique et audits</b>						
042	4004070	ASSISTANCE TECH FONDS EUROPEENS	60 000,00	60 000,00	500 000,00	1 720 000,00
042	171012	AUTORITE DE GESTION 2014/2020	-	-	-	200 000,00
SOUS TOTAL			60 000,00	60 000,00	500 000,00	1 920 000,00
<b>Opérations financières</b>						
042	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	1 760 880,00
61	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	12 135 862,00
62	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	13 894 608,00
SOUS TOTAL			-	-	-	27 791 350,00
TOTAL			60 000,00	60 000,00	500 000,00	29 711 350,00
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>				<b>30 000,00</b>	<b>1 150 000,00</b>	<b>28 385 020,00</b>

## BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS

### Pilier 5. Gestion des fonds européens

#### 5.3 - PO POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie</b>						
62	3501076	RFPRIFE4 - RECHERCHE PRIVEE FONCT - FEDER 2014/20	-	-	-	3 500 000,00
62	3501077	RF PUBFE4 - RECHERCHE PUBLIQUE FONCT - FEDER 2014/20	-	-	-	2 500 000,00
62	3501078	RIPRIFE4 - RECHERCHE PRIVEE INV - FEDER 2014/20	-	4 500 000,00	-	-
62	3501079	RIPUBFE4 - RECHERCHE PUBLIQUE INV - FEDER 2014/20	-	4 400 000,00	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>			-	8 900 000,00	-	6 000 000,00
<b>Favoriser l'accès à l'économie du numérique</b>						
62	3501083	TFUSAFE4 - DVPT USAGES NUMERIQUES FONCT-FED2014/20	-	-	-	400 000,00
62	3501086	TITHDFE4 - INFRAS THD INV - FEDER 2014/20	-	500 000,00	-	-
62	3501087	TIUSAFE4 - DVPT USAGES NUMERIQUES INV - FED2014/20	-	300 000,00	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>			-	800 000,00	-	400 000,00
<b>Soutenir le développement et la mutation des Petites et Moyennes Entreprises (PME)</b>						
62	3501028	DFPMEFE4 - DVPT COMP INNOVAT° PME - FED 2014/20	-	-	-	200 000,00
62	3501029	DIFINFE4 - INSTRUMENTS FINANCIERS INV-FEDER 2014/20	-	1 500 000,00	-	-
62	3501030	DIPMEFE4 - DVPT COMPET INNOVAT° PME INV-FED 2014/20	-	4 500 000,00	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>			-	6 000 000,00	-	200 000,00
<b>Promouvoir l'excellence environnementale</b>						
62	3501058	NFMDFE4 - MDE BAT PUBL LOGT SOCIAL FCT-FED 2014/20	-	-	-	200 000,00
62	3501061	NIENRFE4 - DVPT DES ENR INV - FEDER 2014/20	-	6 000 000,00	-	-
62	3501063	NIMDFE4 - MDE BAT PUBL LOGT SOCIAL INV-FED 2014/20	-	3 500 000,00	-	-
62	3501064	NIMOBFE4 - MOBILITE DURABLE INV - FEDER 2014/20	-	3 500 000,00	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>			-	13 000 000,00	-	200 000,00
<b>Protéger les ressources et le patrimoine naturels</b>						
62	3501056	NFBIOFE4 - BIODIVERSITE FCT - FEDER 2014/20	-	-	-	1 100 000,00
62	3501060	NIBIOFE4 - BIODIVERSITE INV - FEDER 2014/20	-	300 000,00	-	-
<b>SOUS TOTAL</b>			-	300 000,00	-	1 100 000,00
<b>Soutenir la création/reprise d'activité et la transmission d'entreprises</b>						
61	3501026	DFCREFS4 - CREATION ENTREPRISES FCT - FSE 2014/20	-	-	-	900 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			-	-	-	900 000,00
<b>Développer le capital humain</b>						
61	3501032	FFORMFS4 - FORMATION - FSE 2014/20	-	-	-	6 000 000,00
61	3501033	FFSAVFS4 - SAVOIRS DE BASE FONCT - FSE 2014/20	-	-	-	1 700 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			-	-	-	7 700 000,00
<b>Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous</b>						
61	4061020	AMELIORAT° ACCES SERVICES ABORDABLES, DURABLES ET DE QUALITE	-	-	-	3 000 000,00
<b>SOUS TOTAL</b>			-	-	-	3 000 000,00
<b>Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique</b>						
61	4061030	REACT FSE	-	-	2 679 311,00	535 862,00
62	4062030	REACT FEDER	32 547 790,00	6 279 698,00	8 136 948,00	1 627 390,00
<b>SOUS TOTAL</b>			32 547 790,00	6 279 698,00	10 816 259,00	2 163 252,00
<b>TOTAL</b>			32 547 790,00	35 279 698,00	10 816 259,00	21 663 252,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>0,00</i>	<i>29 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>23 100 000,00</i>

#### 5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Moyens humains PO Poitou-Charentes - Budget Annexe</b>						
0201	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 215 869,00
0201	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	545 011,00
<b>SOUS TOTAL</b>			-	-	-	1 760 880,00
<b>TOTAL</b>			-	-	-	1 760 880,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>						<i>1 740 000,00</i>

# GESTION DES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion des fonds européens, la Région a la responsabilité sur la période 2014-2020 de 2,5 Milliards d'euros de crédits européens (FEDER, FSE/IEJ, FEADER, FEAMP). Cette mission positionne la Région comme un acteur incontournable dans le soutien aux politiques en lien avec la stratégie UE 2020 qui vise à apporter une croissance intelligente, durable et inclusive à l'ensemble des territoires européens.

La Région est autorité de gestion de 6 programmes FEDER-FSE, FEADER et est devenue autorité de gestion déléguée en 2016 en assumant la responsabilité de la gestion d'une enveloppe FEAMP (fonds dédié à la Pêche).

Ainsi, au 19/10/2020, la situation en matière de sélection des opérations depuis le début de la programmation était la suivante :

Programme	Nbre de dossiers programmés	Maquette Montants UE (en M€)	Montants UE programmés (en M€)	Taux de programmation des enveloppes confiées
PO Aquitaine	1 733	460,35	375,71	81,60 %
PDR Aquitaine	78 196	617,65	579,79	93,90 %
PO Limousin	494	144,67	113,29	78,03 %
PDR Limousin	61 658	619,09	582,33	94,10 %
PO Poitou-Charentes	927	267,95	196,19	73,20 %
PDR Poitou-Charentes	41 227	411,31	360,63	87,70 %
TOTAL	184 235	2 521,02	2 207,94	87,58 %

**En 2021, la Région aura plusieurs ambitions :**

- **Achever la programmation des enveloppes des programmes européens 2014-2020** confiés en gestion à la Région, le 1<sup>er</sup> semestre 2021 devant permettre de programmer les derniers,
- Prendre part au plan de relance européen à travers **les crédits supplémentaires (FEDER/FSE) de l'initiative REACT-UE** qui viendront abonder les 3 programmes actuels en 2021 et qui seront à consommer d'ici le 31 décembre 2023,
- **Finaliser la préparation et la négociation du Programme FEDER-FSE 2021-2027 Nouvelle Aquitaine** afin de programmer des premières opérations en fin 2021.



Globalement, les crédits de paiement inscrits au BP 2021 au titre du FEDER et du FSE dans les trois programmes régionaux, représentent **163,885 M€** qui seront injectés dans l'économie régionale.

**Au titre de l'initiative REACT-UE**, afin d'être prêt à soutenir des projets dès l'adoption par la Commission européenne des modifications de programmes, il est proposé au BP 2021 d'autoriser par programme opérationnel l'ouverture de 79% de l'allocation attendue, 79% correspondant à la tranche « ferme » 2021 dont disposera chaque Région (la tranche supplémentaire 2022 est conditionnée à la mesure des statistiques économiques et sociales d'octobre 2021) à savoir près de 104,68M€ d'AP et près de 36,47 M€ d'AE. Un nouvel objectif est créé: «Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain vers une économie plus verte, résiliente et numérique ». Enfin, pour permettre les premiers paiements des premiers dossiers engagés, 20% de ces autorisations en crédits de paiements sont inscrits au BP 2021 soit 7,29 M€ de CP/AE et 20,71 M€ de CP/AP.

### **PROGRAMME OPERATIONNEL AQUITAINE**

Le PO FEDER-FSE Aquitaine présente un taux de programmation satisfaisant, plus de 81.6% à mi-octobre 2020. Ce programme a largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition écologique et énergétique.

Plus précisément :

- Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises (FEDER): 80 % de crédits programmés;
- Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie (FSE-IEJ) : 110 % de crédits programmés;
- Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique (FEDER) : 74 % de crédits programmés
- Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique (FEDER) : 77% de crédits programmés ;
- Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté (FEDER) : 62 % de crédits programmés

Enfin, ce programme est composé de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ) qui permet de soutenir des actions de lutte contre le chômage des moins de 26 ans.

### **PROGRAMME OPERATIONNEL LIMOUSIN**

Le PO FEDER-FSE Limousin présente un taux de programmation dans la moyenne nationale, plus de 78.3 % à mi-octobre. Ce programme a concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique tout en ayant une attention particulière aux territoires dans leur différente acception.

Plus précisément :

- Vers une économie innovante (FEDER) : 80,7 % de crédits programmés;
- Transition vers une économie décarbonée (FEDER) : 62,8 % de crédits programmés;

- Aménagement et usages numériques (FEDER) : 87,9 % de crédits programmés;
- Compétences et savoir-faire (FSE) : 118% de crédits programmés;
- Patrimoine environnemental (FEDER) : 59,6 % de crédits programmés;
- Cohésion territoriale (FEDER) : 37,6 % de crédits programmés.

## **PROGRAMME OPERATIONNEL POITOU-CHARENTES**

Le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes présente un taux satisfaisant de programmation, plus de 73.80% à mi-octobre. Ce programme a largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique.

Plus précisément :

- Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie (FEDER) : 64,70% de crédits programmés;
- Favoriser l'accès à l'économie du numérique (FEDER) : 54,80 % de crédits programmés;
- Soutenir le développement et la mutation des PME (FEDER) : 86,90 % de crédits programmés ;
- Promouvoir l'excellence environnementale (FEDER) : 79,40 % de crédits programmés;
- Protéger les ressources et le patrimoine naturels (FEDER) : 87,40 % de crédits programmés;
- Soutenir la création/reprise d'activité et la transmission d'entreprises (FSE) : 76 % de crédits programmés
- Développer le capital humain (FSE) : 96,80 % de crédits programmés.

Afin de faire face aux différents enjeux liés à la gestion de fin des programmes et en prévision des futurs programmes 2021-2027, la Région concentrera ses efforts :

- en matière de programmation : en insistant sur les mesures connaissant un retard de réalisation tout en abondant les mesures à fort taux de programmation faisant état de besoins de financement ;
- en matière de réalisation afin de déclarer régulièrement des dépenses à la Commission européenne limitant ainsi l'impact sur le budget régional, notamment en favorisant la mobilisation des crédits européens sur les opérations cofinancables également par la Région, et les risques de dégageement d'office.

## **PROGRAMMES OPERATIONNELS INTERREGIONAUX**

Il conviendra aussi de poursuivre les interventions au titre des programmes européens interrégionaux (Pyrénées, Massif Central et Loire). Les actions menées permettront d'accompagner ces territoires dans leurs spécificités, notamment en matière de développement touristique, d'appui aux initiatives de développement durable et de valorisation des ressources locales. Ce soutien est d'autant plus nécessaire que l'on abordera la période de transition avec la nouvelle génération de programmes 2021-2027.



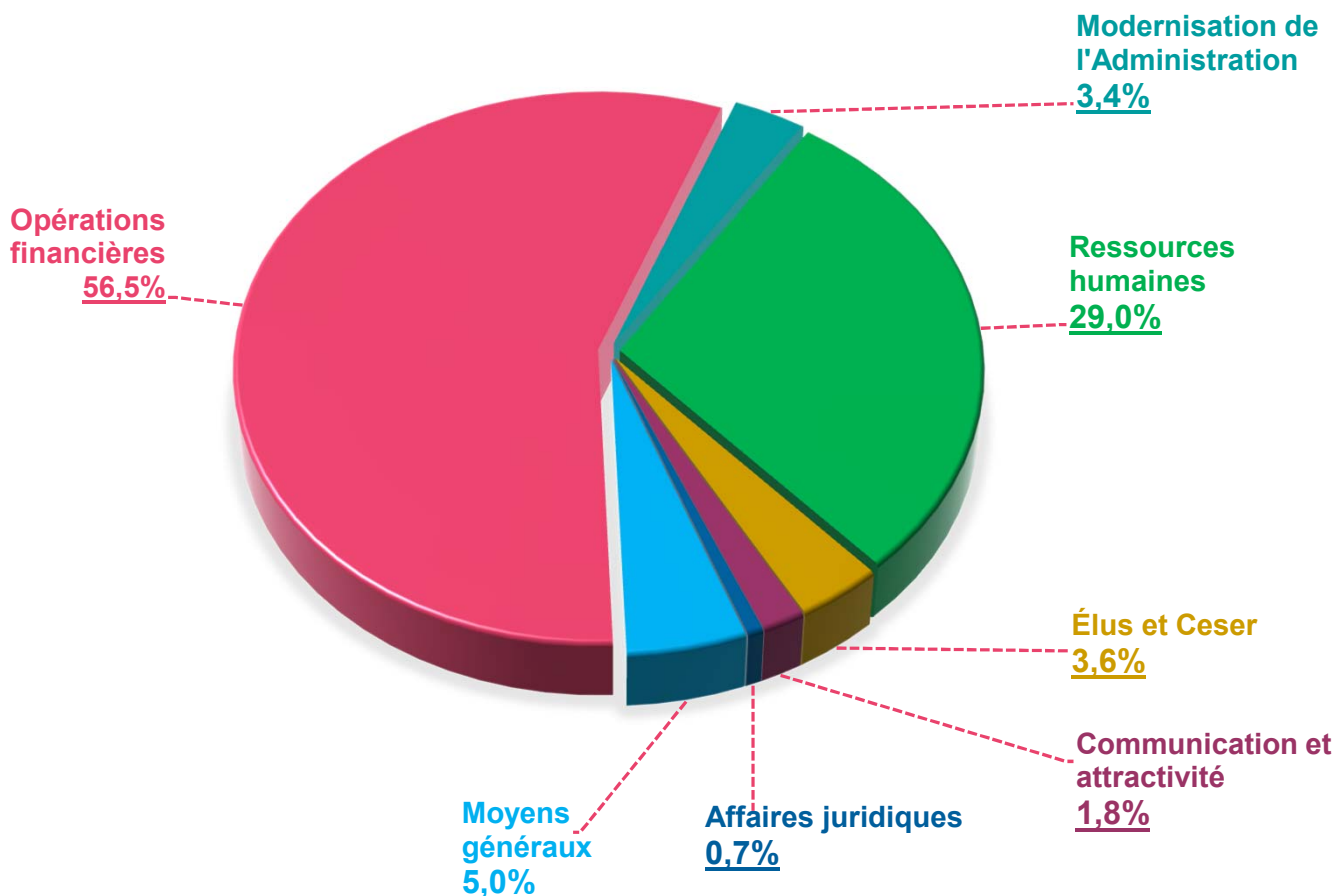
# ADMINISTRATION GÉNÉRALE



## Pilier 6 - Administration générale en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
6.0 - Modernisation de l'Administration	1,51	6,18	8,37	9,65	15,83
6.1 - Ressources humaines	0,08	0,08	2,24	137,67	137,75
6.2 - Élus et Ceser	0,00	0,04	2,29	17,16	17,21
6.3 - Communication et attractivité	2,82	1,26	5,36	7,37	8,63
6.4 - Affaires juridiques	-	-	14,86	3,23	3,23
6.5 - Moyens généraux	6,71	7,61	23,31	16,26	23,87
6.6 - Opérations financières	5,00	218,96	5,00	49,38	268,33
<b>TOTAL</b>	<b>16,12</b>	<b>234,13</b>	<b>61,44</b>	<b>240,73</b>	<b>474,86</b>
TOTAL (hors réaménagement de la dette)	16,12	177,83	61,44	240,73	418,55
BUDGET PRIMITIF 2020	40,25	215,42	48,43	238,61	454,03

### Part des CP dans le pilier en %



## Pilier 6. Administration générale

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
6.0 - Modernisation de l'Administration	Accompagner les transformations et développer l'innovation interne	24 000,00	24 000,00	361 000,00	433 000,00
	Déployer une administration numérique	1 490 000,00	6 155 000,00	7 724 700,00	8 770 329,00
	Evaluer pour une amélioration permanente	-	-	289 292,00	446 292,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 514 000,00</b>	<b>6 179 000,00</b>	<b>8 374 992,00</b>	<b>9 649 621,00</b>
6.1 - Ressources humaines	Rémunérer les agents de façon juste et attractive	-	-	-	132 996 383,00
	Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents	82 000,00	82 000,00	1 010 680,00	3 781 860,00
	Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels	-	-	1 191 150,00	850 950,00
	Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines	-	-	43 000,00	43 000,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>2 244 830,00</b>	<b>137 672 193,00</b>
6.2 - Élus et Ceser	Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions	-	-	1 205 500,00	12 241 018,00
	Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions	3 000,00	44 200,00	1 089 345,00	4 919 860,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 000,00</b>	<b>44 200,00</b>	<b>2 294 845,00</b>	<b>17 160 878,00</b>
6.3 - Communication et attractivité	Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire	2 815 000,00	1 260 000,00	5 362 500,00	7 367 500,00
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 815 000,00</b>	<b>1 260 000,00</b>	<b>5 362 500,00</b>
6.4 - Affaires juridiques	Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique	-	-	14 861 018,00	3 234 110,00
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 861 018,00</b>
6.5 - Moyens généraux	Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents	6 508 000,00	6 850 000,00	19 663 000,00	10 626 000,00
	Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules	200 000,00	760 000,00	687 500,00	3 603 000,00
	Prendre en charge les autres dépenses à caractère général	-	-	2 955 946,00	2 034 446,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>6 708 000,00</b>	<b>7 610 000,00</b>	<b>23 306 446,00</b>	<b>16 263 446,00</b>
6.6 - Opérations financières	Optimiser et assurer le remboursement de la dette	-	162 650 000,00	-	40 927 400,00
	Réaliser des opérations de réaménagement et de revolving	-	56 305 400,00	-	5 000 000,00
	Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues	5 000 000,00	-	5 000 000,00	3 270 751,00
	Prendre en charge les opérations financières diverses	-	-	-	180 000,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>218 955 400,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>49 378 151,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 122 000,00</b>	<b>234 130 600,00</b>	<b>61 444 631,00</b>	<b>240 725 899,00</b>
<b>TOTAL (hors réaménagement de la dette)</b>		<b>16 122 000,00</b>	<b>177 825 200,00</b>	<b>61 444 631,00</b>	<b>235 725 899,00</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>		<b>40 252 500,00</b>	<b>215 420 982,00</b>	<b>48 429 611,00</b>	<b>238 605 991,00</b>

# Pilier 6 - Administration générale

## 6.0 - Modernisation de l'Administration

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Accompagner les transformations et développer l'innovation interne</b>						
0202	4002270	COMMUNICATION INTERNE	-	-	190 000,00	190 000,00
0202	4002700	DELEGATION TRANSFORMATION PILOTAGE MODERNISATION	24 000,00	24 000,00	171 000,00	243 000,00
SOUS TOTAL			24 000,00	24 000,00	361 000,00	433 000,00
<b>Déployer une administration numérique</b>						
0202	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	1 490 000,00	5 985 000,00	7 724 700,00	8 689 429,00
0202	431030	SYSTEME D'INFORMATION	-	170 000,00	-	-
0202	3103317	GII-LOG - LOGICIEL	-	-	-	43 180,00
0202	2000631020	Informatique	-	-	-	37 720,00
SOUS TOTAL			1 490 000,00	6 155 000,00	7 724 700,00	8 770 329,00
<b>Evaluer pour une amélioration permanente</b>						
0202	4002040	EVALUATION	-	-	289 292,00	386 292,00
042	4004090	AUDITS DES FONDS EUROPEENS	-	-	-	60 000,00
SOUS TOTAL			-	-	289 292,00	446 292,00
TOTAL			1 514 000,00	6 179 000,00	8 374 992,00	9 649 621,00
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>			<b>14 449 000,00</b>	<b>6 030 000,00</b>	<b>11 539 280,00</b>	<b>8 914 880,00</b>

# ADMINISTRATION GENERALE

## Modernisation de l'administration

---

### **OBJECTIF N° 1 : ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS ET DEVELOPPER L'INNOVATION INTERNE**

La Région est engagée dans un processus ambitieux de transformation avec l'objectif d'avoir une administration plus agile, plus réactive, plus innovante, plus proche de ses usagers tout en fluidifiant le travail des agents et en redonnant du sens à leurs actions. C'est un chantier d'envergure qui a pris appui sur les besoins issus de la fusion - et des évolutions permanentes de l'action régionale - mais aussi et surtout vise à répondre aux profonds changements sociétaux et aux attentes renouvelées des usagers envers les acteurs publics.

La crise sanitaire de ces derniers mois a montré l'importance d'avoir une Région agile capable d'accompagner des transformations rapides des modes de travail et de répondre au mieux aux situations d'urgence.

En grande réactivité, la Région a su accompagner les agents pour faciliter le travail en distanciel, bien évidemment par un outillage adéquat, mais aussi et surtout en facilitant ce travail sur un plan managérial et organisationnel à travers de nombreux guides et outils (guide sur travailler à distance, guide sur l'animation d'un séminaire à distance ...). Une communication de crise a été déployée, au plan politique (Président) et administratif pour assurer le partage en transparence de l'information et des actions entreprises par la collectivité.

Elle a également structuré et professionnalisé un protocole de gestion de crise, mis en place un pilotage de crise et procédé – au cœur de l'été – à un retour d'expérience de la première période d'urgence sanitaire.

Cette agilité a également permis d'élaborer et déployer dans des temps record des nouveaux dispositifs d'aides d'urgence pour la crise économique, en prenant appui sur les travaux de dématérialisation conduits depuis plusieurs années et en ayant le souci de simplifier les procédures. Et la capitalisation de cet effort de simplification est un enjeu fort.

En 2021, ces enseignements et avancées tirés de la crise permettront d'améliorer encore le travail global de modernisation conduit depuis 2 ans et qui s'articule principalement autour de 6 grands chantiers structurants :

- La transformation des organisations pour les adapter aux nouvelles missions et aux nouveaux besoins des usagers et des territoires, avec plus de souplesse, de responsabilisation et de sens ;
- La modernisation des outils et des pratiques, notamment via la dématérialisation ;
- La simplification des processus pour que l'énergie des agents soit tournée vers le service rendu et que nos usagers soient satisfaits ;

- L'innovation afin d'accélérer des projets et de donner toute sa place à la créativité de nos agents dans la conception des politiques régionales ;
- Le développement d'une réelle relation Usagers, tant dans la conception de nos politiques que dans leur mise en œuvre ;
- Le pilotage de l'activité pour plus d'efficience.

L'activité d'accompagnement à la transformation a été largement plébiscitée en 2020 et des réflexions et évolutions structurantes ont été initiées avec la Direction des ressources humaines, la Direction du patrimoine et des moyens généraux, la Direction de l'ESS, la DATAR, la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche... L'offre de service d'accompagnement permet tout à la fois de répondre à ces besoins au long cours tout comme de répondre à des sollicitations plus ponctuelles et en grande réactivité. En 2021, ces travaux seront finalisés avec les directions opérationnelles et la Région répondra aux besoins de réflexion collective et de réorganisation qui pourraient être nécessaires dans les prochains mois.

La Région mènera à son terme les projets transversaux initiés depuis 2018. Cela concerne notamment la mise en œuvre des 9 antennes départementales finalisée tout début 2021. Une réflexion spécifique a été lancée au cœur de l'été sur le parcours et l'accueil des usagers au sein de ces antennes et des évolutions pourraient être déployées en regard en 2021. Par ailleurs, dans le souci constant de renforcer la proximité de l'action régionale et de s'assurer de sa bonne adaptation aux enjeux territoriaux, un travail sera conduit en 2021 afin d'identifier les axes de renforcement de ces antennes tant dans le périmètre que les prérogatives.

Cet effort de transformation passe aussi par la nouvelle ambition donnée à la communication interne pour en faire une fonction stratégique et pleinement intégrée à la conduite du changement et à la mise en place d'une administration moderne et soudée. En la matière, des avancées fortes ont été portées en 2020, la communication interne ayant été au cœur de la communication de crise – via une newsletter hebdomadaire – et a permis à la fois de sécuriser la transmission des informations essentielles et de conserver une dynamique d'administration malgré le distanciel. En 2021, cette dynamique sera amplifiée, et de nouveaux outils de communication seront déployés, notamment la mise en place d'un réseau social d'entreprise (RSE). Bien entendu, cette politique de communication interne sera pleinement partie prenante des réflexions collectives, de l'accompagnement managérial et des temps collectifs (séminaires, cérémonies).

En 2021, la politique de promotion et de diffusion de l'innovation publique sera renforcée. L'innovation en univers public est devenue une composante essentielle de la modernisation de l'administration tant dans la conception des politiques publiques que dans la façon de les mettre en œuvre.

Or innover ne se décrète pas, cela s'accompagne et se facilite. C'est pourquoi la Région porte une politique de formation (tutoriels, guides, webinaires) et d'accompagnement forte en la matière auprès de l'ensemble des agents. Et c'est d'ailleurs pourquoi le Président a souhaité qu'une salle de créativité soit installée sur chaque site. Une première a vu le jour en 2019-2020 à Limoges et une dizaine de facilitateurs ont été formés pour pouvoir animer, diffuser, et soutenir les services dans leurs travaux de réflexion. En 2021 la mise en œuvre d'un espace similaire sur Poitiers et Bordeaux sera conduite.



De nouveaux outils seront déployés (accompagnement au design, réalisation de MOOC...) et l'important travail mis en œuvre au cœur de la crise (guide du management à distance, guide pour conduire un séminaire à distance...) permettra d'asseoir aussi une nouvelle administration.

Par ailleurs, les travaux entrepris sur les questions de dématérialisation et de relation usagers seront maintenus. Ainsi l'outil de gestion des subventions MDNA continuera à être déployé et renforcé dans ses caractéristiques (notamment sur l'ergonomie et la prise en compte de la vision usagers). Tout comme au niveau de la relation aux usagers, la Région poursuivra la mise en œuvre de la stratégie multicanal (téléphone, courrier, web, accueil physique), et lancera des travaux pour l'outillage d'une véritable Gestion de la relation usager (CRM).

Enfin, la crise sanitaire a fortement impacté les modes d'organisation de la Région, le télétravail a connu un essor imposé qui devrait renforcer ce mode de travail durablement. Il conviendra donc d'engager une réflexion sur les impacts organisationnels, logistiques, immobiliers...

## **OBJECTIF N°2 : DEPLOYER UNE ADMINISTRATION NUMERIQUE**

La crise liées au Covid-19 a nécessité de répondre aux besoins de la collectivité dans des délais très contraints. (Augmentation des flux réseaux, des capacités de visioconférence, du nombre de télétravailleur, etc...). De plus, cette crise nous incite à accélérer les chantiers de modernisation de nos outils bureautiques collaboratifs (dont les premiers déploiements seront effectifs fin 2020) avec la mise en place de nouveaux services attendus par les agents et nécessaires à la modernisation de notre collectivité.

En ce sens, la Région poursuit en 2021 le processus d'harmonisation des logiciels, d'équipement en matériels adaptés au traitement des dossiers numériques, à la mobilité, ainsi qu'au télétravail au bénéfice des agents, des élus et des usagers.

### **1/ Adapter et sécuriser l'infrastructure informatique de la collectivité**

La Région poursuit la rénovation des équipements de réseau et de téléphonie de l'ensemble des sites administratifs (en incluant les sites transports) et l'accès aux ressources informatiques aux télétravailleurs.

Elle continue à améliorer parallèlement la disponibilité des infrastructures accueillant les applications métiers installées au sein des infrastructures de la collectivité qui nécessitent de plus en plus de ressources afin de traiter et de stocker le volume grandissant des données issues de la dématérialisation. Cette opération lancée en 2020 se poursuit sur l'année 2021 par le remplacement progressif des serveurs et des équipements de stockage sur les différents sites par des matériels plus puissants et capacitifs tout en étant moins consommateurs d'énergie.

Sans oublier par ailleurs d'assurer des infrastructures et des moyens spécifiques de maintien en condition opérationnelle pour les applications et les sites internet accessibles au public (Formation Professionnelle, sites institutionnels ...).

S'agissant de la sécurité informatique et des certificats de signature électronique, il est nécessaire d'opérer un renouvellement des matériels de sécurité pare-feu par des équipements apportant de nouvelles fonctionnalités en termes de lutte contre l'intrusion notamment. La crise du Covid-19 a en effet accéléré la mise en œuvre des processus de dématérialisation des signatures de documents. Il convient donc d'équiper l'ensemble des délégataires de signature de certificats électroniques.

De plus la généralisation du télétravail expose notre système d'information à l'extérieur du réseau interne. Des audits de vulnérabilité seront réalisés par des entreprises spécialisées. Ils permettent d'éprouver la robustesse du code de programmation et de vérifier régulièrement que ce dernier ne contient pas des failles permettant une exploitation malicieuse afin d'éviter la fuite de données. Il convient en parallèle de sensibiliser les agents de la Collectivité aux risques informatiques (réception de messages susceptibles de contenir des virus, confidentialité, consultation de sites internet suspects, ...) et la conduite à tenir en cas de doute.

## **2/ Moderniser les outils et applicatifs métiers**

Plusieurs chantiers de dématérialisation et de digitalisation mobilisent fortement la collectivité :

- La dématérialisation des dossiers de subventions, aides régionales, fonds européens pour lesquels la maîtrise de la dette technique sera une priorité en modernisant le socle commun dont certains composants de plus de 6 ans doivent évoluer. Le déploiement des dispositifs d'instruction des aides régionales, tout pôle confondu restera le moteur de l'enrichissement fonctionnel de la solution.
- La création et reprise d'entreprises : la région va se doter d'une nouvelle plate-forme pour l'accompagnement des porteurs de projets à la création et à la reprise d'entreprise.
- En matière d'éducation, la collectivité va mettre en place une solution permettant d'harmoniser la tarification de la restauration scolaire à l'échelle du territoire avec la mise en service d'une phase pilote en 2021.
- Pour les projets transverses, il convient également de maintenir en condition opérationnelle les outils qui bénéficient à l'ensemble de la collectivité (identités numériques, parapheur électronique, GED, Bus, BPM).
- D'autres domaines « métiers » vont mobiliser des moyens afin de poursuivre la modernisation de notre fonctionnement (Finances, Patrimoine, ELUS, Formation professionnelle, RH, Collaboratif, décisionnel et projets transverses).

## **3/ Faciliter les conditions de travail des agents**

Les chantiers de modernisation de nos outils bureautiques, collaboratifs, et de communication se poursuivront en 2021 avec la généralisation et la prise en main de nouveaux services attendus par les agents et nécessaires à la modernisation de notre collectivité. Ce chantier impliquera également une harmonisation importante de notre socle technique et de nos postes de travail. Ces travaux nécessiteront, en complément de la souscription annuelle aux services et à la

maintenance logiciel de notre parc informatique, une forte mobilisation en termes d'ingénierie, de support d'accompagnement, ainsi qu'en matière de formations :

- Amélioration de nos outils de communication synchrone (Chat, Audio, Vidéo)
- Partage d'information (Réseau Social d'Entreprise, Stockage en ligne, Partage de fichiers)
- Contenus riches, consultation en mode déconnecté ou en mobilité (Coédition en ligne)
- Mobilité et télétravail facilité

La modernisation de l'environnement numérique de travail concerne également les agents des lycées qui bénéficient du déploiement et de la modernisation des services numériques adaptés à leurs besoins (Ciril RH en Ligne, Ordre et Frais de mission, la messagerie...). Ce déploiement est en cours et va se poursuivre en 2021. Cette démarche implique le renouvellement d'une partie du parc matériel mis à disposition de ces agents dans les lycées, la mise en place d'outils collaboratifs facilitant la communication et la conduite de projets transversaux en lien avec les agents du siège, et enfin un accompagnement à la prise en main de ces nouveaux outils.

### **OBJECTIF N° 3 : EVALUER POUR UNE AMELIORATION PERMANENTE**

La construction de la Nouvelle-Aquitaine a entraîné de nouveaux enjeux dont il s'agit de maîtriser et prévenir les risques, et rendre efficaces et efficientes les politiques publiques que la Région conçoit et met en œuvre.

Les années 2019 et 2020 ont été marquées par une forte activité, aussi bien pour la mission d'évaluation des politiques publiques (4 évaluations transversales ont été lancées et deux bilans évaluatif ont été réalisés) que pour celles d'audit (7 missions d'audit) et d'audit des fonds européens (66 audits d'opérations, 3 audits système). L'année 2021 s'inscrit dans le prolongement de cette forte dynamique en tenant compte de l'impact inévitable lié à la crise sanitaire et aux mesures de confinement.

Les missions d'audit sont retenues par le Comité d'audit en s'appuyant à la fois sur la cartographie des risques et la cartographie des satellites. En 2021, 4 audits dits « externes », c'est-à-dire des structures financées de façon significative par la Région sont programmés. Ces audits visent à s'assurer de l'efficacité de l'usage des fonds publics, permettre d'objectiver l'action des partenaires et éviter tout risque de mise en cause de la collectivité.

La mission d'audit des fonds européens réalise les audits d'opérations cofinancées par des fonds européens sous l'autorité fonctionnelle de la CICC. Sur les trois programmes opérationnels Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, 30 audits d'opérations ont été effectués en 2020. Ceux-ci ont vocation à s'intensifier en 2021. Pour faire face à cette potentielle augmentation, un marché public relatif à l'externalisation d'audits d'opérations FEDER-FSE a été lancé en 2020 pour assurer 20 % de la prévision annuelle, soit 6 audits. Parallèlement la participation au groupe des auditeurs du programme opérationnel de coopération territoriale

Espagne - France – Andorre (POCTEFA) implique la supervision de 15 audits d'opération en 2021.

La démarche d'évaluation des politiques publiques consiste à apprécier les résultats des politiques conduites au regard des besoins, des objectifs et des moyens. La mission a pour objectifs de mettre en place le dispositif régional de l'évaluation, d'en assurer la cohérence, et de développer la culture de l'évaluation.

Le dispositif régional a démarré, en 2017, par l'installation de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP) et l'adoption d'un programme d'évaluations. La Région a recours à des prestataires externes selon les missions à mener et en fonction des moyens humains et l'expertise qu'elles exigent. De plus, ce recours permet de garantir davantage d'indépendance, d'objectivité des démarches et d'assurer une plus grande transversalité des évaluations.

En 2020, pour tenir compte de la crise sanitaire, la CEPP a actualisé son programme d'évaluations 2020-2021 selon 3 modalités :

- prioriser les évaluations déjà programmées ;
- intégrer la problématique de la crise COVID dans les évaluations en cours et à lancer en termes de périmètre, d'approche évaluative ou de calendrier ;
- mener un bilan évaluatif relatif aux mesures d'urgence économiques.

En 2021, deux évaluations transversales seront lancées : développement des compétences et de l'emploi d'un côté et services de base à la population de l'autre. Une troisième évaluation pourra être menée sur la thématique des effets du COVID dans d'autres champs que celui dédié aux aides économiques.

La protection des données personnelles est essentielle pour permettre le déploiement de l'administration numérique dans le respect des droits des citoyens. Conformément aux orientations européennes, la Région a nommé une déléguée à la protection des données. Son rôle est de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Région aux enjeux du RGPD, d'aider les directions à se mettre en conformité avec le règlement, de coordonner les outils de la conformité, de contrôler le respect de la réglementation. L'année 2021 doit permettre, avec le soutien de la DSI, de consolider les outils mis en place, notamment en s'appuyant sur un logiciel de mise en conformité et sur le déploiement de sondes dans le système d'information (mesure des risques par types de données et par dates).

Une démarche visant à rassembler les acteurs de la donnée autour d'objectifs de sécurisation sera également engagée avec, notamment la création d'un comité de sécurisation des données fin 2020, en vue de favoriser une cohérence d'ensemble sur les actions et des réflexions qui peuvent se mener respectivement au sein de la collectivité sur la gestion des données et des risques liés au RGPD ou à la cybercriminalité.

# Pilier 6 - Administration générale

## 6.1 - Ressources humaines

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Rémunérer les agents de façon juste et attractive</b>						
0201	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	102 981 516,00
0201	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	21 262 216,00
0201	4000102	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS ET RENFORTS	-	-	-	3 835 148,00
0201	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	740 021,00
0201	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	2 373 034,00
0201	4000105	EMPLOIS PACTE	-	-	-	1 804 448,00
SOUS TOTAL			-	-	-	132 996 383,00
<b>Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents</b>						
0201	4002530	RH : ACTION SOCIALE	34 000,00	34 000,00	927 380,00	3 690 560,00
0201	4002540	RH : PREVENTION	4 000,00	4 000,00	48 500,00	48 500,00
0201	4002550	RH : SANTE	2 000,00	2 000,00	15 000,00	15 000,00
0201	4002560	RH : HANDICAP	42 000,00	42 000,00	19 800,00	27 800,00
SOUS TOTAL			82 000,00	82 000,00	1 010 680,00	3 781 860,00
<b>Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels</b>						
0201	4002500	RH : FORMATION	-	-	1 155 950,00	685 750,00
0201	4002520	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT	-	-	35 200,00	165 200,00
SOUS TOTAL			-	-	1 191 150,00	850 950,00
<b>Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines</b>						
0201	4002570	RH : RESSOURCES PARTAGEES	-	-	43 000,00	43 000,00
SOUS TOTAL			-	-	43 000,00	43 000,00
TOTAL			82 000,00	82 000,00	2 244 830,00	137 672 193,00
<b>BUDGET PRIMITIF 2020</b>			<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>1 672 950,00</b>	<b>139 038 693,00</b>

# ADMINISTRATION GENERALE

## Ressources Humaines

### **Avertissement de lecture :**

Le détail présenté ci-après porte sur l'ensemble de la masse salariale de la collectivité. Pour autant, seuls les crédits relatifs aux agents du siège sont comptabilisés dans ce pilier. Les dépenses de ressources humaines relatives aux agents des lycées, aux agents des CREPS et aux agents des transports scolaires et interurbains sont ventilées dans les axes Education (Pilier 2), Sport (Pilier 3) et Infrastructures transports (Pilier 3).

Dans le cadre de la maîtrise de ses dépenses de personnel, la Région s'est dotée d'outils de pilotage et d'aide à la décision afin d'éclairer sa politique en matière de ressources ainsi que d'un nouveau système d'information des ressources humaines permettant un suivi plus fin du tableau des emplois et la fourniture d'éléments analytiques et prospectifs fiables.

Le projet de budget 2021 en matière de ressources humaines a été bâti à partir des prévisions de consommation au 31 décembre 2020, après neutralisation de l'impact des dépenses liées à la crise sanitaire, auxquelles ont été rajoutés les incidences financières liées à la dernière tranche de revalorisation du RIFSEEP prévue dans le contrat de progrès social, les évolutions réglementaires et les dispositifs mis en place par la collectivité en prenant comme hypothèse la stabilité du taux de vacances de la collectivité.

Le budget 2021 intègre également le coût financier des postes liés aux compétences DRONISEP et PACTE qui n'ont pas pu être pourvus en 2020 ainsi que les postes nécessaires à l'internalisation de la gestion des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle.

Le budget total, en fonctionnement et en investissement s'établit à **393 341 408 €** répartis de la façon suivante :

REPARTITION PAR TYPE DE DEPENSES	BUDGET PREVISIONNEL 2021 (€)
MASSE SALARIALE	383 382 233
POLITIQUES SOCIALES	7 438 700
PREVENTION SANTE HANDICAP	985 825
FORMATION, RECRUTEMENT, AUTRES	1 534 650
<b>TOTAL BUDGET PREVISIONNEL</b>	<b>393 341 408</b>

## **OBJECTIF N°1 : REMUNERER LES AGENTS DE FAÇON JUSTE ET ATTRACTIVE**

### **1/ Glissement Vieillesse Technicité stabilisé (GVT)**

*(Avancement d'échelon, de grade et promotion interne)*

La Région continue ses efforts commencés en 2020 pour maîtriser les conséquences budgétaires des avancements d'échelon, de grade, ainsi que des promotions internes avec un GVT maîtrisé à hauteur de **1,24 %** de la masse salariale. Par ailleurs, la Région a décidé qu'au titre de l'année 2021, les décisions des CAP d'avancement de grade auraient lieu au 1<sup>er</sup> juillet 2021 à l'instar de 2020.

### **2/ Incidences financières d'obligations réglementaires**

- L'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR), qui prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations, s'applique depuis 2017 notamment avec l'avancement à l'échelon unique et la refonte des carrières. En revanche, la refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM) en fonction de la catégorie (A, B ou C) et en fonction du cadre d'emplois a été décalé à 2019, 2020 et 2021.

**La mise en œuvre 2021 du PPCR** avec les revalorisations des grilles indiciaires et la transformation de régime indemnitaire en point indiciaire de traitement pèsera ainsi à hauteur de **900 907 euros pour sa dernière année de mise en application.**

- Le dispositif **GIPA** (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) s'impose également à la Région pour un montant estimé à **30 000 euros.**

### **3/ Régime indemnitaire**

Conformément aux dispositions du Contrat de Progrès Social de la collectivité, le déploiement du RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonction, de Sujétion, d'Expertise et d'Engagement Professionnel) se déroule sur 4 années de 2018 à 2021 avec une revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Pour 2021, l'augmentation du RIFSEEP liée à la quatrième et dernière année du Contrat de Progrès Social et aux ajustements résultant des modulations mises en œuvre s'élève à 3 078 844 €.**

Se rajoutera le coût estimé à **400 000 € lié à la campagne d'intégration des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) dans le cadre d'emplois des adjoints techniques** qui pourront ainsi bénéficier d'une augmentation de leur régime indemnitaire.

### **4/ Renfort en personnel de remplacement pour accompagner les lycées**

Dans le cadre du bon fonctionnement des établissements scolaires, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé en 2019 **d'abonder de 3 millions d'euros l'enveloppe financière consacrée au recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément empêchés** de façon à porter le taux de remplacement de tous les lycées à 60 %.

**En 2020, cette enveloppe a été abondée en cours d'année par réaffectation au sein de la masse salariale** pour faire face aux nombreuses absences liées à la crise sanitaire pour éviter la fermeture d'établissements scolaires.

**En 2021, ces crédits ont été renouvelés au cas où la crise sanitaire perdurerait, avec un abondement à hauteur de 500 K€ supplémentaires** pour faire face aux absences liées à la COVID 19. La collectivité poursuivra par ailleurs sa politique de gestion dynamique de la masse salariale permettant, le cas échéant, des réaffectations de crédits pour subvenir à ce besoin.

## **5/ Indemnité de fin de contrat dans la Fonction Publique**

**Le décret n°2020-1296 du 20 octobre 2020 prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les collectivités devront verser une indemnité de fin de contrat**, à hauteur de 10 % de la rémunération brute, à tous les agents contractuels dont la durée d'engagement est inférieure ou égale à 12 mois. **Le coût financier de cette mesure nouvelle est estimé à 2,6 millions d'euros.**

## **6/ Dispositif de rupture conventionnelle**

Dans le cadre de l'accompagnement de ses agents dans leurs transitions professionnelles, **la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de mettre en place un dispositif de rupture conventionnelle**, conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et de ses décrets d'application. Il est prévu des crédits à hauteur de **100 000 €** pour l'application de cette mesure.

## **7/ Aménagement du temps de travail**

Afin que les agents de notre collectivité puissent mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et de schémas de service établis pour assurer une continuité du service public, **les agents ont pu, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020, bénéficier d'un aménagement de leur temps de travail** en répartissant leurs horaires hebdomadaires sur 4,5 jours par semaine ou sur 9 jours sur 2 semaines. Cet aménagement étant susceptible d'avoir des incidences sur le renouvellement du temps partiel de certains agents, il a été prévu **une somme de 260 000 €** pour y faire face.

## **8/ Titres restaurant en direction des agents des lycées**

**Il est envisagé d'attribuer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 aux agents des lycées** des titres restaurant lorsque les restaurations scolaires sont fermées **lors des permanences** qu'ils effectuent pendant les vacances scolaires. Ainsi chaque agent pourra se voir accorder au maximum 20 tickets par année scolaire. Le coût pour la collectivité est estimé à **528 000 €**.

## **OBJECTIF N°2 : VEILLER A LA SANTE, AU BIEN-ETRE ET A L'EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES AGENTS**

Dans le cadre du contrat de progrès social, **la politique sociale engagée dans la collectivité sera poursuivie en 2021**, offrant à tous les agents la possibilité



de bénéficier de prestations d'action sociale répondant au mieux à leur besoin (chèques vacances, garde d'enfant, aide à la rentrée scolaire...).

**L'ensemble des agents peut également adhérer aux contrats collectifs en matière de santé et de prévoyance avec une participation employeur** leur permettant d'en diminuer fortement le coût financier. Le taux d'adhésion est actuellement d'environ 50 %.

De plus la collectivité alloue une subvention à l'amicale du personnel, l'ARENA, qui permet de proposer aux agents des actions dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs

Par ailleurs, **les actions de prévention continuent de se développer** avec le déploiement de matériels et équipements adaptés aux postes de travail des agents des lycées afin de réduire la pénibilité des tâches : déploiement de la vaisselle allégée, grille « magendie », projet « zéro produit chimique » pour l'entretien, etc. Ce dernier projet qui sera déployé début 2021 s'inscrit dans l'engagement NéoTerra de la collectivité.

Par ailleurs, la Région s'investit fortement dans le maintien dans l'emploi de ses agents. **Le taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap est passé de 8,22 % en 2019 à 8,36 %** en tenant compte des marchés passés par notre collectivité alors que le taux imposé par la réglementation est de 6%.

**En 2021, la Région s'engage pour les prestations d'action sociale, santé, handicap et prévention à hauteur de 8 424 525 euros.**

### **OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET LES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS**

La crise sanitaire et, de facto, les contraintes qui pèsent sur le contexte budgétaire conduisent à adapter et réorienter la politique de formation en 2021. Les axes retenus pour la construction du budget formation sont ainsi de :

- **Garantir la réalisation des formations obligatoires** au regard des risques d'engagement de la responsabilité de la Région en tant qu'employeur en matière d'hygiène et de sécurité, de préparation au reclassement et de respect des conventions et marchés engagés ;
- **Accompagner l'évolution des parcours de carrière des agents ;**
- **Garantir une dynamique de professionnalisation « métiers » et d'adaptation des agents à l'exercice de leurs missions.**

Par ailleurs, les AE demandées en formation au BP 2021, au-delà des dépenses courantes de formation, permettront le lancement en 2021 de 2 marchés pluriannuels à reconduire : management (681 000 € sur 3 ans) et environnement juridique (300 000 € sur 3 ans).

### **ANNEXE : INFORMATION SUR LA REGIE FONDS EUROPEENS**

Le budget lié aux dépenses en ressources humaines de la régie Fonds Européens fait l'objet d'un budget annexe d'un montant de 1 760 880 € pour 34 collaborateurs.

# Pilier 6 - Administration générale

## 6.2 - Élus et Ceser

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions</b>						
	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	1 887 517,00
	4001010	FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	-	-	-	81 600,00
0202	4002400	GESTION DES SEANCES	-	-	-	20 000,00
021	4002240	RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	400 000,00	100 000,00
021	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	-	115 000,00	36 401,00
021	4002420	ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	690 500,00	10 115 500,00
<b>SOUS TOTAL</b>			-	-	1 205 500,00	12 241 018,00
<b>Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions</b>						
022	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 115 484,00
022	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	328 759,00
022	4000102	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS ET RENFORTS	-	-	-	67 234,00
022	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	35 438,00
022	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	9 000,00
022	4002080	FONCTIONNEMENT DU CESER	0,00	10 000,00	485 800,00	380 000,00
022	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	-	1 200,00	0,00	9 200,00
022	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	-	-	150 000,00	36 000,00
022	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	0,00	30 000,00	40 000,00	40 000,00
022	4002400	GESTION DES SEANCES	-	-	-	9 000,00
022	4002410	MEMBRES DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	390 000,00	2 865 700,00
022	4002500	RH : FORMATION	-	-	4 600,00	4 600,00
022	4002520	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT	-	-	1 800,00	1 800,00
022	4002530	RH : ACTION SOCIALE	2 000,00	2 000,00	15 270,00	15 770,00
022	4002550	RH : SANTE	-	-	450,00	450,00
022	4002560	RH : HANDICAP	1 000,00	1 000,00	1 425,00	1 425,00
<b>SOUS TOTAL</b>			3 000,00	44 200,00	1 089 345,00	4 919 860,00
<b>TOTAL</b>			3 000,00	44 200,00	2 294 845,00	17 160 878,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			13 000,00	49 500,00	1 866 550,00	17 241 831,00

# ADMINISTRATION GENERALE

## Elus et Ceser

---

### OBJECTIF N°1 : OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DANS LEURS MISSIONS

Les crédits alloués au titre des **indemnités de fonction** des conseillers régionaux sont maintenus au même niveau en 2021.

Les crédits alloués au titre des **frais de déplacement** des élus régionaux observent en revanche une baisse de 10%. En effet, la crise sanitaire a fortement restreint les déplacements des conseillers régionaux et a modifié les modalités de travail de l'Institution.

Le recours aux techniques de visio-conférences a ainsi permis à l'institution régionale de continuer à fonctionner dans le respect des règles démocratiques.

Pour 2021, la possibilité d'organiser les réunions de l'Assemblée plénière, de la Commission permanente et des instances consultatives telles que GIA et Commissions thématiques grâce à la visio-conférence réduiront de fait les montants proposés sur cette ligne.

Le budget dédié à la **formation des élus** est maintenu à hauteur du montant légal autorisé (2% du volume global des indemnités brutes des conseillers régionaux) auquel s'ajoute une enveloppe pour les formations obligatoires post-renouvellement de mandature.

Enfin, il est proposé de déployer un « cartable dématérialisé » de l'élu et d'ajouter aux fonctionnalités en place aujourd'hui (telle que la transmission dématérialisée des délibérations, des convocations..) d'autres outils et d'informations telles que gestion des frais de déplacement, liste des représentations, émargement, programme de formation....

### OBJECTIF N°2 : DOTER LE CESER DE MOYENS ADAPTES A SES MISSIONS

Les crédits alloués au titre des **indemnités de fonctions** des conseillers CESER sont maintenus également au niveau de 2020. Il est rappelé que le calcul des indemnités des élus régionaux a un impact mécanique sur le calcul des indemnités des conseillers CESER.

Tout comme le budget frais de déplacements des élus régionaux, le budget alloué aux **frais de déplacement** des conseillers CESER observe une baisse de 10% en lien avec la crise sanitaire et l'utilisation généralisée des techniques de visioconférence.

Enfin le projet de portail « cartable des élus » comportera également un volet et des outils accessibles aux conseillers CESER.

# Pilier 6 - Administration générale

## 6.3 - Communication et attractivité

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire						
0202	4002110	CAMPAGNE ET CREATION	-	-	25 000,00	3 120 000,00
0202	4002120	EVENEMENTIEL	15 000,00	-	2 675 000,00	1 461 000,00
0202	4002130	PRODUCTION EDITORIALE ET MULTIMEDIA	2 800 000,00	575 000,00	2 662 500,00	2 786 500,00
0202	4002140	VALORISATION REGIONALE	-	685 000,00	-	-
SOUS TOTAL			2 815 000,00	1 260 000,00	5 362 500,00	7 367 500,00
TOTAL			2 815 000,00	1 260 000,00	5 362 500,00	7 367 500,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>			<i>125 000,00</i>	<i>1 575 000,00</i>	<i>4 300 500,00</i>	<i>7 757 381,00</i>

# ADMINISTRATION GENERALE

## Communication et attractivité

### **OBJECTIF : ASSURER LA VISIBILITE DE L'ACTION REGIONALE ET DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

Le 1<sup>er</sup> trimestre, voire le 1<sup>er</sup> semestre, 2021 sera marqué par la réglementation qui encadre la communication en période électorale. Cette dernière dispose « qu'à compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations et de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressés par le scrutin. »

Dans ce cadre, dans cette période, la communication institutionnelle sera maintenue mais traitée sous un angle purement informatif afin de garantir l'information aux bénéficiaires de l'action régionale sur les aides et dispositifs disponibles.

Plus globalement, la Région poursuivra la stratégie de communication amorcée en 2017 et articulée autour de 3 axes :

#### **1/ Le renforcement d'une communication institutionnelle reposant sur les quatre piliers du projet régional :**

- Le développement économique et l'emploi,
- La jeunesse,
- La transition énergétique et écologique,
- L'aménagement du territoire dont les transports régionaux et les infrastructures numériques.

En matière de communication institutionnelle, les principales actions et outils de la communication sont :

- la finalisation de la stratégie de communication digitale, rationalisant et spécialisant les sites internet par grandes typologies de bénéficiaires de l'action régionale (entreprises, jeunes, territoires, ...)
- la création d'un site portail dédié à l'emploi et la formation
- la production et la diffusion de 4 numéros du journal de la Région, tiré à 2,7 millions d'exemplaires
- la newsletter hebdomadaire relayée à environ 50000 personnes,
- le community management et la communication sur les réseaux sociaux, renforcés pour une plus grande proximité avec les Néo-Aquitains
- la production de vidéos, avec des formats adaptés aux messages et aux usages (motion design, spots, interviews,...)
- et d'une façon plus globale, toute la production éditoriale (rédactionnelle, photos et vidéos) réalisée pour relayer auprès des citoyens les décisions de Commissions Permanentes et des Séances Plénières ainsi que l'actualité de l'action régionale.

Par ailleurs, la poursuite du déploiement de la signalétique Nouvelle-Aquitaine sera une des priorités de l'année, en lien avec les directions opérationnelles (construction, moyens généraux, transports ferroviaires et routiers).

## **2/ La poursuite de la communication thématique**

En 2021, le contexte inédit de crise économique et sociale amènera la Région à renforcer l'information sur les différentes mesures prises pour lutter contre les effets de la crise et préparer l'avenir.

A ce titre, la Région communiquera prioritairement :

- en direction des entreprises, sur les mesures et dispositifs de court, moyen et long terme, notamment issus de Nouvelle-Aquitaine Rebond et des deux plans d'urgence (avril et novembre),
- en direction des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les jeunes, pour les informer des dispositifs de formation existants,
- en direction des acteurs de territoire pour la diffusion de la feuille de route et de la marque Néo Terra.

La Région adaptera sa communication en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et de ses conséquences en terme économique et social.

En complément de ces axes prioritaires, la Région poursuivra ses actions de communication thématique afin d'accompagner le déploiement de l'ensemble des politiques et dispositifs à destination des bénéficiaires potentiels dans le cadre de ses champs de compétence (permis B, aides aux devoirs, aides au transport, l'apprentissage, les festivals, les offres de transports, appels à projets,...).

De façon transversale à toutes les thématiques concernées (développement économique, innovation formation, agriculture,...), le soutien de l'Europe sera fortement valorisé.

Il est à noter que de nombreuses manifestations prévues en 2020 sont reportées en 2021 (la Robocup, Forexpo, In Fine, Electric Road, Congrès Union Social Habitat, Good !le festival de la gastronomie,...) en complément des événements annuels récurrents. La Région participera ainsi à de nombreuses manifestations et salons, professionnels et grand public, pour porter les filières professionnelles et les offres d'orientation et de formation notamment.

## **3/ La concrétisation d'une démarche de marketing territorial au service de l'attractivité du territoire.**

La Région poursuivra en 2021 l'animation du Club de l'attractivité lancé en 2019 et comptant plus de 150 membres, notamment en lien avec le Club des ETI et le réseau des ambassadeurs d'ADI. Sur le plan éditorial, la production de contenus pour la valorisation des actions, projets, services et produits « Made in Nouvelle-Aquitaine » sera accélérée.

# Pilier 6 - Administration générale

## 6.4 - Affaires juridiques

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique						
0201	4000010	ASSURANCES	-	-	1 635 052,00	330 000,00
0202	4000010	ASSURANCES	-	-	1 167 838,00	247 000,00
0202	4002020	JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	-	-	4 000,00	254 000,00
0202	426013	CELLULE JURIDIQUE	-	-	-	7 000,00
222	4000010	ASSURANCES	-	-	11 433 117,00	2 285 110,00
224	4000010	ASSURANCES	-	-	90 257,00	18 500,00
32	4000010	ASSURANCES	-	-	52 766,00	12 000,00
815	4000010	ASSURANCES	-	-	477 988,00	80 500,00
SOUS TOTAL			-	-	14 861 018,00	3 234 110,00
TOTAL			-	-	14 861 018,00	3 234 110,00
BUDGET PRIMITIF 2020					695 000,00	3 115 000,00

# ADMINISTRATION GENERALE

## Affaires Juridiques

---

### **OBJECTIF : ASSURER LA COLLECTIVITE ET VEILLER A SA SECURISATION JURIDIQUE**

Le budget 2021 est marqué par l'inscription des AE nécessaires au renouvellement du marché d'assurances. Considérant qu'il est nécessaire d'affecter les AE de ce marché au moment de son lancement, le budget 2021 doit prévoir le coût global estimatif de ce nouveau marché pour la durée totale de contractualisation (a priori 5 ans). Le volume d'AE proposées est donc de 14,857 M€.

Il convient de rappeler que deux avenants ont été signés en 2019 afin d'intégrer, pour les 2 années restantes, une augmentation annuelle de 21% de la cotisation flotte auto et de 25 % pour la cotisation dommage aux biens, ce en raison de la forte sinistralité enregistrée ces dernières années.

La progression du coût des assurances depuis 2017 est de ce fait d'environ 22%. Cependant, malgré cette hausse, les montants du marché en cours, ainsi que les montants prévisionnels pour son renouvellement, demeurent en deçà du montant total cumulé des marchés des 3 anciennes régions en 2016 dont le montant total annuel des primes s'élevait à 3 187 000 €.

Parallèlement des crédits destinés à l'AMO qui accompagnera la Région dans ce projet doivent être budgétés (30.000€).

Enfin, les recettes provenant des indemnités d'assurance s'élèvent pour cette année 2020 à **339 512.56€** et celles des décisions de justice à la somme de **532 904.00€**.



# Pilier 6 - Administration générale

## 6.5 - Moyens généraux

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents</b>						
0202	4002011	ADAP - PÉRENNITÉ, ADAPTAT° DU BÂTI - BÂTS ADM NON SCOLAIRES	1 392 000,00	1 850 000,00	142 000,00	100 000,00
0202	4002060	ARCHIVES	-	4 000,00	0,00	88 500,00
0202	4002200	MAINTENANCES ENTRETIEN TRAVX - BAT ADMINISTRATIFS	4 369 000,00	4 076 000,00	3 575 000,00	1 550 000,00
0202	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	467 000,00	579 000,00	1 331 000,00	1 308 000,00
0202	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	30 000,00	30 000,00	14 615 000,00	7 505 500,00
0202	421010	DENREES ET FOURNITURES CONSOMMEES	-	-	-	27 000,00
0202	432030	SERVICES EXTERIEURS	-	-	-	47 000,00
0202	432040	TRAVAUX ET SERVICES LIES AUX BÂTIMENTS	250 000,00	250 000,00	-	-
0202	3022190	EIMR - TRVX HORS LYCEES MDR ET AUTRES SITES	-	31 000,00	-	-
0202	3022204	EMR-PCET - TRVX MDR - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRTLE	-	30 000,00	-	-
SOUS TOTAL			6 508 000,00	6 850 000,00	19 663 000,00	10 626 000,00
<b>Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules</b>						
0201	4002250	MISSIONS ET DEPLACEMENTS : BILLETTERIE	-	-	-	1 455 000,00
0201	4002260	MISSIONS - DEPLACEMENTS : FRAIS MISSIONS DES AGENTS	-	-	640 000,00	640 000,00
0202	4002220	VEHICULES ET MATERIEL ROULANT	200 000,00	760 000,00	37 500,00	1 258 000,00
0202	4002251	DELEGAT° ET PERSONNALITES INVITEES A LA REGION NA	-	-	10 000,00	250 000,00
SOUS TOTAL			200 000,00	760 000,00	687 500,00	3 603 000,00
<b>Prendre en charge les autres dépenses à caractère général</b>						
0202	4002030	ANNONCES ET INSERTION	-	-	538 100,00	538 100,00
0202	4002070	DOCUMENTATION	-	-	190 150,00	207 150,00
0202	4002240	RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	1 415 000,00	513 000,00
0202	4002290	COTISATIONS DE LA REGION	-	-	330 000,00	330 000,00
0202	511030	ASSISTANCE FINANCIERE	-	-	160 000,00	200 000,00
20	4020010	ETUDES ET RELATIONS USAGERS	-	-	132 696,00	104 196,00
94	4094090	PRESTATIONS TRANSVERSALES	-	-	190 000,00	142 000,00
SOUS TOTAL			-	-	2 955 946,00	2 034 446,00
TOTAL			6 708 000,00	7 610 000,00	23 306 446,00	16 263 446,00

	<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>	<i>22 575 500,00</i>	<i>11 236 482,00</i>	<i>25 655 331,00</i>	<i>16 905 206,00</i>
--	-----------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

# ADMINISTRATION GENERALE

## Moyens Généraux

### OBJECTIF N° 1 : GERER LES BATIMENTS REGIONAUX ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL MATERIELLES DES AGENTS

#### **Avertissement de lecture :**

Le détail présenté ci-après porte sur l'ensemble des dépenses relatives aux moyens généraux et bâtiments de la collectivité. Pour autant, certaines dépenses sont ventilées et inscrites sur les thématiques Education, Numérique, Culture, Transports et Creps au sein des piliers 1 à 3.

#### **1/ Patrimoine et Moyens Généraux**

**En ce qui concerne les bâtiments régionaux**, il est prévu en travaux d'investissement la poursuite des opérations programmées, dans le cadre de notre plan pluriannuel en cours d'exécution, avec la livraison d'opérations conséquentes pour l'Hôtel de Région de Bordeaux telles que la rénovation des sanitaires, la rénovation du système de sécurité incendie après avoir réceptionné en 2019 la rénovation du parvis, de l'accueil et du hall de l'Hôtel de Région ainsi que l'extension du restaurant administratif.

Seront lancées ou poursuivies en 2021 :

- à Bordeaux, l'opération de mise aux normes des escaliers de l'Hôtel de Région et du Système de Sécurité Incendie ;
- à Poitiers, l'opération de rénovation et réhabilitation du bâtiment Andalousie (démarrage travaux en novembre 2020), dans un cadre de rénovation thermique conforme à Néo Terra ;
- A Limoges et Poitiers, une opération de modernisation des salles Gérard Vandembroucke et Jean Monnet sur toute la partie audiovisuelle incluant la réfection des régies ;
- A Limoges, une opération de mise en conformité réglementaire « sécurité incendie et accessibilité » et une expérimentation sur le fonctionnement thermique en axant les solutions sur les aspects bâtimentaires en respectant nos engagements « Néoterra ».

Ces opérations s'inscrivent dans la mise en œuvre d'un nouveau cycle d'investissements, pour maintenir une continuité dans l'action de gestion du patrimoine de l'Institution en cohérence avec les orientations suivantes :

- la qualité du cadre bâti et le confort d'usage des locaux,
- la conservation et l'adaptation du patrimoine, la rénovation et le gros entretien renouvellement des équipements techniques des bâtiments, l'amélioration des conditions de vie des personnels,
- l'hygiène et la sécurité,
- l'entretien et la maintenance pour répondre essentiellement aux impératifs de sécurité, de conformité et contrôles réglementaires.

La territorialisation de l'activité régionale, impulsée en 2018 et 2019 pour les chefs-lieux départementaux (hormis les 3 sites régionaux), verra sa première phase se terminer par l'ouverture de l'antenne de Pau durant le premier semestre 2021. L'ensemble des antennes sera ainsi déployé.

Le chantier de la mutualisation des marchés à l'échelle régionale, déjà mis en œuvre pour le nettoyage, les déménagements, les acquisitions de véhicules, la gestion de la flotte automobile et la signalétique bâimentaire, se poursuivra en 2021 en matière de mobiliers et de produits papetiers imprimés notamment aux fins d'optimisation financière (effet de masse) et d'harmonisation de procédures.

## **2/ Achats et Commande Publique**

La Région poursuit sa politique de maîtrise des coûts. Ce sera le cas notamment avec la mise en œuvre d'un nouvel Accord Cadre pour la gestion du nouveau marché de restauration collective de l'Hôtel de Région ou encore le pilotage des marchés transversaux pour répondre aux besoins en fournitures diverses de l'administration. Un objectif de diminution de 20 % des dépenses liées à l'acquisition de mobiliers et matériels a également été fixé.

Dans le cadre de NéoTerra, la mise en œuvre d'un nouvel Accord Cadre pour la collecte et le traitement des déchets des sites de Bordeaux, priorisant la réduction et la valorisation des déchets dans le contexte du Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets, marquera un nouvel effort de la collectivité dans ce domaine.

### **OBJECTIF N°2 : PRENDRE EN CHARGE LES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET GERER LE PARC DE VEHICULES**

La dématérialisation des procédures pour le remboursement des frais de déplacement a été finalisée à l'échelle régionale en juin 2020 avec un outil commun permettant une forte économie de papier et une gestion commune au profit des agents.

Concernant la billetterie, le changement de prestataire en matière de déplacements ferroviaires a permis un accès moins coûteux au train (Accès tarifs loisirs, Ouigo, cartes mobilités) et à inciter ainsi l'utilisation privilégiée de ce mode de déplacement.

En ce qui concerne les véhicules de service, il a été proposé dans le cadre de la politique d'achats de mettre l'accent sur l'acquisition de véhicules propres (électriques/hybrides) mais également de vélos pour les déplacements intra-agglomération. Ces achats s'inscrivent dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

Par ailleurs, dans l'objectif d'une politique de déplacements uniforme et cohérente, des outils tels que la géolocalisation des véhicules de services nous permettra de mieux optimiser et de cibler les besoins sur l'utilisation du parc de véhicules.

## **OBJECTIF N°3 : PRENDRE EN CHARGE LES AUTRES DEPENSES A CARACTERE GENERAL**

### **1/ Assistance financière**

En 2020, la Région a renouvelé son marché pluriannuel d'assistance financière et budgétaire en matière de gestion active de la dette et de la trésorerie ainsi que sur des problématiques de stratégie et de prospective financière. Il est prévu **60K€** de crédits de paiement en 2021, légèrement en hausse par rapport à 2020, pour financer notamment l'assistance pour la mise en œuvre du programme EMTN permettant d'accéder au marché obligataire.

En 2020, l'agence de notation Moody's a confirmé la note Aa3 de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette révision, qui doit intervenir annuellement, et l'intervention pour l'obtention de financement via des titres négociables à court terme (ex billets de trésorerie) sont estimées à **45K€** de crédits de paiement. De plus, le marché de notation financière arrivera à terme en 2021. Il est proposé d'ouvrir **160K€** d'AE pour son renouvellement.

Pour financer ses investissements, la Région souhaite diversifier ses sources de financement, notamment avec des émissions sur le marché obligataire. Pour cela il est nécessaire d'avoir recours à un arrangeur et un conseiller juridique. Cette dépense, pour l'année de mise en œuvre du programme et l'émission d'une première obligation, a été estimée à **95K€** en 2021.

### **2/ Achats et commande publique**

La Région poursuit sa politique de maîtrise des coûts. Ce sera le cas notamment avec la mise en œuvre d'un nouvel Accord Cadre pour les prestations traiteurs.

# Pilier 6 - Administration générale

## 6.6 - Opérations financières

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
<b>Optimiser et assurer le remboursement de la dette</b>						
	511010	CAPITAL	-	162 650 000,00	-	-
	512010	INTERETS	-	-	-	39 298 400,00
	513010	FRAIS FINANCIERS	-	-	-	1 629 000,00
		SOUS TOTAL	-	162 650 000,00	-	40 927 400,00
<b>Réaliser des opérations de réaménagement et de revolving</b>						
	511011	GESTION ACTIVE DE LA DETTE	-	50 000 000,00	-	5 000 000,00
	511020	EXCEDENT DE TRESORERIE	-	6 305 400,00	-	-
		SOUS TOTAL	-	56 305 400,00	-	5 000 000,00
<b>Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues</b>						
	631010	DEPENSES IMPREVUES	5 000 000,00	-	5 000 000,00	-
	660000	PROVISIONS	-	-	-	3 270 751,00
		SOUS TOTAL	5 000 000,00	-	5 000 000,00	3 270 751,00
<b>Prendre en charge les opérations financières diverses</b>						
	514010	INTERETS MORATOIRES	-	-	-	180 000,00
		SOUS TOTAL	-	-	-	180 000,00
		TOTAL	5 000 000,00	218 955 400,00	5 000 000,00	49 378 151,00
		<i>BUDGET PRIMITIF 2020</i>	<i>3 000 000,00</i>	<i>196 440 000,00</i>	<i>2 700 000,00</i>	<i>45 633 000,00</i>

# ADMINISTRATION GENERALE

## Opérations financières

### OBJECTIF N°1 : OPTIMISER ET ASSURER LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

#### 1/ Remboursement du capital de la dette

Le montant de l'amortissement de la dette est évalué pour 2021 à **162,6 M€**.

Cette estimation est le résultat de la trajectoire financière présentée lors des Orientations Budgétaires et dont le besoin en emprunts nouveaux pour 2020 est estimé à 497,1 M€.

Le remboursement du capital de la dette connaît une augmentation de 21% entre 2020 et 2021 car la crise sanitaire et économique a conduit la Région à mobiliser des moyens financiers supplémentaires significatifs pour financer les plans d'urgence et de relance. Parallèlement, un confinement de trois mois a pour effet de diminuer drastiquement les recettes fiscales régionales, fortement corrélées à la situation économique et sociale.

Toutefois, cette situation qui est jugée conjoncturelle par les experts financiers, ne doit pas remettre en cause la volonté d'investir, pour soutenir et relancer l'économie régionale. C'est pourquoi la Région continue de mobiliser des financements, dont les conditions d'octroi restent très attractives.

Cette augmentation est aussi due au remboursement in fine et pour 10M€ du capital d'une émission obligataire lancée par l'ex-Région Limousin.

En 2021, la Région diversifiera ses sources de financement en recourant au marché obligataire.

	BUDGET PRIMITIF 2020 (en M€)	BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€)
Amortissement du capital	134,1	162,6

#### 2/ Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts et les autres charges financières. Leur montant est estimé à **40,927 M€** pour 2021.

Les intérêts prévisionnels (intérêts réglés à l'échéance, intérêts courus non échus et autres intérêts) s'élèvent à **39,298 M€**. Ils sont en augmentation de 5% pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment.

Les autres charges financières sont estimées à **1,629 M€**.

- **Charges d'intérêts**

- Intérêts réglés à l'échéance

Le montant des intérêts de la dette réglés à l'échéance est estimé à **36,690 M€**. L'estimation du montant des intérêts de la dette à taux variables a été réalisée à partir de la prévision des taux futurs, majorée par prudence de 50 points de base (+0,5 %) pour les indexations Euribor, Eonia, T4M et TAM/TAG.

- Intérêts courus non échus (ICNE)

Les intérêts courus non échus correspondent à la fraction des intérêts annuels écoulés sur un exercice comptable donné n'ayant pas donné lieu à paiement. La procédure de rattachement des ICNE conduit à inscrire au compte 66112 « Intérêts - rattachement des ICNE », en opération réelle, le différentiel entre le montant des intérêts courus et non échus au 31 décembre 2020, à rattacher à l'exercice et celui des intérêts échus en 2021 et rattachés à l'exercice précédent.

Ce différentiel s'élève à **2,430 M€** pour 2021. Ce poste de dépense est lui aussi fortement impacté par les nouveaux emprunts dont les hypothèses tiennent compte d'un amortissement annuel.

- Autres intérêts

**0,178 M€** sont ouverts en 2021 pour couvrir les intérêts des contrats d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie ainsi que les dépenses liées à l'utilisation des lignes de crédit court terme dont dispose la Région afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie. La Région devrait pouvoir faire des économies sur les intérêts des lignes de trésorerie en émettant des NEU CP (ex-billets de trésorerie) dont les taux négatifs, s'ils se maintiennent, permettront à la Région d'obtenir de nouvelles ressources.

- **Autres charges financières**

Une inscription budgétaire pour un montant global de **1,087 M€** est destinée à régler les intérêts relatifs aux contrats de swap<sup>1</sup> et à assurer le paiement de commissions diverses (commissions de non utilisation, commission d'engagement,...).

Pour la première fois en 2021, la Région va diversifier ses sources de financement en recourant au marché obligataire pour couvrir 100M€ de ses besoins. Le processus d'appel au marché obligataire ou des titres négociables à court terme requiert le recours à plusieurs intermédiaires qui doivent être rémunérés. Les crédits de paiement pour couvrir cette dépense sont estimés à **542K€** en 2021.

<sup>1</sup> Le mot swap désigne un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt.

## **OBJECTIF N 2 : REALISER DES OPERATIONS DE REAMENAGEMENT ET DE REVOLVING**

### **1/ Gestion active de la dette**

Un montant de **50 M€** est inscrit en dépenses et en recettes d'investissement pour prévoir la réalisation, le cas échéant, d'opérations de renégociation ou de remboursement anticipé de contrats en cours (remboursements anticipés avec refinancements éventuels).

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion active de sa dette, la Région pourrait être amenée à rembourser par anticipation des contrats, en particulier dans le cadre de la stratégie de défaisance initiée depuis 2016, en fonction des conditions de marchés. Il est donc proposé d'inscrire **5 M€** en 2021 en crédits de fonctionnement.

### **2/ Emprunt revolving**

Afin d'optimiser les excédents de trésorerie infra-annuels, la Région a la possibilité de rembourser et de retirer le capital restant dû de certains emprunts. Pour réaliser ces opérations, un montant de **6,305 M€** est inscrit en dépenses et en recettes.

## **OBJECTIF N°3 : PROVISIONNER LES RISQUES ET FAIRE FACE AUX DEPENSES IMPREVUES**

### **1/ Provisions**

Les normes comptables imposent aux collectivités d'enregistrer en comptabilité des provisions ou des dépréciations sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque, d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice ou de la constatation de la perte de valeur d'un actif (stock ou créance).

Pour 2021, il est proposé d'inscrire **3,27 M€**.

### **2/ Dépenses imprévues**

La dotation prévue, pour un montant de 5M€ en autorisations de programme et 5 M€ en autorisations d'engagement, doit permettre d'apporter une réponse immédiate à des demandes de participations exceptionnelles de solidarité faisant suite à des intempéries ou des catastrophes naturelles ou à d'autres urgences nécessitant une mobilisation financière immédiate.

## **OBJECTIF N°4 : PRENDRE EN CHARGE LES OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES**

La Région est soumise à la réglementation encadrant la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. A cet effet, une prévision de **0,180 M€** est inscrite en 2021 pour permettre à la collectivité de verser des intérêts moratoires aux entreprises qui pourraient être concernées par des retards de paiement.



# OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES

*Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu à aucun décaissement.*

*Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur de la section d'investissement, soit entre les deux sections du budget.*

*Afin de les distinguer des autres opérations, elles sont regroupées dans des chapitres budgétaires spécifiques.*

## I – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il contribue ainsi à améliorer la connaissance de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le niveau de l'amortissement est donc fonction du volume des immobilisations et des durées d'amortissement.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Afin de pouvoir constater l'amortissement des immobilisations au titre de 2021, il convient d'inscrire les montants prévisionnels répartis comme suit :

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	926 28031	AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES	10 000,00
	925 2804111	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	60 000,00
	926 2804112	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	12 420 000,00
	926 2804113	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	3 120 000,00
	926 2804121	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	16 975,48
	926 2804122	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	1 200 000,00

	926 2804131	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	170 000,00
	926 2804132	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	16 800 000,00
	926 2804133	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	935 469,37
	926 2804141	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	3 000 000,00
	926 2804142	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	62 500 000,00
	926 2804143	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	302 817,54
	926 2804151	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS ET EPL "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	2 300 000,00
	926 2804152	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS ET EPL "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	16 400 000,00
	926 2804161	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC "BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES"	47 197,00
	926 2804162	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX spic "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	458 286,00
	926 2804163	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SPIC "PROJET D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	169 284,00
	926 28041711	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	18 700 000,00
	926 28041712	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	5 500 000,00
	926 28041713	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	1 196 537,98

	926 28041721	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT RFF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	3 800 000,00
	926 28041722	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DE TRANSPORT RFF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	11 000 000,00
	926 28041723	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT RFF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	20 900 000,00
	926 28041782	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT AUTRES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	6 529,60
	926 2804181	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	20 000 000,00
	926 2804182	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	41 350 000,00
	926 2804183	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	713 946,71
	926 280421	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	150 000 000,00
	926 280422	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	37 500 000,00
	926 280423	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	2 587 474,82
	926 280431	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	2 720 000,00
	926 280432	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	3 342 847,56
	926 2804411	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS"BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	2 611,00
	926 2804412	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	291 186,00
	926 28045	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	205 000 000,00
	926 28051	AMORTISSEMENTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 600 000,00
	926 28121	AMORTISSEMENTS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	3 414,17

	926 28128	AMORTISSEMENTS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	75 000,00
	926 281311	AMORTISSEMENTS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	1 789 102,94
	926 281312	AMORTISSEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	56 391 201,00
	926 281314	AMORTISSEMENTS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	297 708,00
	926 281318	AMORTISSEMENTS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 794 381,56
	926 28132	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS PRIVES	7 016,00
	926 281351	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS BATIMENTS PUBLICS	22 790 000,00
	926 281352	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS BATIMENTS PRIVE	5 700,00
	926 2814	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	197,52
	926 28151	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	10 015,00
	926 28152	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS DE VOIRIE	340 000,00
	926 28153	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS	960 000,00
	926 281571	AMORTISSEMENTS MATERIEL FERROVIAIRE	90 000,00
	926 281572	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	6 715 589,42
	926 281578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	4 050 000,00
	926 28158	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	220 000,00
	926 281721	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITON - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS "PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES"	2 018,95
	926 281728	AMORTISSEMENTS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	35 000,00
	926 2817311	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITON - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "BATIMENTS ADMINISTRATIFS"	867,00
	926 2817312	AMORTISSEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	10 500 000,00
	926 2817318	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITON - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "AUTRES BATIMENTS PUBLICS"	35 575,00
	926 281735	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	4 305 000,00
	926 281751	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	90 000,00
	926 281752	AMORTISSEMENTS INSTALLATION DE VOIRIE	62 664,00
	926 281753	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS	130 000,00

	926 2817578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	26 000,00
	926 281758	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	230 000,00
	926 2817831	AMORTISSEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	874,00
	926 2817838	AMORTISSEMENTS MAT OUTILS TECHNIQUES AUTRE MATE RIELS TECHNIQUES	5 350,89
	926 2817841	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	1 954,00
	926 281785	AMORTISSEMENTS TELEPHONIE	59 000,00
	926 281788	AMORTISSEMENTS AUTRES	25 000,00
	926 28181	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	110 000,00
	926 281821	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	6 009,00
	926 281828	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	1 118 000,00
	926 281831	AMORTISSEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	8 700 000,00
	926 281838	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	4 000 000,00
	926 281841	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	3 850 000,00
	926 281848	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	310 000,00
	926 28185	AMORTISSEMENTS TELEPHONIE	450 000,00
	926 28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 500 000,00
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	787 213 801,51

## II - REPRISE DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES

### **A - Reprise de la DRES (Dotation Régionale d'Équipement Scolaire)**

Les fonds affectés à l'équipement (compte 133) sont reçus par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M71, la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire est reprise en 2021 pour un montant de **47 086 354,00 €**.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13932		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - DRES	47 086 354,00
	946 777	QUOTE PART SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	47 086 354,00

## **B - reprise des subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces immobilisations.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

Ainsi, la reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13911		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - ETAT ET ÉTAB.NATIONAUX	2 631 232,20
926 13912		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	96 675,62
926 13913		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - DÉPARTEMENTS	1 252 937,43
926 13914		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - COMMUNES, STRUCTURES INTERCOMMUNALES	96 096,04
926 13916		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - AUTRES EPL	18 379,18
926 139172		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - FEDER	29 798 662,56
926 139173		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - FEOGA	187 238 011,66
926 139178		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - AUTRES FONDS EUROPEENS	972 693,49
926 13918		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - AUTRES	494 544,32
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	222 599 232,50

### III - NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Afin d'améliorer la situation du patrimoine régional, l'instruction budgétaire et comptable M71 a retenu un champ généralisé de l'amortissement concernant les immobilisations corporelles et incorporelles (dont subventions d'équipement versées).

Or, cette généralisation pourrait, en organisant un prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement indépendamment des variations des autres postes du budget, conduire la région à constater un déséquilibre du budget.

L'instruction prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées.

Conformément à la M71, la région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments publics non couverte par la reprise des subventions reçues.

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
926 198		NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	447 634 412,06
	946 7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	447 634 412,06

### IV - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### **A – avances aux mandataires**

Les avances versées aux mandataires de la Région sont portées au compte 238.

Lors de la justification de leur utilisation, le compte 238 est crédité par opération d'ordre budgétaire par le débit des subdivisions du compte 231 (immobilisations en cours - constructions) au vu des pièces justificatives.

Les crédits prévisionnels d'ordre inscrits pour la passation de ces écritures sont récapitulés ci-après.

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 000 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	95 000 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	25 000 000,00

## **B – avances hors Mandataires**

Les avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont portées aux comptes 237 ou 238 où elles demeurent jusqu'à justification de leur utilisation.

Les comptes 237 et 238 sont crédités par le débit des subdivisions de comptes 231 et 232 au vu des pièces justificatives de l'exécution des travaux par opération d'ordre budgétaire. En vue de procéder à la passation de ces écritures, il convient d'inscrire en prévisions, les crédits d'ordre suivants :

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 000 000,00
	925 237	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 000,00
925 2051		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	350 000,00
925 21828		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	70 000,00
925 21831		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	70 000,00
925 21838		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	570 000,00
925 21841		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	120 000,00
925 21848		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	100 000,00
925 2188		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	100 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	10 000 000,00
925 2316		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - RESTAURATION DES COLLECTIONS ET ŒUVRES D'ART	70 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	6 000 000,00



## V - FRAIS D'ETUDES ET FRAIS D'INSERTION SUIVIS DE REALISATIONS

Les frais d'études effectuées en vue de la réalisation d'investissements régionaux sont imputés au compte 2031. Les frais de publication et d'insertion sont imputés pour leur part au compte 2033.

Lors du lancement de l'opération, ces frais sont virés au compte d'immobilisation concerné. Afin de pouvoir effectuer les écritures d'ordre pour les opérations qui connaissent un début d'exécution, il convient d'inscrire en prévisions les crédits ci-dessous.

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
925 2313		IMMOBILISATIONS EN COURS - CONSTRUCTIONS	3 000 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	2 035 000,00
	925 2031	FRAIS D'ÉTUDES	5 000 000,00
	925 2033	FRAIS D'INSERTION	35 000,00

## VI – TRAVAUX EN REGIE

Le compte 72 enregistre les immobilisations créées par les services techniques de la Région et réalisées pour elle-même.

En fin d'exercice, ce compte est crédité par le débit du compte 231 « immobilisations corporelles en cours » pour le montant du coût réel de production des immobilisations créées.

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
926 2313		IMMOBILISATIONS EN COURS - CONSTRUCTIONS	1 500 000
926 2317		IMMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	1 500 000
	946 722	PRODUCTIONS IMMOBILISEES	3 000 000

## VII – REGULARISATION CITE MIXTE SURGERES

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 455101		OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT SUR EPLE - CITÉ SCOLAIRE DE SURGERES	100 000,00
	925 2317	CONSTRUCTIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	100 000,00

## VIII – ABANDONS DE CREANCES

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M71, l'écriture comptable transformant une avance remboursable en subvention est une opération d'ordre budgétaire pour laquelle il est nécessaire d'inscrire des crédits.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 20421		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 900 000,00
	925 2745	AVANCES REMBOURSABLES	1 900 000,00

## IX – OPERATIONS FINANCIERES

### A - Opération sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

Afin d'optimiser les excédents de trésorerie en fin d'exercice, la Région a la possibilité de rembourser définitivement le capital restant dû de certains emprunts. Cette opération permet de reconstituer une capacité de tirage pour les exercices suivants et d'ajuster au mieux le montant de l'encours.

DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
925 16441	6 305 400,00	925 16449	6 305 400,00
925 16449	6 305 400,00	925 16441	6 305 400,00

## **B - Opération de refinancement de dette**

Dans le cadre de sa gestion active de la dette, la Région pourrait être amenée à rembourser par anticipation des emprunts, en fonction des conditions de marchés, en particulier dans le cadre de la stratégie de défaisance initiée depuis 2016.

Un montant de 50 M€ est inscrit en dépenses et en recettes réelles d'investissement au compte 166 « Refinancement de dette » pour permettre le remboursement anticipé du capital restant dû des contrats quittés et leur refinancement

Une inscription budgétaire de 5 M€ est prévue en dépenses réelles de fonctionnement au compte 6681 « Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques » pour le paiement d'indemnités de remboursements anticipés.

Cependant, si le montant du nouvel emprunt est inférieur à celui de l'emprunt ayant donné lieu à refinancement, la différence est imputée au débit du compte 1641. Cette opération d'ordre budgétaire traduit un désendettement effectif nécessitant une inscription de crédits.

Si l'emprunt refinancé prévoit une pénalité de remboursement anticipé capitalisée, le montant de la pénalité est comptabilisé au débit du compte 668.

Si l'opération de refinancement est réalisée auprès du même établissement de crédit, le paiement de la pénalité ne donne pas lieu à un flux financier. Le compte 668 concerné est débité par le crédit du compte 1641 par opération d'ordre budgétaire.

DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
925 1641	50 000 000,00	925 166	50 000 000,00
946 6681	5 000 000,00	926 1641	5 000 000,00

## **C - Etalement de la pénalité de remboursement anticipé**

L'ex-région Limousin a conclu le 5 novembre 2015 un protocole d'accord transactionnel avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Ouest et le Crédit Agricole Corporate et Investment Bank afin de sortir définitivement un emprunt à risque mis en place le 23 décembre 2005.

Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) calculé lors de la confirmation de l'opération par le Crédit Agricole s'élève à 12 672 770 € dont 2 372 770 € intégrés aux conditions de taux du nouvel emprunt et 10 350 000 € intégrés dans le nouvel emprunt.

Les indemnités de remboursement anticipé peuvent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la

renégociation. L'écriture comptable est une écriture d'ordre budgétaire nécessitant l'ouverture de crédits.

Seul le montant de l'IRA intégré dans le nouvel emprunt est étalé sur 10 ans de 2015 à 2024 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
946 6862	1 035 000,00	926 4817	1 035 000,00

#### **D - Etalement des frais programme EMTN (Euro Medium Term Notes)**

L'ex-région Limousin avait mis en place un programme obligataire EMTN lui permettant d'avoir un accès continu au marché obligataire.

Les divers frais liés au programme (frais de mise en place, frais de mise à jour, frais d'émission de souche) sont étalés sur des périodes allant de 6 à 12 ans.

DEPENSE		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
946 68126	57 251,00	926 4816	57 251,00

# Budgets annexes

---

Le budget général de la Région Nouvelle-Aquitaine est composé d'un budget principal et de quatre budgets annexes, à savoir :

- **le budget annexe du service public administratif « Cinéma »** voté par nature dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M71 ;
- **le budget annexe du service public administratif « Fonds Européens »** voté par fonction dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M71 ;
- **le budget annexe du service public administratif « Agence Régionale de l'Innovation »** voté par fonction dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M71 ;
- **le budget annexe du service public industriel et commercial de « Production d'énergie photovoltaïque »** voté par nature dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Les autorisations de programme, les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les recettes ouverts pour 2021 sont récapitulés dans les tableaux ci-après.

## BUDGET ANNEXE CINEMA

CHAP.	REF. FONC.	Libellé chapitre	MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
011		Charges à caractère général	25 000,00	10 000,00	0,00
65		Autres charges d'activité		45 000,00	0,00
74		Dotations, participations et subventions		0,00	50 200,00
76		Produits financiers		0,00	4 800,00
27		Produits exceptionnels		0,00	10 080,00
204		Subventions d'équipement versées		10 080,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES</b>			<b>25 000,00</b>	<b>65 080,00</b>	<b>65 080,00</b>

CHAP.	REF. FONC.	Libellé chapitre	MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
040				70 918,00	70 918,00
<b>TOTAL CHAPITRE 040 : Opérations ordre transfert entre sections</b>				70 918,00	70 918,00
042				70 918,00	70 918,00
<b>TOTAL CHAPITRE 042 : Opérations ordres transfert entre sections</b>				70 918,00	70 918,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE</b>				<b>141 836,00</b>	<b>141 836,00</b>

Le budget annexe de la régie du cinéma enregistre les crédits nécessaires au solde des engagements antérieurs.

Les crédits relatifs aux nouvelles actions font l'objet d'une intégration dans le budget principal.

Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2021 s'élèvent à **65K€** en mouvements réels.

## BUDGET ANNEXE Programme Opérationnel Fonds Européens

CHAP.	REF. FONC.	Libellé chapitre	MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
906	62	Gestion des fonds européens - FEDER	32 547 790,00	35 279 698,00	20 554 290,00
930	0201	Services généraux		1 760 880,00	0,00
930	042	Services généraux		0,00	1 760 880,00
936	61	Gestion des fonds européens - FSE	2 679 311,00	12 135 862,00	17 355 479,00
936	62	Gestion des fonds européens - FEDER	8 136 948,00	9 527 390,00	19 033 181,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES</b>			<b>43 364 049,00</b>	<b>58 703 830,00</b>	<b>58 703 830,00</b>

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
926				94 425 374,95	94 425 374,95
<b>TOTAL CHAPITRE 926 : Transferts entre les sections</b>				94 425 374,95	94 425 374,95
946				94 425 374,95	94 425 374,95
<b>TOTAL CHAPITRE 946 : Transferts entre les sections</b>				94 425 374,95	94 425 374,95
951				0,00	14 725 408,00
<b>TOTAL CHAPITRE 951 : Virement de la section de fonctionnement</b>				0,00	14 725 408,00
953				14 725 408,00	0,00
<b>TOTAL CHAPITRE 953 : Virement à la section d'investissement</b>				14 725 408,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE</b>				<b>203 576 157,90</b>	<b>203 576 157,90</b>

Le budget annexe de « gestion des fonds européens » a été créé en 2013 dans la perspective du suivi du Programme Opérationnel 2014/2020 Poitou-Charentes. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2021 s'élèvent à **58,70M€** en mouvements réels.

## BUDGET ANNEXE AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION

CHAP.	REF. FONC.	Libellé chapitre	MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
930	021	Conseil Régional		0,00	10 000,00
945		Provisions et autres opérations mixtes		10 000,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES</b>				<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

CHAP.	REF. FONC.	Libellé chapitre	MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
925				20 000,00	20 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 925 : OPERATIONS PATRIMONIALES</b>				20 000,00	20 000,00
926				71 195,42	71 195,42
<b>TOTAL CHAPITRE 926 : Transferts entre les sections</b>				71 195,42	71 195,42
946				71 195,42	71 195,42
<b>TOTAL CHAPITRE 946 : Transferts entre les sections</b>				71 195,42	71 195,42
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE</b>				<b>162 390,84</b>	<b>162 390,84</b>

Le budget annexe de l'ARI ne possède plus de dossiers financièrement actifs. Les dépenses et recettes réelles et d'ordre proposées au titre du Budget Primitif 2021 concernent des opérations de régularisation comptable (ici une provision au chapitre 945) ou de suivi de l'actif.



## BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

CHAP.	REF. FONC.	Libellé chapitre	MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
16		Emprunts et dettes assimilées		75 000,00	0,00
011		Charges à caractère général		27 100,00	0,00
66		Charges financières		23 400,00	0,00
70		Ventes produits fabriqués, prestations		0,00	70 000,00
77		Produits exceptionnels		0,00	86 000,00
21		Immobilisations corporelles		10 000,00	0,00
23		immobilisations en cours		10 000,00	0,00
27		Autres immobilisations financières		10 000,00	0,00
67		Charges exceptionnelles		500,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES</b>				<b>156 000,00</b>	<b>156 000,00</b>

CHAP.	REF. FONC.	Libellé chapitre	MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
040				0,00	78 937,00
<b>TOTAL CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				0,00	78 937,00
042				78 937,00	0,00
<b>TOTAL CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>				78 937,00	0,00
021				0,00	26 063,00
<b>TOTAL CHAPITRE 021 : Virement de la section d'exploitation (recettes)</b>				0,00	26 063,00
023				26 063,00	0,00
<b>TOTAL CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement</b>				26 063,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE</b>				<b>105 000,00</b>	<b>105 000,00</b>

Le budget annexe du service public industriel et commercial de « production d'énergie photovoltaïque » a été créé en 2012 par la région Limousin, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Son but est de revendre l'électricité produite actuellement par 8 installations photovoltaïques issues de lycées et d'un bâtiment administratif. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2021 s'élèvent à **0,156 M€** en mouvements réels.

# Budgets annexes

## Opérations d'ordre budgétaires

### I - AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION

#### Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 280421	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	71 195,42
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	71 195,42

#### Reprise des subventions d'investissement

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13912		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	71 195,42
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	71 195,42

#### Abandons de créances

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 20421		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	20 000,00
	925 2745	AVANCES REMBOURSABLES	20 000,00

## II - REGIE CINEMA

### Amortissements des immobilisations

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	040 2804142	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	5 938,00
	040 280421	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	18 376,00
	040 280422	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	46 604,00
042 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	70 918,00

### Reprise des subventions d'investissement

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040 13912		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES - RÉGIONS	32 000,00
	042 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	32 000,00

### Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Conformément aux dispositions de l'instruction, la région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues.

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040 198		NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	38 918,00
	042 7768	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	38 918,00

### III - PHOTOVOLTAIQUE

#### Amortissements des immobilisations

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	040 28135	CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	49 713,00
	040 281735	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	29 224,00
042 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	78 937,00

### IV - FONDS EUROPEENS

#### Amortissements des immobilisations

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	926 2804131	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	115 585,88
	926 2804132	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 744,00
	926 2804141	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	43 806,15
	926 2804142	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	109 643,00
	926 2804182	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	312 911,00
	926 280422	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	89 315,00
	926 28045	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	93 733 369,92
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	94 425 374,95

## Reprise des subventions d'investissement

<b>Imputation Dépense (chapitre, nature)</b>	<b>Imputation Recette (chapitre, nature)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
926 139171		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES -FONDS EUROPEENS -FSE	169 114,42
926 139172		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES -FONDS EUROPEENS -FEDER	10 255 856,81
926 139173		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES -FONDS EUROPEENS -FEADER	84 000 403,72
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	94 425 374,95

# ANNEXES

---

**BUDGET PRIMITIF 2021 (budget principal)**  
**VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AP	CP/AP
<b>900 SERVICES GENERAUX</b>	<b>12 922 250,00</b>	<b>18 690 502,00</b>
02 ADMINISTRATION GENERALE	11 725 000,00	17 553 377,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES, EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	1 197 250,00	1 137 125,00
<b>901 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>20 260 000,00</b>	<b>33 298 620,00</b>
10 SERVICES COMMUNS	1 260 000,00	1 740 546,00
11 FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	780 000,00
12 APPRENTISSAGE	18 200 000,00	27 692 487,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	800 000,00	3 085 587,00
<b>902 ENSEIGNEMENT</b>	<b>269 319 300,00</b>	<b>242 169 500,00</b>
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	257 189 300,00	225 669 500,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	9 730 000,00	13 700 000,00
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	2 400 000,00	2 800 000,00
<b>903 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>31 864 720,00</b>	<b>40 712 335,00</b>
31 CULTURE	18 515 720,00	18 026 485,00
32 SPORTS	12 349 000,00	21 985 850,00
33 LOISIRS	1 000 000,00	700 000,00
<b>904 SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 879 250,00</b>
40 SERVICES COMMUNS	0,00	2 097 000,00
42 ACTION SOCIALE	1 000 000,00	782 250,00
<b>905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES</b>	<b>84 900 000,00</b>	<b>97 262 700,00</b>
50 SERVICES COMMUNS	1 400 000,00	1 000 000,00
51 POLITIQUE DE LA VILLE	2 000 000,00	2 880 000,00
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES	0,00	1 671 124,84
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	22 100 000,00	17 475 125,16
54 HABITAT - (LOGEMENT)	7 600 000,00	6 639 700,00
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	1 800 000,00	1 372 000,00
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	50 000 000,00	62 631 000,00
58 AUTRES ACTIONS	0,00	3 593 750,00
<b>906 GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>72 130 742,00</b>	<b>95 615 148,00</b>
62 FEDER	72 130 742,00	95 615 148,00
<b>907 ENVIRONNEMENT</b>	<b>57 810 000,00</b>	<b>35 563 300,00</b>
71 ACTIONS TRANSVERSALES	16 350 000,00	9 015 000,00
74 POLITIQUE DE L'EAU	9 000 000,00	3 000 000,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	28 260 000,00	19 048 300,00
76 PATRIMOINE NATUREL	4 200 000,00	4 500 000,00
<b>908 TRANSPORTS</b>	<b>64 706 614,00</b>	<b>114 571 207,00</b>
80 SERVICES COMMUNS	23 974 447,00	19 194 772,51
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	23 533 167,00	73 023 061,84
82 ROUTES ET VOIRIES	0,00	5 108 000,00
87 SECURITE	505 000,00	908 622,65
88 AUTRES TRANSPORTS	16 694 000,00	16 336 750,00
<b>909 ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>303 610 000,00</b>	<b>255 879 000,00</b>
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	0,00	217 500,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	45 690 000,00	35 590 000,00
93 AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE	69 240 000,00	49 000 000,00
94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES	167 430 000,00	155 146 500,00
95 TOURISME ET THERMALISME	21 250 000,00	15 925 000,00
<b>923 DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>162 650 000,00</b>
<b>950 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>923 523 626,00</b>	<b>1 099 291 562,00</b>
<b>923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING</b>		<b>56 305 400,00</b>

**BUDGET PRIMITIF 2021 (budget principal)**  
**VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AE	CP/AE + CF
<b>930 SERVICES GENERAUX</b>	<b>50 384 957,00</b>	<b>196 674 955,00</b>
02 ADMINISTRATION GENERALE	45 183 557,00	187 897 675,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	5 201 400,00	8 777 280,00
<b>931 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>321 915 893,00</b>	<b>491 844 893,00</b>
10 SERVICES COMMUNS	29 606 909,00	29 152 521,00
11 FORMATION PROFESSIONNELLE	185 384 381,00	344 706 512,00
12 APPRENTISSAGE	14 000 000,00	24 131 370,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE	92 924 603,00	93 854 490,00
<b>932 ENSEIGNEMENT</b>	<b>141 827 480,00</b>	<b>374 960 388,00</b>
20 SERVICES COMMUNS	132 696,00	104 196,00
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	129 415 514,00	362 443 321,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3 230 000,00	4 370 000,00
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	9 049 270,00	8 042 871,00
<b>933 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>82 948 927,00</b>	<b>80 460 914,00</b>
31 CULTURE	50 009 251,00	48 465 251,00
32 SPORTS	8 600 726,00	10 786 888,00
33 LOISIRS	24 338 950,00	21 208 775,00
<b>934 SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>2 375 258,00</b>	<b>6 436 812,00</b>
42 ACTION SOCIALE	2 375 258,00	6 436 812,00
<b>935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES</b>	<b>12 924 147,00</b>	<b>10 655 747,00</b>
50 SERVICES COMMUNS	532 000,00	510 000,00
51 POLITIQUE DE LA VILLE	1 839 000,00	1 150 000,00
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES	0,00	41 500,00
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	7 578 147,00	6 177 547,00
54 HABITAT - (LOGEMENT)	835 000,00	745 200,00
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	270 000,00	161 500,00
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	1 870 000,00	1 870 000,00
<b>936 GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>25 954 475,00</b>	<b>65 357 373,00</b>
61 FSE	7 921 825,00	27 606 227,00
62 FEDER	18 032 650,00	37 751 146,00
<b>937 ENVIRONNEMENT</b>	<b>32 230 000,00</b>	<b>22 866 000,00</b>
71 ACTIONS TRANSVERSALES	19 200 000,00	12 486 000,00
74 POLITIQUE DE L'EAU	4 000 000,00	2 800 000,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	8 130 000,00	6 780 000,00
76 PATRIMOINE NATUREL	900 000,00	800 000,00
<b>938 TRANSPORTS</b>	<b>636 932 203,00</b>	<b>639 262 661,00</b>
80 SERVICES COMMUNS	166 000,00	483 350,00
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	627 183 542,00	628 986 235,00
88 AUTRES TRANSPORTS	9 582 661,00	9 793 076,00
<b>939 ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>119 408 500,00</b>	<b>92 508 500,00</b>
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	0,00	2 750 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	34 685 000,00	22 684 500,00
93 AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE	18 750 000,00	16 590 000,00
94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES	53 802 500,00	40 766 500,00
95 TOURISME ET THERMALISME	12 171 000,00	9 717 500,00
<b>940 IMPOSITIONS DIRECTES</b>	<b>0,00</b>	<b>54 331 781,00</b>
<b>943 OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>46 107 400,00</b>
<b>944 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS</b>	<b>0,00</b>	<b>1 969 117,00</b>
<b>945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES</b>	<b>0,00</b>	<b>3 270 751,00</b>
<b>952 DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 431 901 840,00</b>	<b>2 086 707 292,00</b>



**BUDGET PRIMITIF 2021 (budget principal)**  
**VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2020	BP 2021
<b>900 SERVICES GENERAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES		
<b>901 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>30 270 000,00</b>	<b>31 758 000,00</b>
10 SERVICES COMMUNS		
11 FORMATION PROFESSIONNELLE		
12 APPRENTISSAGE	30 270 000,00	31 758 000,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE		
<b>902 ENSEIGNEMENT</b>	<b>47 086 000,00</b>	<b>63 086 000,00</b>
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	47 086 000,00	63 086 000,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES		
<b>903 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>1 092 000,00</b>	<b>0,00</b>
31 CULTURE	1 092 000,00	
32 SPORTS		
<b>904 SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
40 SERVICES COMMUNS		
42 ACTION SOCIALE		
<b>905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
50 SERVICES COMMUNS		
51 POLITIQUE DE LA VILLE		
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES		
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT		
54 HABITAT - (LOGEMENT)		
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL		
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
58 AUTRES ACTIONS		
<b>906 GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>51 277 000,00</b>	<b>60 534 000,00</b>
62 FEDER	51 277 000,00	60 534 000,00
<b>907 ENVIRONNEMENT</b>	<b>672 000,00</b>	<b>672 000,00</b>
71 ACTIONS TRANSVERSALES	672 000,00	672 000,00
72 ACTIONS EN MATIERE DES DECHETS		
74 POLITIQUE DE L'EAU		
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE		
76 PATRIMOINE NATUREL		
<b>908 TRANSPORTS</b>	<b>15 000,00</b>	<b>4 260 000,00</b>
80 SERVICES COMMUNS		
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	15 000,00	4 260 000,00
82 ROUTES ET VOIRIES		
87 SECURITE		
88 AUTRES TRANSPORTS		
<b>909 ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>8 317 000,00</b>	<b>12 397 000,00</b>
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	1 149 000,00	1 149 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	42 000,00	42 000,00
93 AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE	1 288 000,00	5 368 000,00
94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES	5 790 000,00	5 790 000,00
95 TOURISME ET THERMALISME	48 000,00	48 000,00
<b>922 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>34 000 000,00</b>	<b>61 000 000,00</b>
<b>923 DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES (EMPRUNT)</b>	<b>578 962 310,41</b>	<b>588 736 161,00</b>
<b>954 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION</b>	<b>8 800 000,00</b>	<b>8 800 000,00</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>760 491 310,41</b>	<b>831 243 161,00</b>
<b>923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING</b>	<b>62 340 000,00</b>	<b>56 305 400,00</b>

**BUDGET PRIMITIF 2021 (budget principal)**  
**VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2020	BP 2021
<b>930 SERVICES GENERAUX</b>	<b>1 940 711,00</b>	<b>2 289 646,00</b>
02 ADMINISTRATION GENERALE	1 105 370,00	1 394 000,00
04 ACTIONS INTERREGIONALES,EUROPEENNES ET INTERNATIONALES	835 341,00	895 646,00
<b>931 FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>87 500 000,00</b>	<b>165 867 000,00</b>
10 SERVICES COMMUNS		
11 FORMATION PROFESSIONNELLE	72 500 000,00	160 386 000,00
12 APPRENTISSAGE	15 000 000,00	5 481 000,00
13 FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE		
<b>932 ENSEIGNEMENT</b>	<b>22 626 000,00</b>	<b>22 126 000,00</b>
20 SERVICES COMMUNS		
22 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	22 626 000,00	22 126 000,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES		
<b>933 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>2 864 610,00</b>	<b>4 481 738,00</b>
31 CULTURE	1 157 800,00	3 114 000,00
32 SPORTS	31 600,00	35 000,00
33 LOISIRS	1 675 210,00	1 332 738,00
<b>934 SANTE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
40 SERVICES COMMUNS		
42 ACTION SOCIALE		
<b>935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
50 SERVICES COMMUNS		
51 POLITIQUE DE LA VILLE		
52 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES		
53 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT		
54 HABITAT - (LOGEMENT)		
55 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL		
56 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		
<b>936 GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>	<b>42 693 000,00</b>	<b>41 345 000,00</b>
61 FSE	28 792 000,00	23 584 000,00
62 FEDER	13 901 000,00	17 761 000,00
<b>937 ENVIRONNEMENT</b>	<b>76 000,00</b>	<b>76 000,00</b>
71 ACTIONS TRANSVERSALES	73 000,00	73 000,00
74 POLITIQUE DE L'EAU		
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	3 000,00	3 000,00
76 PATRIMOINE NATUREL		
<b>938 TRANSPORTS</b>	<b>48 309 010,00</b>	<b>31 728 000,00</b>
80 SERVICES COMMUNS		
81 TRANSPORTS EN COMMUN DES VOYAGEURS	44 588 000,00	28 090 000,00
88 AUTRES TRANSPORTS	3 721 010,00	3 638 000,00
<b>939 ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>337 900,00</b>	<b>330 000,00</b>
91 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	77 000,00	77 000,00
92 RECHERCHE ET INNOVATION	232 900,00	225 000,00
93 AGRICULTURE, PECHE, AGRO-INDUSTRIE		
94 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET AUTRES SERVICES	28 000,00	28 000,00
95 TOURISME ET THERMALISME		
<b>940 IMPOSITIONS DIRECTES</b>	<b>1 259 070 309,00</b>	<b>1 246 738 309,00</b>
<b>941 AUTRES IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>746 810 000,00</b>	<b>741 680 000,00</b>
<b>942 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>101 579 000,00</b>	<b>96 478 000,00</b>
<b>943 OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>616 000,00</b>	<b>616 000,00</b>
<b>945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 315 422 540,00</b>	<b>2 354 755 693,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT</b> <i>(hors gestion active de la dette)</i>	<b>3 075 913 850,41</b>	<b>3 185 998 854,00</b>

## Liste des retraitements

	BUDGET PRIMITIF 2020	BUDGET PRIMITIF 2021	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 315 422 540	2 354 755 693	39 333 153	1,70%
Fonds européens PO 2014-2020	42 693 000	40 549 000	-2 144 000	-5,02%
REACT EU		796 000	796 000	
PIC / PACTE / PLAN JEUNES	72 500 000	146 300 000	73 800 000	101,79%
<b>Recettes réelles de fonctionnement après retraitements</b>	<b>2 200 229 540</b>	<b>2 167 110 693</b>	<b>- 33 118 847</b>	<b>-1,51%</b>
Dépenses réelles de fonctionnement	2 030 564 390	2 086 707 292	56 142 902	2,76%
Fonds européens PO 2014-2020 et subvention d'équilibre budget annexe Fonds Européens	57 496 000	61 987 351	4 491 351	7,81%
REACT EU hors maîtrise d'ouvrage		5 130 902	5 130 902	
REACT EU maîtrise d'ouvrage		4 585 000	4 585 000	
PIC / PACTE / PLAN JEUNES	110 711 122	146 300 000	35 588 878	32,15%
Programme SARE (Service d'accompagnement de la rénovation énergétique)		1 800 000	1 800 000	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement après retraitements</b>	<b>1 862 357 268</b>	<b>1 866 904 039</b>	<b>4 546 771</b>	<b>0,24%</b>
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	181 529 000	242 507 000	60 978 000	33,59%
REACT EU		1 503 000	1 503 000	
Fonds européens PO 2014-2020	51 277 000	59 031 000	7 754 000	15,12%
<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunt après retraitements</b>	<b>130 252 000</b>	<b>181 973 000</b>	<b>51 721 000</b>	<b>39,71%</b>
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 045 349 460	1 099 291 562	53 942 102	5,16%
REACT EU hors maîtrise d'ouvrage		14 426 148	14 426 148	
REACT EU maîtrise d'ouvrage		8 436 000	8 436 000	
Fonds européens PO 2014-2020	81 189 000	81 189 000	0	0,00%
<b>Dépenses réelles d'investissement après retraitements (1)</b>	<b>964 160 460</b>	<b>995 240 414</b>	<b>31 079 954</b>	<b>3,22%</b>

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

**ETAT DE REALISATION GLOBAL DES AP ET DES AE AU 25/11/2020**

**INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	AP TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2020)						AP 2020					
		AP OUVERTES NON REALISEES	AP AFFECTEES NON REALISEES	AP OUVERTES NON AFFECTEES	AP OUVERTES	AP 2020 AFFECTEES	AP 2020 REALISEES	AP 2020 OUVERTES NON REALISEES	AP 2020 AFFECTEES NON REALISEES	AP 2020 OUVERTES NON AFFECTEES			
900	SERVICES GENERAUX	74 795 013,66	71 839 452,72	2 955 560,94	35 944 682,00	33 940 814,00	3 221 267,22	30 719 546,78	32 723 414,78	2 003 868,00			
901	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	99 620 262,81	89 885 330,26	9 734 932,55	18 633 610,00	14 072 320,99	1 871 731,93	12 200 589,06	16 761 878,07	4 561 289,01			
902	ENSEIGNEMENT	1 086 923 739,83	1 070 572 586,02	16 351 153,81	289 813 700,00	283 799 258,60	33 664 457,83	250 134 800,77	256 149 242,17	6 014 441,40			
903	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	85 831 825,78	83 777 330,08	2 054 495,70	31 764 400,00	29 902 330,73	4 884 437,18	25 017 893,55	26 879 962,82	1 862 069,27			
904	SANTE ET ACTION SOCIALE	3 340 380,47	3 111 458,47	228 922,00	980 500,00	751 578,00	89 845,20	661 732,80	890 654,80	228 922,00			
905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	311 494 190,76	288 219 606,90	43 274 583,86	105 750 089,00	94 724 808,97	2 584 999,27	92 139 809,70	103 165 089,73	11 025 280,03			
906	GESTION DES FONDS EUROPEENS	255 986 528,93	156 310 539,02	99 675 989,91	25 438 350,10	1 336 241,80	0,00	1 336 241,80	25 438 350,10	24 102 108,30			
907	ENVIRONNEMENT	154 920 969,29	124 142 250,94	30 778 718,35	51 881 000,00	51 314 375,82	6 186 949,98	45 127 425,84	45 694 050,02	566 624,18			
908	TRANSPORTS	675 626 078,24	660 740 059,46	14 886 018,78	112 172 072,54	101 671 419,58	17 393 797,98	84 277 621,60	94 778 274,56	10 500 652,96			
909	ACTION ECONOMIQUE	597 551 947,47	567 756 619,77	29 795 327,70	410 696 029,12	385 181 275,54	146 791 976,88	238 389 298,66	263 904 052,24	25 514 753,58			
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>3 346 090 937,24</b>	<b>3 096 355 233,64</b>	<b>249 735 703,60</b>	<b>1 083 074 432,76</b>	<b>996 694 424,03</b>	<b>216 689 463,47</b>	<b>780 004 960,56</b>	<b>866 384 969,29</b>	<b>86 300 087,73</b>			

**FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	LIBELLE	AE TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2020)						AE 2020					
		AE OUVERTES NON REALISEES	AFFECTEES NON REALISEES	OUVERTES NON AFFECTEES	AE OUVERTES	AE 2020 AFFECTEES	AE 2020 REALISEES	AE 2020 OUVERTES NON REALISEES	AE 2020 AFFECTEES NON REALISEES	AE 2020 OUVERTES NON AFFECTEES			
930	SERVICES GENERAUX	145 912 230,01	140 341 548,98	5 570 681,03	59 875 314,42	54 982 513,92	16 973 564,85	38 008 949,07	42 901 749,57	4 892 800,50			
931	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	1 301 310 350,25	1 261 681 093,80	39 629 256,45	329 960 259,04	306 009 267,88	127 443 274,87	178 565 983,01	202 516 984,17	23 950 991,16			
932	ENSEIGNEMENT	97 277 284,31	93 458 745,65	3 818 538,66	131 565 984,00	130 671 536,60	114 001 806,59	16 669 730,01	17 564 177,41	894 447,40			
933	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	64 246 604,94	57 061 059,38	7 185 545,56	78 032 226,03	71 095 320,48	41 776 970,34	29 318 350,14	36 255 255,69	6 936 905,55			
934	SANTE ET ACTION SOCIALE	9 511 315,88	7 614 608,29	1 896 707,59	8 414 272,01	6 549 589,42	1 281 580,69	5 288 028,73	7 132 711,32	1 864 682,59			
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	23 988 617,80	20 066 771,00	3 931 846,80	10 675 955,00	10 487 713,64	3 495 860,14	6 991 853,50	7 180 094,86	188 241,36			
936	GESTION DES FONDS EUROPEENS	91 007 863,12	59 179 441,97	31 828 421,15	8 532 474,13	2 397 581,00	7 750 000,00	1 622 581,00	7 757 474,13	6 134 893,13			
937	ENVIRONNEMENT	47 737 086,08	29 029 619,10	18 707 466,98	28 967 000,03	26 534 880,65	10 519 526,91	16 015 353,74	18 447 473,12	2 432 119,38			
938	TRANSPORTS	1 084 440 645,81	1 079 144 951,52	5 295 694,29	634 028 660,90	629 023 994,56	342 741 985,78	286 282 008,78	291 266 675,12	5 004 666,34			
939	ACTION ECONOMIQUE	190 304 644,40	182 906 744,56	7 397 899,84	142 705 770,95	139 559 442,86	70 026 837,35	69 532 605,51	72 678 933,60	3 146 328,09			
943	OPERATIONS FINANCIERES	122 178,80	122 178,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	9 551,06	8 551,06	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 085 878 372,46</b>	<b>2 930 615 314,11</b>	<b>125 263 055,35</b>	<b>1 432 879 916,51</b>	<b>1 377 311 841,01</b>	<b>729 036 387,52</b>	<b>648 275 453,49</b>	<b>703 721 528,99</b>	<b>55 446 075,50</b>			

## BUDGET PRIMITIF 2021

*Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget  
(Article L4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le budget de la Région est l'acte par lequel le Conseil Régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée.

Le budget 2021 s'élève à **3 186 millions d'euros** en dépenses et en recettes. Il s'inscrit dans la stratégie financière fixée pour le mandat, stratégie fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de dégager l'épargne nécessaire au financement des investissements indispensables au développement équilibré des territoires de la Région.

### BUDGET PRINCIPAL EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

Recettes réelles de fonctionnement	2 354 755 693
Dépenses réelles de fonctionnement	2 086 707 292
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors dette</b>	<b>2 040 779 892</b>
<b><i>Epargne brute</i></b>	<b>268 048 401</b>
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	242 507 000
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 099 291 562
<b>Dépenses réelles d'investissement hors dette</b>	<b>936 641 562</b>
<b>Emprunt</b>	<b>588 736 161</b>
<b><i>Budget total hors dette</i></b>	<b>2 977 421 454</b>
<b>Budget total (1)</b>	<b>3 185 998 854</b>

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

**Les dépenses régionales** 2021 comprennent des dépenses de fonctionnement et d'investissement dédiées majoritairement aux dépenses d'interventions.

Les priorités de l'action régionale 2021 sont de favoriser le rebond positif, économique, écologique et solidaire. Elles prennent appui sur le besoin de reconquête technologique et industrielle et sur l'indispensable transformation écologique.

Ce budget 2021 porte une action de relance forte et des moyens renforcés pour la mettre en œuvre, sans pour autant restreindre l'action de soutien auprès des secteurs en difficulté, ni déroger à la stratégie budgétaire de mandature, garante d'une action publique régionale au rendez-vous dans la durée.

### ● ***La relance technologique, écologique et territoriale***

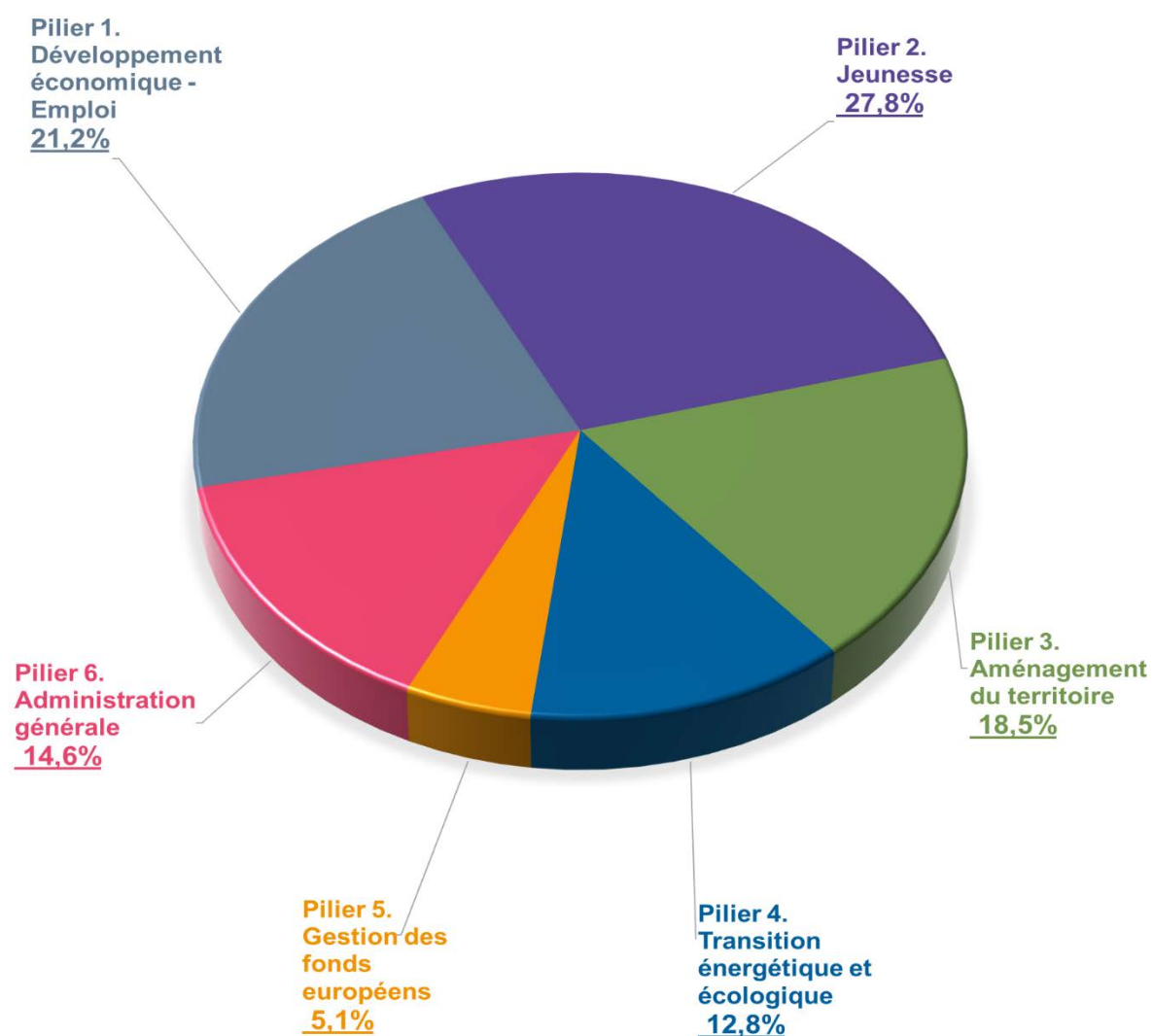
- Déployer une action forte et structurelle envers les entreprises du territoire, en mettant notamment au cœur des problématiques la question des transitions numériques, écologiques et énergétiques.
- Préserver le plus possible l'emploi et en accompagnant, par la formation, le rebond des demandeurs d'emplois et des jeunes issus de formation ou en décrochage (PACTE et plan jeunes).
- Se donner les moyens nécessaires au déploiement de Néo Terra, dans la lignée des premières accélérations portées au budget 2020 :
  - amplifier l'accompagnement à la transition agricole ;
  - maintenir les actions en faveur de la protection des ressources naturelles et de la biodiversité ;
  - mettre en application de nouvelles politiques et dispositifs pour une meilleure maîtrise des énergies, une lutte contre la précarité énergétique et l'essor d'un nouveau mix énergétique ;
  - renforcer la mobilité propre et décarbonnée (RER Métropolitain, verdissement de la flotte des véhicules, TER hybrides...).
- Soutenir les territoires par une nouvelle génération de contrats, prenant appui sur Néo Terra et englobant en une seule contractualisation l'ensemble des dispositifs sectoriels.


### ● ***Des actions fortes en faveur des jeunes, de la culture et des solidarités***

- Garantir la continuité pédagogique et penser les nouveaux enjeux bâtimentaires, numériques, éducatifs et pédagogiques.
- Assurer la continuité du service public d'accueil, de nettoyage, de restauration et d'hébergement dans les établissements.
- Consolider les actions régionales en faveur des conditions d'accueil des apprenants.
- Mise en œuvre des dernières opérations du 1<sup>er</sup> plan d'investissement dans les lycées (100% des opérations programmées ont été votées).
- Poursuivre, malgré la recentralisation de la compétence apprentissage, la politique volontariste en faveur des formations (via une labellisation régionale) et des appareils de formation (6 projets de rénovation sont programmés).
- Mettre en place de nouveaux dispositifs exceptionnels en faveur de la jeunesse notamment la mise en place d'une offre culturelle numérique au sein des établissements et une aide à la vie quotidienne (aide alimentaire et hygiène), la crise ayant mis à mal un grand nombre d'entre eux.

# LES DEPENSES REGIONALES 2021

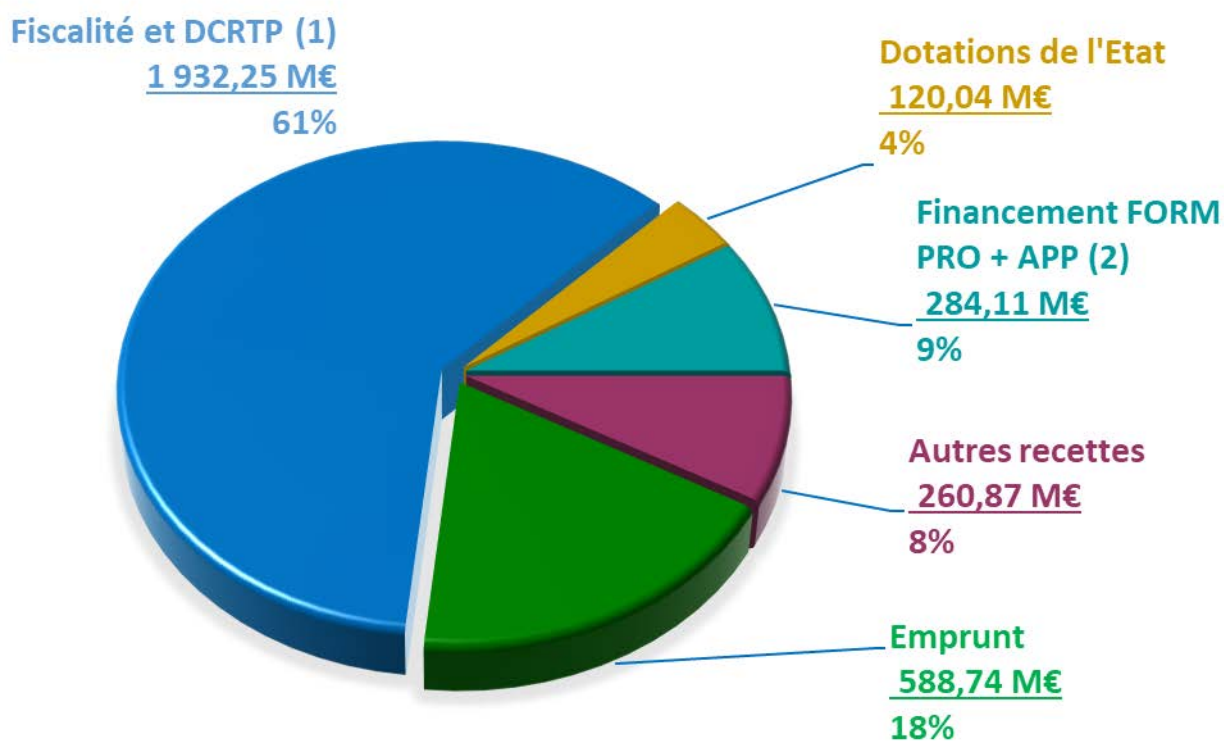
	BUDGET PRIMITIF 2021 (en M€) crédits de paiement
Pilier 1. Développement économique - Emploi	688,760
Pilier 2. Jeunesse	900,754
Pilier 3. Aménagement du territoire	599,849
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	413,372
Pilier 5. Gestion des fonds européens	164,713
Pilier 6. Administration générale	474,856
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>3 242,304</b>
dont réaménagement de dette et revolving	56,305
<b>TOTAL BUDGET hors réaménagement de dette et revolving</b>	<b>3 185,999</b>



 L'ensemble des **recettes** du Budget 2021, hors emprunt, est estimé globalement à **2 597,263 M€**.

Les recettes régionales comprennent la fiscalité, les dotations de l'Etat, les ressources finançant la formation professionnelle et l'apprentissage, les recettes diverses et l'emprunt.

## LES RECETTES REGIONALES 2021



- (1) FORM PRO + APP : formation professionnelle et apprentissage  
(2) DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle





RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**HÔTEL DE RÉGION**

14 rue François-de-Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex

.....

**SITE DE LIMOGES**

27 boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1

.....

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

*nouvelle-aquitaine.fr*